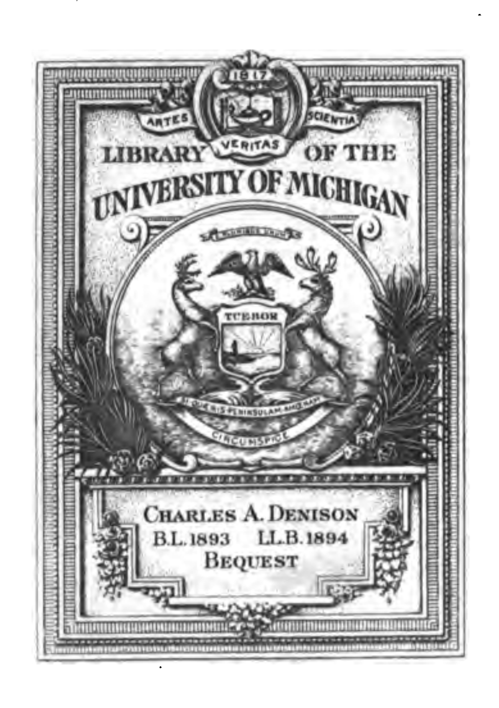



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L. 1893 LL.B. 1894
BEQUEST



De la Puissance Russe
par Wilson

Demeslé des cours de Ba
et de Baviere par
m Mignon

Constitution de l'amerique
par le Vergne de
Boigne

Histoire civile et commerciale
de la jamaique par
Drouin de Bercy

PUISSANCE

POLITIQUE ET MILITAIRE

DE LA RUSSIE, EN 1817.

Sous Presse:

LOUIS XVI ET SES DÉFENSEURS, 1 vol. in-8. orné d'un portrait.

PUISSANCE

POLITIQUE ET MILITAIRE

DE LA RUSSIE EN 1817;

ATTRIBUÉE A SIR ROBERT-WILSON,

Général au service d'Angleterre.

ORNÉ D'UNE CARTE.

A PARIS,

Chez PLANCHER, Libraire, Editeur des Œuvres de Voltaire, en 35 volumes in-12, et du Manuel des Braves, rue Poupée, n°. 7;
DELAUNAY, Libraire, au Palais-Royal.
ROUSSEAU, Libraire, rue de Richelieu.

1817.

De l'Imprimerie de Mme. Ve. JEUNEHOMME.

AVERTISSEMENT

DES

ÉDITEURS.

Le tableau des progrès et de l'état actuel de la Puissance russe nous a paru trop intéressant sous le rapport politique, pour ne pas le faire connaître au Public Français. Mais les passions qui ont guidé la plume de l'auteur, ses préventions, ses antipathies qui lui font oublier trop souvent les convenances les plus respectables, nous ont obligé à quelques suppressions. Nos lecteurs peuvent cependant être certains que si nous avons ôté quelques alimens à la malignité, une pâture à la haine et à l'esprit de sédition, nous avons conservé avec soin tout ce qui était digne de leur attention. Indépendans des hommes par caractère et par principe, nous n'avons reçu de lois que de notre conscience et de

notre respect profond pour la constitution de notre pays. Nous ne croyons pas qu'aucun ordre social puisse tolérer des outrages à la puissance suprême, ni autoriser aucun écrivain à s'en permettre, même contre des Gouvernemens étrangers. Si nous avons laissé subsister des apologies au moins fort extraordinaires sous la plume de l'auteur, en l'honneur d'un personnage trop célèbre, nous avons eu soin de les réduire dans des notes à leur juste valeur; et nous avons eu pour but de faire connaître les passions de l'écrivain, afin que l'on pût apprécier son travail. Les éloges donnés aux talens du personnage en question, nous ont d'ailleurs paru sans conséquence; car des talens qui ont enfanté tant de désastres ne prouveront jamais que celui qui les possédait ait fait, ni même qu'il ait voulu le bonheur de la France et de l'Europe. Que désirait surtout en effet la France, depuis 25 ans? L'abri d'une monarchie constitutionnelle. Elle l'a obtenu cet abri de ses anciens Princes. Comment donc, lors même que la France pourait oublier les maux qu'attira sur elle l'ambition la plus démesurée, la supposer assez insensée pour ho-

norer jamais de ses regrets celui qui ne voulut toujours que la conrber sous la verge du pouvoir absolu ?

Si quelques anecdotes suspectes, quelques assertions hasardées sur la conduite dss Gouvernemens étrangers ont trouvé place dans cette édition, nous n'entendons aucunement nous en rendre les garans; ni autoriser les opinions de l'auteur, auquel il a bien fallu conserver les traits de sa physionomie politique, pour n'en pas faire un squelette.

Quelques réflexions que nous croyons utiles mettrons nos lecteurs à même d'avoir une idée exacte de son but, et d'apprécier notre opinion sur son ouvrage.

Cet écrit, indépendamment des reproches que nous lui avons déja faits, nous a paru en mériter un plus général.

Nous n'attaquons pas les intentions de l'auteur, que nous ne sommes pas à même de scruter. Mais son pamphlet se présente dès les premières lignes comme un acte d'accu-

sation dressé contre le Ministère britannique; c'est s'annoncer comme l'organe d'un parti, d'une passion.

Quel est le but de l'auteur? c'est de prouver qu'en dirigeant la guerre contre la France et en coopérant aux traités de Paris, ainsi qu'aux actes du Congrès de Vienne, les Ministres anglais n'ont jamais eu en vue le bien de leur pays, ni la paix de l'Furope.

C'est pour prouver cette assertion qu'il trace rapidement un résumé des événemens de la guerre, qui lui a fourni l'occasion de décerner, pour narguer les Ministres de Londres, les éloges les plus pompeux, aux talens, à l'habileté, et même à la conduite politique de l'homme, qu'il regarde comme ayant été leur plus mortel ennemi. A côté de cet éloge, il trouve, et cette accolade peut paraître assez bisarre, le moyen de placer celui du caractère, du génie et de la politique de l'empereur Alexandre.

Il développe tous les progrès de la Russie, en montrant les avantages immenses qu'elle

a retiré des événemens de la guerre, et des stipulations des traités de paix. Il s'efforce de faire voir qu'au moyen de ces avantages acquis, la Russie est à même d'étendre son pouvoir aussi loin qu'elle le jugera convenable à ses intérêts, et que dès à présent, elle donne la loi au monde. Enfin il s'occupe de démontrer par le tableau des inconvéniens attachés à la position actuelle des Puissances regardées comme indépendantes, qu'une coalition entre ces Puissances serait impraticable, et qu'elles sont chacune, et toutes ensemble, hors d'état de lutter contre l'ascendant de la Russie.

Il y a donc réellement trois points principaux, traités dans cet écrit. 1°. Le tableau de la Puissance russe; 2°. l'examen presque toujours apologétique des actions militaires et politiques de l'ancien chef de la France; 3°. celui de la situation et des ressources des diverses Puissances de l'Europe, et spécialement de la France, de l'Autriche et de l'Angleterre; et ces trois parties du travail de l'auteur, ont toutes, comme nous l'avons dit, pour objet d'amener le lecteur à con-

clure avec lui que le Ministère anglais n'a rien fait pour la tranquillité de la Grande-Bretagne et de l'Europe, et que toute tentative de sa part, pour arrêter la Puissance de la Russie serait désormais inutile.

Si telle était, en effet, la situation de l'Europe, ce ne serait pas la peine de prendre la plume pour écrire sur la politique. Il ne resterait qu'à attendre et se résigner. Encore y aurait-il toutes fois quelque consolation à apprendre, puis qu'on est convenu de comparer les puissances terrestres aux animaux distingués par la force et le courage, qu'on serait quelque jour sous la protection de l'éléphant dont le caractère est l'intelligence, accompagnée de modération et de bonté, et qu'on éviterait la griffe du lion ou celle du léopard..

Mais à quoi bon entretenir l'Europe de projets d'ambition auxquels on ne pourrait mettre obstacle?

Quant à nous, qui n'avons, Dieu merci, rien à démêler avec le ministère Anglais, nous croyons que l'auteur a déplacé toutes les ques-

tions politiques que peut faire naître la situation actuelle de l'Europe?

Nous laissons à l'histoire le soin de raconter les événemens de notre âge, et d'apprécier les conditions des traités de paix qui ont terminé la longue guerre dont nous avons été les témoins et les victimes. Nous prenons les faits tels qu'ils sont. La paix existe, et la paix est une chose si excellente en elle-même qu'il faut faire tout ce qu'on peut pour l'entretenir, ou du moins pour en conserver l'espérance. A quoi bon sonner l'alarme, semer les défiances, exciter les animosités; Est-ce un bon moyen de conserver la paix, et est-ce être sur-tout conséquent, que d'indiquer des causes de guerre, en s'efforçant de prouver que toute la puissance est d'un côté, toute la faiblesse de l'autre, et qu'on est sans ressource pour soutenir une lutte?

Les événemens ont rendu, sans doute, la Russie très-puissante. Mais jusqu'à présent, du moins, rien n'annonce de sa part qu'on doive s'alarmer de l'ascendant qu'elle a pris, Son souverain a profité de ses avantages. User

des bienfaits de la fortune est le droit et le devoir d'nn prince habile. Les actes de son Gouvernement n'indiquent pas qu'il soit dispose à en mésuser. Il s'occeupe d'améliorer le sort de ses sujets, de constituer son vaste empire, de le maintenir puissant, d'en rendre les habitans heureux, d'y faire fleurir la justice, les loix, les sciences, le commerce. Sous tous ces rapports, il ne mérite que des éloges. et de longtemps le chef de cet empire ne sera obligé de chercher son bien et le bien de ses peuples dans le mal d'autrui.

Or, ce n'est qu'un intérêt de ce genre, qui peut rendre une natiou puissante, véritablement dangereuse pour les autres. Il n'y aurait de péril réel et constant que de la part d'un peuple qui croirait ne pouvoir conserver et accroitre sa puissance et ses richesses qu'en tenant ses concurrents dans un état constant d'affaiblissement et d'humiliation. Ce n'est pas sur les bords de la Néva qu'il faut chercher encore le siége d'un pareil empire.

Depuis longtemps l'animosité, et même l'in-

quiétude d'un patriotisme, exempt d'animosité, dénoncent à l'Europe les bords de la Tamise comme le séjour d'une politique hostile, à l'égard de tous les peuples industrieux. C'est sans doute une prévention mal fondée. Mais il sera bien facile au Gouvernement britannique de la dissiper, et de prouver aux autres peuples, par des actes constamment d'accord avec ses déclarations, que la grande Bretagne, pour être riche et puissante, n'a, en effet, nul besoin de comprimer l'essor de l'industrie chez les autres nations. S'il en était autrement, il faudrait bien convenir que la grande difficulté, difficulté imminente pour la paix et le bonheur de l'Europe se trouverait, non sur la Baltique, mais au-delà de la Manche.

Au surplus nous ne croyons pas à la nécessité politique des injustices, et des haines nationales. Nous croyons que l'Angleterre peut rester puissante par ses possessions, par sa marine, son commerce et son industrie, sans qu'il en résulte pour elle le besoin de nuire au commerce et à l'iudustrie des autres. Vouloir tout avoir, est s'exposer à tout perdre

tôt ou tard, et la terre est assez vaste, les ressources du commerce sont assez étendues, l'industrie est une mine assez féconde pour que chaque peuple puisse avoir une part à leurs bienfaits, et qu'en même temps celle de la nation la plus florissante par le commerce et l'industrie reste toujours très-ample. L'Angleterre à appris, par l'exemple de son ennemi, que qui menace tout risque tout.

Le fait est qu'il existe maintenant dans le monde, deux puissances prépondérantes, l'une maritime, l'autre territoriale, l'Angleterre et la Russie. C'est aussi un équilibre, et les autres puissances, quoiqu'en disent l'auteur de la brochure que nous publions, ne sont pas réduites à un degré d'infériorité tel que si l'un des deux pouvoirs prépondérants annonçait le dessein de rompre l'équilibre, et d'usurper la monarchie universelle, en abattant son égal, une coalition entr'elles ne put avec efficacité, ou interposer une heureuse médiation, ou s'opposer à l'usurpation en faisant pencher la balance du côté qui serait attaqué.

Quant à nous, Français, ce que nous désirons, c'est de cicatriser nos blessures à l'aide du repos, et de l'indépendance, avantages que nous nous flattons d'obtenir par la paix, et sous la protection d'un Gouvernement sage. Nous n'avons rien à redouter d'aucune des deux puissances prépondérantes, parce que l'une nous défendrait contre l'autre. C'est dire que nous ne devons pas craindre davantage les alliés de chacune des deux. Nous n'avons à redouter que nous-mêmes. Tâchons de nous mettre bien d'accord, et nous n'aurons rien à appréhender.

Sans tirer du tableau de la puissance Russe, les mêmes résultats que l'auteur Anglais, nous avons cru ce tableau curieux et intéressant, comme fragment de l'histoire de notre siècle, et c'est dans cette persuasion que nous nous sommes décidés à le publier.

Lorsque l'auteur nous a paru se laisser entraîner par ses préventions ou par ses animosités politiques, nous les avons fait remarquer par des notes dont le but est de ramener nos lecteurs à une juste appréciation des

connus; nous irons même plus loin, nous avouerons que nous nous y sommes exposés. Nous sommes leurs vainqueurs; leurs libelles et leurs calomnies sont l'effet naturel du dépit et de la vengeance. Cependant nous nous sommes souvent étonnés qu'on leur ait accordé asile et impunité. Il n'est certainement pas de puissance en Europe qui ait de si grandes obligations à l'Angleterre que le gouvernement des Pays-Bas. C'est l'influence de la Grande-Bretagne qui, en contribuant puissamment à la réunion des Provinces-Unies et des Pays-Bas, a fait asseoir la maison d'Orange sur un trône respectable; acte qu'on doit compter au nombre des combinaisons les plus sages de la politique. La supposition d'un concours du royaume des Pays-Bas aux vues d'agrandissement que pourrait avoir la Russie ne nous paraît pas moins absurde que celle d'une alliance offensive de ce royaume avec la Russie contre la France et l'Angleterre: car quelle politique pourrait décider une pareille union? et de quelle utilité la Russie, à une si grande distance, pourrait-elle être aux Pays-Bas? Remarquons d'ailleurs que l'Autriche ne pourrait voir avec indifférence, ni souffrir patiemment une telle alliance; et dans la supposition qu'imagine le *Corres-*

pondant de Francfort, il ne serait pas bien difficile d'occuper la Russie du côté de la Turquie. Mais nous répétons que les craintes du *Correspondant de Francfort* nous paraissent chimériques. Nous ne croyons pas aux intentions que l'on prête à la Russie ; mais ce qu'on a toujours cru impossible est non-seulement devenu une probabilité, mais un fait évident et certain. L'Angleterre et la France ont reconnu que leur intérêt leur commandait d'être fermement et sincèrement unies, et nous croyons pouvoir affirmer qu'il n'existe pas en Europe deux cours en meilleure intelligence ; toutes deux ont dans l'Autriche une alliée non moins sincère et non moins intime; *et maintenant nous demanderons volontiers où est la puissance ou la coalition de puissances qui pourrait se flatter de réussir contre l'union de la Grande-Bretagne, de l'Autriche et de la France?* Il n'est pas vraisemblable que la paix de l'Europe soit de sitôt troublée; aucune puissance n'est intéressée à la troubler, toutes ont intérêt à la maintenir ». (*Londres*).

C'est un vieux proverbe français que, « *qui* « *s'excuse s'accuse ;* » et certainement la Russie doit regarder cette manisfestation gratuite

d'opinions hostiles à l'égard des vues qu'elle montre et ces avis insultans pour sa puissance, comme un procédé peu décent et comme l'expression de la jalousie et de la crainte.

Lui supposer à elle-même des intentions hostiles, et, dans cette hypothèse, la menacer d'y mettre ordre et de réprimer son ambition, est une manière d'agir, non-seulement anti-pacifique, mais offensante. Quand on veut échauffer une querelle entre des écoliers, on fait dire par un champion aposté : « J'ai ap-« pris que vous vous vantiez de vouloir me pro-« voquer, je ne le crois pas ; mais si vous le « faisiez, je vous donnerais une volée de « coups de bâton. » Ce même penchant à lutter ne les anime que davantage lorsqu'ils sont devenus hommes, et la menace les exaspère d'autant plus que leur vanité s'est accrue avec leurs forces.

Les nations comme les individus sont sensibles à ces provocations gratuites. Quel Anglais ne se souvient pas de l'effet que produisit, sur un peuple qu'il voulait humilier, ce mot de Buonaparte, « que l'Angleterre seule ne pouvait « lutter contre la France. »

Cependant, puisqu'on a commis l'indis-

crétion, il faut discuter la question; et un examen exact et sans passion de l'état de l'Europe, prouvera que le manque total de moyens pour soutenir le défi, ne fait que rendre plus complète la folie de la provocation.

Cet examen exige, comme préalable nécessaire, une esquisse rapide de l'histoire des progrès de la Russie en Europe.

Il y a un peu plus d'un siècle que le sol sur lequel est bâti Pétersbourg n'était encore qu'un marais désert, et que toute la contrée environnante était sous la domination de la Suède, alors alliée et voisine de la Pologne, (royaume qui contenait, à cette époque, plus de dix-sept millions d'habitans), et de la Turquie dont le pouvoir était si redoutable, qu'elle força Pierre-le-Grand, vainqueur à Pultawa, de capituler sur le Prath, de racheter sa liberté avec les joyaux de son épouse, et de payer tribut aux Tartares.

L'ambition, les talens et la fortune de Pierre-le-Grand prévalurent; et sa capitale maritime, construite sur un vaste plan, devint à la fois un monument de sa gloire, et le plus ferme appui de cette politique pleine d'audace et de jactance, qui lui faisait dire que la na-

que, sous aucun rapport, on n'a atteint le but.

Où chercherons-nous cette paix qui devrait être une source de bienfaits ?

Où sont les torts redressés par des actes d'une justice désintéressée ?

Quelles sont les passions apaisées par la générosité du pouvoir ?

Les plus déterminés s'effraient à l'aspect de l'effervescence des peuples. Les larmes de l'humanité souffrante sont accompagnées d'une expression si terrible de désespoir, qu'elle force à réfléchir les hommes les plus frivoles, et qu'elle fait trembler l'homme accoutumé à réfléchir.

« Nous avons enduré l'affliction sans y gagner la sagesse. » Quelque rudes qu'aient été les dernières luttes, on n'a que trop raison d'appréhender que notre vie militaire ne soit point terminée, et que bien plutôt il ne s'élève d'autres querelles. Une fois commencés, les débats, loin d'être faciles à apaiser, rempliront les combattans d'une fureur que le chagrin d'avoir été trompés dans leur espoir rendra plus acharnée, et que rien ne pourra calmer.

Cependant l'auteur de cet écrit ne se pro-

Le Caucase, la Crimée, le pays des Cosaques, la Courlande, et une grande partie de la Pologne, accrurent ses possessions, quoique Suwarow n'ait jamais commandé d'armée qui comptât plus de quarante mille hommes effectifs.

Le plan de l'édifice était d'une étendue immense; mais les vides, les interstices n'étaient pas d'une dimension moins effrayante. On conservait l'échafaudage élevé par le premier architecte; mais il fallait une suite non interrompue de combinaisons adroites pour achever l'ouvrage dont son génie avait tracé le plan.

La Pologne était, pour le centre de l'Europe, un boulevard qui, par ses relations avec Stockholm et Constantinople, et au moyen de ses empiétemens sur la ligne militaire de France et de la Russie, rendait encore précaires tous les succès qu'on avait obtenus, et ne faisait des peuples subjugués, qu'autant de sujets toujours inquiets. Une occasion favorable se présenta; on la saisit. La plus importante position en Europe, pour la sûreté de la Russie, fut occupée, avec l'aide de deux grandes puissances européennes, et en présence des autres puissances qui se bornaient au rôle de spectatrices indifférentes; et la nation guerrière, indépendante, qui défendait ce poste

fut partagée comme une proie légitime entre ceux qui se prétendaient les protecteurs de sa sûreté et de sa tranquillité.

La politique sage et libérale de Catherine, sous le rapport de la tolérance religieuse, le respect qu'elle montra pour les lois, les habitudes et la langue du peuple envahi, calmèrent les ressentimens de la partie de cette nation qui lui était tombée en partage, et disposèrent la nation entière à préférer le gouvernement dont les derniers actes ont donné, à la fusion de ce peuple, l'apparence d'une association libre avec l'empire de Russie.

L'objet réel de l'ambition de Catherine était Constantinople. Elle borna donc ses hostilités contre la France, à la publication de quelques manifestes, à quelques largesses à la dynastie détrônée et réduite à l'exil, et au don d'une épée à Monsieur.

Paul, plus franc et moins politique, voulut accomplir ses promesses. Trente-six mille hommes, sous les ordres de Suwarow, marchèrent en Italie, où cette armée soutint la réputation de son général, pendant que huit mille hommes, débarquant en Hollande, au milieu de circonstances défavorables, affaiblirent la réputation militaire de la Russie, en abaissant

ses glorieux étendarts. Paul, irrité et plein de dépit, résolut de s'unir avec son ancien ennemi, et de tourner ses armes contre ses anciens amis. Ce fut dans cette vue qu'il forma le plan d'une neutralité maritime armée, et qu'un corps considérable de cavalerie fut destiné à l'invasion de l'Inde, lorsqu'une noblesse mécontente et une armée fatiguée s'accordèrent pour mettre fin à sa domination. . . . . . .

Paul était violent et capricieux; mais ses ennemis même ont avoué que tout incapable qu'il fût, par défaut de jugement, de protéger son empire contre l'insulte, il avait une ame trop élevée pour jamais souscrire à rien de honteux. . . . .

Son règne fut trop court pour développer les ressources surabondantes que possédait dès-lors son empire; mais ce règne n'en eut pas moins une très-grande influence sur la politique russe à l'égard de l'Europe, en prouvant qu'il n'était pas de contrée, dans cette partie du monde, qui fut inaccessible aux armées sorties du Caucase et de la Sibérie, tandis que le projet de pénétrer dans l'Inde par la Perse, projet d'abord rejeté comme bisarre et chimérique, est devenu, avec le temps, l'objet d'une attention sérieuse de la

événemens et des hommes, et de constater la pureté des intentions qui nous ont déterminé à laisser subsister le texte.

Enfin nous avons cru devoir indiquer au Public le but le plus important qu'a pu se proposer l'auteur, en montrant que par l'effroi qu'il a cherché à inspirer sur les vues d'une grande puissance dont le pouvoir lui a paru redoutable à sa patrie, il pouvait espérer de rallier autour de ses drapeaux toutes les craintes et toutes les espérances.

MORÉE
Tabreez
MER MÉDITER
P E R S E
TEHERAN
20
25
45
50

PRÉFACE.

La tranquillité de l'Europe fut le but avoué du système de guerre que suivit pendant vingt-cinq ans le cabinet britannique et l'engagement contracté par ce cabinet; cette tranquillité ne devait pas être celle que Tibère ou Sylla accordèrent à Rome, quand les opprimés et les malheureux ne recevaient aucun soulagement à leurs maux; le repos, qu'on cherchait, devait être le fruit d'une politique d'accord avec le vœu public, et dirigée par les conseils de la sagesse, comme vers le bien de tous les peuples. Ce repos devait trouver la garantie de sa durée dans l'union du puissant avec le faible, du conquérant avec les vaincus, cimentée par leur intérêt commun.

Ce serait faire injure au bon sens du public, que de se consumer en efforts pour prouver

2

que, sous aucun rapport, on n'a atteint le but.

Où chercherons-nous cette paix qui devrait être une source de bienfaits?

Où sont les torts redressés par des actes d'une justice désintéressée?

Quelles sont les passions apaisées par la générosité du pouvoir?

Les plus déterminés s'effraient à l'aspect de l'effervescence des peuples. Les larmes de l'humanité souffrante sont accompagnées d'une expression si terrible de désespoir, qu'elle force à réfléchir les hommes les plus frivoles, et qu'elle fait trembler l'homme accoutumé à réfléchir.

« Nous avons enduré l'affliction sans y ga-
« gner la sagesse. » Quelque rudes qu'aient été les dernières luttes, on n'a que trop raison d'appréhender que notre vie militaire ne soit point terminée, et que bien plutôt il ne s'élève d'autres querelles. Une fois commencés, les débats, loin d'être faciles à apaiser, rempliront les combattans d'une fureur que le chagrin d'avoir été trompés dans leur espoir rendra plus acharnée, et que rien ne pourra calmer.

Cependant l'auteur de cet écrit ne se pro-

pose d'examiner l'état moral de l'Europe, qu'autant que cet examen lui sera nécessaire pour justifier l'assertion, « que la Russie, met« tant à profit les événemens qui ont affligé « l'Europe, a non-seulement acoru son as« cendant en l'appuyant sur des bases natu« relles et suffisantes pour se conserver un « pouvoir prépondérant; mais que ses rivaux « l'ont encore gratifiée du sceptre de la do« mination universelle. »

Quelque hardie que paraisse cette assertion, la prédiction de cet événement a déjà été faite, à une époque où les observateurs ordinaires ne se seraient point avisés de faire à la Russie un si bel horoscope. Cette prédiction s'est cependant si exactement vérifiée, qu'on ne la lira pas sans intérêt.

« Lorsque le czar et le consul mettront « leurs légions en présence, les médiations, « les coalitions armées, les conventions de « neutralité et les lignes de démarcations se« ront de peu d'importance; ces puissances ont « depuis long-temps oublié l'art des négocia« tions au sein de la guerre, et l'étiquette des « cours sur les champs de bataille. »

L'intervention des autres états peut hâter leur assujettissement, mais non leur faire

éviter leur destinée. Les champions de la Russie et de la France se rencontreront bientôt au centre du monde. L'objet de leur querelle ne sera ni un évêché, ni une île à sucre, ni une question de préférence entre la messe latine et les prières grecques ; ils combattront pour la possession de l'Hellespont et du Bosphore, deux positions d'où dépend maintenant l'empire de notre hémisphère oriental. De tels combattans ne s'avanceront pas l'un contre l'autre pour escarmoucher et se retirer ensuite ; ils ne se battront pas pour des conquêtes à restituer. Il faudra que l'un des deux reste maître du champ de bataille et en même temps de la *dictature du monde* (1).

Quelques Hectors politiques ont jeté le gant, comme s'ils étaient prêts à opposer attitude à attitude, et pouvoir à pouvoir ; comme s'il existait une puissance réellement capable de réprimer ou de punir toute atteinte portée aux limites d'un voisin.

Mais le temps de l'illusion est passé, et le genre humain n'est plus dupe des grands mots.

---

(1) *Essai* sur la force intérieure et sur la puissance militaire de la France et de la Russie..... 1803.

Cette crédulité, cette foi qui n'avaient pas besoin de s'appuyer sur la raison, sont enfin épuisées. Don Sébastien et Jeanne Southcote peuvent encore, à la vérité, vivre aux dépens de la bonhomie de leurs partisans. Mahomet pourrait peut-être encore se faire suivre par une multitude avide de lui voir mettre une montagne en mouvement; des charlatans lèveraient encore une contribution sur la curiosité des habitans de Londres, en promettant d'entrer dans une bouteille. Mais les ministres ne persuaderont pas plus long-temps aux Anglais de fermer les yeux, comme des enfans imbécilles, et de prendre un fruit qui, lorsqu'on l'a saisi, n'offre plus au goût, comme les pommes des côtes de la mer Morte, qu'une cendre rebutante.

Le vaisseau de l'état a été abandonné au caprice de la fortune. La sagesse et l'expérience indiquaient les dangers de la course et prédisaient que, si l'on échappait au naufrage pendant la route, le dommage que causeraient les conflits des courans ne serait pas réparé par les profits de la cargaison.

L'artiste qui, dans sa colère, brisa son pinceau contre sa toile, pouvait, à aussi bon droit, vanter le dessin et l'exécution de son tableau;

le tanneur athénien qui osa suspendre son bouclier dans le temple de Minerve, en mémoire d'une grande victoire, était beaucoup plus en droit de le faire, que le ministère britannique n'est fondé à faire honneur à ses plans et à ses délibérations du succès de sa lutte contre la France. Nos ministres chancelaient comme des gens dans l'ivresse; et, parce qu'ils ont réussi par hasard, réussite qui vérifie la maxime philosophique, que « l'événement justifie quelquefois une conduite insensée », ils attendaient que quelque hasard fit d'eux encore des hommes d'état, et ajoutât à leurs talens celui de gouverner.

Les embarras de finance étaient l'inévitable conséquence d'une guerre politique; cependant on aurait pu donner à la paix des bases qui eussent uni les gouvernemens et les nations dans des sentimens vraiment pacifiques.

L'Angleterre a consacré toutes ses ressources à écarter le danger de la domination d'une rivale, la France; mais la Russie, profitant de l'occasion, s'est élevée à une hauteur que cette rivale n'avait pu atteindre. L'Amérique, entretenue dans un système de guerre, est devenue puissance navale; elle menace de prendre des stations dans les hautes mers, et de jeter

voir l'état des choses sous le même aspect. D'abord il attache trop d'importance aux alliances de familles et aux effets qui en résultent. L'expérience de l'histoire nous atteste cependant combien peu l'on doit compter sur ces alliances, au moindre choc qu'elles reçoivent d'un plan de politique, d'ambition, ou d'agrandissement! Nous ne savons pas si la Russie a influé sur la rupture du mariage projeté entre les maisons de Brunswick et d'Orange, et nous ne nous mettons pas en peine d'avérer son influence prétendue à cet égard, parce que l'*union* entre les maisons de Brunswick et de Saxe a pleinement satisfait le peuple anglais, et que l'on n'aurait pu sûrement faire choix d'un prince dont la conduite fût plus digne d'éloges que celle du prince de Saxe-Cobourg. Notre opinion sur les résultats des alliances entre les familles souveraines en général, s'applique à tous les mariages dont parle le *Correspondant de Francfort.* En effet, quant au Wurtemberg... quel effet peut-il produire? et de quel poids peut-il être dans la balance de la politique européenne? A l'égard des accusations dirigées contre l'Angleterre par les libelles étrangers, nous n'en sommes point surpris; ce sont des attaques de jacobins

vais conseillers, et diminue ainsi sa popularité, en autorisant des mesures subversives de cette constitution qu'il devrait défendre, et destructives de cette prospérité nationale que son intérêt et son inclination l'engagent à protéger!

L'auteur de cet écrit n'a pas la prétention de publier des faits nouveaux : raconter avec vérité ceux qui sont déjà connus, et ne rien dire que de vrai, voilà son seul objet. Des recherches plus étendues l'auraient peut-être mis à même d'éclaircir et de corroborer quelques assertions; mais l'inviolabilité des confidences est une limite qu'on ne doit pas se permettre de franchir.

Que des rois, des ministres, des hommes d'état, des généraux, s'en formalisent ou non, l'historien qui veut être instructif doit s'abstenir de toute partialité, comme de toute animosité. C'est à lui qu'il appartient de dire, «*Tros Rutulusve*», etc; mais comme il ne peut guère se flatter de ne blesser personne, en remplissant les devoirs d'un écrivain guidé par l'amour du bien public, et en rappelant des actes qui exigent un prononcé impartial en bien ou en mal, si l'on veut en déterminer le caractère et fixer le jugement des contemporains, il doit être préparé à encourir le ressentiment du

pouvoir blessé dans son orgueil, et du crime regimbant contre la censure.

C'est maintenant que ceux qui ont à cœur le salut de leur pays, doivent s'exposer sur la brèche, sans aucun égard pour leur sûreté personnelle, et être toujours prêts à s'écrier avec l'orateur romain :

Quin etiam corpus libenter obtulerim, si repræsentari morte meâ libertas civitatis potest, ut aliquandò dolor populi romani pariat quod jam diù parturit!

On dira peut-être qu'avec ces sentimens, et sur-tout lorqu'on s'en fait gloire, on devrait inscrire sur le titre de l'écrit le nom de l'auteur; et quoique l'*ignotum pro magnifico* soit souvent favorable, on aurait pris ce parti, si l'étiquette d'un combat littéraire avec un champion anonyme ne commandait pas de tenir sa visière baissée. Mais aucune crainte n'empêche l'auteur d'avouer son ouvrage; et, loin de chercher à se cacher ou de combattre sous une enseigne trompeuse, il sera toujours prêt à soutenir au grand jour contre ses adversaires tout ce que sa plume a tracé dans ces pages.

Toutes tentatives pour influencer ses juges sont contraires à la loi, et dénotent ou une mauvaise cause, ou des craintes honteuses;

mais on peut toujours exprimer l'espérance de voir la critique fermer l'œil sur les imperfections du style. L'auteur sollicite l'indulgence pour la forme, et réclame un jugement pour le fond des choses.

PUISSANCE

POLITIQUE ET MILITAIRE

DE LA RUSSIE EN 1817.

Il a paru, sous la rubrique de Francfort, un article extraordinaire, accompagné de quelques observations qui méritent attention.

Nous insérons ici cet article en entier comme base de nos recherches et des réflexions qui en seront la suite.

« Il paraît nécessaire d'instruire l'Europe du « danger qui la menace. Ce danger ne vient ni « de l'Angleterre, ni de la France, ni de l'Au- « triche; il vient du nord de la Russie. La Rus- « sie est la puissance qui veut aujourd'hui « prendre l'attitude hautaine et dictatoriale « que la France avait prise sous la tyrannie de

d'opinions hostiles à l'égard des vues qu'elle montre et ces avis insultans pour sa puissance, comme un procédé peu décent et comme l'expression de la jalousie et de la crainte.

Lui supposer à elle-même des intentions hostiles, et, dans cette hypothèse, la menacer d'y mettre ordre et de réprimer son ambition, est une manière d'agir, non-seulement anti-pacifique, mais offensante. Quand on veut échauffer une querelle entre des écoliers, on fait dire par un champion aposté : « J'ai ap-« pris que vous vous vantiez de vouloir me pro-« voquer, je ne le crois pas ; mais si vous le « faisiez, je vous donnerais une volée de « coups de bâton. » Ce même penchant à lutter ne les anime que davantage lorsqu'ils sont devenus hommes, et la menace les exaspère d'autant plus que leur vanité s'est accrue avec leurs forces.

Les nations comme les individus sont sensibles à ces provocations gratuites. Quel Anglais ne se souvient pas de l'effet que produisit, sur un peuple qu'il voulait humilier, ce mot de Buonaparte, « que l'Angleterre seule ne pouvait « lutter contre la France. »

Cependant, puisqu'on a commis l'indis-

crétion, il faut discuter la question; et un examen exact et sans passion de l'état de l'Europe, prouvera que le manque total de moyens pour soutenir le défi, ne fait que rendre plus complète la folie de la provocation.

Cet examen exige, comme préalable nécessaire, une esquisse rapide de l'histoire des progrès de la Russie en Europe.

Il y a un peu plus d'un siècle que le sol sur lequel est bâti Pétersbourg n'était encore qu'un marais désert, et que toute la contrée environnante était sous la domination de la Suède, alors alliée et voisine de la Pologne, (royaume qui contenait, à cette époque, plus de dix-sept millions d'habitans), et de la Turquie dont le pouvoir était si redoutable, qu'elle força Pierre-le-Grand, vainqueur à Poltawa, de capituler sur le Pruth, de racheter sa liberté avec les joyaux de son épouse, et de payer tribut aux Tartares.

L'ambition, les talens et la fortune de Pierre-le-Grand prévalurent; et sa capitale maritime, construite sur un vaste plan, devint à la fois un monument de sa gloire, et le plus ferme appui de cette politique pleine d'audace et de jactance, qui lui faisait dire que la na-

d'opinions hostiles à l'égard des vues qu'elle montre et ces avis insultans pour sa puissance, comme un procédé peu décent et comme l'expression de la jalousie et de la crainte.

Lui supposer à elle-même des intentions hostiles, et, dans cette hypothèse, la menacer d'y mettre ordre et de réprimer son ambition, est une manière d'agir, non-seulement anti-pacifique, mais offensante. Quand on veut échauffer une querelle entre des écoliers, on fait dire par un champion aposté : « J'ai ap-« pris que vous vous vantiez de vouloir me pro-« voquer, je ne le crois pas; mais si vous le « faisiez, je vous donnerais une volée de « coups de bâton. » Ce même penchant à lutter ne les anime que davantage lorsqu'ils sont devenus hommes, et la menace les exaspère d'autant plus que leur vanité s'est accrue avec leurs forces.

Les nations comme les individus sont sensibles à ces provocations gratuites. Quel Anglais ne se souvient pas de l'effet que produisit, sur un peuple qu'il voulait humilier, ce mot de Buonaparte, « que l'Angleterre seule ne pouvait « lutter contre la France. »

Cependant, puisqu'on a commis l'indis-

crétion, il faut discuter la question; et un examen exact et sans passion de l'état de l'Europe, prouvera que le manque total de moyens pour soutenir le défi, ne fait que rendre plus complète la folie de la provocation.

Cet examen exige, comme préalable nécessaire, une esquisse rapide de l'histoire des progrès de la Russie en Europe.

Il y a un peu plus d'un siècle que le sol sur lequel est bâti Pétersbourg n'était encore qu'un marais désert, et que toute la contrée environnante était sous la domination de la Suède, alors alliée et voisine de la Pologne, (royaume qui contenait, à cette époque, plus de dix-sept millions d'habitans), et de la Turquie dont le pouvoir était si redoutable, qu'elle força Pierre-le-Grand, vainqueur à Pultawa, de capituler sur le Prath, de racheter sa liberté avec les joyaux de son épouse, et de payer tribut aux Tartares.

L'ambition, les talens et la fortune de Pierre-le-Grand prévalurent; et sa capitale maritime, construite sur un vaste plan, devint à la fois un monument de sa gloire, et le plus ferme appui de cette politique pleine d'audace et de jactance, qui lui faisait dire que la na-

ture n'avait créé « qu'une Russie, et qu'elle « ne devait point avoir de rivale » (1).

A l'exception d'Élisabeth, dont les traités lui firent honneur et furent glorieux pour ses armées, quoiqu'elles n'eussent point eu de succès, les souverains qui succédèrent à Pierre-le-Grand, jusqu'au règne de Catherine II, ne purent suivre l'impulsion qu'il avait donnée; mais ils s'efforcèrent de consolider la puissance qu'il avait acquise, et le commerce leur procura des ressources nouvelles pour l'accomplissement de leurs vues.

Catherine II eut toute l'ardeur d'un conquérant et sut l'inspirer à ses sujets. Dans un empire où l'on avait toujours négligé les moyens de former les hommes par une bonne éducation, avantage que Catherine elle-même sacrifia à des vues plus attrayantes, des ministres pleins de capacité, des généraux invincibles se présentèrent comme par enchantement.

---

(1) *Voyez* la dépêche de Pierre-le-Grand après la défaite de la flotte suédoise près de l'île d'Aland, dans l'année 1714...

Le Caucase, la Crimée, le pays des Cosaques, la Courlande, et une grande partie de la Pologne, accrurent ses possessions, quoique Suwarow n'ait jamais commandé d'armée qui comptât plus de quarante mille hommes effectifs.

Le plan de l'édifice était d'une étendue immense; mais les vides, les interstices n'étaient pas d'une dimension moins effrayante. On conservait l'échafaudage élevé par le premier architecte; mais il fallait une suite non interrompue de combinaisons adroites pour achever l'ouvrage dont son génie avait tracé le plan.

La Pologne était, pour le centre de l'Europe, un boulevard qui, par ses relations avec Stockholm et Constantinople, et au moyen de ses empiétemens sur la ligne militaire de France et de la Russie, rendait encore précaires tous les succès qu'on avait obtenus, et ne faisait des peuples subjugués, qu'autant de sujets toujours inquiets. Une occasion favorable se présenta; on la saisit. La plus importante position en Europe, pour la sûreté de la Russie, fut occupée, avec l'aide de deux grandes puissances européennes, et en présence des autres puissances qui se bornaient au rôle de spectatrices indifférentes; et la nation guerrière, indépendante, qui défendait ce poste

fut partagée comme une proie légitime entre ceux qui se prétendaient les protecteurs de sa sûreté et de sa tranquillité.

La politique sage et libérale de Catherine, sous le rapport de la tolérance religieuse, le respect qu'elle montra pour les lois, les habitudes et la langue du peuple envahi, calmèrent les ressentimens de la partie de cette nation qui lui était tombée en partage, et disposèrent la nation entière à préférer le gouvernement dont les derniers actes ont donné, à la fusion de ce peuple, l'apparence d'une association libre avec l'empire de Russie.

L'objet réel de l'ambition de Catherine était Constantinople. Elle borna donc ses hostilités contre la France, à la publication de quelques manifestes, à quelques largesses à la dynastie détrônée et réduite à l'exil, et au don d'une épée à Monsieur.

Paul, plus franc et moins politique, voulut accomplir ses promesses. Trente-six mille hommes, sous les ordres de Suwarow, marchèrent en Italie, où cette armée soutint la réputation de son général, pendant que huit mille hommes, débarquant en Hollande, au milieu de circonstances défavorables, affaiblirent la réputation militaire de la Russie, en abaissant

ses glorieux étendarts. Paul, irrité et plein de dépit, résolut de s'unir avec son ancien ennemi, et de tourner ses armes contre ses anciens amis. Ce fut dans cette vue qu'il forma le plan d'une neutralité maritime armée, et qu'un corps considérable de cavalerie fut destiné à l'invasion de l'Inde, lorsqu'une noblesse mécontente et une armée fatiguée s'accordèrent pour mettre fin à sa domination.

Paul était violent et capricieux; mais ses ennemis même ont avoué que tout incapable qu'il fût, par défaut de jugement, de protéger son empire contre l'insulte, il avait une ame trop élevée pour jamais souscrire à rien de honteux.

Son règne fut trop court pour développer les ressources surabondantes que possédait dès-lors son empire; mais ce règne n'en eut pas moins une très-grande influence sur la politique russe à l'égard de l'Europe, en prouvant qu'il n'était pas de contrée, dans cette partie du monde, qui fut inaccessible aux armées sorties du Caucase et de la Sibérie, tandis que le projet de pénétrer dans l'Inde par la Perse, projet d'abord rejeté comme bisarre et chimérique, est devenu, avec le temps, l'objet d'une attention sérieuse de la

fut partagée comme une proie légitime entre ceux qui se prétendaient les protecteurs de sa sûreté et de sa tranquillité.

La politique sage et libérale de Catherine, sous le rapport de la tolérance religieuse, le respect qu'elle montra pour les lois, les habitudes et la langue du peuple envahi, calmèrent les ressentimens de la partie de cette nation qui lui était tombée en partage, et disposèrent la nation entière à préférer le gouvernement dont les derniers actes ont donné, à la fusion de ce peuple, l'apparence d'une association libre avec l'empire de Russie.

L'objet réel de l'ambition de Catherine était Constantinople. Elle borna donc ses hostilités contre la France, à la publication de quelques manifestes, à quelques largesses à la dynastie détrônée et réduite à l'exil, et au don d'une épée à Monsieur.

Paul, plus franc et moins politique, voulut accomplir ses promesses. Trente-six mille hommes, sous les ordres de Suwarow, marchèrent en Italie, où cette armée soutint la réputation de son général, pendant que huit mille hommes, débarquant en Hollande, au milieu de circonstances défavorables, affaiblirent la réputation militaire de la Russie, en abaissant

consacrés à l'utilité publique, à pourvoir ses arsenaux, à augmenter son armée. Tempérant, actif, infatigable, il traitait lui-même les affaires de son gouvernement, ou les soumettait à sa surveillance. Familiarisé avec la statistique, la topographie, les intérêts des différens pays soumis à son vaste empire, il n'avait à coeur que la prospérité générale qu'il s'efforçait d'assurer par un ordre approprié aux besoins de tous et de chacun, des peuples et des individus.

Tel était Alexandre. On ne saurait peindre, avec un crayon trop fidèle, le caractère individuel d'un monarque dont la volonté est le seul principe de gouvernement reconnu dans son empire, et qui doit, par conséquent, avoir toujours la plus grande influence sur les mesures de son cabinet.

En arrivant au trône, Alexandre n'avait point à choisir avec l'Angleterre, entre la paix ou la guerre. La paix était la condition implicite de son élévation au pouvoir. Ses sentimens à cet égard étaient d'accord avec ses obligations; et il se servit de l'augmentation de ses finances pour développer des sources de puissance et de richesses qui n'avaient point encore été mises à profit.

de la Russie, tant en hommes qu'en argent, ou aurait empêché du moins, à tout événement, que ses forces disponibles ne s'accrussent, vit avec autant de crainte que de surprise les mesures administratives d'Alexandre.

Dans l'espace de trois années la Russie avait perdu sur ses armées de la Moldavie, plus par les changemens de climats que par le sort des combats, trente-six généraux et cent vingt mille hommes, et cependant une armée de soixante mille hommes, mieux organisée qu'aucune autre que la Russie eût eue jusqu'alors, qui égalait et peut-être surpassait, dans l'ensemble de sa composition, quelque armée de l'Europe que ce fût, couvrait toute la ligne du Danube, et de temps à autre, bloquait l'armée turque dans Shumla, au pied des montagnes de Balkan, véritable rempart de Constantinople, rempart que des troupes comme les troupes françaises auraient déjà depuis longtemps renversé par leur bravoure et leur intrépidité.

La guerre de Perse avait coûté annuellement à la Russie de dix à vingt mille hommes; quoi qu'il en soit, d'année en année, les lignes de communication russe se perfectionnaient et affaiblissaient insensiblement les frontières de la Perse.

consacrés à l'utilité publique, à pourvoir ses arsenaux, à augmenter son armée. Tempérant, actif, infatigable, il traitait lui-même les affaires de son gouvernement, ou les soumettait à sa surveillance. Familiarisé avec la statistique, la topographie, les intérêts des différens pays soumis à son vaste empire, il n'avait à cœur que la prospérité générale qu'il s'efforçait d'assurer par un ordre approprié aux besoins de tous et de chacun, des peuples et des individus.

Tel était Alexandre. On ne saurait peindre, avec un crayon trop fidèle, le caractère individuel d'un monarque dont la volonté est le seul principe de gouvernement reconnu dans son empire, et qui doit, par conséquent, avoir toujours la plus grande influence sur les mesures de son cabinet.

En arrivant au trône, Alexandre n'avait point à choisir avec l'Angleterre, entre la paix ou la guerre. La paix était la condition implicite de son élévation au pouvoir. Ses sentimens à cet égard étaient d'accord avec ses obligations; et il se servit de l'augmentation de ses finances pour développer des sources de puissance et de richesses qui n'avaient point encore été mises à profit.

Malgré une consommation immense et continuelle d'hommes et d'argent sur les frontières de la Perse et de la Moldavie, ses chantiers furent constamment occupés à augmenter le nombre de ses vaisseaux, et ses dépôts à recruter de nouveaux bataillons.

Enveloppé, comme allié de l'Autriche, dans le désastre d'Austerlitz (bataille trop précipitamment résolue, et perdue, on peut le dire avec confiance, avant que le combat ne commençât, par un mouvement de flanc irréfléchi), Alexandre fut peut-être le seul homme de son armée qui descendit les montagnes carpathiennes sans désespérer de réparer son malheur et le mauvais succès de cette campagne. Les efforts furent proportionnés aux besoins des circonstances; et quand Napoléon passa le Rhin pour attaquer la Prusse, cent vingt mille Russes s'avançaient pour appuyer cette puissance.

La bataille d'Iéna qui, en un jour, renversa la monarchie prussienne, et mit les Français à même de faire flotter, au bout de quatorze jours, leurs drapeaux sur les bords de la Vistule, déconcerta les plans qu'on avait combinés et réduisit les Russes à défendre leurs frontières, n'ayant pour appui que cinq à six mille auxi-

liaires découragés : c'était tout ce qui avait pu échapper au désastre de la Prusse, au lieu de deux cent cinquante mille hommes, qui, peu de jours auparavant, auraient pu se mettre en ligne à côté des Russes.

Les batailles de Pultusk, d'Eylau, d'Heilsberg, de Friedland, ne purent empêcher les progrès de l'ennemi vers le Niémen; et Alexandre, alarmé de sa situation, accepta les conditions de paix offertes par Buonaparte, conditions que ce dernier rendit avantageuses à la Russie, et auxquelles il ajouta un nouveau prix par les égards qu'il témoigna au monarque russe, adoucissant ainsi le chagrin que devaient lui causer ses défaites.

La malheureuse issue de l'expédition de sir George Duckworth, et le résultat du mouvement non autorisé des troupes anglaises sur Rosette, (une entreprise contre Alexandrie même fut tentée sur la demande expresse du cabinet russe), dût beaucoup ajouter aux chagrins d'Alexandre. Ces échecs augmentèrent tellement par la confiance les forces des Turcs, qu'ils le contraignirent à faire marcher des renforts vers la frontière au moment où on ne pouvait, sans danger, dégarnir des points

d'une haute importance ; mais le motif réel qui le détermina à la paix, fut la certitude acquise, pendant le peu de temps qu'il passa à l'armée, qu'elle était trop faible, trop désorganisée, trop dépourvue de moyens indispensables pour pouvoir défendre contre une invasion les provinces polonaises incorporées à la Russie, quand on avait à redouter dans ces provinces l'esprit d'insurrection. Il savait que les secours annoncés, comme étant en marche, n'existaient pas, et qu'il n'y avait pas vingt mille hommes en réserve pour défendre ses deux capitales.

La paix qui rendit le trône à son allié, quoique les plus beaux fleurons de la couronne de Prusse demeurassent en la possession du conquérant, adoucit beaucoup les regrets personnels que l'issue de la guerre causait à Alexandre. Cette paix, qui lui assurait une portion plus considérable de la Pologne, et qui favorisait ses vues en Turquie jusqu'à l'embouchure du Danube, la conquête de l'importante province de Finlande entraient dans son plan de politique ; mais la paix qui lui offrait des délais précieux, et dont il était résolu de profiter, était, avec l'expérience qu'il avait acquise des vices de

son système militaire, d'une plus grande importance encore, et, comme il le disait lui-même, d'un prix inestimable.

L'attaque de Copenhague, qu'Alexandre déclara toujours ne pouvoir être justifiée, puisque le prince royal de Danemarck s'était déterminé à maintenir la neutralité la plus absolue, à en repousser toute violation soit par terre, soit par mer, de quelque part qu'elle vînt; cette attaque, dis-je, lui fournit un prétexte pour déclarer la guerre à l'Angleterre; il persévéra dans cette politique, quoique certains événemens dont le souvenir était sans cesse présent à son esprit, eussent été bien capables de l'empêcher de mettre à exécution une mesure aussi peu populaire en Russie.

La prise de la Finlande fut encore plus inexcusable; l'acquisition en était cependant de la même importance pour la Russie que le fut celle de la Normandie pour la France, alors que cette province se trouvait sous la domination anglaise. Le détrônement de la dynastie alors régnante en Suède qui en fut la suite, n'avait jamais été prévu par Alexandre. Ce monarque le déplorera toujours jusqu'à ce qu'un pareil outrage ait été expié soit par une juste indemnité, soit par une restauration éclatante.

Napoléon ayant fait une nouvelle invasion en Autriche pour tirer vengeance de quelques négociations équivoques qui avaient eu lieu lorsqu'il se trouvait dans l'embarras, après la bataille d'Eylau, (1) comme aussi pour colorer les intentions hostiles qu'il entretenait secrètement, somma la Russie, en qualité d'auxiliaire, d'envahir l'Autriche du côté de la Gallicie. Les armées de cette puissance se répandirent donc dans la province en question, et s'avancèrent jusqu'à Olmutz, lorsque le cabinet autrichien résolut de faire la paix et consentit de donner un gage d'une amitié durable; gage que la Russie, à ce que l'on croit, avait refusé de donner après la paix de Tilsitt.

La paix ajouta encore à l'empire russe une partie importante et étendue de territoire. Quoiqu'elle ait été depuis abandonnée, on n'attendait pour la réoccuper, que la *convenance* de l'empereur.

---

(1) Buonaparte dit au général autrichien envoyé pour reconnaître ses forces et sa position, et qui n'arriva que lorsque tout le danger était passé, « Retournez d'où vous venez; dites à votre maître qu'il « est de deux mois en retard, et que moi je suis prêt « maintenant. »

La défense de la Gallicie est devenue, en quelque sorte impossible, depuis que la Russie se trouve en possession du duché de Varsovie, qu'elle a six cent mille hommes pour agir d'accord avec ce pays, ainsi qu'une population amie, prête à se porter en avant : la conservation du pays situé entre la Vistule et le Niémen, aujourd'hui sous la domination prussienne, serait également impraticable de son côté, si la Russie résolvait jamais de s'en rendre maîtresse, et si la Prusse n'était pas assez sage pour négocier une cession avec indemnité.

Un parti anglais très-puissant continua d'exister en Russie, et l'intérêt commercial, auquel se rattachent les intérêts de la majeure partie de la noblesse russe, murmura hautement en songeant au tort qu'occasionnait pour sa fortune, et que portait en conséquence à la prospérité générale de l'empire le blocus maritime exercé par l'Angleterre. Cependant Alexandre persista dans sa résolution ; mais comme il avait conservé le souvenir de la campagne sur la Vistule, il s'appliqua sans relâche à perfectionner l'administration de son armée, comme aussi à en accroître les forces.....

Buonaparte qui avait espéré qu'une guerre du côté de la Turquie aurait épuisé les ressources

de la Russie, tant en hommes qu'en argent, ou aurait empêché du moins, à tout événement, que ses forces disponibles ne s'accrussent, vit avec autant de crainte que de surprise les mesures administratives d'Alexandre.

Dans l'espace de trois années la Russie avait perdu sur ses armées de la Moldavie, plus par les changemens de climats que par le sort des combats, trente-six généraux et cent vingt mille hommes, et cependant une armée de soixante mille hommes, mieux organisée, qu'aucune autre que la Russie eût eue jusqu'alors, qui égalait et peut-être surpassait, dans l'ensemble de sa composition, quelque armée de l'Europe que ce fût, couvrait toute la ligne du Danube, et de temps à autre, bloquait l'armée turque dans Shumla, au pied des montagnes de Balkan, véritable rempart de Constantinople, rempart que des troupes comme les troupes françaises auraient déjà depuis longtemps renversé par leur bravoure et leur intrépidité.

La guerre de Perse avait coûté annuellement à la Russie de dix à vingt mille hommes; quoi qu'il en soit, d'année en année, les lignes de communication russe se perfectionnaient et affaiblissaient insensiblement les frontières de la Perse.

Au lieu d'une armée faible, destinée à protéger le Niémen, cent mille hommes, formés sur trois lignes, servirent à repousser toute attaque, et l'on posta, dans la Finlande, un autre corps considérable de troupes. Tous les arsenaux regorgeaient de munitions ; quinze cents bouches à feu parurent sur le champ de bataille. On dressait des recrues dans chaque province ; enfin, on établit une milice dans toute l'étendue de l'empire.

Bonaparte, qui n'avait jamais perdu le souvenir de la bataille d'Eylau, et qui avait éprouvé les vertus militaires de l'armée russe, vit bien que le moment était venu pour la Russie de prendre cette attitude imposante qui était l'objet de sa propre ambition, en un mot d'obtenir en Europe un établissement qui, en raison des avantages stratégiques de sa position et d'une nombreuse population, lui devait assurer la suprématie du continent ou sinon qu'il lui fallait impérieusement chasser les armées russes d'Europe pour briser et réduire enfin cette puissance colossale jusqu'au point de n'en faire à peu près, comme par le passé, qu'une puissance asiatique. Il choisit donc ce moment pour commencer ses opérations, parce qu'il craignit, qu'en différant, la

Russie ne parvînt à engager les Turcs à faire la paix avec elle, et que l'Angleterre ne vînt à acquérir plus d'influence encore par suite des bons offices qu'elle aurait pu rendre à cette occasion. Peut-être avait-il bien aussi quelques raisons de craindre que le caractère de prolongation que prenait la guerre en Espagne ne rallumât les sentimens hostiles d'alliés assez mal disposés en sa faveur, et ne les amenât à se prêter réciproquement aide et assistance.

Malgré l'avis d'un grand nombre de ses meilleurs officiers et hommes d'état, il refusa d'envoyer quatre viugt mille hommes de plus pour décider la conquête de la péninsule et dégoûter ainsi la nation anglaise de ses guerres continentales, en détruisant des espérances *si chères*, pour elle, de toutes les manières. Il ne cessait de dire à ceux qui l'entouraient : « qu'il était on ne peut pas plus raisonnable « de laisser l'armée anglaise engagée dans un « pays éloigné d'un point où, suivant lui, elle « pourrait beaucoup plus efficacement contri- « buer à lui nuire.

A la tête d'une armée *confédérée* de plus de quatre cent mille hommes, Bonaparte accusa l'empereur Alexandre d'avoir violé les traités

et il lui demanda en même temps à les renouer.

L'issue de la campagne est fort connue; mais l'histoire réelle de tous les événemens qui l'ont accompagnée, quoique bien intéressante pour l'homme d'état, pour le soldat, pour le philosophe, enfin, pour tous les êtres en général qui ont des sentimens d'humanité, cette histoire, dis-je, est encore un mystère pour l'Europe.

On peut seulement se permettre de rappeler ici que, nonobstant la conclusion de paix bien imprévue entre la Turquie et la Russie, les hostilités bien inattendues de la Suède, cependant les projets gigantesques de Buonaparte furent mis à exécution sur tous ceux des points qui offraient, comme on l'avait bien prévu, à l'armée française, des obstacles insurmontables et lui ravissaient tout espoir de succès.

En occupant les lignes de la Dwina et du Niester, il pouvait, à son gré, rétablir ou non la Pologne; il se conservait l'option de l'un ou de l'autre de ces partis; mais sa marche sur Moscow, dictée par la seule vanité, et par un désir ardent d'éterniser la gloire de sa conquête, est une opération militaire qui n'eut

encore été suivie d'aucun désastre, ou même d'aucun *inconvénient* (1), si les combinaisons politiques de Buonaparte ne l'avaient induit à séjourner, dans cette capitale, au-delà de vingt jours.

Il n'entre dans ces réflexions aucun désir de chanter les louanges de Buonaparte, ou de décrier (s'il est vrai que des détracteurs pussent se le permettre) la valeur de l'armée courageuse et du brave peuple qui résistèrent aux Français : d'une armée sur-tout, au dévouement de laquelle Buonaparte paya lui-même le plus beau tribut d'éloges, lorsqu'il dit des bataillons qui manœuvraient sous son feu : « Qu'il ne leur était pas permis d'avancer, mais « qu'ils ne pouvaient cependant demeurer en « place. » Le fait est que, par suite d'un manque d'énergie dans la direction des mouvemens de l'armée russe, et de cette détermination de ne point faire d'attaque générale et concentrée sur la ligne de marche de l'ennemi, l'armée française aurait regagné sa position sur la Dwina et le Niéper sans aucune perte bien réelle, si elle n'eut pas entièrement négligé

(1) C'est un point que je ne regarde pas absolument comme démontré.

de pourvoir ses chevaux de fers à glace; les chevaux de Buonaparte furent seuls exceptés de cette malheureuse imprévoyance; et c'est aux soins de Caulincourt que Buonaparte dut son salut (1).

L'armée française une fois rétablie sur cette ligne, l'hiver aurait pu être passé dans une parfaite sécurité, depuis què l'Autriche avait été amenée, par crainte, dans une coalition effective; et toutes les ressources de la Pologne auraient été mises à profit pour la campagne suivante.

---

(1) Pendant la retraite, un ducat, qui valait alors une livre sterling, était le prix d'un seul fer à cheval, même dans l'armée russe, et encore était-ce par grâce qu'on en obtenait. Les chevaux russes, dans leur propre pays, sont toujours fortement ferrés, de manière à pouvoir servir par un temps de glace. L'artillerie et la cavalerie françaises étant hors d'état de rendre le moindre service, on ne pouvait faire la plus petite disposition pour protéger l'infanterie, soit qu'elle fût en marche, soit qu'elle se reposât la nuit. Il était impossible d'obtenir de provisions ou de fourrages, si ce n'est dans les villes ou villages placés sur le bord des routes. Cette cause peut paraître minutieuse; mais elle n'en est pas moins véritablement celle des désastres qui ont accablé l'armée française.

On ne pourrait citer, dans l'histoire moderne, aucune campagne dans laquelle chaque adversaire ait eu d'aussi fréquentes occasions d'obtenir une victoire certaine, et d'assurer, en l'attaquant, la destruction totale de son ennemi, sans aucun risque pour lui-même, et à peine avec quelque perte.

La fluctuation des opinions, au moment de l'opération, amena l'évacuation du camp de Driessa, retranché à si grands frais, et, par suite, l'abandon du pays étendu, situé entre le Niémen et le Niéper, en quelque sorte sans un combat.

Après les batailles de Smolensk, dans lesquelles les Polonais se distinguèrent d'une manière si éclatante, en s'établissant audacieusement dans les faubourgs; après l'évacuation volontaire de cette ville sur laquelle l'ennemi n'avait pas fait le plus petit mouvement qui en obligeât la reddition, ni aucune tentative qui pût nécessiter la retraite de l'armée qui la défendait, les forces russes, engagées dans un chemin de traverse avec six cents pièces de canon, et ayant de plus une rivière à passer, n'eussent pas été capables de gagner Moscow par la grand'route, et de sortir, pour se déployer, de cet étroit défilé, dans lequel elles

agissaient avec infiniment de difficultés, lorsqu'un détachement de l'armée française, ayant déjà passé le fleuve (1), s'approcha de ce point ou issue de passage qui seul pouvait permettre à la colonne russe de déboucher; le duc d'Abrantès (Junot) y fit une pause, et donna ainsi le temps aux Russes de porter sur le lieu du danger (2), quelques détachemens épars qui maintinrent la position, en dépit de tous les efforts qu'on put faire. « Le duc perdit (ainsi « que l'observa Buonaparte) le plus beau jour « de sa vie ». Il aurait pu ajouter, en même temps, de la sienne aussi.

A Borodino, ainsi qu'à Waterloo, on op-

---

(1) Le corps de Bagrathion ayant échappé par les manœuvres les plus extraordinaires, et en quelque sorte, par miracle, au corps d'armée chargé, sous les ordres de Davoust, d'intercepter sa marche, avait été placé en station à ce débouché; il avait reçu l'ordre de se retirer sur Dorogobusch, sans qu'un seul corps eut été dirigé, comme on s'était proposé de le faire, pour le remplacer et couvrir son mouvement de marche oblique.

(2) On attribua au duc de Wurtemberg, oncle d'Alexandre, (à cause de ses savantes manœuvres en cette occasion,) le mérite d'avoir le plus puissamment contribué à sauver l'armée russe.

posa lignes à lignes, homme à homme; et un appel fut fait au courage individuel du soldat. L'issue du combat dépendait bien plus d'un déploiement supérieur de forces que de l'habileté des manœuvres ou des caprices de la fortune. L'exemple des chefs, la charge, l'attaque, les chocs, les haltes, voilà les seules tactiques qui étaient à observer; les feux en croix,...., les seules opérations de stratégie. Mais après une retraite rendue nécessaire par la perte de la batterie qui dominait toute la gauche et la partie-centre de la position; après la prise de Moscow, accompagnée de circonstances et d'événemens du plus grand intérêt (dont le monde n'est point encore instruit); quand, pendant douze jours, les armées russes tournèrent autour des ruines fumantes de leur capitale pour regagner la route de Kaluga, hors de la ligne de marche, encombrée d'obstacles de toute espèce (1); dans cette position,

(1) Depuis Smolensk, toute la population du pays se voyant à la veille d'être abandonnée par les troupes, mit les femmes, les enfans et tous ses principaux effets dans des charettes, et rejoignit ainsi les colonnes russes, ajoutant aux besoins et à la confusion. L'armée n'offrait plus enfin que l'aspect d'une nation errante.

les colonnes présentèrent un *flanc* à l'armée française concentrée, et lui offrirent une victoire infaillible.

Après la bataille de Malo-Jaroslawetz, si glorieuse pour le prince Eugène et pour son armée d'Italie, sans avoir cependant porté atteinte à l'honneur des troupes russes qui s'y trouvèrent engagées (puisque la Grande-Armée, quoiqu'à une distance seulement de trois milles vers dix heures du matin, fut constamment tenue dans l'impossibilité d'apporter le moindre secours jusqu'à quatre heures de l'après-dînée), si Buonaparte avait, le second jour, lancé son avant-garde, au lieu de faire un mouvement oblique pour regagner Moscow et la route de Smolensk, toute l'armée russe, conformément aux ordres qu'elle en avait reçus, se serait retirée derrière Oka; elle aurait abandonné un riche pays, et laissé à Buonaparte une ligne de marche assurée, dans quelque direction qu'il lui eût plû de rentrer en Pologne.

D'un autre côté, à la bataille de Tarrutina qui précéda celle de Malo-Jaroslawetz, et où Murat (comme il le dit dans son rapport), présumant qu'il existait une suspension tacite d'hostilités, se laissa surprendre, pas un homme de son armée n'eût échappé, si les opérations dirigées

par le général Beningsen qui avait enfoncé cinq points de sa ligne de communication, avaient été appuyées, d'une manière efficace, par les soixante mille hommes qui se plaçaient en ordre de bataille à portée de canon.

A Wiasma, où, pendant un grand jour, Miloradowitch, à la tête d'un seul corps, rencontra et vainquit, avec un avantage considérable, trois corps de l'armée française, tandis que tout le gros de l'armée russe bivouaquait aux environs, et si près même, qu'il entendait jusqu'aux plus petits coups de feu, et qu'enfin il n'était pas éloigné du champ de bataille de quatre heures de marche pour de l'infanterie... L'armée française aurait être détruite.

A Krasnow, où l'armée russe, forte de cent dix mille hommes, se posta, avec une cavalerie et une artillerie formidables, se rangea en bataille, et demeura paisible spectatrice (1) des mouvemens de l'armée française qui défila tout le long de son front, pendant vingt-quatre

---

(1) Il y eut bien assurément quelques engagemens isolés entre des corps détachés au-devant des troupes françaises qui s'étaient emparées de leurs positions, mais il n'y eut pas d'action générale.

grandes heures, jusqu'à ce qu'enfin les derniers rangs même de son arrière garde se fussent retirés, la guerre aurait pu être terminée.

Beningsen, Strogonoff et Gallitzin se décidèrent enfin à commencer l'attaque. En effet, ils ne pouvaient s'abstenir plus long-temps d'attaquer une position qui n'avait jamais été occupée que par une armée dont la cavalerie était incapable de quitter la grande route (1), dont un seul canon ne pouvait se traîner sur la moindre hauteur, qu'à force de bras (2) : par une armée enfin dont l'infanterie, par suite de son manque de munitions, se trouvait dans l'impossibilité de s'engager dans un combat de longue durée, dont les *membres* étaient à moitié gelés déjà, et qu'enfin la famine avait réduite à un état si horrible qu'elle excita l'indignation fort expressive d'un cosaque qui s'écriait en ces termes : « N'est-ce point une horreur de voir ces sque- « lettes sortir ainsi de leurs tombeaux. »

---

(1) Ce n'était en vérité plus une cavalerie ; les chevaux pouvaient à peine se traîner.

(2) La route était pleine de ravins dont les bords étaient glissans comme la glace ; les canons français s'y trouvaient abandonnés çà et là.

A cette mémorable journée de Krasnow, où, le troisième jour, Ney livra un combat, qu'en raison de la fureur de l'attaque et de l'intrépidité de la défense, on pourrait surnommer la *bataille des héros*, le maréchal quitta le champ de bataille, emmenant avec lui les débris de sa brave armée, traversa un pays inconnu, passa le Niéper, et rejoignit Buonaparte (1) quoique toute l'armée russe eut fait halte (2), et qu'elle eut déjà pris position pour arrêter sa colonne et couper sa retraite. Cette disposition était bien entendue; et, si l'on n'eût point abandonné la poursuite de Buonaparte, elle eut infailliblement assuré la prise de tout le corps d'armée.

A la Bérézina, où Buonaparte, renforcé par Oudinot, trouva seulement un corps de dix-huit mille hommes, sous les ordres de Tchichagow, pour garder une ligne de fleuve de treize

(1) Buonaparte recevant des nouvelles de l'affaire de Krasnow, dit avant que Ney parut devant lui : « Je donnerais les dix millions que contient mon « trésor pour le sauver. »

(2) Cette halte facilita à l'armée, le moyen de passer le Niéper et la Bérézina; elle traversa le premier fleuve à Orska, et le second à Wesselowo, dans la direction de Zembin.

milles, jusqu'à ce que Wittgenstein arrivât pour le poursuivre sans relâche, et contribuer aux désastres qui furent le résultat de cette journée; où Tchichagow, en contravention aux ordres qu'il avait reçus, dirigea toutes ses forces sur Ingumen, avec l'intime conviction que Buonaparte manœuvrait dans cette direction; où pas un soldat de la grande armée russe n'arriva que deux jours après que le passage avait été effectué; en cette occasion, dis-je, comme dans toutes les précédentes, si l'on avait fait un sage emploi de tous les avantages et des ressources qu'offraient à la fois la supériorité de la masse des forces, celle des positions, la nature du climat, la situation des Français, le zèle et le courage des officiers et des soldats russes, qui, fort heureusement pour l'honneur de leurs armes, ne purent en aucune circonstance être abattus... Pas un seul homme de l'armée française ne serait échappé à la mort.

L'armée russe, sous les ordres de Kutusow, qui, au commencement de la poursuite, s'élevait à cent vingt mille hommes effectifs, put à peine ranger trente-cinq mille hommes (1)

---

(1) On cite un grand nombre de compagnies dans lesquelles il ne restait pas un seul homme, et beaucoup de bataillons réduits à cinquante hommes.

en bataille sur la frontière du duché de Varsovie, et elle avait à lutter contre un bien plus grand nombre de troupes fraîches sous les ordres du général autrichien, dans un pays ami, où tout homme était soldat, à l'exception de quelques milliers de Polonais qui s'étaient soustraits, comme par miracle, à la ruine de l'armée française, et qui, seuls de tous les corps dont cette armée se composait, avaient ramené leur artillerie..... grand exemple de discipline ainsi que de courage!!

Les corps d'armée de Wittgenstein et de Tchichagow ne s'élevaient pas à vingt-cinq mille hommes; mais la défection, arrivée à propos, du général Yorke, et d'environ quatorze mille Prussiens, les mit dans le cas de n'avoir plus à tenir tête qu'au reste de l'armée française commandée par Murat et aux garnisons de la Vistule qui avaient été complètement renforcées par les fugitifs de la Russie. Dantzick contenait seul trente-cinq mille hommes, jusqu'à ce que la fièvre occasionnât une mortalité qui réduisit la garnison à un peu moins de dix mille hommes, à l'époque de la capitulation.

Murat désirait rassembler quarante mille hommes (et il le pouvait), tandis qu'il aurait

combiné ses opérations avec les Autrichiens à Varsovie; la Russie aurait vu ses armées, ou plutôt les squelettes de ses armées, rétrograder vers le Niémen. Le désastre avait été tel, même parmi les Russes, qu'un renfort de dix mille hommes, qui était parti pour Wilna, arriva seulement avec quinze cents hommes; et encore sept cents d'entr'eux furent-ils, le lendemain, jetés dans les hôpitaux, disons mieux, dans les *charniers* de cette ville. (1) L'opinion de Murat ne prévalut pas, et le général autrichien, au grand étonnement et contre l'attente des habitans, ayant reçu de Vienne l'ordre de signer la convention proposée, abandonna le duché et la ville de Varsovie.

---

(1) Plus de dix-sept mille hommes morts ou mourans, gelés ou *gelant*, furent abandonnés dans les hôpitaux de Wilna. Les corps des premiers, après avoir été mutilés, servaient à boucher les trous des fenêtres, des planchers, des murailles. Dans un des corridors du grand couvent, plus de quinze cents cadavres furent empilés transversalement comme des saumons de plomb ou de fer; quand enfin on les emporta sur des traîneaux pour les brûler, ils présentaient, par la variété de leurs attitudes, le spectacle le plus extraordinaire; aucun de ces malheureux ne semblait avoir été gelé dans un état de repos; chacun d'eux se trouvait

On passa la Vistule; le gros de l'armée russe, réduit par les maladies et la fatigue, n'offrait plus que dix mille hommes d'effectif, quand la campagne fut fermée par l'occupation de Kalish.

L'avantage de cette campagne, pour la Russie, fut grand, si on le compare aux maux que lui préparaient ses ennemis; sa capitale avait été consumée avec d'immenses richesses; plusieurs de ses provinces avaient été dévastées

---

fixé dans la position qu'il avait prise au moment où, près de la mort, il agissait pour la dernière fois. Les yeux même conservaient leur dernière expression, soit de colère, soit de douleur, soit de supplication. Sur les routes, autour des ruines fumantes des cabanes auxquelles une rage destructive avait mis le feu, on voyait rassemblés des hommes qui épluchaient et mangeaient les corps brûlés de leurs compagnons; non loin de là, des milliers de chevaux gissaient à l'agonie, ayant le corps déchiré et haché; on satisfaisait ainsi une faim horrible qui ne connaissait point de pitié. Dans un grand nombre de huttes, on trouvait des hommes à demi-morts qui avaient entassé, sur leurs corps gelés, des cadavres humains; venant à suppurer par la communication de la chaleur vitale, ces cadavres confondaient le mourant et le mort dans une masse de putréfaction.

avec une fureur sans exemple, plus de deux cent mille hommes de ses troupes réglées avaient péri; mais une compensation bien réelle de tous ces maux (que pouvaient réparer le temps et l'industrie) ce fut d'avoir développé les ressources de l'empire et d'avoir électrisé l'esprit du peuple.

Napoléon avait été fort mal informé touchant certains points relatifs à la Russie. Ses trois principales erreurs étaient de croire, 1° qu'il n'y avait en Russie de bonnes routes qu'aux endroits où la neige durcie couvrait la surface de la terre; 2° que l'agriculture y était négligée; 3° que la population de ce pays était éparse. Il trouva cependant des routes aussi belles et même plus larges qu'en France, puisque les canons pouvaient s'avancer sur trois de front, et encore avec un espace considérable entr'eux. Il rencontra une campagne fertile et fournie de toutes sortes de végétaux. Il reconnut que les vastes provinces, qui entourent Moscow, étaient remplies d'une population égale au moins en nombre à celle de quelque partie de l'Europe que ce soit, dans un espace de terrain pareil; enfin il y vit des paysans mieux logés, mieux chauffés, mieux vêtus et mieux nourris que ceux du continent

ou de la *nouvelle* Angleterre! Ajoutons cependant qu'il n'est pas douteux qu'on aurait encore pu fomenter une révolte d'esclaves en Russie, si la discipline de l'armée *hétérogène* de Napoléon avait pu être maintenue, de manière à éviter les outrages et les insultes qui exaspéraient et blessaient les préjugés religieux. Il est vrai aussi que, malgré ces causes qui lui durent aliéner les esprits, Buonaparté rejeta les offres d'insurrection qui lui furent faites, lorsqu'il était à Moscow. Alexandre, pendant cette crise, avait déployé une fermeté qui dérangeait tous les calculs de Napoléon et de ses alliés. Il s'engagea, *comme souverain et comme homme, à ne point traiter avec Buonaparte, tant qu'il y aurait un ennemi armé dans son pays;* et sa fermet éinflexible rendit vaines les tentatives de négociations qui ont, dit-on, mieux réussi en d'autres endroits.

Ses vues se portèrent dès-lors sur l'avenir; et une anecdote, qu'on fit circuler plus tard au sujet des conventions d'Abo, donne une preuve mémorable de sa politique prévoyante.

La Russie et l'Angleterre avaient résolu d'adopter, envers le Danemarck, les mêmes mesures qui avaient allumé (selon la déclaration d'Alexandre), la guerre entre ces deux

Nations. Tels sont les principes changeans des Cabinets!

Alexandre insista sur ce que la Suède fût indemnisée par la Norwége pour la Finlande, dans le cas où le Danemarck refuserait de se joindre à la coalition.

Le ministre anglais, oubliant que la Russie, par la possession d'*Aland*, de *Sweaborg*, des golfes *de Finlande* et de *Bothnie*, était effectivement maîtresse de Stockholm, consentit à une annexe qui livra un pays si important entre les mains d'une même puissance par ses ressources maritimes (1), ses ports et sa position.

Alexandre, après avoir joint l'armée à Wilna, encouragea, par son exemple, ses sujets à supporter les privations, le froid, la fatigue, etc.: exemple qui, joint à une grande affabilité, produisit, non-seulement des effets très-salutaires sur le soldat, mais soutint l'enthousiasme de la nation russe. Aux quartiers généraux à Kalish, il se fit également remarquer par son activité. Des courriers chargés de lettres autographes, furent expédiés sur

---

(1) On compte que la Norwége fournissait dix mille marins à l'Angleterre.

tous les points pour prendre soin des blessés et des malades, pour hâter l'arrivée des nouvelles levées et des ambulances, pour remplir enfin, de l'ardeur du souverain, toutes les parties de l'état.

Tant de sollicitude se trouva couronné d'un plein succès. Des contributions volontaires, en hommes et en argent, furent fournies par la noblesse; tout l'empire retentit de cris de triomphe, d'hymnes de reconnaissance et de *pashol* (ou mot de marche), « Pour la Po« logne et pour Paris. »

Les cosaques, riches d'un butin immense qu'ils avaient acquis par leur vigilance, leur activité et leur valeur, s'avancèrent comme un torrent, des rives du Don. Chaque jour on vit, parmi les renforts, les plus vieux vétérans comme les plus jeunes garçons en état de porter une lance, venir se ranger sous la bannière de leur hetman justement respecté.

Les opérations du cabinet se conduisaient avec autant de vigueur, et n'eurent pas moins de succès.

Le roi de Prusse, qui avait déjà désapprouvé la conduite du général Yorke, et qui avait résolu d'observer fidèlement ses traités avec Napoléon, signa enfin le traité d'alliance of-

fensive et défensive avec la Russie; mais il n'y consentit qu'une heure avant d'apposer sa signature; ce ne fut même que parce qu'on lui fit entendre qu'en cas de refus, on pourrait bien établir, dans son royaume, un gouvernement *provisoire* (1).

Au mois de mai, une armée d'environ quatre-vingt mille Russes, et de soixante mille Prussiens, passa l'Elbe près de Wittemberg et de Dresde.

Napoléon, qui n'avait pas déployé moins d'activité, se montra à Lutzen, où, par la disposition mal combinée de la cavalerie, et le manque d'efforts simultanés de la part des alliés, il remporta une victoire sanglante qui aurait détruit leur armée, s'il avait pu dépêcher de la cavalerie, sur le champ de bataille, pour harceler les fuyards (2).

---

(1) Napoléon, qui avait connaissance de cette anecdote et qui y fit allusion dans un de ses bulletins, parlait toujours, avec beaucoup de respect, de la bonne foi du roi de Prusse.

(2) L'arrière-garde russe fut dix jours sans pouvoir passer le Danube; pendant ce temps, elle fut embarrassée par plus de dix mille voitures à quatre roues et de tous genres, qui suivaient la même route.

Des renforts réparèrent les pertes des Russes ; des négociations qu'offrait Buonaparte furent rejetées ; et, contre toutes les règles de l'art militaire et de la prudence, on tenta la bataille de Bautzen.

Les Français, par une attaque en flanc, dans une position dominante, vainquirent les Prussiens, qui combattaient bravement, et gagnèrent le terrein ; mais la retraite, en finissant à l'affaire de Reichenbach, où Duroc fut tué, ajouta à l'honneur des Russes et à la confiance des alliés.

Une armistice s'en suivit ; et, pendant les négociations, plus de soixante mille hommes de bonnes troupes, venues d'Odessa et des provinces éloignées, entrèrent dans le camp des Russes.

L'Autriche ne voulait pas abandonner encore son rôle d'arbitre et se joindre à la coalition, tant que les intérêts de Buonaparte requéraient la paix, pour dissoudre une confédération qui, chaque jour, s'étendait et prenait de nouvelles forces. L'orgueil ou le destin l'emportèrent. Buonaparte ne voulut pas même écrire à son beau-père, une note conciliatoire qui aurait suffi pour reculer l'époque prescrite

pour la réponse diplomatique.., et les Autrichiens marchèrent!!

Le détail des événemens militaires qui suivirent dépasserait les limites assignées à cette courte esquisse; au reste, des circonstances si remarquables, des revers de fortune si variés, se présentent ici sous un aspect trop étonnant, et ont d'ailleurs trop excité la curiosité publique pour que je les passe entièrement sous silence.

Le maréchal Ney, en essayant, avec soixante-dix mille hommes, de s'emparer de Berlin, que couvrait l'armée suédo-prussienne, fut défait avec une perte considérable, tandis que les troupes françaises qui étaient en Silésie, ayant reçu l'ordre de rétrograder sur Dresde, se trouvaient poussées dans cette direction par les forces alliées, et éprouvaient un dommage encore plus grand par le débordement d'un fleuve.

Les opérations dirigées ensuite contre Dresde, auxquelles plus de deux cent mille hommes de troupes alliées furent employés, avaient été neutralisées par l'activité et l'audace de quatre-vingt mille Français.

Les confédérés, poussés dans les défilés des montagnes de la Bohême et de la Saxe, per-

dirent au moins quarante mille hommes dans cette campagne de quelques jours; ils eussent infailliblement été anéantis, comme l'armée russe l'aurait été après la bataille de Smolensk, *sans pouvoir faire la moindre résistance, ni se former même en bataillons*, si Vandamme était venu à bout de gagner la bouche du défilé, dont il fut, un moment, à peine éloigné d'une lieue, mais qui se trouva protégée par le dévouement héroïque d'Ostermann et de cinq mille Russes. La persévérance de Vandamme à garder une fausse position dans la plaine, au-dessous de la montagne, après que sa première tentative eût échoué, occasionna sa ruine (1): car alors, non-seulement l'armée alliée se trouvait hors de danger et victorieuse, mais encore elle acquérait une confiance qui lui faisait oublier

---

(1) Voilà bien un exemple frappant des vicissitudes de la fortune! Les Prussiens étant demeurés sur les hauteurs, au lieu de prendre position, descendirent en colonnes, avec un train d'artillerie nombreux. Quand les alliés eurent attaqué de front et de flanc la position qu'occupait Vandamme, la cavalerie française prit la résolution désespérée de s'ouvrir, au travers des Prussiens, un chemin vers la montagne qui était tellement escarpée que peu de chevaux auraient

tes anciens désastrès, et la mettait dans le cas de reprendre sur-le-champ l'offensive.

D'un autre côté, Napoléon avait perdu la faculté de profiter de la retraite de la grande armée alliée, au moyen d'une erreur commise dans un ordre expédié à Ney, qui, au lieu de se rendre seul et en personne à Dresde, fit faire à son corps d'armée une marche de plusieurs jours pour l'y ramener.

Les batailles qui se livrèrent ensuite et qui sont comprises sous la seule dénomination de bataille de Leipsick, sont les plus mémorables dans l'histoire de la guerre, à cause du nombre des troupes qui en vinrent aux mains, des efforts faits de part et d'autre, et enfin de l'importance du prix qu'on se disputait.

Le 12, les Russes avaient reçu un rude échec de la part de la cavalerie française, bien

---

pu, en tout autre circonstance, la gravir au plus petit trot, cependant ils la franchirent avec tant de force et d'impétuosité qu'ils culbutèrent entièrement la colonne prussienne, et qu'ils s'emparèrent de tous les canons qui lui appartenaient, mais qui finirent cependant par demeurer en la possession des alliés.... La plupart des chevaux furent également pris, et un grand nombre d'artilleurs massacrés. « *Victoresque cadunt Danaï.* »

dirent ... par Murat, qui chargeait sans
cette campagne ... la main : le premier à l'atta-
failliblement ... dans la retraite.
l'aurait été ... opérations qu'on méditait
pouvoir faire ... pas avant le 16.
mer même ... alliés furent complètement
venu à bout ... perte de plus de trente
dont il fut, un ... de différer d'un jour
lieue, mais qui s... bataille, afin d'avoir
ment héroïque ... renfort de cinquante
Russes. La perse... de Dresde.
der une fausse p... naparte ayant
sous de la montag... nuit, fut info
tative eût échoué, ... long-temps
alors, non-seulem... autrich
hors de danger et ... que
acquérait une conf... tion,

(1) Voilà bien un exem...
de la fortune! Les Pruss...
hauteurs, au lieu de pren...
en colonnes, avec un tra...
Quand les alliés eurent attac...
position qu'occupait Vandam...
çaise prit la résolution désespér...
vers des Prussiens, un chemin
était tellement escarpée que peu

sick, tandis que l'artillerie de réserve et les munitions défilaient sur la Saale et Erfurt. Cette nouvelle fut confirmée par les rapports successifs des divers commandans, et par l'échec que reçut un corps d'Autrichiens posté sur cette ligne de communication. Le résultat des mouvemens qu'on se proposait de faire et l'objet de la campagne étaient donc assurés déjà; mais les alliés cherchaient à tirer parti de la cessité où l'ennemi se trouvait de combattre, n comme on le fait ordinairement, dans oir de la victoire, mais pour sa propre rvation.

dix-huit mille alliés avec plus de mille e canon, attaquèrent la position dé- cent vingt mille hommes, et, malgré de l'armée saxonne au milieu de nonobstant le courage opiniâtre et s assaillans, *on ne put arracher n village qu'ils avaient résolu nme un point essentiel à leur*

l'action, laissant aux dé la gloire d'avoir i énéreuse émula présence de N e au gros d

commandée par Murat, qui chargeait sans relâche, l'épée à la main : le premier à l'attaque, le dernier dans la retraite.

Cependant les opérations qu'on méditait ne commencèrent pas avant le 16.

Ce jour-là, les alliés furent complètement repoussés avec une perte de plus de trente mille hommes, et obligés de différer d'un jour pour recommencer la bataille, afin d'avoir le temps de recevoir un renfort de cinquante mille hommes, des environs de Dresde.

Sur ces entrefaites, Buonaparte ayant fait prisonnier le général Merveldt, fut informé de la défection de la Bavière long-temps négociée, de la réunion d'un corps autrichien à l'armée bavaroise, et de l'attaque qu'on projettait, sur sa ligne de communication, près de Hanau.

Il ordonna sur-le-champ la retraite, et renvoya le général Merveldt avec des offres de paix que ce dernier porta (alors que les troupes alliées étaient en marche pour attaquer dans la matinée du 18), *en leur apprenant que le mouvement rétrograde s'opérait déjà;* que l'armée française avait abandonné le terrein (qu'on s'était disputé naguères avec tant d'acharnement) pour entourer et couvrir Leip-

sick, tandis que l'artillerie de réserve et les munitions défilaient sur la Saale et Erfurt. Cette nouvelle fut confirmée par les rapports successifs des divers commandans, et par l'échec que reçut un corps d'Autrichiens posté sur cette ligne de communication. Le résultat des mouvemens qu'on se proposait de faire et l'objet de la campagne étaient donc assurés déjà; mais les alliés cherchaient à tirer parti de la nécessité où l'ennemi se trouvait de combattre, non comme on le fait ordinairement, dans l'espoir de la victoire, mais pour sa propre conservation.

Cent dix-huit mille alliés avec plus de mille pièces de canon, attaquèrent la position défendue par cent vingt mille hommes, et, malgré la défection de l'armée saxonne au milieu de la bataille, nonobstant le courage opiniâtre et l'intrépidité des assaillans, *on ne put arracher aux Français un village qu'ils avaient résolu de conserver, comme un point essentiel à leur position.*

La nuit mit fin à l'action, laissant aux défenseurs de PROBSTHEYDE la gloire d'avoir inspiré à leurs ennemis une généreuse émulation.

Mais, tandis que la présence de Napoléon procurait quelque gloire au gros de l'armée

française, de leur côté les troupes suédoises et prussiennes réunies, qui avaient défait, le 14, à Radefeld, trois corps commandés par Marmont, obtenaient des succès importans. Elles s'ouvraient une communication directe avec la grande armée alliée, de sorte que la situation de Leipsick devint, pour un moment, plus critique.

Les alliés qui, dans ces différentes actions, avaient au moins perdu soixante mille hommes, n'avaient pas envie de recommencer le combat le lendemain matin; mais ils se proposaient de faire un mouvement en traversant l'Elster, afin de couper la retraite des corps qui pourraient demeurer en position sur la rive droite, tandis qu'un autre corps poursuivrait les colonnes qui avaient passé, et protégerait ainsi l'opération des Bavarois.

On s'aperçut cependant que les troupes françaises avaient battu en retraite pendant toute la nuit, et que l'arrière-garde s'était retirée à Leipsick, place capable de résister à un coup de main.

Buonaparte, qui avait constamment l'attention fixée sur les mouvemens des Bavarois dont il savait bien apprécier l'activité, avait pressé la retraite continuelle de ses troupes,

surveillant lui-même son exécution jusqu'à environ midi, lorsqu'il quitta la ville et peu de minutes avant que les cosaques eussent entouré les murs, et paru dans la plaine qui séparait la ville de la rivière de Pleisse.

Napoléon avait ordonné que l'on jetât trois ponts sur cette rivière étroite, mais profonde, et dont les rives étaient d'un difficile accès; mais ses ordres étaient demeurés sans exécution, et ses troupes furent obligées de défiler sur le seul pont existant; ce qui entraîna beaucoup de perte de temps et de confusion; le feu de l'ennemi qui se rapprochait toujours, augmentait, à chaque instant, la foule.

Quelques cosaques s'étaient d'abord approché des faubourgs assez bien fortifiés; de l'infanterie légère s'y était glissée sans ordre positif; d'autres troupes suivaient en petit nombre et sans résistance : à la fin, des colonnes s'avancèrent avec du canon pour en forcer l'entrée.

Quand Napoléon quitta la ville, le roi de Saxe, qu'il y avait laissé, comme il en avait témoigné le désir, envoya offrir aux souverains alliés de leur rendre la place. Celles de ses troupes qui n'avaient point passé à l'ennemi,

et les troupes de Weimar et de Baden, étaient postées sur la place, leurs armes renversées, attendant l'entrée des alliés.

Les Français avaient laissé dans la ville tous leurs blessés et leurs malades; mais toute leur armée avait passé l'Elster saine et sauve, à l'exception de l'arrière-garde d'environ huit mille hommes, quand le parti de cosaques dont nous avons parlé, ayant balayé les alentours de la ville, parut dans la plaine de l'autre côté. L'officier, chargé de la destruction du pont pour empêcher qu'on ne poursuivît l'armée française après son passage, alarmé et saisi d'une terreur panique, mit le feu aux matières combustibles; ainsi, ceux qui n'avaient pas encore gagné la rive gauche, furent séparés de leurs colonnes. Une partie périt en essayant de traverser la rivière à la nage, et, de ce nombre, fut le généreux, le brave Poniatowsky. D'autres furent tués; mais la plupart tombèrent entre les mains de l'ennemi.

Bientôt après, les souverains alliés entrèrent sur la grande place de Leipsick. Le roi de Saxe, constitué prisonnier dans son palais, parut un moment à ses croisées, pour être le témoin de l'entrée triomphante et de la réu-

nion de ses frères, couronnés; il n'éprouva que la mortification de les voir indifférens à sa présence.

Le prince héréditaire de Suède et Alexandre s'y trouvèrent, pour la première fois, réunis, depuis leurs conférences à Abo.

Alexandre conservait toujours pour ce prince les mêmes dispositions. Il n'y avait, à cet égard, aucun changement dans sa politique; mais plusieurs circonstances avaient concouru à rendre Bernadotte moins agréable à la coalition.

Le traité qui avait assuré à la Suède douze cent mille livres sterling par an, et la possession de la Norwége, était, auprès de ce gouvernement, un motif puissant pour le détacher de la France; mais ce traité donnait, en même temps, aux alliés, le droit d'exiger un grand déploiement de forces, et un dévouement sans bornes. On trouvait que, depuis le commencement des opérations, le prince héréditaire avait beaucoup trop épargné ses troupes; il pouvait, à la vérité, justifier sa réserve à cet égard, par le motif « qu'une armée perdue, « sans qu'il pût la renouveler, lui faisait « perdre son trône. » Mais c'était penser

comme Bernadotte, et non comme général de troupes à la solde de la coalition.

Le fait est que Bernadotte s'était placé dans une fausse position en combattant pour la destruction des armées dont les services l'avaient élevé aux honneurs et à la fortune. La vue de chaque mort, de chaque blessé, de chaque prisonnier français, était pour lui un reproche auquel il ne pouvait être insensible. Les souverains le virent sans doute, avec plaisir, s'éloigner pour agir contre le nord de l'Allemagne; et son départ fut probablement accéléré par l'impression désagréable que produisait, sur des monarques alors favorisés par la fortune, la présence, au milieu de leur cercle royal, d'un héritier élu pour un trône héréditaire.

Napoléon marchait rapidement pour gagner le Rhin, afin de prévenir, sur la route, le général bavarois de Wrède dont des avis répétés lui annonçaient les mouvemens; mais de Wrède avait atteint Hanau avec environ trente mille hommes, y compris le corps de Frimont.

De fausses informations sur l'état de l'armée française en retraite, et l'opinion de la poursuite active de cette armée par la grande ar-

mée des alliés (1) augmentant l'ardeur de ce général, le déterminait à se porter rapidement en avant. Il fut bientôt forcé à rétrograder pour se concentrer dans une position trop resserrée et qu'il n'avait pas assez examinée.

Napoléon connaissait le prix du temps et l'importance d'une tentative hardie. Sa cavalerie et son artillerie exécutèrent ses ordres avec le courage et l'activité qu'exigeaient les circonstances. L'armée confédérée fut mise en déroute; quinze mille hommes furent tués ou blessés; et à peu près, comme à la bataille de

---

(1) Schwartzemberg fit tout ce qui dépendait de lui, mais le manque de provisions ne permit pas de poursuivre plus rapidement l'armée française. Schwartzemberg commandant en chef, dirigeait lui-même tous les mouvemens; il n'est pas d'officier en Europe plus en état de conduire une grande armée. A une rare activité, au courage, il joint la connaissance approfondie des devoirs d'un général en chef, chargé d'assurer l'ordre dans les combinaisons et l'exactitude des dispositions adoptées. Avec cette capacité, il a un caractère doux et patient qui le rendait cher à l'armée, et qui maintenait l'union parmi les alliés. Sans lui, des dissensions sérieuses se seraient peut-être élevées entr'eux.

Culm, les fugitifs marchèrent sur le corps des vainqueurs.

Cependant Napoléon était hors d'état de reprendre l'offensive. Après avoir laissé son arrière-garde à Hockheim, d'où elle fut bientôt après expulsée, il se vit contraint de jeter les troupes dans les forteresses de France, où des fièvres, suite naturelle de fatigues extraordinaires et trop fortes pour de jeunes soldats, enlevèrent une multitude d'hommes.

Buonaparte qui ignorait alors la défection et la marche des Bavarois, avait conçu le dessein de maintenir ses positions sur l'Elbe ; il avait en conséquence laissé Saint-Cyr à Dresde avec près de trente mille hommes, pour tomber sur le flanc de l'arrière-garde de l'armée confédérée qui s'avançait sur Leipsick. En quittant cette ville, Napoléon conservait l'espérance que Saint-Cyr, averti promptement de sa retraite, évacuerait Dresde, passerait sur la rive droite du Bas-Elbe, se réunirait aux garnisons de Torgau, de Wittemberg, etc. (1), et, avec

(1) Peut-être en retirant ses garnisons des places de l'Oder, ce qu'il pouvait faire et ce qui pouvait lui procurer à peu près douze mille hommes, il aurait pu

les troupes commandées par Davoust, formerait une armée d'à peu près cent mille hommes. Cette armée, couverte en partie par Magdebourg, soutenue par le Danemarck, et en général maîtresse des positions, non-seulement eut été à l'abri de tout danger, mais elle eut donné à la Prusse et à la Saxe, assez d'inquiétude pour paralyser tous les projets des alliés et lui donner le temps de renouveler son armée principale. L'occasion était favorable; mais peut-être des informations inexactes ou trop tardives la firent perdre; et à la fin, Saint-Cyr, considérant qu'il se trouvait dans sa garnison un nombre extraordinaire d'officiers, jugea plus utile aux intérêts de son souverain et de son pays d'accepter une capitulation sous la condition du passage libre en France pour toutes ses troupes.

Mais les mêmes motifs qui déterminaient le général Saint-Cyr rendaient cette capitulation inacceptable pour les souverains alliés dont il blessait trop les intérêts, quoique le général Klenau, commandant en chef l'armée qui blo-

---

menacer Berlin qui n'eût pas été à l'abri d'un coup de main.

quait Dresde, y eût consenti, et que les Français eussent commencé à évacuer la ville sur la foi des pleins pouvoirs dont il s'était dit muni, et de sa signature. On offrit à Saint-Cyr de le rétablir dans Dresde avec sa garnison; mais il était impossible de l'y replacer avec tous les avantages de sa première position, comme il serait impossible de dédommager un accusé par un nouveau jugement, après qu'il aurait fait connaître tous ses moyens de défense.

Ainsi Saint-Cyr, après avoir protesté contre la violation de la foi donnée et de l'honneur militaire, fut conduit, avec sa garnison, prisonnier de guerre en Autriche. Klenau fut envoyé à Vienne devant un conseil de guerre par lequel il fut *honorablement acquitté*.

Presque à la même époque, pareil événement eut lieu à Dantzick. Après un siége honorable pour les deux corps d'armée assiégeant et assiégés, la capitulation conclue entre le général Rapp (1) et le duc de Wurtem-

(1) Le général Rapp s'est, dans toutes les occasions, distingué d'une manière brillante; il est du nombre des généraux qui ont toujours su se concilier l'estime publique en remplissant leurs devoirs comme militaires.

berg fut annullée. Cependant ces deux officiers se fussent plutôt coupé la main que d'apposer leur seing à une convention faite avec l'intention de tromper, et ils ne pouvaient se douter de la mesure qu'on adopta.

Alexandre, quoiqu'il ne commandât pas en titre les armées alliées, exerçait une grande influence, et reçut les principaux hommages des Allemands. L'affabilité de ses manières contribuait beaucoup à les lui concilier.

Pendant les marches, il était constamment à la tête de ses troupes et ne négligeait rien pour leur instruction. Mais son attention ne se bornait pas à la discipline militaire; tout ce qui pouvait être utile à la Russie était l'objet de ses soins continuels. Tout artiste, tout manufacturier, tout mécanicien qui se présentait comme capable d'être utile, était sur-le-champ pris à son service, et des personnes de confiance étaient constamment employées à la recherche des hommes et des choses dignes de son attention.

On proposa des négociations à Francfort. L'interposition de l'Angleterrre et quelques avis venus de Paris, sur les dispositions de cette capitale, apportèrent de la froideur dans les démarches des alliés, et probablement celles

qu'on fit au nom de Buonaparte ne furent jamais sincères.

L'invasion de la France fut proposée :

L'Autriche y consentit pourvu que Murat se joignît à la coalition, et la mît ainsi à l'abri d'inquiétudes pour Vienne du côté de l'Italie. Alexandre se rangea à cet avis, pourvu que la Suisse appuyât l'opération en accordant le passage du Rhin sur son territoire.

Des officiers de confiance furent envoyés pour reconnaître les lieux, et d'après leur rapport, on fit les préparatifs nécessaires.

Quelques mille hommes d'infanterie ayant passé en silence dans l'ombre de la nuit, furent reçus à bras ouverts, quoique la diète, peu de jours auparavant, eut résolu de défendre la neutralité de son territoire contre toute atteinte.

Les alliances forcées sont sujettes aux vicissitudes de la guerre. La froide assistance de l'Autriche, lorsque Buonaparte était embarrassé dans les difficultés de la campagne de Russie, la défection du général Yorke, la désertion des Saxons, la conduite même de la Bavière étaient autant d'événemens que des causes connues rendaient probables, et dont l'histoire offre des exemples antérieurs. Mais qu'un peu-

ple libre (les descendans de Guillaume-Tell), fier de son indépendance et de sa neutralité, ait résolu de la maintenir ; que ce peuple, en état de le faire, y ait cependant renoncé, et ait traité pour le sacrifice d'un droit si important pour son pays, et dont l'inviolabilité venait d'être si solennellement proclamée : c'est ce qui ne peut être conçu que par ceux qui prétendent que les vertus publiques n'existent qu'en théorie (1).

La France, pleine de confiance dans le rempart de la neutralité helvétique, avait toujours négligé de fortifier ses frontières qui se trouvaient ainsi tout-à-fait à découvert de ce côté.

L'Autriche ayant reçu l'assurance de la

---

(1) La Suisse a introduit la torture dans quelques cantons, et paraît être, avec son gouvernement aristocratique, exactement conforme au modèle que Gibbon a tracé en se servant des expressions de l'ambassadeur de Porsenna.

Il vaut bien mieux qu'un roi, sur le trône affermi,
Commande à des sujets malheureux, mais soumis,
Que d'avoir à dompter au sein de l'abondance
D'un peuple trop heureux l'indocile arrogance.

coopération de Murat et des encouragemens ultérieurs de la capitale de la France, marcha en avant sur Paris, pendant que les Prussiens forcèrent le passage du Rhin près de Manheim, et avancèrent sur Nancy.

Tout ce qui s'est passé à cette époque est encore présent au souvenir du public. Plus on examinera cette campagne, à présent que tout esprit de parti est calmé, et si les préjugés ou les préventions n'égarent pas le jugement et ne dirigent point cet examen, plus on reconnaîtra qu'elle ajouta beaucoup à la gloire de l'armée française.

Soixante mille braves infatigables déjouèrent les opérations de trois cent mille hommes pendant plus de six semaines; ils remportèrent des victoires qui obligèrent Alexandre à envoyer prévenir, à quatre heures du matin, le général autrichien dans son lit, « qu'il désirait « que l'on expédiât sur-le-champ un courrier « à Châtillon, avec ordre de signer le traité « de paix que demanderait le négociateur « français ». Mais, malheureusement pour son maître, Napoléon, c'était avant que ce négociateur fut instruit des succès qui forcèrent l'empereur d'Autriche à s'enfuir avec un gentilhomme et un domestique dans un droska al-

lemand, d'aller se mettre en sûreté à Dijon (1), et d'y rester trente heures réellement prisonnier.

Ces victoires étaient si décisives, si chaque Français eût fait son devoir, qu'elles jetaient l'armée alliée, alors réduite à cent vingt mille hommes, avec ses souverains à sa tête, entre la ville de Paris et le canon de l'armée française, sans aucune ligne de communication avec le Rhin, sans magasins intermédiaires, sans munitions, sans provisions autres que celles qui marchaient dans le moment avec l'armée; ces victoires enfin, plaçaient les alliés dans un cercle vicieux duquel il leur était impossible de se tirer, si la défection ne fût venue à leur secours; ils étaient hors d'état d'assurer leur retraite, et cependant obligés de s'y déterminer.

Cette défection, favorable à leur cause, et qui, à ce que l'on croit, était préparée de longue main, fut consommée au moment même où les succès de Buonaparte semblaient être hors du pouvoir de la fortune, et le mouve-

(1) Metternich le rejoignit avec quelques-uns de ses secrétaires qui prenaient la fuite.

ment sur Saint-Dizier, qui devait lui assurer l'empire, lui fit perdre sa couronne.

Dix mille alliés furent tués ou blessés à l'attaque de Montmartre, sur-tout par l'artillerie que servaient les jeunes gens de l'école polytechnique. La conquête de ce poste n'assurait aux alliés que le pouvoir de détruire des maisons par un bombardement. L'armée était trop faible et trop mal approvisionnée pour tenter d'occuper par force une ville qui *avait tant d'hommes et de munitions à lui opposer* (1), et qui ne lui aurait pas permis de s'y maintenir, lorsque Buonaparte, qui approchait, serait venu à son secours avec ses troupes. Ceux qui étaient chargés de diriger l'armée alliée en étaient si bien convaincus, que la retraite était déjà résolue dans le cas où la coopération promise par la capitale de la France ne se fût pas réalisée.

---

(1) Il n'y avait (ajoute l'auteur) pas moins de cinquante mille hommes de troupes de ligne et de gardes nationales organisées en bataillons, sans compter des milliers de soldats dispersés, d'habitans qui avaient servi, et tout ce qui aurait pu contribuer à la défense de la ville. — Nous savons à quoi nous en tenir sur tous ces grands moyens de défense.

Le départ de l'impératrice, en conséquence des ordres péremptoires de Napoléon, qui lui furent exhibés par Joseph Buonaparte, fut fatal à sa dynastie.

Taleyrand, invité à indiquer quel *gouvernement* et quel *gouvernant* seraient les plus agréables au sénat et au peuple français, répondit : « *Une monarchie constitutionelle et* « *Louis XVIII.* »

Sans être enivré par ses succès, Alexandre travailla à gagner et gagna en effet, par sa politique et sa douceur l'attachement de tous les partis. Les royalistes voyaient en lui le protecteur de la dynastie royale, les napoléonistes, le conservateur de l'intégrité du territoire français, et les constitutionnels, le défenseur d'un gouvernement libéral; mais au moment de son triomphe, il n'oubliait pas la Russie et continuait, sans relâche, d'y importer tout ce qui pouvait y servir aux progrès des arts, des sciences et de l'industrie.

Les négociations de Paris réglèrent les points en litige avec la France, et renvoyèrent à un congrès la décision des destinées de Naples, de la Saxe et de la Pologne. Le sort de la Belgique, celui du royaume d'Italie furent alors définitivement fixés; mais on différa la publi-

cation officielle des dispositions relatives à ces deux pays.

L'empereur d'Autriche avait toujours déclaré qu'il ne prétendait jamais à recouvrer ses états du Milanais, quelques fussent les événemens de la guerre; mais Alexandre, résolu à l'acquisition du duché de Varsovie, insista pour que l'Autriche reprit la Lombardie, comme compensation de l'agrandissement de la Russie. Ainsi, le royaume d'Italie, dont l'indépendance avait si souvent été garantie par les mêmes puissances, dans leurs traités avec Buonaparte, et dont la régénération morale avait été soignée comme l'appui de sa constitution politique, fut de nouveau réduite à l'état de province dépendante (1).

On dira peut-être que l'Italie était un fief

---

(1) Alexandre résolut, à la même époque, de prendre pour lui-même la couronne de Pologne, en recommandant à l'empereur d'Autriche de maintenir la monarchie italienne, et de ceindre la couronne de fer. Mais ce monarque s'y refusa alors, dans la crainte de laisser subsister des souvenirs d'indépendance. Le débarquement de Buonaparte en 1815, le força de revenir à cette mesure à laquelle les Italiens tenaient vivement.

de Napoléon, et non de la France; les deux couronnes, après sa mort, ne devant jamais être placées sur la même tête.

Qui ne déplorerait pas le sort de cette contrée, si favorisée par la nature et si maltraitée par les hommes? Qui pourra contempler l'édifice de ses institutions et de ses constitutions nationales sans rendre hommage à son fondateur et sans gémir sur leur ruine (1).

---

(1) L'auteur s'est plu à tracer en beau un portrait de Buonaparte comme roi d'Italie, mais il connaît sans doute aussi-bien que tout autre le revers de la médaille. Ce tableau si brillant ne nous fait voir réellement que de magnifiques *promesses*, et l'on sait que le héros actuel de l'auteur, n'en fut avare pour aucun pays. Des décrets annonçant des lois sages, des institutions dirigées vers le bien général, étaient l'appât qu'il présentait à tous les peuples, et on sait très-bien que ce n'étaient pas les lumières pour bien voir ce qu'il fallait faire, qui lui manquaient.

Ses projets annoncés, ses plans (toujours dans le sens de la monarchie absolue), furent souvent aussi bons qu'ils pouvaient l'être *en théorie*, mais non *en pratique*. Tout ce réduisait à avoir par les moyens les plus prompts *le plus d'hommes et le plus d'argent* qu'un pays pût fournir, et à prévenir, par toute espèce de moyens, toute résistance et même tout délai. Nous demandons à l'auteur si, après y avoir plus mûrement

Buonaparte lui avait enlevé quelques statues, quelques tableaux, dont la plus grande partie était ensevelie dans les nombreuses demeures de la superstition, si toutefois on peut condamner des chefs-d'œuvre à l'obscurité, sous ce beau climat. Mais ces chefs-d'œuvre n'étaient à la fois que des ornemens superflus pour une contrée à qui l'on donnait en échange des lois sages, un esprit national, des vues politiques, un caractère militaire, des ouvrages utiles, des habitudes industrieuses, et à qui l'on prodiguait les encouragemens pour les arts et les sciences.

Quoique l'on puisse dire sur son gouvernement en France, sur ses usurpations en Europe, sur beaucoup d'autres actions de sa vie (1), sa mémoire doit rester l'objet de l'affection de l'Italie.

---

réfléchi, il pense en son âme et conscience que l'Italie doit conserver plus d'affection que tout autre pays pour un gouvernement qui lui montrait le bonheur en *perspective*, et en attendant, la tenait sous un joug qu'elle ne trouvait sûrement pas léger.

(1) Il a voulu justifier la proposition d'administrer de l'opium aux soldats infectés de la peste, en alléguant que l'humanité même commandait cette mesure, leur mort étant inévitable, et les outrages auxquels

ces soldats demeuraient exposés de la part des Turcs, ne l'étant pas moins. L'exécution de la garnison de Jaffa était, à l'entendre, autorisée par les lois de la guerre, et le juste châtiment de la violation de la convention d'El-Arish, qui obligeait les soldats de cette garnison à ne point porter les armes contre les Français jusqu'à leur échange. Il déplore la mort du duc d'Enghien ; mais il assure que ce prince dirigeait la conspiration de Pichegru et de George, et que la lettre qui lui fût adressée par ce prince infortuné, ne lui fût remise que peu de jours après sa fin tragique ; sans quoi il eut épargné sa vie.

Les motifs de pareils actes en déterminaient sans doute le caractère. Notre Henry V a conservé une réputation intacte. Ces actes, quoi qu'il en soit, n'ont aucun rapport avec le mérite ou le démérite de son administration et de sa politique, envisagés sous un point de vue général ; et on ne peut les citer pour justifier les torts de ceux qui font profession de redresser les torts. « *Perfidia perfidiam ultus contra romanam dignitatem barbaros imitabatur.* » Venger la perfidie par la perfidie, c'était blesser la dignité romaine et imiter les barbares. (1)

(1) Qui croirait que l'auteur à qui on attribue la note qu'on vient de lire, est le même qui, dans sa campagne d'Egypte publiée en 1802, a dénoncé au monde entier avec des témoignages d'horreur et d'indignation, l'empoisonnement de Jaffa et le massacre de la garnison ? Comment sa plume ne s'est-elle pas refusée à pallier d'épouvantables attentats? Quant au meurtre du duc d'En-

S'il eut, comme il le pouvait (1), malgré les dispositions contraires de la France, rendu l'Italie grande et indépendante, et formé un système d'états confédérés, son ouvrage eut été l'objet de la reconnaissance des Italiens.

L'armée d'Italie ne contribua en rien aux malheurs de ce pays.

Une suite d'avantages l'avait mise en état de s'avancer au-delà de Villack, sur la Drave, à une distance d'environ 150 milles (50 lieues) de Vienne. Cette capitale n'était couverte que par une force tellement insignifiante, que,

---

(1) En établissant le siége du gouvernement à Rome, et plaçant le pape à Venise, ou bien en réunissant, dans ses mains, le pouvoir spirituel ou temporel, au lieu d'éloigner le pape du Vatican.

ghein, il a jugé à propos d'adopter le récit du médecin qui a publié les conversations de Sainte-Hélène. Mais ce récit, l'auteur le savait, est démenti par une autorité qui doit sans doute lui paraître irrefragable par celle du manuscrit de Sainte-Hélène; quelqu'en soit l'auteur. On y dit formellement qu'il n'y avait à reprocher à ce prince que des intrigues insignifiantes, qu'il fut immolé, pour prouver aux révolutionnaires qu'on ne pensait pas à rétablir la monarchie des Bourbons, et victime d'un concours fatal de circonstances politiques. Comment l'auteur anglais a-t-il pu se résoudre à excuser un forfait avoué par celui ou au nom de celui qui l'a commis?

même le 27 août, on ne pouvait compter que sur neuf bataillons et huit escadrons pour défendre toute l'Autriche inférieure.

Les revers éprouvés par Buonaparte ayant laissé la Suisse à découvert, et la défection de la Bavière ayant ouvert le passage du Tirol, l'armée française d'Italie fut forcée de songer à se retirer sur l'Adige.

Sa marche rétrograde fut accompagnée de fréquens et sanglans combats; mais aucune défaite ne mit du désordre dans ses mouvemens.

Parvenu sur l'Adige, le prince Eugène se refusa aux offres des alliés, et leur répondit : « Plus Napoléon est malheureux, plus je dois « redoubler de zèle pour son service. »

Les mouvemens de Murat, qui se voyait dans une position différente de celle du vice-roi, et dont le trône avait été menacé par Buonaparte, obligèrent Eugène à se replier sur le Mincio, où il occupa la ligne militaire de frontière la plus forte de l'Europe. Cette ligne suit le courant du fleuve qui, prenant sa source dans le lac de Guarda, va se jeter dans le Pô, après un cours de 38 milles anglais à Governolo. Mais le pays entre Mantoue et son embouchure, est impraticable pour y faire ma-

nœuvrer des troupes, à cause du renfoncement du sol. La ligne de défense se réduit donc, dans le fait, à l'espace qui sépare Mantoue de Peschiera, espace qui n'excède pas 16 milles, avec l'avantage de pouvoir manœuvrer sur cette étendue de terrein, à la distance de dix milles seulement sur la rive gauche, et sur la rive droite, de dix-sept milles de Vérone.

Les forteresses de Mantoue, et les têtes de ponts fortifiées de Peschiera, de Monzambano, de Goïto, et de Governolo, assuraient le passage sur les cinq endroits, pendant que les hauteurs du Volta, près du centre, servaient de point central de défense, et permettaient de manœuvrer sans être observé.

Les derrières du flanc droit étaient couverts par le Pô, sur lequel on avait établi une tête de pont fortifiée, et on avait fait de Plaisance une forte place d'armes.

L'armée italienne et le corps français de Grenier montaient à environ quarante mille hommes qu'on pouvait employer aux opérations sur le Mincio; mais la force réelle disponible, en ne tenant pas compte des garnisons de cette ligne, n'excédait pas trente-six mille hommes.

Du côté de l'ennemi, l'armée autrichienne

affaiblie par la nécessité de masquer Venise, Legnago et les autres forteresses qui se trouvaient sur ses derrières, et de placer des corps d'observations vis-à-vis de Mantoue, de Peschiera, etc., ainsi que dans les montagnes du lac de Guarda (1), fut encore diminuée par suite des maladies qui lui mirent trente-cinq mille hommes hors d'état d'agir: ainsi, elle ne pouvait mettre en ligne plus de trente-six mille hommes, à moins que Murat n'agit effectivement de concert avec elle; et Murat jugeait imprudent d'agir, avant d'avoir reçu ce qu'on lui promettait depuis long-temps, une lettre autographe de l'empereur d'Autriche, qui lui garantit son traité, jusqu'à ce qu'il pût être régulièrement et officiellement conclu.

Bellegarde, pressé par les exhortations réitérées des souverains, des ministres et des généraux, d'avancer et de prendre possession des Alpes défendues par une réserve de huit mille Français, distribués dans Turin, Fenestrelles, etc., sans compter la garnison de Gênes, et les forces qui se trouvaient à Alexan-

---

(1) L'armée autrichienne avait encore à appuyer les troupes employées en Dalmatie.

drie (1), fit ses dispositions pour le passage du Mincio, à Valléggio.

On devait croire que l'armée d'Italie laisserait des garnisons à Mantoue et à Peschiera, et opérerait sa retraite; mais quoique le passage de la rivière ne fut pas sérieusement défendu, on s'aperçut bientôt que la résistance qu'on éprouvait au village de Mon San-Bano était plus vigoureuse que celle d'une simple arrière-garde, et on eut quelque inquiétude du côté de Mantoue.

Toutes les troupes destinées à forcer le passage à Valléggio, avaient gagné l'autre rive du fleuve, à l'exception d'une seule brigade; et les grenadiers, qui avaient ordre d'observer Mantoue, étaient sur le point d'effectuer aussi leur passage sur un pont qu'on venait de construire, lorsque l'ennemi, sortant avec impétuosité de Mantoue, fort de dix-huit mille hommes, attaqua avec furie les troupes autrichiennes campées sur les points d'observation, et les repoussa à la distance de quelques milles.

---

(1) Les troupes qui se retiraient de l'état romain et de la Toscane, se réunissaient sur ces divers points.

On n'eût pas plutôt entendu le canon de ce côté, à Valléggio, que les bataillons qui se préparaient à effectuer leur passage furent envoyés au secours des troupes attaquées; mais ils n'étaient pas encore arrivés à leur destination, lorsque des colonnes ennemies s'avancèrent à un mille et demi de Valléggio et du pont d'où dépendait le salut de l'armée entière. On ne put pas les chasser de la rive droite, avant quatre heures du soir environ, heure à laquelle l'ennemi commença à se retirer et fut enfin repoussé.

Si Eugène, qui avait caché habilement son projet, eut pu en retarder l'exécution seulement une heure de plus, il se fut inévitablement mis en possession de la ligne du Mincio, et l'armée autrichienne eut été jetée, sans autres munitions que celles qu'elle avait sur le fleuve, avec ses troupes, et sans point d'appui ni communication, au milieu d'un pays ennemi, enfermée entre des fleuves, des forteresses et les Alpes, et exposée aux attaques de forces très-supérieures.

Si même au moment de l'attaque des Français, les troupes autrichiennes et sur-tout les grenadiers n'eussent pas montré un zèle et un courage à toute épreuve, l'opération d'Eu-

gène aurait réussi : car jamais troupes ne combattirent avec plus d'ardeur que ne le firent, dans cette circonstance, les Italiens et les Français réunis.

Les Autrichiens affaiblis par une perte de cinq mille hommes, et par les progrès toujours croissans des maladies, furent réduits à se tenir sur la défensive (1) jusqu'à ce que Murat et lord William Bentinck, qui venaient de débarquer en Toscane, eussent mis fin à leur mésintelligence, et que la lettre autographe de l'empereur eut enfin été remise à Murat. On concerta alors un nouveau plan d'opérations offensives.

Le général Nugent, commandant un corps détaché, avait reçu auparavant un rude échec à Parme. Cependant le secours des Napolitains avait obligé l'ennemi à se replier sur le Pô avec perte.

Lord William Bentinck avait dirigé ses opérations contre Gênes avec adresse et courage. Le concours amical des habitans l'avait favo-

---

(1) Il y eut, le jour suivant, une affaire sur le Mincio ; mais cette affaire fut sans influence sur cette campagne, quoiqu'on y eut perdu beaucoup de monde.

risé dans ce pays où des dispositions hostiles de leur part eussent fait échouer son entreprise. Il avait occupé la ville; et, se rappelant sans doute le mot de Xénophon, qui dit : « Que « c'est une belle et excellente qualité pour tout « homme, et sur-tout pour un général, d'être « juste et fidèle à ses promesses et à la foi « donnée, » il avait proclamé l'indépendance de cette république qui vécut un jour, uniquement pour sentir plus amèrement les angoisses de sa chute.

La nouvelle de la prise de Paris et de l'abdication de Bonaparte étant parvenue à Bellegarde, il suspendit son mouvement, et envoya au vice-roi pour lui demander sa soumission.

Eugène, jugeant une plus longue résistance inutile, consentit à une convention qui abandonnait, aux Autrichiens, les passages des Alpes, mais leur interdisait l'entrée des forteresses et de la capitale du royaume.

Cependant une insurrection avait éclaté à Milan, où l'on massacra le ministre français des finances; et, sur l'assurance que le général autrichien ne prendait aucune mesure politique jusqu'à ce que les souverains alliés eussent décidé à Paris du sort de l'Italie, Eugène consentit à un article additionnel qui remettait

tout le pays entre les mains des Autrichiens, comme à la bonne foi des alliés; acte par lequel Eugène dérogeait à la politique qu'il avait adoptée, et dont il s'est peut-être repenti par la suite, puisque cet abandon a certainement rendu plus facile le partage du royaume.

Eugène avait, un moment, voulu se jeter lui-même dans Mantoue avec les archives, les officiers de l'état et trente-cinq mille hommes qui restaient encore à sa disposition après le rappel des troupes françaises par le gouvernement provisoire de la France. Dans cette position qui eut forcé cinquante mille Autrichiens à s'établir dans les marécages, contrée malsaine; pendant que le pavillon italien, encore flottant à Venise, etc., eut ajouté aux embarras des alliés, Eugène sentait qu'il pourrait négocier avec succès et tomber avec dignité; mais réfléchissant sur l'abdication de Napoléon, qui comprenait à la fois la couronne d'Italie et celle de France, se rappelant que les souverains de l'Europe étaient réunis avec le pouvoir de la régler conformément aux principes qu'ils professaient, il craignit de compromettre les intérêts de la nation qu'il gouvernait avec bonne foi, par une mesure qui, en indiquant des soupçons, pouvait exas-

Les discussions relatives à la Saxe furent animées et compliquées. La Prusse exigeait le royaume entier; la Russie était disposée à appuyer cette prétention comme lui frayant la voie à de nouveaux agrandissemens. L'Angleterre d'abord acquiesça au vœu de la Prusse, mais non dans les mêmes vues. Elle espérait que l'alliance entre la Russie et la Prusse ne serait qu'une alliance entre souverains, c'est-à-dire, susceptible de se rompre, et voulait faire de la Prusse une tête de pont, un ouvrage avancé pour sa politique continentale.

Une discussion eut lieu, sur ce point, dans le parlement britannique. Les droits et l'indépendance du royaume de Saxe y trouvèrent de vigoureux défenseurs; ce qui motiva l'envoi de nouvelles instructions au ministre anglais; et malgré les reproches de la Prusse, l'Angleterre se joignit à la France et à l'Autriche pour sauver la monarchie saxonne, mais ne pût empêcher un démembrement partiel de ce malheureux pays qui a toujours été la victime des grandes puissances. On fit conséquemment un arrangement qui mécontenta tous les partis et qui ne peut durer malgré l'accord de la plupart des intéressés.

miration pour les institutions et les établissemens utiles si multipliés en Angleterre.

De retour sur le continent, Alexandre redoubla d'efforts pour le rééquipement de son armée; efforts qui, l'année d'après, le mirent à même de mettre trois cent mille hommes en marche, avec deux mille pièces de canon, avec leurs attelages, etc., etc., le tout sorti à neuf de ses arsenaux.

Son sénat lui décerna le titre de « Bienheureux » et lui aurait probablement rendu de plus grands honneurs s'il eût montré quelqu'inclination pour de pareils hommages. Mais son éducation et sa sagacité lui avaient appris que tous ces titres, tous ces honneurs n'ajoutent rien de réel au pouvoir; il n'avait même accepté l'*ordre* anglais *de la jarretière* que par pure courtoisie, et sous condition qu'on accepterait, en échange, un des ordres de son empire.

La Russie avait éprouvé quelque mécontentement de son absence prolongée; mais ce mécontentement était appaisé, et Alexandre parut au congrès de Vienne, plutôt comme l'autocrate de l'Europe que comme co-souverain de ses monarques indépendans.

Les discussions relatives à la Saxe furent animées et compliquées. La Prusse exigeait le royaume entier; la Russie était disposée à appuyer cette prétention comme lui frayant la voie à de nouveaux agrandissemens. L'Angleterre d'abord acquiesça au vœu de la Prusse, mais non dans les mêmes vues. Elle espérait que l'alliance entre la Russie et la Prusse ne serait qu'une alliance entre souverains, c'est-à-dire, susceptible de se rompre, et voulait faire de la Prusse une tête de pont, un ouvrage avancé pour sa politique continentale.

Une discussion eut lieu, sur ce point, dans le parlement britannique. Les droits et l'indépendance du royaume de Saxe y trouvèrent de vigoureux défenseurs; ce qui motiva l'envoi de nouvelles instructions au ministre anglais; et malgré les reproches de la Prusse, l'Angleterre se joignit à la France et à l'Autriche pour sauver la monarchie saxonne, mais ne pût empêcher un démembrement partiel de ce malheureux pays qui a toujours été la victime des grandes puissances. On fit conséquemment un arrangement qui mécontenta tous les partis et qui ne peut durer malgré l'accord de la plupart des intéressés.

La Pologne donna lieu aux négociations les plus sérieuses. On reprocha à l'Angleterre, entr'autres projets, d'avoir proposé un partage plus égal, afin d'éteindre jusqu'à l'espoir même de réunion pour une monarchie. Alexandre excité par les Polonais eux-mêmes, aussi-bien que par ses vues générales, demanda la couronne, et promit un gouvernement constitutionnel.

Naples pressa la ratification de ses traités sous Joachim. La France et la Sicile s'y opposèrent. La Russie voulait sacrifier Murat, pour que la France se prêtat à ses arrangemens en Pologne. La Prusse était en bonne intelligence avec Murat, en se rappelant tout ce qu'il avait fait à Tilsitt: mais les circonstances l'obligeaient à demeurer neutre. L'Autriche oubliant les obligations que lui imposaient ses engagemens et les services qu'elle avait reçus, chancela dans l'espoir d'acquérir en définitif Naples pour elle-même; Naples, l'un des buts principaux et assurément des plus essentiels de sa politique pour conserver ses états en Italie. L'Angleterre en raison de sa haine contre toutes les branches de la famille de Buonaparte, établit le *tribunal secret* qui jugea et con-

damna Murat. (1) L'histoire de la chute de ce personnage est soigneusement rapportée par le comte Macironi ; le moindre extrait qu'on en ferait en affaiblirait l'intérêt.

L'on n'a pas encore fait connaître au public les tentatives mises en jeu pour violer le traité passé entre le commodore Campbell et la reine de Naples, et, quoique ce brave et loyal officier ne soit pas vivant pour venger son honneur et celui de son pays, les documens existent et serviront un jour à réhabiliter sa mémoire.

Tandis que le congrès reconstruisait ou s'occupait à reconstruire l'Europe, non pas conformément aux *droits*, aux *rapports naturels de confiance*, au langage, aux *habitudes* ou aux *lois*, mais avec des *tables de finance* qui divisaient et subdivisaient sa population en *âmes*, *demi-âmes* et même en *fractions d'âmes*, suivant l'échelle des impôts directs ou taxes que le

---

(1) Nous aussi, nous avons lu l'ouvrage du comte Macironi ; l'esprit dans lequel il est rédigé, plaît infiniment en Angleterre au parti de l'opposition ; c'est en dire assez.

conquérant pourrait lever. L'on ne suspendit point les fêtes de la victoire; mais si l'empereur Alexandre parut dans quelque bal, sa tête ne perdit jamais son à-plomb; il n'employa jamais mal à propos ses heures de travaux à de frivoles passe-temps, et ses distractions ne détournèrent point son esprit des affaires plus sérieuses.

Napoléon était toutefois destiné à étonner le monde par plus *d'une folie*, tant en paix qu'en guerre. La nouvelle de son débarquement mit fin à toutes les intrigues, ainsi qu'à toutes matières de dispute.

L'infraction du traité qui le tenait à l'île d'Elbe, fut déclarée bientôt un crime également contraire aux lois divines et humaines, et priva le coupable de toute protection sociale.

L'empereur Alexandre fit avancer promptement ses armées. Elles arrivèrent trop tard pour s'engager dans les opérations militaires d'une campagne de quelques jours; mais cent vingt mille Russes que l'on passait plus tard en revue au camp des Vertus étonnèrent les états-majors réunis des autres armées de l'Europe par l'ensemble d'une excellente tenue, qu'on

n'avait jamais remarqué jusqu'alors dans un corps si considérable de troupes. Chaque bataillon ressemblait à un bataillon d'élite, et cependant il n'existait entr'eux aucune préférence. Ils étaient tous absolument égaux.

Buonaparte, après une marche d'environ quinze jours, arriva à Paris. L'histoire de son audacieuse entreprise se retrouve, à ce qu'on prétendait, dans les ordres qu'il donna au général Cambronne. Ordres qui supposaient qu'il n'éprouverait aucunes difficultés réelles dans sa marche.

Napoléon désirait se rendre sans délai dans les Pays-Bas; mais encouragé à rester à Paris pour négocier, il perdit l'occasion de profiter de la diversion de Murat, et des forces inégales que les alliés avaient encore dans les Pays-Bas.

Depuis le moment de son arrivée, trompé par des communications clandestines, incertain dans toutes ses mesures, Buonaparte, par l'acte additionnel éloigna de ses intérêts tous ceux qui voulaient une constitution.

Les souverains alliés refusèrent de le reconnaître pour empereur, après les conférences à Vienne; avec une armée de cent

quarante mille hommes levée trop précipitamment, il chercha donc à se faire reconnaître de force.

Il avait assez bien pris ses mesures pour obtenir tous les avantages d'une surprise. Vainqueur des Prussiens, c'en était fait le même jour du sort de la Belgique, si le corps destiné à appuyer Ney ne se fut retiré pour joindre la Grande Armée sans aucun ordre, par suite du zèle indiscret du commandant qui s'était imaginé, à cause de la force et de la continuité de la canonnade, que Napoléon avait besoin de renfort.

La bataille de Waterloo, livrée avec quatre-vingt mille hommes seulement, et dont la perte peut être attribuée au retard de Grouchy (avec trente six mille hommes), au courage renaissant des Prussiens, et à la valeur opiniâtre de l'armée anglaise, cette bataille, dis-je, détruisit absolument tous ses projets militaires, et ses négociations politiques.

Buonaparte retourna donc à Paris pour aviser aux moyens de réparer ses désastres; mais au lieu de se rendre au sénat et de lui communiquer en personne la fatale nouvelle dont il était lui-même le messager, il se retira dans

son palais, prit un bain, après quoi, il envoya chercher Davoust auquel il dit, lorsqu'il se présenta : « J'ai perdu une bataille et j'ai « besoin de trois cents mille hommes, et en « outre d'argent pour garantir la France « d'une invasion. » Davoust répliqua qu'il n'aurait ni l'un ni l'autre, et lui communiqua l'intention des chambres que la nouvelle de sa défaite avait rendues bien moins traitables. Napoléon entendit ces paroles sans témoigner la moindre colère. Peu de temps après, il lui fut annoncé qu'il devait abdiquer en faveur de son fils.

Mécontent du refus qu'on avait fait des mesures qu'il avait proposées depuis son arrivée à Paris ; persuadé qu'il était trahi par ceux qu'il était forcé d'employer, et auxquels il avait dit : « Vous croyez vous débarrasser de « moi, et me survivre ; mais souvenez-vous « que si je péris, j'entraînerai vous et la « France dans ma ruine. » Et désirant ardemment assurer le trône à sa dynastie, il se retira à la Malmaison, où il passa son temps avec les membres de sa famille, et dans le cercle d'un petit nombre de personne.

Toutefois il n'était pas indifférent à la

crise militaire et politique qui devenait, à chaque heure plus imminente. Quand il sut que le reste des armées alliées, qui s'étaient battues à Waterloo, approchait de la capitale sans attendre d'autres renforts, il fit dire au gouvernement provisoire qu'il offrait de se mettre à la tête des forces que l'on avait alors levées ou recueillies pour la défense de Paris, qu'il profiterait du faux mouvement de l'ennemi pour remporter une victoire dont il était assuré, et donner ainsi le temps d'attendre l'issue des négociations avec les souverains alliés. « Il ajouta » qu'il agirait seulement comme général, et qu'il promettait de se démettre du commandement à la première réquisition du gouvernement provisoire.

Cependant la crainte qu'il ne ressaisît l'autorité impériale en cas de succès, contribua à faire rejeter sa proposition par quelques-uns, tandis que les engagemens déjà côntractés par d'autres, avec une partie des alliés, tendait à écarter entièrement et sur-le-champ toutes ses offres de service.

Napoléon instruit que les armées alliées approchaient, et que l'on répétait fréquemment que l'on désirait qu'il s'en allât, prit enfin le

parti de fuir, et alors les Prussiens s'étaient si fort avancés, que l'on jugea nécessaire de brûler le pont de la Malmaison.

Napoléon partit avec le comte Bertrand à trois heures de l'après-midi, le 29 juin; il parut quitter avec beaucoup de regrets, la Malmaison, où il avait toujours présente à son esprit l'image de Joséphine.

Sa suite prit différentes routes; le rendez-vous fut à Niort. Le secret de sa fuite fut si bien gardé que les maîtres de poste, et même les postillons qui l'avaient conduit, refusèrent de dire le chemin qu'il avait pris; et un de ses premiers officiers ne put le rejoindre que deux jours après son arrivée à Rochefort. Cependant, comme les armes de sa voiture n'avaient été que légèrement effacées, le soleil et la poussière les firent reparaître, de sorte qu'il fut reconnu sur une partie de la route.

Des hussards et des chasseurs à cheval accompagnèrent les voitures depuis Niort, et l'on redoubla de précautions en raison de la proximité de la Vendée.

Arrivé à Rochefort, Buonaparte délibéra pour savoir s'il tenterait, avec quelques frégates, de se frayer un passage à travers l'escadre

britannique qui bloquait le port (plusieurs capitaines l'engagèrent à prendre ce parti); ou bien devait-il s'embarquer clandestinement pour l'Amérique? Un vaisseau était déjà tout prêt à le recevoir (et en effet ce vaisseau fit voile sans être aperçu), ou bien enfin, devait-il se remettre au pouvoir de la nation anglaise?

Les négociations s'entamèrent comme l'on sait. Buonaparte se remit au pouvoir du capitaine Maitland, qui savait réunir, au sentiment de ses devoirs, le bon ton et le savoir-vivre.

Buonaparte, après son abdication, songeant à toutes les actions de sa vie, ne saurait éprouver cette tranquillité intérieure qui accompagna Charles dans le cloître, ni cet attachement pour la retraite, qui porta Dioclétien à repousser les sollicitations de Maximien, en disant : « Si je pouvais seulement lui montrer « les choux que je plantai de mes propres « mains, il ne me presserait plus de renoncer « à ma félicité. »

Les souverains alliés possédaient le respect et la confiance de la nation anglaise. Cette confiance avait paralysé les fausses opérations et préparait au retour de la famille régnante.

Des courriers furent doncexpédiés pour hâter l'approche des généraux alliés. Davoust consentit à une convention en vertu de laquelle l'armée française évacua Paris.

On attendait, d'un moment à l'autre, l'empereur Alexandre. On ne perdit pas un moment. On monta la garde aux Tuileries et au Palais du Sénat, dont les portes étaient cependant fermées. Quand Alexandre arriva, il trouva S. M. Louis XVIII en possession de son royaume. Cependant Alexandre n'était plus tel qu'en 1814. Les Français voyaient bien qu'il s'opposait au *démembrement de la France*, qu'il n'approuvait pas *qu'on dégarnît le Louvre*, qu'on enlevât *ces chevaux appartenans à la ci-devant république de Venise*; on vit bien enfin qu'il s'élevait contre quelques excès des Prussiens, et qu'il prenait les intérêts du peuple.

On a tant parlé et écrit sur le traité de Paris, que je le passerai sous silence.

Alexandre sut se faire aimer du peuple français. Ses armées conservaient une discipline exacte; il fit circuler des proclamations dans lesquelles il renonçait aux contributions, et faisait des largesses aux habitans qui avaient le plus souffert du passage des troupes alliées;

son opposition ouverte aux desseins de l'Autriche, de la Prusse et de la Hollande, sur le démembrement de la France, lui gagnèrent beaucoup de partisans. Mais la nation française, le jouet de tant de revers de fortune, avait besoin d'une sécurité constitutionnelle et d'un système de gouvernement qui rétablît et conservât l'action des lois, d'accord avec la liberté publique. Tous les droits représentatifs furent bientôt reconnus par le roi lui-même dans son ordonnance royale.

Alexandre ayant mis à exécution tous ses desseins, et gardé une supériorité que les autres puissances n'osaient lui disputer, quitta la France pour passer en revue ses armées, visita la Prusse, reçut les hommages de la Pologne, et retourna à sa capitale, afin d'y appaiser le mécontentement qu'occasionnait son absence, ainsi que les maux qu'il avait causés aux intérêts particuliers et aux diverses branches du service public.

Les nobles pensaient qu'il devenait étranger, et demandaient leur *monarque russe*; mais cette mauvaise humeur ne dura que quelques jours; la gloire acquise au *nom russe*, et le pouvoir immense qu'il avait ajouté à son sceptre, lui assurèrent les hommages et la fidélité

d'une classe amoureuse de l'autocratie, fière de sa gloire et désireuse d'agrandissement national.

Cependant Alexandre ne comptait pas sur la force seule pour effectuer ses projets et maintenir sa puissance. Il savait que les alliances de familles, en opposition avec la politique nationale, ne permettraient jamais de conserver une influence permanente; mais il sentait aussi que, lorsqu'on les fait d'accord avec cette politique, elles ajoutent à la sécurité et servent de sauve-garde.

Le mariage qui aurait uni l'Angleterre et la Hollande fut toujours envisagé, par les hommes d'état du continent, comme moyen d'envelopper l'Europe dans des guerres opposées à ses intérêts naturels; et, dès l'origine, ces négociations inspirèrent une vive jalousie que l'on ne savait pas dissimuler.

L'alliance présumée ne fut pas plutôt rompue, que la Russie dirigea son attention sur les avantages qu'elle pouvait retirer d'une relation de famille, en plaçant une princesse russe sur le trône de Hollande.

Ses flottes, renfermées par les glaces, la moitié de l'année, dans la Baltique, n'étaient, surtout depuis la destruction des flottes suédoises

et danoises, que des superfluités coûteuses plutôt que des établissemens utiles, capables d'ajouter à sa puissance ou de servir ses intérêts. Les eaux du Texel et de l'Escaut devaient procurer des moyens réels de navigation, en fournissant tous les élémens immédiats d'une marine, et en contribuant au succès de projets ultérieurs.

La Hollande, comme état maritime, n'a rien à craindre d'un auxiliaire maritime dont elle garde les flottes; et l'alliance avec la Russie lui assure une protection militaire dont elle a besoin pour la conservation de ses possessions continentales.

Pour la Russie, la Hollande était une tête de pont ou un ouvrage avancé, qui en imposait à la France, et aidait l'empereur à contenir la Prusse. Pour la Hollande, l'alliance de la Russie était une puissante protection contre la France et la Prusse, et une épée ainsi qu'un bouclier contre l'Angleterre.

Ces avantages réciproques, dont l'importance était si peu équivoque, étaient aussi évidens aux yeux des deux parties intéressées; et la grande duchesse Anne, qui, à ce que l'on croit, eût pu monter sur le trône de France, ayant accepté la proposition d'une union avec

le prince d'Orange, est destinée à la succession et à l'ornement d'une autre couronne.

La situation politique du Wurtemberg n'était pas d'une égale importance ; cependant la Russie pouvait désirer, par une alliance avec ce royaume, d'étendre son influence en Allemagne où elle dominait déjà, à Weimar, à Bade et à Oldenbourg.

Un jeune prince, dont les services militaires étaient alors regardés comme ses moindres titres à l'estime publique, avait été marié à une princesse de Bavière. Ce mariage étant l'effet de la contrainte, la séparation succéda sur-le-champ à la cérémonie. On obtint un divorce, et la grande duchesse Catherine, que son nom, son activité, ses talens et son attachement à son pays natal y rendaient l'objet de l'affection publique, fut appelée à la succession d'un trône dont le monarque qui l'occupait alors avait fait dire à Buonaparte : « Si cet homme avait seulement « cinquante mille soldats, il me donnerait plus « de fil à retordre qu'aucun autre ».

Des sentimens d'amitié personnelle, autant que la politique, formèrent l'alliance si justement célébrée à Saint-Pétersbourg, avec la princesse de Prusse, alliance pleine de souve-

nirs qui doivent resserrer l'union entre les deux couronnes, si toutefois il est des précautions qui puissent assurer la durée de pareilles unions.

Après avoir ainsi rappelé, dans un récit abrégé, les circonstances et les événemens qui caractérisent la politique de la Russie, et qui ont contribué à son agrandissement, notice qui intéressera d'autant plus qu'on l'examinera davantage, et qu'on en développera avec plus de soin les détails, il faut s'occuper de résoudre la question proposée, c'est-à-dire, jusqu'à quel point une coalition de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche peut mettre obstacle aux vues politiques de la Russie.

Mais pour fixer dans la mémoire les dates et les époques si faciles à perdre de vue, il sera bon de les récapituler dans l'ordre chronologique.

Dans les années qui s'écoulèrent entre 1701 et 1711, le czar Pierre lutta, avec des succès variés, contre les Suédois, les Turcs et les Polonais, pour étendre ses frontières d'Europe.

L'an 1713, après la conquête de Riga et de la Livonie, il bâtit la ville de Pétersbourg, y transporta trente mille habitans d'Archan-

gel, et invita les étrangers, particulièrement les Anglais, à s'y établir.

L'an 1714, il développa les projets maritimes suspendus, mais jamais abandonnés par ses successeurs.

L'an 1721, il se déclara empereur de toutes les Russies; et à sa mort, en 1729, le monde joignit et maintint, à son nom, le titre de Grand.

De 1729 à 1762, quoique la Russie, sous six souverains (dont quelques-uns eurent une fin tragique, après un règne court), fit des progrès continuels vers la force intérieure, la stabilité, le commerce. Cependant, sous le règne d'Elisabeth, quoique liée avec l'Angleterre, et quoiqu'elle eut montré de l'énergie militaire, elle n'avait pas encore pris l'attitude d'une grande puissance européenne.

Lorsque Catherine II monta sur le trône, trente-deux millions d'hommes seulement lui rendirent hommage.

Pendant un règne de trente-trois ans, les renseignemens les plus authentiques, à cette époque, portent à trente-six millions le nombre des habitans de la Russie; ce qui donne quatre millions d'augmentation par des acquisi-

tions et le progrès naturel de la population. (1)

Elle se distribuait ainsi qu'il suit : sept millions dans la Pologne, y compris la Courlande, au moyen des partages conclus depuis la confédération de Bar, jusqu'à la prise de Prague, en 1795.

Deux millions et demi d'habitans, dans la nouvelle Servie, au nord de la Crimée, entre le Borysthène et le Don, au nombre desquels on compte sur-tout les descendans de soixante mille familles serviennes que l'intolérance religieuse avait chassées de la Hongrie, du Bannat et de la Croatie, sous le règne de Marie-Thérèse (2), et à qui Catherine, habile à saisir l'occasion, offrit des asiles et des secours en argent.

Son accueil hospitalier fut récompensé par

---

(1) Il est généralement reconnu qu'en Russie, l'accroissement de la population s'élève à trois cent mille ames pour tout l'empire.

(2) A la tête de cette colonie se montre *Miloradovich*, l'élève de Suwarow, le compétiteur de gloire de Bagration. Les autres familles les plus distinguées, sont, les Schérich, les Teckély, les Horwath, les Zorich, les Dubasarski, les Stérich, les Narancich, les Ivelick, les Mirascevich.

la culture de terres négligées; et bientôt ces contrées prirent rang parmi les plus florissantes de l'empire russe, sous les noms de gouvernemens de Catherinoslaw et de Wosnesenski; cette colonie conserva, avec les provinces d'où elle est sortie, des relations toujours nuisibles à la Turquie, et qui deviennent, de jour en jour, plus alarmantes pour l'Autriche.

Un demi-million d'Allemands et d'autres émigrans, dont quarante mille au moins peuplent la seule ville de Pétersbourg.

Trois millions dans les gouvernemens du Caucase, de la Sibérie (1), de la petite Tartarie, de la Tartarie des Nogais, de la Crimée, etc., etc., etc., sans compter les divers peuples nomades qui, aujourd'hui, composent la cavalerie irrégulière de toutes les armées russes, et qui contribuent d'une manière si efficace à leurs succès.

Catherine assujétit plus de douze millions d'habitans à la conscription militaire, et l'Eu-

(1) La Sibérie fut, pour la première fois, envahie par Ivan II; Pierre-le-Grand étendit cette conquête. Mais c'est Catherine II qui a completté l'acquisition de ce pays.

rope a vu deux fois des soldats de tous les pays soumis à l'empire russe, entrer dans la capitale de la France.

Sous ce règne, le développement des forces navales et militaires, l'agrandissement du territoire et ses résultats politiques firent, de tous côtés, des progrès également rapides.

L'assaut d'Ismaël donna à ses soldats une réputation de courage actif aussi bien méritée que celle d'une intrépidité patiente qu'ils avaient obtenue à la bataille de Cunesdorf. La victoire navale de Tchesmé les mit à même d'élever avec gloire une colonne rostrale à la vue de Constantinople.

Sa volonté fut l'arbitre de la destinée des nations voisines qui luttèrent en vain contre elle, quoiqu'elles combattissent sous les bannières de la liberté. A l'époque de sa mort, les rois et les philosophes semblaient d'intelligence pour entretenir son ambition, et satisfaire son orgueil.

Paul augmenta la puissance militaire de la Russie, et les batailles de Novi et de la Trébia procurèrent aux Russes de nouveaux lauriers (1). Ils n'en purent conquérir en Hollande;

(1) Paul, comme on l'a dit, avait des défauts;

mais, malgré quelques revers, ceux qu'ils avaient cueillis ne se flétrirent point en Suisse.

Alexandre, à son avénement en 1800, régnait sur trente-six millions de sujets. Mais le nombre de ses troupes n'était point en proportion avec l'étendue de ses possessions et la force militaire toujours croissante de quelques grands états de l'Europe.

Son système militaire n'était point organisé, et ce défaut d'organisation se faisait sentir dans les autres branches de son gouvernement.

Ses prédécesseurs avaient fait des acquisitions énormes; mais ils n'avaient point encore complетté la ligne de frontières qu'exigeaient ces acquisitions, même pour que l'on pût les conserver.

Le canon de la Suède pouvait se faire entendre à Pétersbourg. Les Polonais du duché de Varsovie étaient des voisins suspects, et les Polonais de la Russie, des amis douteux. Les Turcs, en Asie, étaient toujours disposés à des efforts pour recouvrer la Crimée; ils avaient

---

mais il avait aussi des vertus, parmi lesquelles on peut compter la générosité; il en donna une belle preuve, en relâchant le brave Kosciusko.

déjà fait plus d'une tentative, dans ce dessein, en Europe; les Turcs occupaient toujours la Bessarabie, et tenaient les Russes en échec sur le Niester.

La Géorgie, où l'on avait formé quelques établissemens partiels, était toujours troublée. Les montagnes du Caucase étaient remplies de peuplades ennemies, et la Perse, par la possession du Shirvan, présentait une frontière saillante et offensive qui alimentait la guerre. Cette guerre coûtait chaque année, aux Russes, beaucoup d'hommes et d'argent. Le Danemarck et la Suède avaient des flottes considérables. Aland mettait la côte de Suède à l'abri d'une insulte et d'une invasion soudaine, si le golfe de Bothnie venait à geler; et Sweaborg dominait la navigation des bouches du golfe de Finlande.

Les finances étaient dérangées, et l'administration, dans différentes provinces, était coûteuse sans être productive.

Il est difficile de prouver démonstrativement jusqu'à quel point Alexandre a réussi à accomplir tous ses projets, sans oublier les intérêts qu'il était obligé de protéger, dans un empire où les discussions de la presse libre, n'offrent pas un moyen direct d'affermir, par

des documens publics, son opinion sur des sujets aussi délicats. Cependant la tranquillité qui règne dans les provinces soumises à sa domination, les progrès évidens de tout son système militaire et de l'ordre général dans toutes les branches de son administration, peuvent autoriser la présomption d'améliorations extraordinaires.

Les bataillons de recrues dont autrefois les trois cinquièmes périssaient en route, arrivent maintenant, sans autres pertes que celles qu'occasionnent les accidens ordinaires; et loin d'être obligé de fatiguer le peuple par des réquisitions pour le service militaire, et par des augmentations de taxes, le patriotisme a acquis un degré d'ardeur qui va jusqu'au dévouement; et l'état n'a pas jugé nécessaire d'imposer de nouveaux fardeaux à ses habitans.

En 1794, le sol sur lequel s'est élevée la ville d'Odessa, ne contenait pas une maison ni un habitant. Cette ville compte aujourd'hui mille maisons en pierre, et au-delà de quarante mille ames; huit cents vaisseaux font voile tous les ans, de son port; et on en exporte des bleds, en si grande quantité que cette partie du monde promet de redevenir bientôt, comme au temps

des Grecs et des Romains, le principal grenier de la Méditerranée.

Tcherkaz, près de l'embouchure du Don, dans la mer d'Azof, n'est pas dans un état moins prospère.

Astrakan, aux bouches du Volga, a obtenu des avantages égaux par le dernier traité avec la Perse, qui assure au pavillon russe la navigation exclusive de la mer Caspienne.

La navigation intérieure de la mer Blanche et de la Baltique, à la mer Caspienne et à la mer Noire, s'est étendue au moyen de canaux et de grands ouvrages, dont plusieurs se continuent.

Cinq millions de roubles par an sont consacrés à l'embellissement de Pétersbourg. Maintenant les trois quarts des maisons sont des palais de pierre; et la ville, en général, est devenue la plus magnifique du monde par ses édifices, ses quais, ses canaux, et par les eaux limpides de la majestueuse Néva.

Cette grande impulsion ne s'est pas bornée aux provinces d'Europe. La Sibérie même, à laquelle on a attaché une idée si effrayante, à raison de la rigueur insupportable que l'on suppose au climat, et de l'association, à ce nom redouté, des images de la misère, et des souf-

frances injustes, est devenue une contrée fertile et productive, habitée par des colons volontaires, parmi lesquels on compte beaucoup d'étrangers. Non-seulement la ville de Tobolsk, enrichie des productions du luxe de l'Europe et de l'Asie, voit s'accroître, tous les jours, les capitaux considérables qui répandent la civilisation autour d'elle; mais Irkoutsk aussi, quoiqu'à une distance de 3774 milles de Moscow, et à moins de 400 milles de la frontière de la Chine, est aujourd'hui le siége d'un gouvernement aussi florissant qu'étendu.

Des communications sont ouvertes dans toutes les directions, même avec le Kamtschatka et le fort Saint-Pierre et Saint-Paul, à la distance (par Okolsk, sur la mer Pacifique) de 8730 milles de Moscow (1).

On reçoit régulièrement les rapports de chaque gouvernement, et généralement ils ar-

(1) Il ne faut pas oublier que ces communications sont rendues beaucoup plus faciles par l'usage des traîneaux; des marchandises pour le transport par eau desquelles il faudrait deux années pendant l'été, peuvent être transportées, de cette manière, pendant un seul hiver. Il faut, ainsi, moins de trois mois pour le voyage d'Okoslk.

rivent au jour prescrit, et plusieurs à la même heure.

Il n'est pas de pays au monde où l'on voyage à moins de frais, et où l'on craigne moins les voleurs. Pendant les six dernières années, de grandes auberges ont été construites, par ordre de l'empereur, auprès des principaux relais de poste de l'Europe.

On a établi des manufactures de tout genre, et particulièrement pour façonner le fer. On le travaille avec une habileté qui rivalise avec celle des ouvriers de tous les pays.

Les voitures, qu'auparavant on faisait venir d'Angleterre, sont maintenant fabriquées sous la direction d'ouvriers allemands ou anglais. Les matériaux excellens et peu coûteux ne laissent pas lieu de regretter qu'on n'en permette plus l'importation. Les fabriques de draps sont fortement encouragées par le gouvernement; et les derniers événemens qui se sont passés sur le continent, ont considérablement augmenté la population qui s'occupe des travaux de manufactures et des arts mécaniques.

Les ports de Cronstadt, de Riga et de Revel, ont été ouverts au commerce de l'Europe entière, et l'industrie américaine, devenue la

rivale de l'industrie anglaise, affranchit la Russie de la dépendance des marchés britanniques. Ainsi, les priviléges promis aux négocians anglais par Pierre-le-Grand, lorsqu'il vit Guillaume III en Hollande, en 1697, et les priviléges qu'on leur avait postérieurement accordés, ont été annullés, ou plutôt n'ont point été renouvelés, comme opposés aux principes généraux d'équité.

A la même époque, les doctrines inculquées par La Harpe n'avaient pas été négligées en Russie. Non-seulement les traits les plus révoltans de l'esclavage étaient effacés, mais on avait fait de grands pas vers l'abolition de ce fléau; et ces progrès étaient dus aux réglemens et à l'exemple de l'empereur.

La noblesse de l'Estonie a récemment déclaré qu'à l'expiration d'un petit nombre d'années nécessaires pour préparer l'affranchissement des esclaves, délai aussi favorable aux paysans qu'à leurs maîtres actuels, l'esclavage cesserait dans leur province; c'est un motif puissant pour espérer que la propagation généreuse de cette mesure bienfaisante ne sera pas long-temps différée.

La disposition qu'a manifestée l'empereur, à introduire des mesures préliminaires pour

un gouvernement constitutionnel, a été repoussée par le sénat, qui s'est déclaré pour le maintien de l'autocratie. Mais si, à cette époque, ce corps eut montré des dispositions aussi généreuses que son souverain, on eût pu former l'édifice d'un gouvernement représentatif, dont la consolidation eût suivi les progrès de l'éducation.

Tels sont les traits caractéristiques des améliorations intérieures. Les signes de la puissance extérieure de la Russie, dans ses rapports avec l'étranger, ne sont pas plus équivoques.

Nous avons déjà dit que trente-six millions d'hommes reconnaissaient l'autorité d'Alexandre, à son avénement au trône; mais dans le moment actuel, par l'effet des acquisitions et de l'accroissement de l'empire, le nombre de ses sujets ne peut pas être porté à moins de quarante-deux millions, sans compter les hordes nomades qui errent dans les déserts de l'Asie. Cette population se compose surtout d'Européens habitans des contrées dont l'importance politique et militaire ne procure pas seulement à la Russie une augmentation en revenu et en nombre d'ames, mais assure, comme on le prouvera ci-après, l'avantage d'une ligne de défense plus resserrée, et en

même temps, la faculté de prendre des positions avancées, qui, aussitôt qu'elle les occupera, lui donneront l'empire de l'Europe et de l'Asie.

La suggestion à un même trône d'une si grande multitude de peuples différens par la religion, par le langage et par le climat, pourrait porter quelques publicistes qui raisonneraient par analogie, et sans avoir pu se fonder sur des observations pratiques, à présager la séparation de l'empire, à supposer que son agrandissement est le signal de sa destruction. « Ils le compareront à une bulle « d'eau qui ne cesse de s'élargir jusqu'à ce « qu'à force de s'étendre, elle soit réduite à « rien. »

On pourrait appliquer à la Russie ces principes spéculatifs, s'il s'agissait, à son égard, d'une *extension progressive de frontières découvertes, etc., de lignes de communication sans liaisons, de prohibitions coloniales imposées aux paysans incorporés, d'intolérance religieuse*, et même, ce qu'il y a de pis, *de proscriptions politiques, enfantées par les préjugés, et par la jalousie à l'égard de l'étranger;* mais la Russie, après ses conquêtes, se contente d'en jouir avec modération. En tous

pays elle respecte les croyances, est indulgente pour les mœurs, et maintient les lois qu'elle y trouve, pourvu qu'elles n'aient rien de contraire à celles de l'humanité. Sa devise est *me rebus*, plutôt que *mihi res*, (*submittere conor*) (je m'efforce de me soumettre à ce que je trouve existant, plutôt que de chercher à soumettre les choses à ma volonté). Elle ne cherche pas de prosélytes; elle ne désire que des sujets, à qui elle ouvre la carrière de tous les emplois civils et militaires de l'état, suivant la mesure de leurs talens et de leurs services (1), à qui elle accorde, sans préférence, non-seulement le *jus civitatis* (le droit de cité), *jus commercii* (le droit de commerce), *jus connubii* (le droit du mariage), *jus hæreditatis* (le droit de succession), mais aussi *jus suffragii* (le droit de suffrage), et *jus honorum* (le droit aux honneurs).

---

(1) Alexandre a donné un autre exemple d'un excellent jugement dans le choix de ses officiers, en confiant à Woronsow le commandement de son armée en France : ce choix, comme tous ceux qu'il avait faits auparavant, n'est pas la récompense de l'adulation, mais celle des services et du mérite qui donnent à ce général les titres les plus incontestables à la confiance intime de son souverain.

La Russie est asiatique en Asie, européenne en Europe, et américaine en Amérique. (C'est le témoignage que lui rendait Vaucouver, et les navigateurs qui ont visité cette partie du monde après lui). Si elle s'élève au-dessus des autres états, elle ne fait point sentir sa supériorité d'une manière insultante; elle suit une impulsion comme elle la donne, et se plie aux mœurs et aux habitudes, même hétérogènes.

C'est ce système de législation et d'union qui maintient sous sa dépendance, les Finlandais, les Lithuaniens, les habitans de la Courlande et de la Podolie, ceux de la Wolhynie, les Sarmates et les Tartares; qui anime les cosaques du Don et du Volga, d'un zèle enthousiaste pour le service d'une puissance, à la domination de laquelle ils ont si long-temps résisté.

Point de doute qu'on n'eut pu produire une insurrection dans les provinces polonaises, en déclarant l'indépendance de la Pologne. Mais, d'après la combinaison de toutes les circonstances de l'invasion en Russie, il aurait fallu que l'empire se démembrât volontairement. Ces circonstances ne se reproduiront plus. Il n'y a plus de Buonaparte; il n'y a plus de France, unie avec la Vistule par les liens d'un

système fédératif, et remuant toute l'Europe pour la faire concourir au rétablissement de la Pologne. Il n'existait pas alors une monarchie polonaise unie à la couronne de Russie, un empire russe fort d'une armée de près de six cent mille hommes, sans compter l'armée polonaise; l'Autriche n'avait pas encore abandonné Warsovie pour éviter que la France ne réclamât la Gallicie, et sur-tout, il n'y avait pas encore de congrès à Vienne.

L'orgueil de la Pologne est maintenant satisfait, quoiqu'elle n'ait pas obtenu tous les objets de ses vœux. Elle a conservé ses lois propres, sa langue, son armée; et son territoire est affranchi de la présence de troupes étrangères : elle a obtenu une forte diminution d'impôts, et ses revenus sont appliqués à l'amélioration de son propre sol, et à la réparation des maux qu'elle a soufferts.

Le gouvernement prussien consacre beaucoup d'argent à bâtir des villes, à encourager l'industrie dans la partie de la Pologne qui lui est échue; mais il désire d'effacer par les lois prussiennes, par l'introduction de la langue allemande, et par la destruction de toutes les distinctions militaires nationales, jusqu'au souvenir de la Pologne. Ce projet a inspiré, con-

tre sa domination, une antipathie insurmontable.

L'Autriche, toujours à un siècle en arrière du siècle présent, a introduit, dans ses provinces polonaises, toutes ces restrictions qui caractérisent son système d'économie politique, et qui ne sont pas seulement des obstacles à la prospérité générale, mais qui sont contraires à la stabilité de sa domination.

La Pologne sait que la Prusse et l'Autriche s'opposaient au rétablissement de la monarchie polonaise : elle ne pourrait donc se fier à des assurances de leur part qui auraient pour but de l'encourager à se procurer une indépendance complète; et elle n'aurait que peu de confiance en leurs ressources militaires pour l'exécution de ce grand projet, proposé même avec sincérité.

La Pologne sait aussi que si elle tirait le glaive contre la Russie, le territoire polonais, par tout ouvert et frontière immense de l'empire russe, deviendrait nécessairement le théâtre de la guerre.

Comme avant-garde de la Russie, elle jouit de la tranquillité, et si elle marche au combat, elle est assurée d'un puissant secours : elle a l'avantage de l'offensive par sa position saillante,

et elle peut porter le ravage sur le territoire ennemi.

Que le lecteur considère maintenant la position de la Russie, ses acquisitions immenses, la redoutable ligne de ses frontières, et son influence qui domine le monde entier.

On n'a pas pu cependant développer, dans cet écrit, toute l'importance de ses acquisitions. L'intelligence de l'observateur devra suppléer aux omissions inévitables. Mon but est de montrer non des probabilités, mais des réalités. Il faut donc faire voir clairement les profils, les points principaux, les traits saillans de cette puissance fondamentale sur laquelle la Russie s'appuie, mais sans s'y reposer.

En 1800, elle appuyait son flanc droit à la mer du Nord. Sa ligne frontière, traversant la Laponie russe, courait cinquante milles en avant de la mer Blanche. Couvrant alors la province d'Olonetz, elle approchait du lac Ladoga, à une distance de trente milles, et aboutissait au golfe de Finlande, à cent quinze milles seulement de distance, en droite ligne, de Pétersbourg. Ainsi, la Suède commandait près des deux tiers des côtes septentrionales du golfe de Finlande, mais pouvait naviguer en vue du port de Revel, et à trente milles au

plus de ce port de la Livonie, que lui avait arrachée Pierre-le-Grand, et qu'elle a pu toujours espérer de recouvrer, aussi long-temps qu'elle s'en est trouvée aussi voisine.

La frontière de Russie, vis-à-vis la frontière de Prusse, commençait près de Memel; atteignant le Niémen, entre Tilsitt et Kowno, elle se prolongeait, le long de ce fleuve, jusqu'à Grodno; là, elle suivait une direction méridionale jusqu'au Bug, entre Drogicin et Brestlitov, où, descendant à Wlodowa, sur la frontière de la Gallicie autrichienne, elle se prolongeait encore le long de cette province, jusqu'à ce qu'elle eut atteint le Niester, près de Choten, où elle suivait le cours de ce fleuve jusqu'à la mer Noire.

Du côté de l'Asie, la frontière russe était séparée des possessions turques par le Kubans, petite rivière qui coule à peu de distance du défilé très-étroit par lequel la Crimée se trouve isolée du continent asiatique, et qui lie la mer d'Azoff à la mer Noire. Elle se prolongeait, le long de cette rivière, jusqu'à sa source, en passant devant la Géorgie; et, derrière ou au nord des montagnes du Caucase, elle allait joindre la rivière du Terek pour suivre son cours jusqu'à la mer Caspienne.

En 1817, la frontière de Russie s'appuya toujours à l'Océan septentrional; mais elle s'est avancée de cent soixante milles, touche à la frontière de Norwége, et l'entoure sur une étendue de cent quatre-vingt dix milles, jusqu'à ce qu'elle atteigne une ligne tirée droit au nord de Torméo : elle descend alors vers la rivière du même nom, et continue de courir parallèlement pour aller aboutir au golfe de Bothnie, coupant le pays que traversaient toujours les troupes suédoises, pour entrer en Finlande, mais où, en raison de la dureté du climat et de la pauvreté du sol, on ne peut faire aucun mouvement, sans avoir d'avance pris de grandes précautions.

En effet, la difficulté des communications a contribué à la perte qu'a faite la Suède de cette province. Avec une population d'un peu plus de deux millions d'hommes, et un revenu qui n'excède pas, de beaucoup, un million sterling (24 millions de francs), la Suède ne pourrait pas supporter des sacrifices onéreux, en hommes et en argent (1); mais les difficultés

---

(1) Avant la perte de la Finlande, son revenu n'excédait pas un million et demi, (trente-six mil-

sont moins sensibles à la Russie, depuis que la domination qu'elle exerce sur les golfes de Finlande et de Bothnie facilite ses opérations.

Une ligne tirée à travers le golfe de Bothnie, serpente autour d'Aland, et regagne le continent dans la province de Livonie, donnant ainsi à la Russie les ports d'Abo et Sweaborg, autrefois le plus grand établissement maritime de la Suède sur la côte de la Finlande, et toutes les îles nombreuses qui se trouvent entre le Sund et la Terre-Ferme, et qu'habite une riche et heureuse population. Mais l'île d'Aland n'est éloignée de la côte de Suède que de trente-quatre milles, de l'archipel des îles, en avant de Stockholm, que de trente au plus, et de Stockholm même que de soixante au plus. N'oublions pas que la mer qui sépare les deux états gêle fréquemment, et qu'alors les voitures y peuvent passer.

Ainsi l'ancienne position relative de la Russie avec la Suède est complètement changée. Au lieu de l'attitude défensive de la position vul-

---

lions de francs,) et sa dette était considérable; toutes ses troupes montaient à environ *cinquante mille* hommes.

sérable et humiliante que la première de ces deux puissances avait autrefois vis-à-vis de l'autre, non-seulement elle menace, mais elle inspire la crainte, et, non-seulement elle se fait craindre, mais par un concours de circonstances fortuites, toutes favorables à son pouvoir, elle commande.

Sur le Niémen, la frontière de Russie demeure *in statu quo*, pendant environ *cent milles*. Elle traverse ensuite le Mémel et le Niémen, et se prolongeant le long de la Prusse orientale, elle atteint la Vistule près de Thorn, dont Dantzick n'est éloigné que d'environ soixante-dix milles, et Berlin seulement de cent soixante-dix milles.

Cette ligne passe ensuite la Vistule et s'avance vers Kalisch, point rapproché à une égale distance de Dresde et de Berlin. De-là prenant sa direction vers le midi, et passant à trente milles en deçà de l'Oder, qu'elle joint dans son cours oriental, le long du district de Cracovie .... mais à ce point, sa distance de la troisième capitale, *Vienne*, n'est que de cent soixante-dix milles. La frontière de la Gallicie s'arrondit à l'endroit où sa ligne traverse le Niester, et se prolonge vers les limites de

la Bukovine (1) jusqu'à ce qu'elle atteigne la rivière du Pruth, circonvenant ainsi toutes les parties démembrées de la Pologne, excepté le duché de Posen, dévolu à la Prusse par le traité de partage.

Dans cette position qu'on peut vraiment appeler le cœur de l'Europe, la Russie est à l'ancre, le long des possessions du Brandebourg avec cent vingt chaloupes canonnières qui lui donnent une supériorité redoutable sur la petite marine prussienne qui n'a aucun moyen de s'y soustraire, et qui se trouve trop faible pour ne pas succomber nécessairement sous l'attaque de forces supérieures.

Quoiqu'en possession des forteresses de Dantzick, de Graudentz et de Colberg, la Prusse ne peut jamais essayer de défendre aucune partie du territoire situé au nord de l'Oder; et sa ligne de forteresses sur ce fleuve est maintenant l'unique rempart de l'Allemagne: rempart beaucoup trop faible, s'il n'est pas

(1) La Bukovine est un petit district situé entre la Transylvanie et la Moldavie, qui se prolonge le long de ces deux provinces; il contient environ cent trente mille habitans, maintenant sous la domination de l'Autriche.

appuyé par des armées égales en forces, ou à peu près, à celles des aggresseurs, et surtout en cavalerie ; ce qui est presque impossible, depuis que la Russie peut, sans aucun effort extraordinaire, mettre en mouvement, sur la frontière de Prusse, cent trente mille hommes de cavalerie régulière ou irrégulière.

Il n'est pas surprenant que la Prusse entrelace le myrthe avec l'olive, pour conserver les lauriers qu'elle a conquis. Si elle avait cent princesses, et la Russie autant de princes, elle les lui donnerait toutes volontiers.

Du côté de la frontière qui s'étend depuis Cracovie jusqu'au Pruth, le royaume de Pologne a pour appui une population, non-seulement amie, mais chez laquelle l'aigle blanc se trouve établi comme dans son aire natale. Ce territoire, en temps de paix, est une occasion de jalousie entre les possesseurs actuels, et (dans la supposition même où l'aversion des peuples pour eux serait moins équivoque) ne pourrait être défendu en temps de guerre; néanmoins d'autres considérations politiques rendent le contact de l'Esclavonie, avec les montagnes Carpathiennes, dangereux pour la monarchie autrichienne.

La frontière russe, après avoir atteint le

Pruth, se prolonge le long de ce fleuve (qui lui fut autrefois si fatal) jusqu'à sa réunion avec le Danube; là, cette grande artère de l'Autriche, ce principal appui de la frontière turque, roule ses flots, désormais aussi tributaires du pavillon de la Russie, dans les eaux de la mer Noire.

Dans cette position, la Russie n'est plus qu'à cent milles de distance de la Transylvanie, qu'à deux cent cinquante milles de Constantinople par eau, et qu'à trois cent milles par terre en droite ligne. Les deux provinces intermédiaires, la Moldavie et la Valachie, sont réellement gouvernées par sa politique, quoique la Porte ottomane en ait retenu la souveraineté nominale.

La Russie avait tâché d'obtenir la ligne de Sereth, lorsqu'elle rencontra, de la part de l'Autriche, une opposition marquée à son désir de s'approprier toute la Moldavie et la Valachie, et d'étendre ses limites jusqu'à l'Illyrie et au haut Danube; ligne qui, au fait, eut découvert non-seulement l'Illyrie, mais le Bannat, la Transylvanie et la Hongrie, et l'eut placée à un peu plus de deux cent milles de Constantinople.

Les préparatifs de l'ancien chef de la France

avaient porté la Russie à accélérer la signature de la paix. Heureusement pour elle, l'arrivée d'Andréossy, avec ordre de mettre obstacle aux négociations, avait été retardée, et les ministres turcs signèrent un traité pour lequel ils eurent ensuite la tête coupée, comme s'étant laissé gagner par l'argent des Russes.

Probablement ils auraient pu obtenir des Russes, menacés de l'invasion qui ne tarda pas à s'effectuer, qu'ils rétrogradassent jusqu'au Niester.

Le recouvrement de la Bessarabie était un grand objet pour la Porte, qui maintenait par-là la ligne du Danube, et, sous ce rapport, il était désirable pour l'humanité, puisque la Moldavie, coupée en deux comme la Saxe, a vu sa population morcelée, et que, partagée entre des gouvernemens dont les intérêts sont opposés, elle éprouve toutes les souffrances qu'une telle politique a pour but de lui faire endurer, et que le roi de Saxe a si bien caractérisée dans sa protestation, en disant: « Qu'elle n'avait pour principe et pour base « que la convenance des puissances parta- « geantes, sans égard pour le bien-être et les « relations intérieures des peuples. »

Ces considérations rendaient plus important

le rétablissement de la paix avec la Turquie: la paix devant rendre disponible l'armée russe de Moldavie, pour le projet essentiel qui fut exécuté peu de temps après; on aurait peut-être pu obtenir de la part de la Russie la restitution volontaire de ses acquisitions en Moldavie, si la sûreté de la Turquie eut alors fixé suffisamment l'attention de ses alliés, et s'ils eussent, à Abo, attiré sur ce point la prévoyance d'Alexandre; mais on en perdit l'occasion, et la fortune, comme toutes les femmes, est sensible au mépris qu'on fait de ses faveurs.

Tel était l'état de la Russie: elle n'est plus menacée en flanc, ni sur ses communications, par les houlans de la Pologne; son attitude est au contraire appuyée par les soldats, la population et les ressources de cette riche et belliqueuse contrée. Elle n'a plus à craindre une diversion de la part de l'armée suédoise qui, à raison des liens de parenté avec l'aggresseur, avaient toujours favorisé ses opérations. La Turquie, privée de ses auxiliaires, affaiblissant tous les jours ses moyens de défense, qu'elle a abandonnés à son adversaire, voit le danger, toujours plus formidable, s'approcher d'une frontière jadis inaccessible aux infidèles.

Après l'acquisition de la Crimée, en 1791,

la rivière du Cuban, comme nous l'avons déjà observé, était la limite entre la Turquie et la Russie. Ce fleuve, en lui-même, est sans importance; mais, de ce point, un isthme très-étroit, formé par un petit golfe au travers duquel coulent les eaux du Cuban, s'avance sur un espace d'environ vingt milles, jusqu'à Anapa, où la proximité des montagnes du Caucase défend l'accès de la côte, et resserre la ligne de défense.

Maintenant le croissant a cessé de se déployer sur les batteries du Cuban, et la bannière mahométane, remplacée par les aigles russes, a été expulsée au-delà de la partie navigable du Phase, et ne se remontre plus que sur le fleuve Bathus, en Arménie, faible barrière, lorsque la ligne avancée de la frontière russe, appuyée par une chaîne de montagnes qui lie la Géorgie avec sa nouvelle position, lui assure, sur les pays qu'elle a acquis, une souveraineté qu'on ne pourrait plus lui disputer, et brave toute attaque.

Ainsi, invulnérable elle-même du côté de la Suède, de la Pologne et de la Moldavie, la Russie se tient prête à porter par-tout des coups certains. Ses foudres grondent sur l'Asie, pendant que sa politique attend une occasion

favorable : car ses routes militaires, sur tous les points qui lui offrent quelque attrait, ne lui demandent maintenant que quelques jours de marche.

Elle n'est éloignée de Trébisonde que de quatre-vingt milles; elle ne l'est que de quatre-vingt-dix de la rive occidentale de l'Euphrate, que de cent milles d'Erzeroun, que de deux cent soixante-dix milles de Sinope. Un peu plus de cinq cents milles la séparent de Scutari, en face de Constantinople. La distance jusqu'à Alexandrette (1), (port de mer en face de l'île de Chypre, dans la Méditerranée, et qui n'est qu'à soixante milles d'Alep). en travers de l'Isthme de l'Asie-Mineure, n'excède guères quatre cents milles; et de là jusqu'à la mer Rouge, on ne compte pas plus de cinq cents milles.

Elle a de plus, d'excellentes communications avec une mer prête à transporter ses provisions et ses magasins, qui n'attendent qu'un signal pour se mettre en mouvement, et la rendre maîtresse des *communications qui*,

(1) Ce fut près de cette ville, qu'Alexandre vainquit Darius à la bataille d'Issus.

seules peuvent amener, aux Turcs en Europe, leurs renforts d'Asie. Elle est placée de manière à lancer le feu grégeois, des rives du Bosphore sur les tours du sérail, si le sultan s'avisait de résister à un ukase impérial.

L'artillerie de Buonaparte à Acre, ébranla l'empire ottoman sur ses fondemens. Si les troupes françaises eussent été placées, comme le sont aujourd'hui les armées russes, sur le Danube et en Arménie; si elles eussent dominé sur la mer Noire; si seulement une armée française eut pu gagner l'Asie-Mineure, quelqu'isolée qu'elle se fut trouvée, et quoique privée des avantages que procurent à la Russie la conformité de ses croyances religieuses avec celles des Grecs, il n'est guères douteux que l'Arménie n'eut vu une seconde fois une poignée de soldats, « trop nombreuse pour une « ambassade, trop peu nombreuse pour une « armée », dissiper, avant le coucher du soleil, une multitude sans ordre par l'ascendant de sa discipline, on aurait vu le drapeau français flotter sur les murs de Byzance.

Dira-t-on, peut-être, que la Perse marcherait au secours des musulmans, quoique les querelles religieuses aient fait des deux peuples de mortels ennemis, lorsque les chrétiens ne me-

nacent pas l'un des deux de sa ruine. Mais la Perse, par son dernier traité avec la Russie, conclu *sous les auspices de l'Angleterre*, s'est elle-même prosternée *aux pieds de la première de ces deux puissances* (1). La Russie est descendue de ses montagnes ; depuis long-temps elle n'est plus occupée à lutter contre une nature ennemie, et contre la barbarie dans les rochers du Caucase. Elle s'est avancée dans la plaine, et tournant avec ses frontières autour de la Géorgie, s'emparant des provinces persanes du Daughistan, et du Shirvan, pour consolider et cimenter toutes ses possessions ; elle a planté les colonnes frontières de son empire à l'embouchure du Cyrus, et pour compléter son triomphe, comme pour écarter tous ses rivaux, elle a stipulé que son pavillon, et que son pavillon seul flotterait sur la mer Caspienne.

---

(1) L'ambassadeur anglais a obtenu les meilleures conditions qu'il lui fut possible d'obtenir ; mais l'impossibilité où il s'est trouvé d'en obtenir de plus favorables, confirme ce qu'on dit dans le texte de la situation désespérée de la Perse.

Ainsi, la Perse est humiliée, et sa cour est réduite à dépendre d'une cour étrangère. Il est vrai que la Perse, exempte des préjugés de la Turquie, a long-temps sollicité, et avait à la fin obtenu de faire instruire ses troupes à la discipline européenne par des officiers français; mais il n'est pas possible que ces officiers soient aussi mal disposés pour la Russie qu'à l'égard de l'Angleterre. Sans doute ils seraient moins prêts à escalader les glaces du Caucase, qu'à se joindre à une expédition qui les mettrait à même de partager les dépouilles de l'Asie, et de venger en orient les affronts qu'ils ont reçu en Europe.

Pour atteindre Teheran, capitale des états du Shah, les colonnes russes n'ont qu'une marche de trois cent milles; et en les transportant par la mer Caspienne, on peut les faire débarquer à *cent milles* seulement de cette ville. Ainsi une armée peut faire voile de la Baltique, et au moyen d'une navigation intérieure de Pétersbourg à Astrakan, débarquer sur les côtes méridionales de la mer Caspienne, planter ses tentes à quatre cent milles du golfe Persique, d'où le voyage à Bombay n'est que de vingt-quatre à trente jours, dans

les deux moussons; et à Madras, de huit à dix jours au plus, par la mousson du sud-ouest (1).

Telle est l'attitude territoriale de la Russie; mais quelle puissance est capable d'entretenir une force suffisante pour garnir une frontière dont les points d'appui sont l'Océan du nord et la mer Caspienne, et en même temps les limites de la Chine et de l'Arménie? Les Suédois, les Autrichiens, les Turcs et les Persans, ne sont-ils pas en ligne avec des sentimens et des intérêts qui les poussent à la guerre contre la puissance qui voudrait les envahir?

La Russie, qui, en 1799, n'avait qu'une armée de cinquante mille hommes disponibles, qui, en 1807, ne pouvait pas employer plus de quatre-vingt mille hommes à la défense de ses deux capitales, et dont les forces, en 1813, n'excédaient pas trois cent mille hommes (2),

---

(1) Néarque, amiral de la flotte d'Alexandre-le-Grand, par l'ignorance où l'on était alors de la boussole, fut obligé de longer les côtes, et ne mit cependant que soixante-un jours à son voyage depuis l'Indus.

(2) On dit que Pierre-le-Grand avait cent mille hommes à Narva; mais ces troupes, d'après l'idée qu'on nous en donne, ressemblaient à un troupeau

répartis sur tout l'empire, après quelques années de préparatifs, peut-elle, malgré une invasion destructive et des guerres qui ont occasionné tant de dévastations, et de dépenses, avoir rassemblé et rééquipé des armées en état de défendre ses acquisitions et d'en faire de nouvelles? Je réponds qu'elle le peut; l'Europe et l'Asie reconnaîtront la vérité de cette assertion : car ces deux parties du globe sont couvertes d'une masse de six cent quarante mille hommes; ce qui suppose la faculté de mettre en ordre de bataille douze cent mille hommes, sans compter la milice, la cavalerie tartare, etc., etc.

Le fait est que la Russie, après avoir porté trente mille hommes de troupes convenables aux localités, en Finlande, quatre-vingt mille sur la frontière de Gallicie, soixante mille en Moldavie, trente mille sur les frontières d'Arménie, autant sur celle de la Perse, et établi une réserve de cent mille hommes pour soutenir ces corps d'armée, peut encore disposer

---

de moutons, du nombre desquels les loups ne s'inquiètent jamais, et *huit mille Suédois* en vinrent aisément à bout.

de deux cent mille hommes d'infanterie, de quatre-vingt mille en cavalerie, et de douze cents pièces de canon, mieux montés pour le service qu'aucune artillerie ou cavalerie du monde, (1) et d'une armée qu'aucune autre ne surpasse en bravoure, et n'égale dans la faculté de supporter les fatigues des marches, de la faim, et d'endurer toutes les privations physiques, comme toutes les inclémences de l'air. Elle a de plus une population proportionnée à ses besoins, et a une grande partie de laquelle les habitudes et les souffrances de la guerre sont toutes familières. Il n'est pas de puissance en Europe qui puisse lever, équiper, ou maintenir ses forces en payant les hommes qui versent leur sang à aussi bas prix. (2)

Telle est la Russie : telle a été sa croissance gigantesque, dans le court espace d'un siècle. Les élémens de sa grandeur existaient sans

---

(1) La milice ferait le service des garnisons, si toutes les troupes régulières étaient obligées de marcher. Les moyens de défenses de l'empire russe sont si grands et si variés, que l'évaluation exacte en est impossible.

(2) La paye d'un soldat russe n'excède pas de beaucoup, une demie-couronne (trois francs) par mois.

doute auparavant ; mais semblables aux trésors enfouis dans les entrailles de la terre, ces élémens n'étaient pas découverts : et lorsqu'on les eut reconnus, ils étaient trop grossiers pour qu'on pût en faire usage avant de les avoir habilement dégagés de leurs lourdes enveloppes ; l'adresse et l'audace ont dirigé l'opération. La fortune et les fautes des ennemis de la Russie l'ont beaucoup aidée. D'un autre côté, la morale politique n'a point arrêté les conseils de cet empire : et en bonne foi, elle a rarement mis un frein aux entreprises du pouvoir, depuis que le monde existe. L'Asie, l'Europe et l'Amérique ont à peine vu un jour où cette morale ait servi de bouclier aux droits, aux libertés, à l'indépendance du faible dépourvu de toute autre protection. Si, en effet, la nature et la barbarie n'y apportaient pas de trop formidables obstacles, une armée de libérateurs et de champions de l'ordre social traverserait bientôt l'Afrique, et devant les murs de Tombuctou, avec l'appui du canon, sous un prétexte ou sous un autre, demanderait soumission et tribut, peut-être en indemnité des contributions levées par Annibal.

Alexandre porte aujourd'hui le grand sceptre de la Russie, et déploie une habileté égale

à sa tâche. Ses vues philosophiques ont été à la vérité contrariées par de pernicieux conseillers; mais ceux qui l'ont connu à d'autres époques, s'attachent toujours à l'espérance qu'il n'adoptera jamais une politique insensible, qui n'a pour fondemens que l'ignorance et le fanatisme, et qu'il ne sacrifiera point à cette triste idole ses sentimens naturels de philantropie, qui restent toujours gravés dans son cœur.

Si Alexandre résiste aux ennemis de la liberté et du bonheur de l'humanité, s'il persévère dans le désir qu'il a toujours exprimé de voir les gouvernemens et les nations constitués de manière que les souverains ne soient que les représentans de la force exécutive d'états représentatifs, dont l'action dépende, non du caractère du prince, mais de principes généraux fixes et ayant une influence indépendante des hommes; il ajoutera à sa gloire le titre plus illustre et impérissable de « bienfaiteur du « genre humain. »

Voudrait-il ne se montrer maintenant que sous l'aspect d'un conquérant qui ne fixerait l'attention de l'univers que par l'immensité de la puissance qui le mettrait à même de faire un

mal réel pour un bien problématique? Ses ennemis seraient trop satisfaits de lui voir jouer un pareil rôle.

Dans quel but ce souverain veut-il employer les forces immenses dont il dispose? C'est, sans doute, la plus intéressante de toutes les questions politiques, soit qu'il veuille prendre pour lui-même la ligne de la Vistule, ou même celle de l'Oder, rejeter la Prusse sur la Hollande, etc., soit qu'il se propose d'entrer en négociation avec l'Autriche pour un nouvel arrangement de l'Europe capable d'en rétablir la balance; ce sont des hypothèses qui ont excité l'espérance et la crainte de beaucoup d'observateurs. Soit enfin qu'on lui suppose l'intention de mettre à profit les positions et la supériorité actuelle de la Russie pour accomplir d'autres projets depuis long-temps désignés comme ceux de son système politique, toutes ces combinaisons doivent intéresser tous les gouvernemens, *sans excepter* celui des Indes-Orientales. L'attention de celui-ci doit aussi être éveillée par la nouvelle de l'ambassade du général Yermoloff, gouverneur de la ligne du Caucase, qui probablement, au moment même où j'écris, a atteint la capitale de la Perse, sur-

tout si l'on considère que ce général est un officier du plus rare mérite, et de la plus haute capacité, comme administrateur et comme militaire, et qu'il marche non-seulement accompagné des officiers français (1) employés sous Gardanne, en Perse, et que l'empereur de Russie a engagés à son service, à l'exception de trois: mais muni des rapports et cartes envoyés en France par cette ambassade, et qui, transportés en Russie à l'époque de l'invasion, furent trouvés pendant la retraite des Français, dans deux chariots abandonnés.

Ces rapports et ces plans avaient convaincu Buonaparte qu'une expédition dans l'Inde était pratiquable, et il paraît qu'il avait résolu d'envoyer une armée composée de Russes et de Français pour cette expédition, dans le cas où la Russie eut été forcée de conclure la paix à cette condition.

Voici deux circonstances accessoires des plus importantes pour fixer notre opinion sur

(*) Tous ces officiers sont des militaires très-distingués dans les armes du génie et de l'artillerie, et l'on dit que quelques uns d'entr'eux doivent remplir une mission auprès d'une des puissances de l'Inde, après un court séjour à Teheren.

le développement ultérieur de la puissance russe.

L'empereur a déjà une armée beaucoup plus considérable que ne l'exige sa ligne de défense, et dont la dépense n'est pas en proportion avec ses ressources financières: et cependant il continue d'augmenter ses forces (1).

La Russie a une ligne de côtes sur deux mers qui ne sont navigables que six mois de l'année; sur l'une de ces mers, la Baltique, elle n'a point de concurrens. Cependant, non contente d'un établissement de quatre-vingts vaisseaux de ligne dans les ports d'Archangel Cronstadt, Revel, Sevastopol et Cherson; malgré le fardeau et les embarras de la guerre avec la France, elle n'a pas cessé de construire, et construit avec une activité croissante, des vaisseaux de ligne de la plus grande dimension.

L'empereur sait tout aussi bien qu'un amiral anglais, que des vaisseaux n'ont de valeur qu'avec des marins pour les monter, et que des marins ne se forment pas uniquement dans des mers Méditerranées. Il sait aussi tout

(1) On a lu récemment dans les journaux l'Ukase de l'empereur de Russie, portant qu'il n'y aura point de recrutement cette année dans son empire.

aussi-bien qu'aucun économiste de l'Europe, que des vaisseaux ne sont que des objets d'une vanité dispendieuse, si on ne les construits que pour l'ostentation il n'est pas de souverain; moins disposé que lui à détourner ses trésors des besoins de l'état, pour des entreprises sans profit.

Il est donc d'une évidence à peu près complète, qu'il a toujours eu intention d'accomplir les instructions de Pierre-le-Grand, et d'étendre son empire jusqu'à ce qu'il puisse établir cette puissance maritime réelle, objet de ses vœux et de ceux de son peuple, toujours plus ardens depuis qu'ils ont vu tant de richesses commerciales, et comme on dit, tant d'or des colonies affluer dans leur pays. *Putant enim, qui mari potitur, eum rerum potiri.* Car on pense, en Russie, qu'être maître de la mer, c'est être maître de tout.

Il n'est pas vraisemblable qu'il se contente d'un *permis hollandais*; mais, soit qu'il cherche à s'établir lui même dans les ports de la Norwége, de la Zélande, dans l'Archipel, dans la Méditerranée, ou, soit qu'il dise, comme le fils de Jupiter, Ammon, sur les rives de l'Hyphasis: « Mon empire ne doit avoir d'autres « limites que celles que Dieu a donné à la

« terre. » C'est ce que le temps nous apprendra.

Mais l'Europe, l'Asie et l'Amérique (1) ne

---

(1) Nous n'avons rien dit de cet hémisphère, parce que l'heure n'est pas encore venue, quoiqu'il soit fertile en événemens de la plus haute importance pour le monde.

Il est cependant intéressant pour le lecteur de savoir que les établissemens de la Russie commencent à Okotsk, sur les côtes de la Sibérie, dans une baie de la mer Pacifique; qu'ils s'étendent de là, par le Kamtschatka, à la côte nord-ouest de l'Amérique, où les principaux établissemens russes ont été depuis long-temps formés dans l'île populeuse de Kodia, (habitée par des chasseurs, et située au cinquante-septième degré et demi de longitude septentrionale, et au cent cinquante-deuxième et demi de longitude ouest de Greenwich et à Norfolk-Sound; détroit de Norfolk, à cinquante-sept degrés de longitude nord, et cent trente-cinq de longitude ouest. On y a construit un fort assez considérable pour être armé de cent pièces de canons. Cependant, depuis 1813, les Russes ont descendu la côte d'Amérique, ont passé la rivière Columbia à cinq cents milles, et se sont établis à Badoga, au trente-huitième degré et demi nord, seulement à *trente milles des établissemens espagnols de la Californie*, où non-seulement ils trafiquent d'une manière très-avantageuse, mais où ils pro-

feront-elles pas des efforts pour la conservation de leur indépendance ?

La volonté de l'empereur de Russie deviendra-t elle la loi de l'univers ? Faudra-t-il comparer la Russie, comme autrefois Rome, au lutteur Milon qui cherchait en vain autour de lui un antagoniste.

Il est pénible de penser qu'une guerre entreprise pour le rétablissement de la balance du pouvoir, aura fini par le renversement de tout équilibre, par la substitution d'une domination solide, à une autorité précaire, par la suprématie d'une nation, à la place de celle d'un homme exposé aux chances du sort, sujet à toutes les infirmités humaines ; rien n'est cependant plus vrai. Et aussi long-temps que la France n'est pas réunie à l'Europe, aussi long-temps qu'elle n'est pas en état de contri-

---

fitent de la beauté du climat et de la fertilité du sol pour alimenter leurs possessions plus septentrionales. Le passage de la côte nord-ouest d'Amérique au golfe Persique, peut être franchi en trois ou quatre mois ; mais un vaisseau partant de Bassora en avril, pour profiter de la mousson sud-ouest, gagnerait aisément la côte nord-ouest de l'Amérique en trois mois.

buer à un système général de défense, chaque monarque et chaque nation du continent doit avoir obligation de son existence à la condescendance de l'empereur de Russie.

Pour démontrer la vérité de cette assertion, il est nécessaire d'examiner rapidement, mais avec soin, la situation dans laquelle les divers états, que l'on cite comme les gardiens de l'indépendance européenne contre les empiétemens de la Russie, se trouvent placés par la politique suivie à Vienne et à Paris (1).

---

(1) Il est aisé d'apercevoir ici le but réel de l'auteur. Ne serait-ce pas ici le cas du *Timeo Danaos, etc*. En fixant l'attention sur la Russie, en dessinant le tableau de ses agrandissemens, de ses positions, de ses forces et de ses ressources sous les couleurs les plus saillantes, en la montrant déjà toute puissante, et prête à envahir le globe; en prêtant à son souverain tous les projets d'une ambition sans bornes. L'auteur n'aurait-il pas pour objet réel et définitif, de rompre, comme on le dit trivialement, les chiens, de faire perdre de vue les spéculations d'une autre puissance, à la prospérité de laquelle il doit tenir par les liens de la naissance et du patriotisme, de faire oublier, à l'égard de cette puissance, le « *qui mari* « *potitur, eum rerum Potiri* » qu'il a eu soin d'appliquer aux projets de la Russie, sans se souvenir

FRANCE.

« Avant l'ordonnance du 5 septembre 1816,
« cette contrée présentait l'aspect d'un pays
« toujours travaillé par les mêmes divisions

---

peut-être que l'application de cet adage à un fait réellement existant était beaucoup plus simple, et plus naturelle ; enfin, de rattacher par l'exagération du pouvoir de la Russie et des craintes que la conviction de ses projets ne manquerait pas d'inspirer, tous les intérêts et tous les vœux à cette autre puissance dont nous parlons, comme à la seule ancre de salut. Il a beau, en sa qualité de partisan de l'opposition, exagérer aussi la nullité prétendue des ressources aggressives ou défensives de son pays. Personne ne croit à la nullité de la marine anglaise, à celle de ses finances; et plus on craindra la Russie, plus on sera disposé à se serrer autour du cabinet britannique. On conviendra que si au lieu d'être membre de l'opposition l'auteru était un partisan du ministère, il ne pourrait pas mieux s'y prendre. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas blâmer un

« qui lui ont été si souvent funestes. Un parti « nombreux, au moins dans la chambre élec- « tive, tout en faisant ostentation d'un zèle « ardent pour la royauté et pour le monarque, « semblait vouloir comprendre, dans un ana- « thême général, les hommes et les institu- « tions, objets de sa longue aversion, pour « y substituer les hommes et les institutions « en faveur desquels sa prédilection était de- « puis long-temps prononcée. On craignait « qu'il ne voulut effacer jusqu'au souvenir de

---

patriote d'agir dans le sens des intérêts de son pays; mais il est bon d'avertir les lecteurs pour qu'ils y regardent à deux fois, avant de prendre ses asseritons au pied de la lettre.

Quant au tableau de la situation de la France, l'auteur a trop sacrifié à ses passions pour qu'il nous ait été possible d'en rien conserver. Il a vu notre pays, (et nous laissons ici de côté ses opinions politiques, pour ne parler de son article *France*, que comme s'il eut été dicté par un esprit de modération) ainsi que le voyaient ceux qui, au commencement de 1816, s'effrayaient des projets d'un parti qui paraissait alors dominant, et faisaient au gouvernement français, l'injure de l'en supposer complice. L'auteur (en supposant toujours son article *exempt de passion*, et d'injures à la puissance) considère la France comme si elle se pré-

« la charte constitutionnelle, pour concentrer « réellement le pouvoir entre ses mains.

« Les projets de ce parti inspiraient l'a« larme à la multitude de ceux qui croyaient « avoir à en redouter le plus le triomphe, et « dont la défiance et les craintes ne pouvaient « qu'entretenir des préventions et des vœux « contraires à l'affermissement du pouvoir, « lui faisant ainsi redouter un autre parti qu'il « fallait soumettre ou gagner. »

« Entre ces deux extrêmes se trouvaient

---

sentait encore sous l'aspect de sa situation, telle que bien des gens l'imaginaient avant le 5 septembre 1816. Il ne tient aucun compte de cette date si remarquable, ni de ce qui s'est passé depuis. Il a donc fallu substituer à une peinture infidèle, un tableau plus ressemblant, sans cependant trop s'écarter du but principal de l'auteur, qui était de montrer que la France ne pouvait encore concourir efficacement au maintien de l'équilibre en Europe, qu'il présente comme menacé.

Quant aux sorties injurieuses que l'auteur s'est permises, nous en avons annoncé la suppression dans notre avertissement ; et nous croirions mériter en partie les reproches auxquels il s'est exposé, si nous entrions à cet égard, dans aucun détail. On ne peut y répondre décemment, qu'en montrant la France sous son véritable aspect.

« tenne. » C'est ce que le temps nous apprendra.

Mais l'Europe, l'Asie et l'Amérique (1) ne

(1) Nous n'avons rien dit de cet hémisphère, parce que l'heure n'est pas encore venue, quoiqu'il soit fertile en événemens de la plus haute importance pour le monde.

Il est cependant intéressant pour le lecteur de savoir que les établissemens de la Russie commencent à Okotsk, sur les côtes de la Sibérie, dans une baie de la mer Pacifique; qu'ils s'étendent de là, par le Kamtschatka, à la côte nord-ouest de l'Amérique, où les principaux établissemens russes ont été depuis long-temps formés dans l'île populeuse de Kodia, (habitée par des chasseurs, et située au cinquante-septième degré et demi de longitude septentrionale, et au cent cinquante-deuxième et demi de longitude ouest de Greenwich et à Norfolk-Sound; détroit de Norfolk, à cinquante-sept degrés de longitude nord, et cent trente-cinq de longitude ouest. On y a construit un fort assez considérable pour être armé de cent pièces de canons. Cependant, depuis 1813, les Russes ont descendu la côte d'Amérique, ont passé la rivière Columbia à cinq cents milles, et se sont établis à Badoga, au trente-huitième degré et demi nord, seulement à *trente milles des établissemens espagnols de la Californie*, où non-seulement ils trafiquent d'une manière très-avantageuse, mais où ils pro-

« pu se flatter de comprimer tous les partis,
« d'en diminuer de plus en plus la masse, et
« de ramener les Français à cette unanimité
« de vœux patriotiques, sans laquelle il n'y a
« point de nation : on a fait de jour en jour
« de nouveaux progrès vers ce but. La cham-
« bre élective de la fin de 1816 a manifesté
« un meilleur esprit que la précédente. Une
« loi sur les élections, très-populaire, a été
« rendue, et il y a de grands pas de faits pour
« l'application à la France du systême re-
« présentatif, ce palladium des libertés natio-
« nales.

« Mais il faut encore du temps pour ache-
« ver et consolider cet ouvrage, pour com-
« pléter et pouvoir mettre en œuvre *cette una-*
« *nimité de vœux qui constitue seule une*
« *puissance nationale régulière.* D'ailleurs,
« tant que la France est occupée par les trou-
« pes de l'Europe, elle ne peut avoir, dans
« ses relations extérieures, une action spon-
« tanée, indépendante; et jusqu'à ce qu'elle
« ait regagné complétement son indépen-
« dance, qui serait assez hardi pour compter
« de sa part sur une coopération active, éner-
« gique, efficace à un systême politique qui

buer à un système général de défense, chaque monarque et chaque nation du continent doit avoir obligation de son existence à la condescendance de l'empereur de Russie.

Pour démontrer la vérité de cette assertion, il est nécessaire d'examiner rapidement, mais avec soin, la situation dans laquelle les divers états, que l'on cite comme les gardiens de l'indépendance européenne contre les empiétemens de la Russie, se trouvent placés par la politique suivie à Vienne et à Paris (1).

---

(1) Il est aisé d'apercevoir ici le but réel de l'auteur. Ne serait-ce pas ici le cas du *Timeo Danaos, etc.* En fixant l'attention sur la Russie, en dessinant le tableau de ses agrandissemens, de ses positions, de ses forces et de ses ressources sous les couleurs les plus saillantes, en la montrant déjà toute puissante, et prête à envahir le globe; en prêtant à son souverain tous les projets d'une ambition sans bornes. L'auteur n'aurait-il pas pour objet réel et définitif, de rompre, comme on le dit trivialement, les chiens, de faire perdre de vue les spéculations d'une autre puissance, à la prospérité de laquelle il doit tenir par les liens de la naissance et du patriotisme, de faire oublier, à l'égard de cette puissance, le « *qui mari* « *potitur, eum rerum Potiri* » qu'il a eu soin d'appliquer aux projets de la Russie, sans se souvenir

FRANCE.

« Avant l'ordonnance du 5 septembre 1816,
« cette contrée présentait l'aspect d'un pays
« toujours travaillé par les mêmes divisions

---

peut-être que l'application de cet adage à un fait réellement existant était beaucoup plus simple, et plus naturelle ; enfin, de rattacher par l'exagération du pouvoir de la Russie et des craintes que la conviction de ses projets ne manquerait pas d'inspirer, tous les intérêts et tous les vœux à cette autre puissance dont nous parlons, comme à la seule ancre de salut. Il a beau, en sa qualité de partisan de l'opposition, exagérer aussi la nullité prétendue des ressources aggressives ou défensives de son pays. Personne ne croit à la nullité de la marine anglaise, à celle de ses finances; et plus on craindra la Russie, plus on sera disposé à se serrer autour du cabinet britannique. On conviendra que si au lieu d'être membre de l'opposition l'auteru était un partisan du ministère, il ne pourrait pas mieux s'y prendre. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas blâmer un

« qui lui ont été si souvent funestes. Un parti « nombreux, au moins dans la chambre élec« tive, tout en faisant ostentation d'un zèle « ardent pour la royauté et pour le monarque, « semblait vouloir comprendre, dans un ana« thême général, les hommes et les institu« tions, objets de sa longue aversion, pour « y substituer les hommes et les institutions « en faveur desquels sa prédilection était de« puis long-temps prononcée. On craignait « qu'il ne voulut effacer jusqu'au souvenir de

---

patriote d'agir dans le sens des intérêts de son pays; mais il est bon d'avertir les lecteurs pour qu'ils y regardent à deux fois, avant de prendre ses asseritons au pied de la lettre.

Quant au tableau de la situation de la France, l'auteur a trop sacrifié à ses passions pour qu'il nous ait été possible d'en rien conserver. Il a vu notre pays, (et nous laissons ici de côté ses opinions politiques, pour ne parler de son article *France*, que comme s'il eut été dicté par un esprit de modération) ainsi que le voyaient ceux qui, au commencement de 1816, s'effrayaient des projets d'un parti qui paraissait alors dominant, et faisaient au gouvernement français, l'injure de l'en supposer complice. L'auteur (en supposant toujours son article *exempt de passion*, et d'injures à la puissance) considère la France comme si elle se pré-

« la charte constitutionnelle, pour concentrer « réellement le pouvoir entre ses mains.

« Les projets de ce parti inspiraient l'a« larme à la multitude de ceux qui croyaient « avoir à en redouter le plus le triomphe, et « dont la défiance et les craintes ne pouvaient « qu'entretenir des préventions et des vœux « contraires à l'affermissement du pouvoir, « lui faisant ainsi redouter un autre parti qu'il « fallait soumettre ou gagner. »

« Entre ces deux extrêmes se trouvaient

---

sentait encore sous l'aspect de sa situation, telle que bien des gens l'imaginaient avant le 5 septembre 1816. Il ne tient aucun compte de cette date si remarquable, ni de ce qui s'est passé depuis. Il a donc fallu substituer à une peinture infidèle, un tableau plus ressemblant, sans cependant trop s'écarter du but principal de l'auteur, qui était de montrer que la France ne pouvait encore concourir efficacement au maintien de l'équilibre en Europe, qu'il présente comme menacé.

Quant aux sorties injurieuses que l'auteur s'est permises, nous en avons annoncé la suppression dans notre avertissement ; et nous croirions mériter en partie les reproches auxquels il s'est exposé, si nous entrions à cet égard, dans aucun détail. On ne peut y répondre décemment, qu'en montrant la France sous son véritable aspect.

« tous ceux qui, sans se laisser effrayer, ou « exaspérer par la défiance, se rattachaient « à la charte et au prince, pour consolider « l'ordre établi. »

« Cette dernière classe de Français se com- « posait de tous les hommes qui, attachés à « leur pays et à sa tranquillité, voulaient vivre « enfin en repos sous un gouvernement sage; « et cette classe, qu'on ne peut appeler *un* « *parti*, devait être la plus nombreuse des « trois.

« Il est sûrement inutile de dire que tant « que ces divisions et ces craintes existaient, « il était impossible de compter la France au « nombre des *puissances* capables d'avoir « *une volonté et une action spontanées et* « *unanimes*.

« Depuis le 5 septembre 1816, l'état des « choses a changé, et tout observateur impar- « tial doit reconnaître dans la situation de ce « pays une tendance continue à une amélio- « ration progressive.

« Le gouvernement français ayant pris, à « cette époque, la résolution de dissoudre la « chambre élective qui inspirait des craintes, « l'opinion publique a applaudi à cette me- « sure, et de ce moment ce gouvernement a

« pu se flatter de comprimer tous les partis,
« d'en diminuer de plus en plus la masse, et
« de ramener les Français à cette unanimité
« de vœux patriotiques, sans laquelle il n'y a
« point de nation : on a fait de jour en jour
« de nouveaux progrès vers ce but. La cham-
« bre élective de la fin de 1816 a manifesté
« un meilleur esprit que la précédente. Une
« loi sur les élections, très-populaire, a été
« rendue, et il y a de grands pas de faits pour
« l'application à la France du systême re-
« présentatif, ce palladium des libertés natio-
« nales.

« Mais il faut encore du temps pour ache-
« ver et consolider cet ouvrage, pour com-
« pléter et pouvoir mettre en œuvre *cette una-*
« *nimité de vœux qui constitue seule une*
« *puissance nationale régulière.* D'ailleurs,
« tant que la France est occupée par les trou-
« pes de l'Europe, elle ne peut avoir, dans
« ses relations extérieures, une action spon-
« tanée, indépendante; et jusqu'à ce qu'elle
« ait regagné complétement son indépen-
« dance, qui serait assez hardi pour compter
« de sa part sur une coopération active, éner-
« gique, efficace à un systême politique qui

« aurait pour but le maintien ou le rétablis-
« sement d'un équilibre européen? »

AUTRICHE.

Après une lutte de vingt ans, l'Autriche, épuisée par les pertes de ses armées et la détresse de ses finances, paraissait pencher vers sa ruine, lorsqu'une alliance avec celui qui la conquît lui rendît l'attitude d'une grande puissance européenne.

L'idée du rétablissement de la maison de Lorraine sur le plus beau trône d'Europe, adoucit un peu l'amertume des humiliations qui avaient précédé cette étrange époque. La noblesse dont les fortunes étaient détruites par les guerres et les exactions de Buonaparte, regarda ce mariage comme une nouvelle calamité pour l'Autriche; bientôt les plaies s'ouvrirent et saignèrent de toutes parts.

Napoléon était instruit de cette animosité

cachée; et quand il envahit la Russie, il résolut de faire un sacrifice momentané de l'indépendance de la *Pologne*, pour acheter la coopération de l'Autriche.

L'issue de la campagne de Russie à laquelle l'Autriche a tant contribué, que Napoléon ne pût accomplir son dessein de rétablir le trône de Pologne à Varsovie, l'éleva au point de la rendre l'arbitre des destinées de l'Europe. Néanmoins, abandonnant cette position, elle jeta son épée dans la balance de la Russie et l'*Allemagne*, suivant son exemple, fut délivrée de la domination française.

Conformant sa politique au cours des événemens, et n'entreprenant jamais de se faire un système qui lui fut propre, elle vit arracher la couronne de France du front de sa fille sans faire aucun effort pour s'y opposer.

L'Europe, ou tout au moins les cabinets, de l'Europe applaudirent à la magnanimité du sacrifice.

Au surplus, on lui restitua toutes les provinces et les pays qui lui avaient été enlevés pendant les guerres; et les alliés qui s'étaient ligués pour rétablir *l'indépendance* et les *libertés* des états subjugués lui rendirent Raguse, Venise, et toutes les possessions vénitiennes.

On aurait joint à cela le partage de la Suisse, et la réunion de l'Alsace et de la Lorraine à la monarchie autrichienne; mais l'empereur *Alexandre* intervint, et les mémoires qui devaient servir à prouver les droits des Autrichiens à ces acquisitions furent renvoyés aux archives de Vienne.

En poursuivant ce système d'agrandissement, l'empereur d'Autriche ne considérait certainement pas qu'il agissait dans l'esprit de cette usurpation, contre laquelle l'Europe s'était levée et qu'elle avait terrassé.

Aimé personnellement de ses sujets pour la bonté de son caractère et la douceur de son règne, il oublia que les peuples préfèrent la sécurité de leur propre gouvernement à l'exercice précaire d'une autorité étendue. Il ne réfléchit pas non plus que l'exemple est contagieux et fatal.

Il est vrai que maintenant il domine sur vingt-huit millions d'hommes; que la marine autrichienne commande dans l'Adriatique; mais ces vingt-huit millions d'habitans sont-ils tous unis par l'intérêt et par la fidélité? ne compte-t-on pas plus de huit millions de Galliciens, de Monténégrins, de Ragusains et d'Italiens retenus dans la soumission par force.

et un aussi grand nombre encore n'est-il pas exposé à la séduction, par le sacrifice de sa prospérité, sous un faux systême d'économie politique (1).

La Russie esclavonne, grecque et cosmopolite, avec ses six cent quarante mille hommes sur le Danube, le Pruth, le Bug et la Warta, ayant la Pologne pour garde avancée, et la Prusse pour lui tenir lieu de partisans, n'est-elle pas infiniment plus redoutable pour l'Autriche que ne fut jamais Bonaparte. En cas de guerre avec la Russie, trois cent cinquante mille hommes (et c'est le plus que l'Autriche puisse jamais mettre sur pied), pourront-ils former un rempart suffisant pour mettre ses frontières à l'abri de l'invasion; et veiller sur ses sujets du sud?

Détachée de la France par la déposition de la dynastie lorraine, où peut-elle se reposer avec confiance? Dépourvue de richesses, de qui pourra-t-elle obtenir les secours pécuniaires dont elle aurait besoin? Que la Russie veuille emprunter, on lui procurera de l'ar-

(1) La Hongrie contient près de sept millions d'habitans.

On aurait joint à cela le partage de la Suisse, et la réunion de l'Alsace et de la Lorraine à la monarchie autrichienne; mais l'empereur *Alexandre* intervint, et les mémoires qui devaient servir à prouver les droits des Autrichiens à ces acquisitions furent renvoyés aux archives de Vienne.

En poursuivant ce système d'agrandissement, l'empereur d'Autriche ne considérait certainement pas qu'il agissait dans l'esprit de cette usurpation, contre laquelle l'Europe s'était levée et qu'elle avait terrassé.

Aimé personnellement de ses sujets pour la bonté de son caractère et la douceur de son règne, il oublia que les peuples préfèrent la sécurité de leur propre gouvernement à l'exercice précaire d'une autorité étendue. Il ne réfléchit pas non plus que l'exemple est contagieux et fatal.

Il est vrai que maintenant il domine sur vingt-huit millions d'hommes; que la marine autrichienne commande dans l'Adriatique; mais ces vingt-huit millions d'habitans sont-ils tous unis par l'intérêt et par la fidélité? ne compte-t-on pas plus de huit millions de Galliciens, de Monténégrins, de Ragusains et d'Italiens retenus dans la soumission par force,

et un aussi grand nombre encore n'est-il pas exposé à la séduction, par le sacrifice de sa prospérité, sous un faux système d'économie politique (1).

La Russie esclavonne, grecque et cosmopolite, avec ses six cent quarante mille hommes sur le Danube, le Pruth, le Bug et la Warta, ayant la Pologne pour garde avancée, et la Prusse pour lui tenir lieu de partisans, n'est-elle pas infiniment plus redoutable pour l'Autriche que ne fut jamais Bonaparte. En cas de guerre avec la Russie, trois cent cinquante mille hommes (et c'est le plus que l'Autriche puisse jamais mettre sur pied), pourront-ils former un rempart suffisant pour mettre ses frontières à l'abri de l'invasion, et veiller sur ses sujets du sud?

Détachée de la France par la déposition de la dynastie lorraine, où peut-elle se reposer avec confiance? Dépourvue de richesses, de qui pourra-t-elle obtenir les secours pécuniaires dont elle aurait besoin? Que la Russie veuille emprunter, on lui procurera de l'ar-

---

(1) La Hongrie contient près de sept millions d'habitans.

On aurait joint à cela le partage de la Suisse, et la réunion de l'Alsace et de la Lorraine à la monarchie autrichienne; mais l'empereur *Alexandre* intervint, et les mémoires qui devaient servir à prouver les droits des Autrichiens à ces acquisitions furent renvoyés aux archives de Vienne.

En poursuivant ce système d'agrandissement, l'empereur d'Autriche ne considérait certainement pas qu'il agissait dans l'esprit de cette usurpation, contre laquelle l'Europe s'était levée et qu'elle avait terrassé.

Aimé personnellement de ses sujets pour la bonté de son caractère et la douceur de son règne, il oublia que les peuples préfèrent la sécurité de leur propre gouvernement à l'exercice précaire d'une autorité étendue. Il ne réfléchit pas non plus que l'exemple est contagieux et fatal.

Il est vrai que maintenant il domine sur vingt-huit millions d'hommes; que la marine autrichienne commande dans l'Adriatique; mais ces vingt-huit millions d'habitans sont-ils tous unis par l'intérêt et par la fidélité? ne compte-t-on pas plus de huit millions de Galliciens, de Monténégrins, de Ragusains et d'Italiens retenus dans la soumission par force.

et un aussi grand nombre encore n'est-il pas exposé à la séduction, par le sacrifice de sa prospérité, sous un faux systême d'économie politique (1).

La Russie esclavonne, grecque et cosmopolite, avec ses six cent quarante mille hommes sur le Danube, le Pruth, le Bug et la Warta, ayant la Pologne pour garde avancée, et la Prusse pour lui tenir lieu de partisans, n'est-elle pas infiniment plus redoutable pour l'Autriche que ne fut jamais Bonaparte. En cas de guerre avec la Russie, trois cent cinquante mille hommes (et c'est le plus que l'Autriche puisse jamais mettre sur pied), pourront-ils former un rempart suffisant pour mettre ses frontières à l'abri de l'invasion, et veiller sur ses sujets du sud?

Détachée de la France par la déposition de la dynastie lorraine, où peut-elle se reposer avec confiance? Dépourvue de richesses, de qui pourra-t-elle obtenir les secours pécuniaires dont elle aurait besoin? Que la Russie veuille emprunter, on lui procurera de l'ar-

---

(1) La Hongrie contient près de sept millions d'habitans.

gent; mais où l'Autriche négociera-t-elle un emprunt semblable?

Sans l'Angleterre pour trésorerie, sans la France pour réserve, avec un volcan sous ses pieds et une ceinture de baïonnettes russes à ses frontières, sa situation est-elle améliorée par le nouveau système politique de l'Europe, autant qu'elle aurait pu l'être, si elle avait mieux aimé se consolider que s'agrandir.

Quand elle rompit les liens qui l'unissaient au gouvernement et au peuple de France, fut-elle sage d'établir le droit du plus fort pour loi générale de l'Europe?

Les Autrichiens sont un peuple doux et bon; mais ils n'ont jamais été aimés des états qui leur ont été soumis (1), parce que la pauvreté quelquefois simulée de leur gouvernement nécessite quelquefois des exactions. Ils ne se sont d'ailleurs pas fait d'amis dans les parties les plus civilisées de l'Europe; car ils ils ne se sont jamais conformés à l'esprit du siècle (2).

---

(1) Excepté dans le Tirol, où le peuple ne voulait se soumettre à aucune taxe, et par cette raison, l'Autriche se soucia fort peu de recouvrer cette province.

(2) Toutes ces observations ont rapport au système,

L'Autriche est naturellement le promontoire qui forme le boulevart avancé de l'Europe contre le Nord; mais jusqu'à ce que la France puisse de nouveau être réunie à la ligne de défense, jusqu'à ce que les monts Carpathiens soient joints aux Alpes, par des pays aussi bien que par des gouvernemens amis, elle ne peut pourvoir à sa propre tranquillité, et encore moins se charger de maintenir, en équilibre, les puissanees de l'Europe.

Le ministre d'Autriche, homme d'une habileté remarquable, qui a rendu incontestablement de bien grands services à sa patrie, se glorifie, dit-on, de ce que « son cabinet ne « s'abandonne jamais à son imagination en « politique ». Ce serait fort bien, s'il s'était souvenu aussi que la fortune a des ailes ainsi que

---

non aux individus qui agissent d'après lui. Dans la dernière guerre, les généraux Schwartzemberg et Bellegarde firent tout ce qui dépendait d'eux pour se concilier l'attachement des peuples, et cela, autant par bonté naturelle que par politique. Les officiers de leurs armées adoptèrent le même plan de conduite, mais les nécessités de l'état rendirent vains tous leurs efforts particuliers. Ils adoucirent le mal, mais ils ne pouvaient fournir suffisamment au trésor.

des mains; que, lorsqu'elle tend les unes, elle déploie les autres; qu'elle s'envole dès qu'on méprise ses carresses, et qu'alors ni les prières ni l'art ne peuvent la rappeler.

TURQUIE.

C'est un état contre lequel les peuples civilisés se devaient depuis long-temps lever en masse, si la sûreté des états voisins n'avait dû être compromise par sa destruction.

Quand la Turquie a cessé d'être une puissance conquérante, quand on n'appréhenda plus qu'elle ne substituât, en Europe, le koran à l'évangile, la Suède, la Pologne, l'Autriche, la France et l'Angleterre recherchèrent son alliance à diverses époques, et la firent contribuer à la balance du pouvoir.

La division de la Pologne rompit le lien qui l'attachait à la politique de l'Europe; et,

depuis cet événement, elle a été à peu près isolée et obligée d'acheter son repos par des sacrifices qui rendaient la durée de son existence moins probable.

La Turquie eut, en 1813, l'occasion de recouvrer une ligne de défense qui aurait pu lui offrir quelques protections, mais elle signa un traité qui la mit encore plus à la merci de la Russie; et, quoiqu'elle reconnût son erreur avant que la cire ne fut réfroidie, rien ne put l'engager à trahir sa foi.

Le Divan n'était pas sans s'apercevoir du danger que courait la Turquie, par le résultat de l'invasion des Russes quel qu'il fut; et, à son avis, le succès de l'une ou de l'autre puissance devait être également fatal à la Porte.

La Turquie ne prévit cependant pas que la Russie commencerait d'abord par ne pas remplir les conditions d'un traité qui lui était si avantageux; elle s'était même flattée que la Russie lui aurait généreusement tenu compte des cessions qu'elle lui avait si imprudemment faites.

Quoique l'infraction de ce traité donne à la Turquie, le droit de faire la guerre ou plutôt, de renouveller les hostilités (car on peut dire qu'entre la Turquie et la Russie « le combat

cesse, mais que la guerre dure toujours. ») Cependant les violations même, tout en provoquant à la résistance, commandent la soumission. Tel est le pouvoir offensif qu'on donne à la Russie.

La Turquie a, en tout, vingt-deux millions de sujets titulaires (1) : *douze* en Europe et *dix* en Asie ; *deux millions et demi* d'entr'eux sont Egyptiens, peuple qui ne sert jamais dans les armées ; et il y a plus de *quatre millions* de Grecs qui ne sont employés qu'à bord des vaisseaux de guerre, où il faut qu'ils combattent sous peine d'avoir la tête tranchée par le cimeterre des officiers subalternes.

Il est vrai que tout Turc est soldat et brave soldat ; mais il n'est point susceptible de discipline, et, pour cette raison, il est facile à vaincre.

Les Turcs ont seulement à résister aux Russes sur le Danube et dans l'Arménie ; mais il faut qu'ils tiennent les Grecs en respect, et qu'ils appaisent les révoltes qui s'élèvent parmi

(1) Le Sage lui donne *vingt-huit* millions ; mais ce calcul est autant au-dessus de celui des autres géographes que son dénombrement de la Russie en est au-dessous.

eux, et qui, semblables à la flamme de la montagne de Déliktaih (1), ne s'éteignent pas, quoiqu'elles ne s'étendent jamais assez pour menacer d'une destruction générale.

Il est vrai que le sultan Mahmoud est un homme habile et instruit; que, lorsqu'il attendait, dans sa prison, le moment de monter sur le trône (2), il apprit de l'infortuné Sélim les devoirs d'un souverain (3).

(1) Le capitaine Beaufort (qui, dans son voyage en Caramanie, se distingua par un trait d'humanité qui l'honore beaucoup ainsi que son pays, en ne souffrant pas qu'on massacrât, de sang froid, soixante malheureux Turcs à la vue du pavillon britannique), parle de cette montagne dont Pline a fait mention; et, d'après diverses circonstances, fait entendre que les contes que l'on fait circuler maintenant sur Mooza-Dagli (montagne de Moïse) qui touche Déliktaih, peuvent avoir quelques rapports avec l'histoire (rapportée dans l'Exode) du *Buisson ardent* sur le mont Horeb.

(2) C'est le partage de tous les héritiers présomptifs dans ce pays.

(3) Le sort de Sélim est généralement déploré en Turquie, et aujourd'hui les janissaires chantent, même dans le sérail, la chanson qu'il composa la veille de sa mort, et dans laquelle il décrit ses malheurs d'une manière touchante; il y déclare qu'il a eu pour but, dans

Mahmoud a aussi montré beaucoup de courage et de présence d'esprit, qualités fort essentielles, quand les janissaires paraissent, tout d'un coup, sans en avoir reçu l'ordre, au milieu du conseil. Mais, que faire avec un peuple turbulent, aussi obstiné qu'ignorant, et dont l'énergie ne se soumet à aucun réglement, à aucune discipline?

Engager la Turquie à la guerre, c'est lui conseiller sa destruction. Il reste certainement quelques moyens de résistance; mais la témérité les rendrait inutiles...

Maintenant le temps peut seul la sauver; si elle en profite pour organiser *insensiblement* un système de défense d'accord avec sa position, il peut encore se passer quelques années avant qu'on ne chante un *Te Deum* à Sainte-Sophie. Mais « si elle ne sait pas bien tirer parti « de la marche des événemens; si, trompée « par de fausses ombres, elle tire avant d'être « assez près de l'ennemi pour l'atteindre, elle

---

toutes ses actions le bien de sa patrie, et il fait un appel au peuple, en le suppliant de ne le point traiter avec cruauté, s'il peut, en vivant, contribuer à son bonheur.

« hâtera l'approche du danger en voulant « trop tôt le prévenir. »

Il faut que Mahmoud couvre son turban du casque de Pluton, « faisant marcher, sans qu'on « le voie, l'homme politique », jusqu'à ce qu'il puisse mettre ses projets à exécution ; ou s'il est attaqué auparavant, qu'il place sa confiance dans le désespoir qui, en donnant de la force au fanatisme, peut offrir les moyens de garantir le trône de la barbarie.

ANGLETERRE.

Deux partis divisent l'Angleterre. L'un prétend que l'union continentale est contraire à ses intérêts et fatale à ses libertés. L'autre proclame qu'il ne devrait pas se tirer un seul coup de canon en Europe, sans qu'un autre canon, chargé de munitions anglaises, n'y répondît,

et que la gloire militaire est de plus de valeur que la liberté constitutionnelle.

Il ne serait pas difficile de démontrer la position de l'un de ces partis. *Huit cent millions* de dettes hypothéquées, *soixante-quatre millions* d'autres qui ne le sont pas, *huit millions* de petits revenus annuels, (1) et la suspension de l'habeas corpus en *temps de paix*, voilà des points de départ et des bases que nulle logique ne peut détruire.

L'autre parti, s'il pouvait trouver des guinées, chercherait toujours sans doute à satisfaire sa passion pour les lauriers, qui égale au moins celle qu'eurent jadis les Hollandais pour les tulipes, tant que leur sol natal menaça de ne produire que des plantes malfaisantes et arrosées des pleurs d'un peuple affamé; mais son habileté à poursuivre ses projets se règle sur l'argent qu'il peut se procurer pour exporter dans les cabinets étrangers.

Il n'est pas besoin d'hypothèse politique pour former des plans d'action.

---

(1) Avec des contributions, des prêts, etc., qui s'élèvent peut-être cette année à près de douze millions.

Cependant il est heureux pour l'humanité qu'il faille d'abord des subsides pour en venir à des faits. L'Angleterre ne peut s'engager dans aucune des guerres qu'on imagine : car le premier canon obligerait le Ministre des finances à emprunter, et, en même temps, à hypothéquer soixante-quatre millions de billets de l'Echiquier, avec une perte de *vingt* à *trente* pour cent; ce qui renverserait tout le systême de crédit public; et, comme nul Gouvernement ne peut avoir la prétention de restreindre ses demandes à ce seul objet, de même que nul homme ne saurait prévoir l'effet qu'un tel événement pourrait produire sur les établissemens et les propriétés du pays, il faut donc que le temple de Janus reste fermé, en dépit de tous ces *coureurs de gloire*.

Une guerre, tendant à défendre les droits de l'Angleterre, serait toute une autre affaire; la vie et les fortunes ne seraient plus des « *déclarations verbales* » contre les atteintes portées insidieusement ou l'épée à la main, à l'indépendance de la Grande-Bretagne ou à ce qui lui reste de ses libertés, *s'il était permis à la nation de les défendre.*

Tous les Anglais, semblables à Rostopchin (qui approcha un flambeau des rideaux de son

lit de noces, pour incendier un superbe palais), solliciteraient le sacrifice de tout ce qu'ils pourraient offrir sur l'autel de leur patrie, quand même, ainsi que Rostopchin, ils ne croiraient leur dévouement utile que pour l'exemple.

Il n'est point douteux que l'intérêt de l'Angleterre ne soit de se concilier la France, et de faire ses efforts pour gagner l'estime de ses habitans. Quand la Russie devint une grande puissance de l'Europe, la jalousie qu'excitait l'ascendant de la France, aurait du cesser d'exister, car la France seule pouvait le contre-balancer : allier l'Angleterre à un gouvernement, et déclarer la guerre à la nation, c'est ce que ne pouvaient justifier aucune politique, aucun principe, aucun exemple.

Sous le règne de Louis XIV, personne n'entreprit de contredire la volonté du peuple anglais. Le cardinal Mazarin, premier ministre, non-seulement reconnut le gouvernement, mais rechercha même l'alliance de Cromwel. Quels qu'aient pu être ses motifs, le principe du droit que la nation a de choisir la forme de son gouvernement fut consacré par sa conduite.

Lorsque Cromwel mourut, son successeur fut reconnu ; quand les Stuart revinrent, ils furent aussi reconnus, comme souverains, par

toutes les puissances étrangères. Quand Jacques et sa dynastie furent déclarés avoir perdu la couronne en quittant l'Angleterre, et s'en être rendus indignes en Ecosse, la France ne contesta pas à Guillaume III la légitimité de ses droits. Il est vrai que les *prétendans* Jacques et son fils reçurent assistance de la France; mais cette assistance ne fut point accordée pour appuyer les prétentions de Jacques, mais bien pour affaiblir le pouvoir de l'Angleterre.

A Vienne, le 12 mai 1815, les ministres des puissances alliées rédigèrent une déclaration qu'ils publièrent en Europe, statuant : « que « les gouvernemens qu'ils représentaient, con-« naissaient trop bien les principes qui de-» vaient les guider dans leurs relations avec « un *pays indépendant*, pour entreprendre « (ce dont ils avaient été accusés) de *lui im-« poser des lois*, de *se mêler* de ses affaires in-« térieures, de lui *prescrire aucune forme de « gouvernement*, ou de lui donner *des chefs « d'accord avec les intérêts et les passions de « ses voisins.* »

Lord Clancarty, en communiquant cet acte, fit les observations suivantes dans sa dépêche

officielle : « Dans cette guerre, les souverains « ne se proposent point d'enfreindre les pré- « tentions légales du peuple français ; ils n'ont « pas l'intention de *s'opposer au droit* que « cette nation *a de choisir la forme de gouver-* « *nement* qu'elle croit convenable, ni de *met-* « *tre obstacle à l'indépendance*, qu'elle doit « avoir, comme peuple grand et libre. »

L'Autriche exprima le même sentiment que l'Angleterre; et, dans une note, datée de Vienne, 4 mai 1815, proclama que : « l'empereur, irré- « vocablement résolu de diriger tous ses ef- « forts contre l'usurpation de Buonaparte, « était convaincu que son devoir et ses prin- « cipes *particuliers* ne lui permettaient pas de « continuer la guerre pour imposer à la France « un gouvernement quelconque. »

De plus, les souverains alliés ont, en considération du grand intérêt qui les engage à affermir l'autorité du souverain légitime, promis à Sa Majesté très-chrétienne *de la protéger, de leurs armes*, contre toute convulsion révolutionnaire tendant à renverser, par la force, l'état des choses actuellement établi, et qui menacerait ainsi, de nouveau, la tranquillité de l'Europe.

« Mais n'oubliant pas qu'en raison de la
« multitude d'aspects sous lesquels l'esprit ré-
« volutionnaire peut encore se manifester en
« France, il pourrait exister des doutes sur
« les circonstances susceptibles d'exiger l'in-
« tervention d'*une force étrangère*, et, en même
« temps, sentant la difficulté de donner des
« instructions précises, applicables à chaque
« hypothèse en particulier, les souverains al-
« liés ont jugé à propos de s'en rapporter, à
« la prudence bien connue et à la discrétion
« du duc de Wellington, pour le moment et
« la manière d'employer les troupes sous ses
« ordres, bien persuadés qu'en aucune cir-
« constance il n'agira sans s'être auparavant
« *concerté avec Sa Majesté le roi de France*,
« et qu'il informera le plus tôt possible, les
« souverains alliés des motifs qui l'auront en-
« gagé à prendre ses déterminations. »

L'Angleterre a déjà, dit-on, perdu le respect du monde; elle n'est plus regardée comme « l'amie de l'opprimé. » Ses promesses sont devenues un objet de raillerie et ont passé en proverbe; elle s'est aliénée la bienfaisance de ceux même qu'elle a aidés; elle ne peut plus trouver un seul apologiste dans les lieux où ja-

dis des milliers de champions embrassaient volontairement sa cause.

Il n'y a pas un Anglais, sur le continent, qui n'ait été quelquefois l'objet des mépris, souvent insulté, sinon abhorré.

L'Angleterre a mis, par son argent, l'Europe en état de se liguer et de marcher contre la France; son assistance est reconnue, mais non avec gratitude. Un tel sentiment n'aurait pas pris naissance, si son aide avait été considéré comme désintéressé : car, ainsi que dit fort bien Tacite : *Les bienfaits sont agréables tant qu'ils paraissent pouvoir être acquittés : mais dès qu'ils sont trop grands, la haine prend la place de la reconnaissance.* Au contraire, on regarde l'Angleterre comme n'ayant pour motif qu'un pur intérêt, et comme n'ayant, par cette raison, aucun droit à la reconnaissance de l'Europe. Les diverses puissances sentent que l'Angleterre s'attache aussi aux gouvernemens rivaux, non pour conserver ce qu'elle appelle la balance du pouvoir, mais pour s'opposer à la politique continentale, et continuer à leur refuser ce qu'ils réclament, comme leur part des avantages maritimes.

De là cette jalousie, que fait naître la pros-

périté de l'Angleterre, depuis que cette prospérité accroît les moyens de redoubler ces atteintes nuisibles. De là ce désir de la priver des sources présumées de sa richesse, ce plaisir que l'on éprouve à voir s'étendre le pouvoir maritime de l'Amérique : car, bien que l'Amérique ne puisse accomplir, avant bien des années, ce dont s'est flatté l'un de ses présidens, c'est-à-dire : « de tirer, avec ses flottes, une ligne de démarcation au-delà de laquelle aucun pavillon « européen ne pourrait paraître sans un passeport. » Cependant il est un fait certain, c'est que chaque vaisseau de ligne construit par cette puissance occasionnerait, en cas de guerre, à l'Angleterre, pour s'y opposer, une dépense égale à l'entretien de trois voiles, et, qu'à proportion que la marine américaine s'accroît, les îles anglaises, situées dans les Indes-Orientales, demandent de plus fortes garnisons, et les relations avec l'Inde deviennent plus précairesi delà enfin, peut-être, ces négociations qui ont été conduites à bord du Washington, dans la Méditerranée, aussi-bien que la préférence montrée dernièrement par le pavillon amériricain dans la Baltique.... L'envie n'est point aveugle, et la vengeance ne dort jamais.

Ces vérités peuvent choquer; mais les passer sous silence serait un outrage; il est pénible mais nécessaire de les entendre, et, comme disait le philosophe à son maître courroucé : « frappe, mais écoute. »

Si l'Angleterre ne s'aveugle pas sur son compte, elle peut encore se sauver du naufrage; mais il faut qu'elle évite de s'engager jamais dans une guerre avec la Russie: car alors ses canons donneront bientôt, dans ses possessions et sur toutes les parties du globe, le signal de sa détresse.

L'Angleterre est une île; il faut qu'elle s'en souvienne; elle périt, si elle n'adopte point une politique insulaire et un systême vraiment britannique; il faut qu'elle retire ses troupes du continent, qu'elle veille à sa puissance navale, et qu'elle négocie le trident à la main. Il faut de plus qu'elle économise jusqu'à ce qu'elle possède des fonds, non pas imaginaires, mais réels, pour le paiement de ses dettes; et surtout il faut qu'elle rende, à son peuple, la jouissance de cette liberté qui a été la source de son ancienne prospérité, et l'âme de son énergie et de sa grandeur.

Aucune politique hostile ne pourra dès-lors compromettre sa sûreté; et le respect gé-

néral la mettra en paix avec le genre humain. Ses secrétaires d'état ne seront plus les geôliers arbitraires des citoyens. On ne verra plus la mer couverte d'une population qui émigre pour fuir la persécution et la famine.

Que son gouvernement maintienne avec soin les lois, mais qu'il n'encourage pas cette classe pernicieuse, le fléau et le poison de la société, qui ne songe, par l'appât d'un vil salaire, qu'à accabler et détruire ses concitoyens.

Il faut, pour l'intérêt même de ceux qui dirigent les conseils de la nation britannique, qu'ils gagnent l'affection et la confiance du peuple, en renonçant à ce système qui leur a fait perdre son attachement et leur autorité.

Le genre humain n'est plus plongé dans l'ignorance; et les gouvernemens qui ont encouragé l'éducation, doivent accompagner cette faveur d'une attention libérale donnée aux droits de la société. Après avoir fait tant de sacrifices pendant la *guerre*, le peuple peut bien réclamer la jouissance de ses priviléges pendant la paix; et le plus grand de tous ses priviléges est la liberté! c'est-à-dire, la paix même.

Pax est tranquilla libertas.—Servitus ma-

lorum omnium postremum, non modo bello sed morte etiam repellendum.

« La paix est une liberté tranquille. — La servitude est le plus grand de tous les maux, qu'il faut repousser non-seulement par la guerre, mais même par la mort. »

TABLE

DES SOMMAIRES.

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES.

Cours de politique constitutionnelle, *ou* Collection complète *des ouvrages publiés par* M. Benjamin de Constant, *sur le gouvernement représentatif et la constitution actuelle de la France.* Cet ouvrage sera imprimé en deux volumes in-8°, caractère Cicéro; prix de chaque volume, 7 francs. — Le premier volume sera mis en vente à l'ouverture des Chambres. Le second paraîtra à la fin du mois de novembre prochain.

COUP D'ŒIL

SUR LES DÉMÊLÉS

DES COURS

DE BAVIÈRE ET DE BADE.

IMPRIMERIE DE J. GRATIOT.

COUP D'OEIL
SUR LES DÉMÊLÉS
DES COURS
DE BAVIÈRE ET DE BADE;

PRÉCÉDÉ

De Considérations sur l'utilité de l'intervention de l'Opinion publique dans la Politique extérieure des États.

Diis ignotis.

PAR M. BIGNON.



PARIS.

DELAUNAY, LIBRAIRE, PALAIS-ROYAL, GALERIE DE BOIS.

AOUT 1818.

AVANT-PROPOS.

Autant l'intérêt des peuples réprouve toute communication secrète des citoyens d'un État avec des Gouvernemens étrangers, autant cet intérêt réclame de la part de tout homme qui pense la manifestation libre de ses opinions sur les points litigieux qui peuvent diviser les Cabinets. Examiner, discuter publiquement des questions de politique extérieure, c'est chercher des appuis au bon droit, c'est appeler la raison au secours de la justice. Dans ces sortes de matières, l'erreur même est sans danger : les plus faux calculs, les plus chimériques combinaisons, les rêveries les plus bizarres, n'ont d'inconvénient que pour la renommée de l'auteur. S'il est, par exemple, et de toutes les aberrations

c'est bien la plus grossière, s'il est des hommes d'un esprit assez ingénu pour croire de bonne foi que l'intervention de Gouvernemens étrangers dans les affaires de leur pays puisse jamais lui être utile; s'il en est dont la courte mémoire ait oublié les désastreuses suites qu'a eues, dans tous les temps, une intervention si funeste, la franchise de leur langage à cet égard peut encore servir d'excuse à leur aveuglement, et de garantie sur leurs intentions. En énonçant naïvement des idées absurdes, on peut, nous en avons la preuve, n'être qu'un dissertateur malavisé, et non un mauvais citoyen. Nous connaissons tous un homme infiniment estimable (1), un chevalier loyal, et, comme Don Quichotte, sage sur tous les points hors un seul, qui, plaçant le beau idéal dans le système de la féodalité, verrait un Dieu secourable

---

(1) Voyez l'ouvrage intitulé : *De la Monarchie française*. 5e volume.

dans tout prince qui viendrait du bout du monde se mêler de notre administration intérieure pour rendre ce beau système à la France. Tout en plaignant l'égarement de l'homme, nous rendons justice à la noblesse de son caractère et à la pureté de ses vues. Mais cet homme parle, écrit, et ne conspire pas. Il n'en est plus de même lorsque l'application se substitue à la théorie, et l'action clandestine, à l'inactive publicité. Si quelques hommes isolés, se faisant seuls juges de ce qui convient à l'État dont ils sont membres, usurpent les droits du pouvoir souverain jusqu'à entrer dans des rapports illicites avec des puissances étrangères, jusqu'à demander à ces puissances, sous des prétextes, quels qu'ils puissent être, la prolongation de l'asservissement de leur patrie ; si à cette lâche demande ils ajoutent l'odieuse condition d'être eux-mêmes les lieutenans de l'étranger, et curateurs, en son nom, du prince dont ils auraient sacrifié l'indépendance avec celle de son

peuple et de sa couronne, les annales de la bassesse n'offrent rien de plus vil; celles de la trahison, rien de plus criminel. On ne doit croire à de pareils attentats qu'après en avoir eu sous les yeux l'irrécusable preuve. Fasse le ciel que la France n'acquierre jamais la douloureuse conviction d'avoir donné le jour à des fils si indignes d'elle!

Une carrière bien différente, un noble champ de philantropie et d'honneur s'ouvre aux hommes éclairés de tous les pays que leurs goûts, leurs études, ou le seul mouvement d'une ame généreuse portent à publier, pour le bien des peuples, leurs réflexions sur les querelles des princes, sur les questions qui font naître ces querelles, et sur les moyens de ramener ou d'affermir entre les États des rapports de bonne intelligence et d'amitié. Mille sujets de cette espèce peuvent, sans risque, exercer l'activité de leur imagination. Par un heureux privilége, dans le vaste domaine de la politique extérieure,

on peut s'égarer impunément. On peut réformer, changer, bouleverser le monde dans des écrits, sans craindre de troubler son repos. Le plus ou moins de justesse dans les raisonnemens n'entraîne aucun péril pour les rois; aucun ébranlement pour les peuples. Des argumens, bons ou mauvais, ne sont point des bataillons; une brochure n'est point une armée. Peut-être avec le temps, si les gouvernemens représentatifs se multiplient, un ouvrage lumineux où l'éloquence sera l'interprète de la sagesse, des argumens solides dont les tribunes nationales retentiront à la fois dans des pays divers, pourront suspendre le mouvement de bataillons prêts à se mettre en campagne, arrêter une armée dans sa marche. Aujourd'hui on doit se borner à une mission plus modeste. Répandre quelque lumière sur des questions simples en elles-mêmes, mais qu'une vaine affectation de fausse science se plaît à couvrir d'une artificielle obscurité, porter dans les procès des Gouvernemens entre

eux l'indépendance d'une discussion impartiale, et montrer les avantages que trouveront les rois comme les peuples à faire succéder le règne de la justice au règne de la force, c'est là le seul but auquel puisse tendre maintenant l'écrivain politique. Ce but est assez honorable pour exciter son zèle, pour encourager ses efforts; mais, dans son noble désir de servir l'humanité, un talent lui est surtout nécessaire, c'est l'art de choisir le moment. Il faut, pour être utile, qu'il sache faire taire son amour-propre; il faut qu'il ait le courage de négliger la correction de l'écrit pour l'à-propos de sa publication. Cette remarque ici n'est point désintéressée : nous prions le lecteur de ne pas la perdre de vue.

Mais pourquoi, va s'écrier un critique plus ou moins bienveillant, pourquoi nous occuper des affaires des autres pays, quand les nôtres présentent à l'observateur une mine si riche et si féconde? Nous répondrons que, s'il est en ce moment pour la

France une question de haute politique qui absorbe toutes les ames, cette question n'est pas de celles qui puissent appeler un examen, parce que l'apparence seule de la plus légère incertitude sur la nature de sa solution prochaine serait une calamité pour nous, en même temps qu'elle serait un outrage pour des souverains dont la parole est inviolable et sacrée. Et comment, sur une telle question, admettre l'ombre même d'un doute ? Après la complète exécution des stipulations les plus rigoureuses, d'un côté s'avance celle des parties qui subit depuis trois ans toutes les rigueurs de la fortune ; elle s'avance, l'œil modeste, mais assuré, sans bassesse comme sans orgueil, forte de la conscience d'avoir satisfait à toutes les conditions prescrites, couverte enfin du bouclier d'un calme imposant et majestueux, d'un calme que cherchent vainement à troubler les cris d'une démence solitaire, d'un calme dont la durée repose sur la plus solide base, sur la volonté unanime

d'un grand peuple ; elle s'avance, ayant pour cortége les engagemens exécutés, les promesses remplies, la foi observée, sauve-garde du présent, gage de la sécurité de l'avenir. De l'autre côté, paraissent les souverains réunis, conduits par la justice et la paix : sur la bannière qui les précède brille en traits de feu un mot, garant de notre libération, *l'honneur*. Avant qu'ils délibèrent, l'honneur a prononcé ; et dans le fond du tableau je vois la discorde qui s'enfuit, la vengeance qui brise ses poignards, la haine qui éteint ses flambeaux. L'humanité pousse un cri de joie, et le monde consolé s'étonne de se trouver raffermi sur ses anciens fondemens. Ce n'est qu'accompagnée de ces rassurantes images que peut s'offrir aux yeux d'un Français l'idée de l'auguste réunion qui se prépare. On apprécierait mal la grandeur de la question relative à la France, si l'on voulait en faire le sujet d'une discussion vulgaire, et la soumettre aux formules d'une froide démons-

tration. Par respect pour les souverains, on doit la laisser intacte, comme placée dans une région à part, et comme réservée uniquement pour eux.

D'autres objets, mais d'un ordre moins élevé, appelleront aussi leur sollicitude. Ceux-ci appartiennent pleinement à l'utile investigation du public : ils attendent, ils provoquent les débats contradictoires des écrivains de tous les pays. Nulle question de politique extérieure n'est en effet indifférente pour aucun Gouvernement. Il y a, sous ce rapport, solidarité entre les États. Telle question qui n'a, en apparence, qu'un intérêt local, est, au fond, d'un intérêt universel ; elle touche d'une manière indirecte ceux qu'elle ne regarde pas directement. Défendre la cause d'un peuple ou d'un prince, c'est défendre la cause de tous les princes et de tous les peuples ; et c'est encore travailler pour son propre pays que de concourir à faire prévaloir, même au profit d'un autre

État, le bon droit sur l'ambition, et l'invariable loi de l'équité sur le mobile système des convenances.

COUP D'ŒIL

SUR LES DÉMÊLÉS

DES COURS

DE BAVIÈRE ET DE BADE.

Après avoir invoqué tous les dieux dont les images étaient rassemblées dans ses temples, le peuple romain sacrifiait *aux Dieux inconnus*. Non content du grand nombre de divinités que lui avait données Numa ou qu'il devait à ses conquêtes, ce peuple, amoureux du surnaturel et de l'infini, semblait craindre que quelque divinité mystérieuse, échappée à ses adorations, ne le punît de lui avoir refusé des autels. Un pareil sentiment de pieuse terreur est empreint dans cette mythologie moderne dont les merveilleux récits font les délices de notre enfance. Le crime d'un *oubli*, même involontaire, suffit pour livrer un jeune prince au ressentiment d'une fée vin-

dicative et jalouse. Comme le monde religieux, le monde politique a sa fée absente, sa divinité inconnue. Cette divinité qu'on dédaigne, cette fée qu'on oublie, mais qui ne peut jamais être oubliée, dédaignée impunément, c'est l'*opinion publique*. Il est vrai que ses châtimens sont quelquefois tardifs ; souvent elle ne chemine que d'un pied boiteux : mais enfin elle arrive ; et, si elle ne saisit pas toujours le coupable pendant sa vie, elle s'attache à sa mémoire, elle l'atteint dans son cercueil. Ainsi nous la voyons, dans sa sévère justice, poursuivre d'un supplice sans fin ces rois tant loués par leurs courtisans, ces prétendus héros tant admirés par leur siècle, qui ont négligé d'écouter ses conseils et d'obéir à ses oracles.

Peut-être, dans les temps antérieurs, le peu d'égard des princes pour l'opinion n'a-t-il pas été tout-à-fait sans excuse. Tantôt elle aura pu se dérober à leurs yeux ; tantôt ils auront cru la suivre, quand ils n'en suivaient que le fantôme ou l'ombre. Aujourd'hui l'oubli serait impardonnable ; la méprise, impossible. Grâce à la révolution intellectuelle qu'a opérée l'imprimerie, partout l'opinion se montre sans déguisement et sans voile ; partout elle s'offre aux

princes dans son austère nudité ; partout enfin, et chaque jour, elle exige d'eux des concessions plus ou moins étendues : mais ce n'est là encore que la moitié de l'ouvrage. Son triomphe jusqu'à présent est renfermé dans les limites de l'administration intérieure : un autre triomphe lui reste à obtenir pour le bonheur du genre humain ; c'est, après avoir établi son empire dans le gouvernement particulier de chaque pays, de l'étendre jusque sur la politique extérieure des Cabinets.

L'indifférence des princes pour l'opinion, en ce qui regarde la politique extérieure, résultait, en nos temps modernes, du principe sur lequel reposait le pouvoir souverain, principe qui, faisant du monarque le possesseur patrimonial du pays, subordonnait la marche de sa politique aux intérêts de sa dynastie, au lieu de la soumettre aux intérêts nationaux. La transition qui s'opère de cet ancien état de choses à un ordre nouveau, fondé uniquement sur l'intérêt des peuples, va placer le règne de l'opinion jusque sur les trônes, et ne permettra plus aux princes de la méconnaître ni de la braver. Déjà son culte naissant a reçu un premier hommage. A la vérité, on ne l'invoque encore que d'une voix

timide et tremblante : ce n'est qu'après avoir long-temps imploré le secours de tous les Dieux de l'Olympe européen, qu'un prince qui se croit opprimé, réduit à *sacrifier aux Dieux inconnus*, a tourné vers elle un regard suppliant, et hasardé de prononcer son nom. Ce cri de la faiblesse contre l'oppression, il importe aux nations de l'entendre et d'y répondre. Si les princes peuvent trouver dans l'opinion publique un salutaire appui, ce sont particulièrement les peuples qui ont un intérêt capital à la faire intervenir, comme puissance médiatrice ou même comme suprême arbitre, dans les démêlés de leurs gouvernemens.

Fille de l'opinion et son meilleur auxiliaire, la liberté de la presse, après avoir instruit les peuples sur le meilleur ordre à établir dans la société civile, les éclairera encore sur le mode de rapports le plus propre à maintenir l'harmonie entre les États. Comme dans l'intérieur, en amenant sans secousse la répression des abus, elle préviendra les troubles domestiques, plus d'une fois sans doute, talisman puissant et salutaire, elle dissipera au dehors les orages politiques prêts à éclater, et fera tomber le glaive de la force au pied des autels de la justice.

Dès que, dans toutes les capitales de l'Europe, les questions qui divisent les Cabinets et qui paraissent devoir les mettre aux prises, seront devenues le sujet de discussions libres ; dès que ces questions auront été approfondies par d'habiles écrivains avant que la solution en soit livrée au sort des armes, comme il y a un *juste* et un *injuste* qui sont de tous les pays, il deviendra, sinon impossible, du moins difficile aux princes, de disposer des trésors et du sang de leurs peuples pour une cause dont l'illégitimité serait reconnue par leurs propres sujets (1). De la réunion des opinions simultanément proclamées dans des contrées différentes, il se formera une puissance morale capable d'arrêter la consommation des desseins que repousserait l'improbation universelle. Il est, même en politique,

(1) Lorsque, dans la guerre de 1672, Charles II aspirait à étouffer la liberté en Hollande, pour l'anéantir ensuite plus aisément en Angleterre, n'osant demander à ses sujets des fonds pour un tel dessein, il était réduit à envahir leurs biens par la clôture de l'échiquier et à recevoir des subsides de Louis XIV.

En 1677, les lords et les communes s'unirent pour forcer ce prince à se séparer d'une alliance dont les succès devaient tourner au préjudice des libertés nationales.

un sentiment de pudeur que les hommes les plus hardis respectent encore, et ce sentiment doit, dans le cours actuel du monde, devenir chaque jour plus puissant et plus impérieux. Si un monarque entreprenant ne se fait aucun scrupule des envahissemens les plus illégitimes, lorsque la complicité d'un funeste silence en favorise l'exécution, une seule voix qui vient à propos signaler l'iniquité de sa conduite, peut suffire pour l'effrayer. Ce n'est pas devant l'iniquité qu'il reculera, c'est devant la honte et le blâme. L'essentiel est que le blâme et la honte soient toujours attachés pour les gouvernemens, comme ils le sont pour les individus, non au manque de réussite, mais à l'injustice du projet. Le temps n'est plus et ne peut plus se reproduire, où il était établi en dogme que la loyauté, louable entre les individus, était une absurdité entre les États. Ces maximes étaient la conséquence de celle qui ne reconnaissait les peuples que pour des esclaves destinés à servir les caprices de leurs princes. Le code de la tyrannie, qui transformait les rois en dieux, leur en conférait les priviléges. Comme le crime cessait d'être crime dans Jupiter, la mauvaise foi et la perfidie cessaient d'être condamnables dans les princes.

Le droit de conquête qui avait introduit les Francs dans les Gaules, le droit du plus fort (1), tel qu'il était établi entre les seigneurs féodaux de tous les pays, les jugemens de Dieu qui plaçaient la bonne cause dans le bras du champion le plus vigoureux, les écrivains toujours dominés par les mœurs de leur siècle, tout avait concouru à consacrer en Europe le funeste principe qu'il faut commencer par être fort, et qu'il est temps ensuite de songer à être juste. Ce que César trouvait légitime pour régner, les rois le trouvaient légitime pour s'agrandir ; et la poésie, qui trop souvent a montré le crime sous des couleurs propres à le faire préférer à la vertu, en mettant de coupables maximes dans la bouche d'hommes d'un grand caractère, avait elle-même accrédité une morale commode, dont le fonds consistait à placer dans le succès la justification des moyens. L'oubli de la foi promise (2) était

---

(1) Les Allemands ont dans leur langue, pour exprimer ce droit, une expression très-énergique. Ils le nomment le droit *du poing. Faustrecht.*

(2) .... de ce grand État la moitié n'est fondée
Que sur la foi promise et rarement gardée.

RACINE.

un jeu dès qu'il avait l'excuse d'un calcul d'intérêt. Or, ces calculs, qui ont fait couler tant de sang, bouleversé tant de royaumes, n'avaient bien souvent pour but que des intérêts personnels aux princes, et dont les suites devaient être plus nuisibles qu'utiles aux nations. Combien, dans le long espace des âges, combien de guerres eussent été évitées, si l'opinion eût pu faire entendre sa voix! Aujourd'hui tout homme qui pense est appelé à se rendre son interprète. Sans doute on verra plus d'une fois des écrivains, ou mal instruits, ou passionnés, ou peu sincères, s'égarer dans leurs conjectures et se fourvoyer dans leurs jugemens; mais du sein de leurs erreurs, du choc même de leurs contradictions, il jaillira des rayons de lumière; la vérité percera les ombres, et le bon droit finira par triompher.

Il est vrai que l'opinion, dont je désire l'assistance pour prévenir les guerres, peut aussi quelquefois en allumer le flambeau. Je n'en disconviens pas: mais ce n'est jamais que quand l'indépendance des nations est menacée; et le cri de guerre qu'elle jette alors est un cri de salut. Les souverains d'Allemagne se repentent-ils des secours qu'ils ont reçus d'elle? Les cir-

constances sont extrêmement rares où elle est réduite à donner le signal des combats. Au lieu de la voir armée d'éclairs et de foudres, il est plus doux de se la réprésenter ceinte de l'écharpe d'Iris, dissipant les nuages et écartant les tempêtes. C'est là sa plus noble destination. C'est à ce grand but que tous les amis de l'humanité doivent s'efforcer de la faire concourir.

Je prévois diverses objections; mais ces objections, appuyées sur des faits qui appartiennent à d'autres époques, s'évanouissent, lorsqu'on les applique au temps où nous sommes. La force, dira-t-on, a toujours gouverné le monde et le gouvernera toujours. Sans doute, elle l'a toujours gouverné plus ou moins: c'est vers le *moins* qu'il nous importe de tendre. La force ne cessera pas d'exister; mais autrement répartie, autrement balancée, elle rencontrera des limites qui autrefois n'existaient pas. Les modifications que subissent les divers gouvernemens auront pour résultat, non de l'anéantir, mais d'en réprimer les écarts et d'en rectifier l'usage. L'auteur (1) d'un excellent commentaire sur

(1) Publié en anglais, à Philadelphie, en 1811, sous les auspices de M. Jefferson; imprimé en français, à Liége, en 1817.

Montesquieu, substituant à la définition vague des diverses sortes de gouvernement que donne l'esprit des lois, une définition plus précise et plus exacte, les réduit tous à deux espèces : gouvernemens *nationaux* ou de droit commun, et gouvernemens *spéciaux* ou de droit privé et d'exception. Cette classification seule indique à merveille le genre de révolution qui s'opère en Europe. Tous les gouvernemens sont en travail pour passer de l'état de droit privé à l'état de droit commun. A mesure que cette métamorphose avance, l'effet immédiat de ce changement doit être de restreindre le nombre des circonstances où l'emploi de la force aura lieu, et de borner cet emploi aux seules conjonctures où un intérêt national le rendra nécessaire. Si dans le passé les hommes ont dominé les institutions, tout promet que dans l'avenir les institutions domineront les hommes. Cependant, demandera-t-on encore, l'opinion publique aurait-elle le merveilleux pouvoir d'éteindre dans le cœur des rois la soif des conquêtes ? eût-elle pu empêcher les guerres d'ambition entreprises par Louis XIV ? eût-elle pu, en 1740, empêcher Frédéric II de fondre sur l'héritage de Marie-Thérèse ? eût-elle, en 1777,

empêché Joseph II et Marie-Thérèse elle-même de vouloir envahir la Bavière ? enfin eût-elle arrêté l'homme qui a récemment imprimé au monde une commotion dont il chancelle encore ? Oui, elle eût certainement empêché, non toutes ces guerres, mais du moins une partie de ces guerres, si les États de ces princes ambitieux avaient eu une constitution représentative, et qu'en même temps des gouvernemens représentatifs eussent existé dans les pays menacés par eux d'une invasion. Dans un tel ordre de choses, les uns eussent eu moins de moyens d'attaque ; les autres, plus de moyens de défense. Malgré l'imperfection même de ce qui existait alors, à qui Marie-Thérèse dut-elle son salut ? A un simulacre de gouvernement représentatif, à l'assemblée des États de Hongrie. C'est quand les princes jurent aux peuples de respecter leurs droits que les peuples sont capables des plus grands efforts, pour conserver leur indépendance et celle de leurs princes. Sans remonter si loin, qui a sauvé l'Espagne réduite à son seul courage, sans un seul prince de la famille royale pour diriger ses mouvemens ? Les Cortès. Aujourd'hui que la doctrine du droit commun devient le principe des gouvernemens, la puis-

sance de l'opinion publique est centuplée pour tout ce qui a rapport au bien-être des peuples, et la puissance de la volonté du prince ou de son Cabinet est restreinte dans la même proportion à l'égard des entreprises par lesquelles ce bien-être des peuples pourrait être compromis. C'est une vérité qui ne tardera pas à recevoir la confirmation de l'expérience. Des exceptions auront encore lieu, mais elles seront rares. La crainte de la possibilité du mauvais succès ne doit pas arrêter les hommes qui voient, dans le règne de l'opinion publique, la sauve-garde de toutes les libertés, de toutes les indépendances. Quelle que doive être l'issue, la tentative est honorable, et le sentiment d'un effort généreux porte toujours avec lui sa récompense. Une occasion est offerte d'essayer, dans la politique extérieure, l'application de cette théorie; nous ne craindrons point de la saisir. Cette occasion se trouve dans les débats des Cours de Bavière et de Bade. Au reste, nous n'aurons pas le mérite de l'initiative. Déjà, selon ce que nous apprennent les gazettes, plusieurs publicistes des bords du Rhin ont discuté les droits des contestans, et publié leurs réflexions sur ces royales querelles. Peut-être, pour juger

sainement, notre position est-elle plus avantageuse? Aucune considération de localité ne peut, en France, influer sur nos sentimens, et nous n'écrivons que sous la dictée de la justice. A la vérité, il est une prévention dont on a toujours peine à se défendre; c'est un mouvement naturel de bienveillance pour le faible qui se plaint. Cependant la faiblesse de celui qui réclame, ne garantit pas l'équité de sa cause. La plainte est quelquefois trompeuse, et le bon droit peut aussi être le compagnon du plus fort. Ce n'est point le degré de puissance que nous avons à considérer : ce sont les faits qu'il faut approfondir. Tout se présente, au premier coup d'œil, sous un point de vue également favorable des deux côtés. Si c'est le grand-duc de Bade qui invoque l'opinion publique, dans une lettre adressée à un roi son ami et son beau-frère, c'est celui-ci qui a fait donner de la publicité à cette pièce confidentielle. L'un et l'autre semblent ainsi se plaire à placer leurs contestations sous les regards de l'Europe; tous deux mettent le même empressement à prendre le public pour juge. Tâcher d'éclaircir les points qui les divisent, c'est répondre à ce double appel. En nous livrant à cet examen, nous y porterons, en ce qui regarde la personne des

souverains, la réserve et les ménagemens qui leur sont dus ; mais comme, dans la politique intérieure des États, on distingue le prince de son gouvernement, on doit, dans la politique extérieure, se garder de le confondre avec son Cabinet. Si dans tout pays, et surtout dans les gouvernemens représentatifs, il est permis de blâmer les fautes du ministère, sans que le blâme qui porte sur les agens du pouvoir soit une atteinte à la majesté royale, on peut de même, dans le domaine de la politique extérieure, condamner l'ambition, les vues fausses et les écarts d'un Cabinet, sans manquer de respect au monarque. La seule différence est que, pour les actes d'administration intérieure, le ministère n'est guère comptable de sa conduite qu'envers le pays même qu'il administre, tandis que, pour les actes de politique extérieure, les Cabinets sont justiciables de l'opinion publique dans tous les pays et chez tous les peuples. Cependant, l'opinion elle-même, ce juge qui, avec le temps, devient infaillible, ne doit, à l'époque où les événemens ont lieu, prononcer ses arrêts qu'avec circonspection. Ce n'est pas que, pour apprécier les prétentions d'une Cour à l'égard d'une autre, lorsque l'une des deux demande et

que l'autre refuse des cessions de territoire, il soit nécessaire d'avoir sous les yeux les détails de leurs discussions ; la justice ou l'injustice de la cause éclate par elle-même, sans qu'on ait besoin d'aller les chercher dans le vain jargon et sous les laborieux déguisemens d'une diplomatie plus ou moins habile : mais la discrétion et la réserve ne sont jamais hors de saison, et on arrive plus sûrement au but, en joignant la prudence sur les faits à la fermeté sur les principes. Ce sont donc des questions de principes autant que des questions de fait qui vont nous occuper. Plusieurs de ces questions n'eussent été indifférentes en aucun temps, mais l'examen en appartient essentiellement au siècle où nous vivons.

Avant d'entrer en matière, qu'il nous soit permis de payer à l'un des contestans, au roi de Bavière, un légitime tribut de louanges, pour avoir, dans ses États, placé sous la sauvegarde d'une charte constitutionnelle les droits des citoyens et les droits de la royauté. Je sais qu'en Allemagne les amis de la liberté réclament contre le partage trop favorable, échu dans cette constitution, non à l'autorité royale, mais à l'aristocratie. Leur mécontentement peut être

fondé. Cependant, il ne faut pas être injuste envers le prince qui a fait un si grand pas dans l'intérêt des peuples. Si cette constitution est imparfaite, elle porte en elle-même un principe d'amélioration, puisqu'elle peut être révisée à une époque fixe. Loin de nous aussi la pensée d'atténuer le mérite du roi de Bavière, sous le prétexe qu'il n'aurait fait qu'obéir à la puissance du temps, au progrès des idées générales, et même à l'article 13 de l'acte fédératif (1).

---

(1). La teneur de cet article n'est pas très-impérative. A la suite de leur premier triomphe, les souverains, encore frappés des efforts que leurs sujets venaient de faire, étaient disposés à les en récompenser sur-le-champ par des institutions libérales. Il était question d'organiser partout des constitutions représentatives dans l'espace d'un an et un jour : on voulait déterminer, par l'acte fédératif même, le *minimum* des droits dont jouiraient les assemblées d'états dans cette nouvelle forme de gouvernement. Déjà, dans plusieurs conférences du congrès, il avait été présenté à ce sujet divers projets en 10 ou 12 articles, et dans le *minimum* des droits assignés aux états entraient généralement comme points principaux, le concours à la législation, le vote des impôts, la surveillance de leur emploi, le droit de poursuivre et faire punir les agens prévaricateurs. La nécessité de hâter les préparatifs de la

Les nations doivent savoir gré aux rois des concessions même les plus indispensables, quand ces concessions sont volontaires; et elles sont volontaires, quand elles ne sont arrachées que par la force de la raison, ou par le calcul d'un intérêt bien entendu, circonstances qui, si elles

---

campagne de 1815 vint malheureusement fournir un prétexte pour substituer à ces projets détaillés la consécration seule du principe de l'établissement de gouvernemens représentatifs dans les pays de la confédération. L'énonciation de ce principe devint elle-même le sujet de débats assez vifs. Elle était d'abord ainsi conçue : « Il *devra subsister* une constitution représentative dans tous les Etats allemands. » « In allen teutschen staaten soll eine landständische ferfassung bestehen ». Cette rédaction parut trop précise et trop absolue. Après une discussion animée, la querelle, comme c'est l'usage dans les difficultés grammaticales, se termina par l'adoption d'une formule moins rigoureuse; au lieu de « *il devra subsister* », on dit: « *il y aura*... » « In allen bundes staaten wird eine landständische ferfassung statt finden ». Et comme si cette rédaction eût encore eu besoin d'être adoucie, dans la traduction française de l'acte fédératif, le mot *constitution représentative* fut remplacé par celui d'*assemblée d'états*. Cette dernière remarque est de l'auteur de la Collection des actes du Congrès de Vienne, qui accuse la traduction d'inexactitude.

constituent une sorte de nécessité, forment du moins celle de toutes les nécessités dont il est le plus honorable de reconnaître l'empire. Le grand-duc de Bade a aussi, dès le 9 décembre 1814, manifesté la résolution de donner une constitution représentative au pays qu'il gouverne. Tout annonce qu'il va incessamment remplir cette importante promesse; mais la temporisation de plusieurs autres gouvernemens, leur intention même assez visible d'éluder l'esprit de l'article 13, nous font un devoir de plus d'applaudir à la détermination patriotique du roi de Bavière. Ce prince, d'ailleurs, en donnant une Charte à ses peuples, n'a fait qu'achever un ouvrage qui paraît avoir été la pensée de tout son règne; il mérite d'autant plus d'éloges qu'il n'y avait pas de pays au monde moins disposé que ne l'était la Bavière à l'introduction, et surtout à un si prompt développement des idées libérales. Nulle part l'ignorance et la superstition n'avaient entassé plus de ténèbres; nulle part la civilisation n'était moins avancée, et le chaos plus profond. Si, avant l'époque actuelle, il s'est trouvé quelques princes de la maison régnante qui aient eu le désir de répandre l'instruction parmi le peuple, leurs

efforts momentanés avaient été sans résultat. Quelle différence un quart de siècle a produit pour la Nation bavaroise ! On ose penser, on ose exprimer librement les pensées les plus courageuses, dans la même ville où précédemment la vérité ne trouvait de refuge que dans les sociétés secrètes (1), dans une ville où ces sociétés secrètes étaient devenues l'objet des plus odieuses persécutions. Ce changement heureux appartient tout entier au roi régnant. La race des Wittelbach, travaillée depuis huit siècles de la fièvre d'un fanatisme persécuteur, a enfin produit un rejeton qui se préserve des erreurs de ses ancêtres, qui répare les fautes du passé, et pourvoit à l'avenir, en faisant de la tolérance religieuse une disposition de la loi fondamentale

(1) Dans un gouvernement représentatif où la vérité a droit de se faire entendre, des sociétés secrètes ne peuvent avoir qu'un but funeste à l'État. Dans un gouvernement absolu, c'est quelquefois la conspiration de l'humanité. Telles étaient celles de Bavière : elles avaient pour objet de faire abolir l'esclavage des paysans, l'asservissement à la glèbe, les droits de mainmorte et tous les privilèges qui avilissent les hommes ; elles voulaient la tolérance des opinions religieuses, la liberté de la presse, le perfectionnement de l'instruction publique, etc. etc.

de l'État. C'est avec une sincère satisfaction que nous venons d'acquitter, envers le roi de Bavière, la dette sacrée de la justice; mais, comme nous nous plaisons à honorer les sentimens de son ame dans l'administration de son pays, nous ne balancerons pas, si ce même esprit de justice l'ordonne, à improuver les prétentions que peut former, à tort, la politique de son Cabinet.

La digression à laquelle je viens de me livrer, ne sera pas elle-même inutile à l'éclaircissement des questions que je me propose de débattre; car il ne saurait être mis en doute que les rapports des États entre eux ne soient modifiés par la forme de gouvernement qui les régit, et que leur action mutuelle ne se ressente plus ou moins du mode respectif de leur organisation. La substitution de gouvernemens représentatifs au gouvernement absolu fait naître de nouveaux rapports, sous lesquels doivent être envisagées les prétentions que les Cabinets peuvent former les uns à l'égard des autres; et nous aurons particulièrement à examiner, sous ces points de vue nouveaux, les prétentions de la Cour de Munich à la charge de la Cour de Carlsruhe.

Les premières pièces qui doivent fixer notre attention, sont les deux lettres du roi de Bavière et du grand-duc de Bade. Quoique ces pièces soient généralement connues, il nous paraît nécessaire de les reproduire ici.

Lettre de S. A. R. le grand-duc de Bade à S. M. le roi de Bavière.

« Sire, ce n'est qu'avec beaucoup de peine que je me résous à entretenir V. M. d'une affaire qui ne doit pas être moins en opposition avec vos sentimens personnels qu'avec les miens. Mais l'empire des circonstances me force enfin à rompre un silence que la délicatesse m'a fait peut-être garder trop long-temps.

« Je suis menacé depuis trois ans de me voir enlever une partie de mes États, et tandis que mon pays a fait les plus grands efforts pour me mettre en état de soutenir d'une manière énergique et honorable la dernière lutte pour l'indépendance de l'Allemagne, mes alliés cherchent à m'arracher mes plus belles provinces, et disposent, même de mon vivant, de ma succession.

« Je crois avoir prouvé au monde entier,

lors des différentes négociations qui ont eu lieu, l'insuffisance des motifs dont on voudrait colorer cette violation de mes droits les plus sacrés ; et l'opinion publique a déjà jugé ma cause, avant même que l'on connût toute l'étendue de l'injustice dont je dois être la victime.

« S'il est pénible pour mon cœur de voir que des puissances qui ont déclaré à la face du monde qu'elles n'ont pris les armes que pour renverser un pouvoir illégitime, pour introduire en Europe un système politique basé sur les principes de la morale, se laissent entraîner, par les fausses représentations qu'on leur a faites, à consentir à ce qu'on paye leurs dettes avec des provinces qui m'appartiennent, et dont j'ai acheté la conservation au prix du sang de mes sujets ; quel sentiment douloureux ne dois-je pas éprouver en voyant mes plus chers parens à la tête de ceux qui cherchent à m'opprimer, et qui, non contens d'accepter ce qu'on veut m'enlever, pressent en outre l'exécution de mesures auxquelles ils n'auraient jamais dû donner leur consentement.

« Je me perds dans mes pensées, quand je cherche à accorder les démarches offensantes, sans cesse renouvelées par le Cabinet de V. M.,

avec les témoignages d'attachement qu'elle continue de me donner. Il m'est impossible, dans une affaire aussi importante, de séparer le gouvernement de son chef; de manière que je voie dans l'un mon parent et mon ami, tandis que l'autre se montre mon plus mortel ennemi.

« Je vous dois enfin, sire, ma profession de foi. Il est temps que l'affaire se termine d'une manière ou d'autre, et je dois déclarer à V. M. que croyant avoir plus que rempli mes engagemens, soit par les efforts que mon pays a faits pour la cause commune, soit par les dernières propositions d'accommodement que j'ai fait remettre par mon ministre à Francfort, je suis irrévocablement décidé à ne plus entrer dans aucune composition ultérieure.

« Je ne m'aveugle pas sur la situation où je me trouve : rien ne m'étonne, je suis prêt à tout; mais je vous déclare, sire, que si l'on avait dessein de m'enlever, par la force, ce qu'on n'obtiendra jamais de mon consentement, j'en appelle, pour ma défense, à l'opinion publique, et V. M. trouvera difficilement un allié plus puissant.

« J'en ai maintenant assez dit au Roi. Les

sentimens de mon cœur demandent que j'ajoute encore un mot à mon beau-frère et à mon ami. Je vous conjure donc, sire, par les liens du sang qui nous unissent; faites cesser une négociation qui déjà depuis trop long-temps, fixe l'attention inquiète de l'Europe, et qui, en consacrant le principe sur lequel elle est basée, pourrait avoir des suites aussi dangereuses pour V. M. que pour moi. »

Je suis, etc. CHARLES.

Carlsruhe, 13 *mars* 1818.

Réponse de S. M. le roi de Bavière.

« J'ai lu, avec autant d'étonnement que de chagrin, la lettre de V. A. R., et je ne peux assez vous exprimer l'impression qu'elle m'a faite.

« Vous connaissez, monsieur mon frère et beau-frère, les négociations publiques et particulières qui ont eu lieu depuis 1815. Votre ministre des affaires étrangères a été témoin des conventions conclues à Paris, entre les quatre grandes puissances qui ont signé le traité de 1815. Il sait que je n'y ai pris aucune part. Le

mémoire que mon ministre a présenté dans cette occasion, est consigné dans les actes publics. Nous avons tous combattu très-bravement ; les troupes de l'Allemagne ont rivalisé d'efforts. L'intérêt général n'en a pas moins exigé quelques sacrifices ; moi, et plusieurs des membres principaux de la fédération, nous en avons fait en commun.

« Si les légations de V. A. R. sont bien instruites, elles vous auront fait connaître que la marche que je suis depuis deux années est parfaitement conforme aux sentimens qui nous unissent, et que, loin de provoquer des mesures contre vous, je me suis fait la loi d'attendre en silence la régularisation des intérêts, de laquelle dépend la conclusion de l'acte qui doit fixer les destinées de l'Europe.

« Je ne me permets pas de faire des observations à V. A. R. sur le parti que vous avez pris. C'est à vous qu'il appartient de juger dans votre sagesse quelle est votre position, et ce qu'exige l'intérêt bien entendu de votre nation et de votre maison. Quels que puissent être les événemens, ils n'auront jamais d'influence sur les sentimens personnels qui m'unissent à un parent aussi chéri et aussi estimé ; il ne

diminueront jamais l'amitié et le tendre attachement que j'ai pour V. A. R., et avec lesquels je suis, etc. etc.

Signé, MAXIMILIEN-JOSEPH.

Les deux lettres qu'on vient de lire ont, selon ce qu'il me semble, assez clairement exposé l'état de la question.

Le grand-duc de Bade est, dit-il, *menacé depuis trois ans de se voir enlever une partie de ses États*. Il se plaint que *ses alliés disposent, même de son vivant, de sa succession; et il en appelle pour sa défense à l'opinion publique*. Les points sur lesquels il importe à la Cour de Bavière comme à celle de Bade que le public soit éclairé, peuvent ainsi se réduire aux deux propositions suivantes :

1°. *Les prétentions que la Bavière forme au préjudice de la Cour de Bade, pour obtenir des cessions actuelles, sont-elles justes et fondées?*

2°. *De tierces puissances ont-elles le droit de disposer de la succession du grand-duché de Bade, pour le cas où la ligne directe du prince régnant viendrait à s'éteindre?*

Arrêtons-nous d'abord à la première de ces propositions. Quels sont les titres sur lesquels

s'appuie la Bavière pour demander au grand-duché des cessions actuelles de territoire ?

Si l'on doit en juger par la lettre du roi, le Cabinet de Munich établit ses prétentions, d'une manière générale et indéterminée, *sur les conventions conclues à Paris entre les quatre grandes puissances qui ont signé le traité de* 1815. Un court historique des faits, une indication sommaire des traités et conventions, où il se trouve des clauses qui touchent les Cours de Bavière et de Bade, est nécessaire ici pour constater la situation réciproque de ces deux Cours.

Lorsqu'en 1813 la Bavière prit le parti de se détacher d'un allié qui avait été un maître, mais un maître auquel on avait obéi sans peine aussi long-temps qu'il avait commandé même à la fortune; lorsque, rompant des liens qui lui avaient valu un doublement de force et de population, elle chercha dans la ligue formée contre la France la conservation et l'accroissement des avantages que son association avec la France lui avait acquis, il fut convenu dans les articles secrets du traité signé à Ried, le 8 octobre, que, si elle devait ultérieurement faire quelques cessions pour régulariser la frontière militaire de l'Autriche, elle en recevrait

l'indemnité la plus complète (1), *et calculée sur les proportions géographiques, statistiques et financières des provinces cédées; laquelle indemnité devrait être à la bienséance du royaume de Bavière, et de manière à former avec lui un contigu complet et non interrompu.*

La frontière militaire que désirait l'Autriche fut déterminée par un second traité, signé à Paris le 3 juin 1814, et la fixation de cette frontière exigeait de la part de la Cour de Munich la cession de l'Innviertel et de l'Hausrückviertel, du Voralberg et du Tyrol, et d'une partie de la principauté de Salzbourg. Les compensations que cette Cour devait obtenir avaient été réglées par le même traité, et, en vertu de cet acte, l'Autriche avait, avant le congrès de Vienne, déjà pris possession du Tyrol et du Voralberg; la Bavière, des principautés de Wurzbourg et d'Aschaffenbourg; mais les autres stipulations rencontraient des difficultés.

---

(1) ART. III. Ces articles secrets, ainsi que le traité de Ried, se trouvent dans la collection des actes du congrès, dont on a commencé à Erlangen, en 1814, une publication qui se continue encore.

Pour les faire disparaître, il fut conclu un nouvel arrangement le 11 avril 1815. En indemnité des cessions qui seraient faites à l'Autriche par la Bavière, celle-ci devait recevoir différentes portions de territoire dépendant du Virtemberg, de la Hesse, de Hesse-Darmstadt et de *Bade* : les grands-ducs de Bade et de Hesse-Darmstadt auraient été indemnisés sur la rive gauche du Rhin.

Cet arrangement, qui ne put pas rester secret, excita la plus vive opposition de la part des États dont on démembrait les possessions pour la satisfaction des Cours de Munich et de Vienne; il fut modifié douze jours après, le 23 du même mois d'avril, et il fut apporté quelques restrictions, d'une part, aux cessions à faire par la Cour de Munich; de l'autre, aux dédommagemens qu'obtiendrait cette Cour : mais parmi ce qui devait lui échoir figuraient encore des portions de territoire *Badois, et de plus la réversion du Palatinat du Rhin après l'extinction de la ligne directe du grand-duc régnant.*

Cependant ce traité lui-même, quoique fortifié de l'assentiment de la Russie, de la Grande-Bretagne et de la Prusse, ne reçut pas non

plus son exécution. L'acte définitif du congrès, qui fut arrêté quelques semaines plus tard, le 9 juin, n'assigna en tout au roi de Bavière que Wurzbourg et Aschaffenbourg dont il avait déjà pris possession en vertu du traité de Paris.

Les prétentions de l'Autriche sur l'Innviertel, l'Hausruckviertel et Salzbourg, ainsi que les indemnités à donner en échange à la Bavière étaient ainsi restées indécises. Le 3 novembre 1815 vit signer à Paris un accord nouveau, différent sur quelques points de ceux qui l'avaient précédé, mais toujours contraire aux intérêts de la Cour de *Bade*. Quelques parties du territoire grand-ducal et la réversion du Palatinat du Rhin, après l'extinction de la ligne directe du grand-duc régnant, étaient encore affectés au dédommagement de la Bavière.

Enfin, le 14 avril 1816, il fut conclu un dernier traité à Munich; et ce traité, dont l'Autriche et la Bavière étaient les seules parties contractantes, fut accompagné de sept articles secrets.

L'existence de ces sept articles secrets ne nous est révélée que par l'assertion du conseiller Kluber dans son précis sur le congrès de Vienne : quant aux autres détails que nous

venons d'exposer, ils ne peuvent être mis en doute, puisqu'ils sont extraits de traités et conventions authentiques.

D'après la teneur de la lettre du grand-duc de Bade, d'après les plaintes de ce prince sur le projet menaçant qu'il suppose formé contre lui, et qui tendrait à lui arracher *ses plus belles provinces*, on serait tenté de croire qu'il redoute l'exécution de quelques articles secrets, tandis que le roi de Bavière n'allègue que *les conventions conclues à Paris entre les quatre grandes puissances qui ont signé le traité de* 1815. Je me borne à saisir la question telle que la pose le roi de Bavière; et c'est en partant seulement des données fournies par sa réponse que j'examinerai la première des deux propositions que j'ai établies.

Les titres sur lesquels la Bavière fonde ses prétentions sont, comme on vient de le voir, des conventions conclues par elle, soit avec l'Autriche seule, soit avec les quatre grandes puissances, conventions à la signature desquelles la Cour de Bade n'a pris aucune part, et qui ont décidé, sans son concours, de sa destinée présente et future. Pour ce qui est des traités conclus entre l'Autriche et la Bavière seules,

il est évident qu'il ne résulte de leur contenu aucune obligation pour la Cour de Bade. En est-il de même des conventions dans lesquelles sont intervenues les quatre grandes puissances? Si, dans l'administration intérieure de presque tous les États, un particulier ne peut être privé de sa propriété, même dans la vue du bien public, que moyennant une indemnité préalable, les quatre grandes puissances qui, depuis 1814, dominent concurremment l'Europe, peuvent-elles considérer tous les autres États comme des propriétés soumises à leur suprématie, qu'elles peuvent morceler, dissoudre ou refondre à leur gré sans autre règle que celle de leur bon plaisir? Cette question qui est du plus grand intérêt pour les peuples n'est pas moins importante pour les princes, et elle mérite d'autant mieux l'attention des bons esprits que l'affirmative anéantirait, de fait, l'indépendance de tous les États, qui ne pourraient pas mettre sur pied 200,000 hommes pour défendre cette indépendance. Une telle solution serait funeste à la Bavière elle-même, puisque, de sa part, reconnaître dans les quatre grandes puissances le droit de disposer des possessions de la Cour de Bade en sa faveur, c'est reconnaître en elles

le droit de disposer des siennes en faveur de la Cour de Bade, ou de toute autre. Les États faibles seraient trop à plaindre, si, après avoir été froissés par les querelles des grandes puissances, ils devaient être encore victimes de leur union.

Dans le mouvement d'une politique régulière, dans un système dont on a déclaré que la justice serait la seule base, il ne saurait être loisible à de grandes puissances de décomposer et de recomposer arbitrairement le corps d'État de chacun des princes de deuxième et de troisième ordre. Le fait, en de telles matières, n'est pas le droit : il n'en prend l'apparence qu'aux yeux des États qui en profitent, lorsque surtout l'accroissement de l'un se forme de l'affaiblissement de son voisin. La position de l'homme qui a tenu quinze ans le continent sous le joug était, à cet égard, plus avantageuse que ne l'a été depuis celle des puissances alliées. L'ambition d'un seul, quelle que vaste qu'elle soit, est plus facile à contenter que quatre ambitions rivales, qui se croisent nécessairement entre elles. Après avoir fait le lot de la France, les traités de Lunéville, de Presbourg, de Tilsitt et de Vienne offraient encore d'immenses béné-

fices à ses alliés : dans les acquisitions surabondantes que procuraient les conquêtes faites sur les puissances de première ligne, il était facile de céder aux États faibles une part satisfaisante. Il n'a pu en être ainsi des conquêtes faites sur la France, et cette différence était inhérente à la nature de la composition de la ligue européenne. Chacune des grandes puissances, ayant plus ou moins de répétitions à exercer, plus ou moins de dédommagemens à demander pour ses pertes et ses sacrifices, a dû commencer par s'attribuer à elle-même tout ce qu'elle a cru pouvoir obtenir sans se brouiller avec les autres parties copartageantes ; mais l'échelle de cette faculté d'occupation immédiate finissant à la Bavière, cette Cour s'est trouvée réduite à la pénible chance de ne pouvoir s'agrandir qu'aux dépens d'États moins considérables, d'États qui ont servi avec elle une cause commune, et auxquels elle est liée par des rapports d'amitié et de famille. Sans accuser d'ailleurs la Bavière d'une ambition exagérée, on ne peut se dissimuler que le titre de Roi, conféré au souverain de cet État, semble avoir donné un certain développement à l'activité de son Cabinet.

Peut-être ne serait-il pas déplacé de faire ici

sur la puissance des mots une remarque dont la vérité ne saurait être méconnue ; c'est que tous les États qui, d'une dénomination moins élevée passent à la dignité monarchique, confirment, par leur conduite, la maxime de Montesquieu, suivant laquelle « l'esprit de la monarchie est la » guerre et l'agrandissement. » Un grand exemple a pu séduire la Bavière, celui de la Prusse. « Le titre de Roi, dit l'auteur des Mémoires de « Brandebourg, qui fut, dans l'origine, l'ouvrage « de la vanité, se trouva dans la suite un chef-« d'œuvre de politique. C'était une amorce que « Frédéric III jetait à toute sa postérité, et par « laquelle il semblait lui dire : Je vous ai acquis « un titre, rendez-vous-en digne : j'ai jeté les « fondemens de votre grandeur, c'est à vous « d'achever l'ouvrage. » Cet appel du premier roi de Prusse, si bien entendu par ses successeurs, et qui a porté, en un siècle, la population de cette monarchie, de 3 millions à près de 12 millions d'ames, est un de ces modèles éblouissans dont il est difficile de ne pas vouloir tenter l'imitation. Ce désir serait naturel de la part du Cabinet de Munich. Nous sommes loin de vouloir lui en faire un crime. D'ailleurs, c'était bien aussi une amorce qui lui avait été présentée dans le titre

de roi : seulement sa tendance originaire d'accroissement avait été dirigée contre la puissance même avec laquelle d'extraordinaires changemens l'ont depuis conduit à s'allier. Dans ce revirement inattendu, comme les nouveaux rapports des Cours de Bavière et d'Autriche ont amené entre elles de nouvelles démarcations, on ne saurait encore blâmer le Cabinet de Munich d'avoir tâché d'obtenir, dans ces échanges, les conditions les plus favorables ; mais c'est là, c'est sur la nature de ces conditions, sur le choix des objets demandés ou acceptés par ce Cabinet, à la charge des pays voisins, que s'élève la véritable difficulté.

Lorsque, déterminée sans doute par de nobles motifs, la Bavière s'arrachait d'une alliance où elle avait figuré comme instrument d'un pouvoir qui subjuguait l'Europe ; lorsqu'elle passait dans une confédération qui se présentait comme devant réparer toutes les injustices, dont *suum cuique* était la devise, était-ce bien le moment de former des combinaisons qui ne pussent se réaliser qu'au préjudice d'États voisins, d'États faibles, et qui, par leur faiblesse même eussent dû être plus respectables ? A la vérité, par le traité de Ried, elle commençait la grande défec-

tion qui devait être si funeste à la France : elle avait les honneurs de l'initiative, soit ; mais il eût été plus généreux de n'en pas stipuler la récompense aux dépens de ses alliés (1), qui, eux-mêmes, allaient bientôt suivre son exemple, et qui, peut-être, n'étaient en retard que par la difficulté de leur position.

La Bavière prétendra-t-elle avoir été contrainte à ces sortes d'arrangemens par un ascendant auquel il ne fut pas en son pouvoir de résister? Le moment où l'on cherchait à la détacher de la France, n'est pas celui qu'on eût choisi pour lui dicter des conditions qui ne lui convinssent pas. Il est évident qu'on a entendu lui offrir de grands avantages ; que l'intention première, si elle n'a pas été tout-à-fait remplie,

---

(1) La maison de Bade a tenu jadis une conduite bien différente à l'égard de la maison Palatine. L'empereur Maximilien I[er] avait mis au ban de l'Empire Philippe-l'Ingénu, électeur palatin, et Robert son troisième fils : il sollicita le margrave de Bade Christophe de prendre les armes contre ces princes, lui offrant, pour l'y déterminer, les plus grands avantages. La probité de Christophe s'y refusa : ce prince fit même plus ; ce fut lui qui ménagea la réconciliation de Philippe avec l'empereur.

n'en était pas moins de lui procurer un dédommagement supérieur aux cessions qu'on lui demandait; mais, fût-il vrai qu'elle n'eût cédé qu'à la force, si elle devait céder à une force qui commandât l'injustice, ce n'était pas la peine de changer de drapeaux, et, dans ce cas, sa défection perd sa meilleure excuse. En tout état de cause, la Bavière ne devait porter ses vues que sur des possessions que le sort de la guerre pourrait rendre disponibles, et jamais elle n'eût dû faire entrer, dans le calcul d'indemnités qui pussent lui échoir, des domaines qu'il fallût enlever à de légitimes possesseurs.

Les présomptions fâcheuses élevées contre la Bavière (1) viennent d'être changées en certitude par la publication inattendue du traité qu'elle conclut avec l'Autriche, le 3 juin 1814. Par le premier article de ce traité, le Cabinet de Vienne s'engage à procurer à la Cour de Munich, en indemnité des cessions qu'il lui demande, les *équivalens les plus complets, et même au-delà :* de plus, par l'art. 6, il lui promet d'em-

(1) Voyez le 29e cahier des actes du congrès de Vienne.

ployer *ses meilleurs offices* pour faciliter les arrangemens de cession, d'échange et *autres* que S. M. bavaroise pourrait désirer faire avec les États voisins, savoir, avec le roi de Virtemberg, les grands-ducs de Bade et de Darmstadt, et les princes de Nassau. L'article 14 de cette convention, qui la qualifie d'arrangement mutuel de *convenance*, porte qu'elle doit rester *secrète*, et qu'il n'en sera point donné connaissance aux Cours alliées. Ce mystère est un nouveau motif pour le grand-duc de Bade de prendre quelque ombrage de la nature des arrangemens de cession *et autres* que la Cour de Vienne a promis d'appuyer, et de celle des *meilleurs offices* qu'elle doit employer à cet effet. L'inquiétude de ce prince est d'autant plus naturelle que, de tant d'États menacés, le Grand-Duché reste seul en péril, et que tous les risques, d'abord communs à plusieurs, sont maintenant rassemblés sur lui seul.

Les traités secrets de l'Autriche et de la Bavière ayant assuré à celle-ci des compensations supérieures aux cessions qui lui étaient demandées, il n'est pas étonnant que la Cour de Munich se plaigne de l'insuffisance de l'indemnité qu'elle a reçue. Nous avons remarqué à ce sujet,

dans les feuilles bavaroises, un article qui mérite quelque attention: « C'est à tort, disent ces « feuilles, que des personnes qui défendent les « intérêts de la Cour grand-ducale de Bade, ont « inséré dans les journaux des notes pour affir- « mer que la Bavière a été complètement in- « demnisée pour les cessions qu'elle a été obli- « gée de faire à l'Autriche. D'après des calculs « statistiques très-exacts, il lui manque encore « une indemnité de 180,000 habitans. Les « grandes puissances lui ont garanti cette in- « demnité, et elle attend les nouvelles résolu- « tions qui seront prises à cet égard. » Je me garderai bien de discuter l'assertion de la Bavière sur la suffisance ou l'insuffisance de ce qui lui a été affecté jusqu'à ce jour, à titre de dédommagement; je laisserai de côté toutes ces opérations arithmétiques si curieuses, et qui ont été poussées si loin depuis quelques années, sur la valeur comparative des hommes et du sol: j'admets, comme démontrées, les déclarations de la Cour de Munich : ce n'est point là le point véritable de la question, et les défenseurs de la Cour de Bade auraient pu eux-mêmes se dispenser d'en faire l'examen. Il ne s'agit pas, en effet, de savoir si la Bavière a ou n'a pas ob-

tenu une indemnité complète des cessions qu'elle a pu faire à l'Autriche. Il s'agit de constater à quel titre le grand-duc de Bade pourrait être tenu de fournir ce qui manquerait au complètement de cette indemnité. Au reste, par cela seul que, de l'aveu de la Bavière, *de nouvelles résolutions doivent être prises*, il semble que les craintes du grand-duc de Bade doivent se calmer. Quelle puissance en effet a droit de lui dire : « Cette partie de vos possessions « que les traités vous garantissent, je veux que « vous en fassiez l'abandon à la Bavière, qu'il « me plaît de favoriser à vos dépens. » Comme il n'existe pas de puissance capable de tenir un tel langage, et encore moins sans doute d'en pratiquer la doctrine, nous aimons à nourrir l'espoir que, généreuses envers les États de second ordre, les grandes puissances trouveront dans leur sagesse des ressources pour contenter la Cour de Munich, sans dépouiller celle de Carlsruhe. Cependant une foule de circonstances, dont chaque jour les gazettes nous instruisent, ne prouvent que trop la durée de la mésintelligence de ces deux Cours, et, par la persévérance des alarmes de l'une, la persévérance des prétentions de l'autre.

S'il existe des traités qui renferment des clauses inquiétantes pour le grand-duc de Bade, il en existe, et de plus solennels encore, qui devraient le mettre à couvert de toute prétention ennemie. Les Cours de Bade et de Hesse-Darmstadt ayant, en date du 12 et du 13 mai 1815, accédé au traité d'alliance conclu entre l'Autriche, la Russie, la Grande-Bretagne et la Prusse, il fut formellement stipulé que *l'existence politique de ces deux Grands Duchés ne souffrirait aucune atteinte*. Indépendamment de ce traité spécial, dans l'acte fédératif, article XI, tous les membres de la confédération germanique se garantissent mutuellement ceux de leurs États qui font partie de la confédération. Voilà donc de part et d'autre des traités, des conventions qui servent d'armes offensives et d'armes défensives. Les unes et les autres semblent égales ; mais dans cette apparente égalité, la nature de ces actes, leur date, ne forment-elles pas une disparité véritable? n'y a-t-il point de différence entre des traités partiels et préliminaires, et un traité général et définitif? n'y a-t-il point de différence entre l'obligation qu'impose un traité dans lequel j'ai été partie contractante, et celle qu'impose un

traité signé contre moi, sans moi ? C'est par des traités qu'a signés le grand-duc de Bade avec les grandes puissances, que lui est assurée l'intégralité de ses possessions : c'est par des traités signés sans sa participation, qu'il a été décidé qu'une portion de ses domaines doit dès à présent, et une autre portion, après sa mort, indemniser la Bavière des cessions qu'elle a faites ou doit faire à la cour de Vienne. Enfin, s'il est une conjoncture où une résolution des grandes puissances au préjudice d'un État faible eût dû être regardée comme une nécessité fatale à laquelle il fallût se soumettre, ce serait autant que cette résolution aurait été insérée dans l'acte même du congrès, à la suite de débats contradictoires, dont le résultat eût commandé le sacrifice d'un intérêt particulier à un intérêt général : mais ce n'est pas ainsi qu'il a été procédé. Combien l'illégitimité des prétentions de la Bavière n'éclate-t-elle pas dans la forme même de ses démarches ? Que de tatonnemens ! d'hésitations ! d'essais manqués et repris ! manqués encore et encore recommencés ! On signe, on annule, on passe à de nouveaux actes que bientôt on remplace par d'autres,

et on finit par des articles secrets (1) qui augmentent encore l'effroi produit par les articles patens. Est-ce à ces traits que se manifeste la bonté d'une cause, et faut-il tant de détours pour arriver à un but qu'avouerait la justice ? Enfin la Cour de Bade n'a été ni consultée ni entendue, et autant qu'elle a pu soupçonner qu'on méditait contre elle des desseins hostiles, elle en a d'avance repoussé l'effet par les protestations d'une invincible résistance.

Cette noble protestation de ne céder qu'à la force, le grand-duc de Bade l'a renouvelée dans sa lettre au roi de Bavière. La réponse de ce prince n'est rien moins que rassurante. « C'est à vous, dit le roi au grand-duc, qu'il « appartient de juger, dans votre sagesse, quelle « est votre position, et ce qu'exige l'intérêt bien « entendu de votre nation et de votre maison. » Il paraît difficile d'enfermer dans des paroles plus mesurées une menace plus expressive. Quoi! on demande au grand-duc de céder une partie

---

(1) Notamment les sept articles secrets, joints au traité conclu à Munich, entre la Bavière et l'Autriche seules, le 14 avril 1816.

des États qu'il possédait avant la dernière guerre, et que lui garantissent les traités, et on lui donne le conseil de bien considérer *quelle est sa position!* La Bavière lui dit : « Je me suis mal « trouvée de mes échanges avec l'Autriche; il « faut que ce soit vous qui me dédommagiez « de ce qui me manque. » Et on l'avertit d'examiner *ce que l'intérêt bien entendu de sa nation et de sa maison exige de lui*, c'est-à-dire, d'examiner si, en refusant les cessions qu'on lui demande, il ne s'expose pas à de plus grands malheurs encore! On ne saurait contester au langage du roi une grande empreinte de franchise; mais à quel ordre de choses nous ramènent de semblables principes!

Assurément, de tous les modes d'acquérir, l'élection, l'hérédité et la conquête, ce dernier est le moins repectable de tous; et cependant, pour légitimer la possession acquise par les armes, une fiction politique consacre l'acquisition comme résultat d'une guerre *juste*. Mais comment faudra-t-il considérer un mode d'acquérir qui s'exerce sur un prince à qui on n'a pu faire une guerre *juste*, puisque même on n'a point été en guerre avec lui; sur un prince dont au contraire on est l'allié, et avec lequel on vient

de combattre sous les mêmes drapeaux contre un ennemi commun? Quelle que soit l'habileté des publicistes à faire fléchir les principes en faveur de la puissance, je ne vois point dans leur vocabulaire d'expression honorable pour désigner un mode d'acquérir ainsi caractérisé. Le mot le plus adouci dont on puisse faire usage, le mot *convenance* (1), ne trouve pas même ici facilement sa place; car il est malaisé de démontrer qu'entre deux États dont l'un possède un million d'ames, et l'autre, quatre millions, s'il y a une cession de deux cent mille ames à faire par l'un des deux, ce soit sur le plus faible que doive tomber le sacrifice. A la suite de tant de confédérations, de ligues, et de batailles qui n'avaient pour objet, disait-on, que de faire cesser les abus de la force, serions-nous réservés à voir, en pleine paix, entre des voisins, des amis, des parens, se répéter la fable du loup et de l'agneau? Encore même, dans la fable, l'agneau et le loup n'avaient pas

---

(1) Le mot *convenance* est bien ici le mot propre, puisque c'est celui qu'ont employé elles-mêmes la Bavière et l'Autriche dans leur traité du 3 juin 1814.

guerroyé ensemble contre un lion, et l'injustice n'était pas de plus une violation d'alliance et de fraternité d'armes.

S'il est difficile d'excuser le nouveau mode d'acquérir que nous venons d'indiquer, lorsqu'on le considère sous le rapport de l'intérêt du prince qu'il s'agit de priver d'une portion de son territoire; comment pourra-t-on le justifier, en le considérant dans l'intérêt des peuples qu'il faut séparer d'un État, pour les incorporer à un État voisin? Combien les peuples seraient à plaindre, s'ils devaient être exposés ainsi à changer sans cesse de souverain et de loi? Que deviendrait l'amour de la patrie, ce sentiment si doux et si vif, qui attache les citoyens à l'État dont ils sont membres, si l'on pouvait, pour la convenance seule d'un autre prince, voir rompre, à tout moment, les liens de cité et de famille? Le père et les enfans pourraient se trouver tout-à-coup étrangers l'un à l'autre, soumis à de différentes lois, sujets de différens souverains, obligés de faire des voeux et même de combattre pour des intérêts opposés! L'état de possession du roi de Bavière, et celui du grand-duc de Bade, ont été fixés par des traités qui conservent pour l'un comme

pour l'autre toute leur vigueur. C'est en vertu de ces traités, que l'un est roi, et que l'autre est grand-duc. Les sujets ont droit de prétendre à la même stabilité que les princes, et ils ne peuvent que voir un ennemi dans celui qui, par des vues ambitieuses ou erronées, fait naître, pour eux, de nouveaux changemens.

On peut, sous ce rapport, tourner contre la Bavière ses propres armes, en lui opposant une disposition du 4ᵉ des articles secrets signés à Ried. « Tout changement dans l'état des pos-« sessions actuelles de la Bavière, ne pourra, « porte cet article, avoir lieu que par un arran-« gement de gré à gré entre les deux puissan-« ces ». Quoi! aucun changement dans l'état de possession ne peut avoir lieu que de gré à gré entre les deux puissances qui ont traité ensemble; et il faudrait qu'au gré de ces deux puissances, un prince qui est étranger à tous leurs arrangemens, un peuple qui n'a rien à démêler avec elles, fussent ravis, *contre leur gré*, le prince à son peuple, le peuple à son prince! Lorsque François Iᵉʳ, par le traité de Madrid, céda la Bourgogne à Charles-Quint, les états de Bourgogne représentèrent qu'il n'avait pas eu le droit de disposer d'eux et de leur

pays, sans leur consentement. Combien encore est plus fondé dans ses plaintes un peuple dont on dispose, et sans son consentement, et sans le consentement même du prince qui le gouverne ! En définitive, fût-il vrai qu'il manque cent quatre-vingt mille ames pour compléter l'indemnisation de la Bavière, ce n'est point là un motif valable pour dépouiller de ses États un prince qui n'a pris aucune part à cette série de traités signés et rompus, d'articles patens et d'articles secrets, de projets et de contre-projets, tour à tour mis en jeu par la Bavière et par l'Autriche; ce n'est pas là une raison, pour que des sujets du grand-duché de Bade soient troublés dans leur existence politique et civile, par leur séparation du corps dont ils font partie. Si, par suite de tant de négociations, la Bavière se trouve en défaut; si elle éprouve, en effet, quelque perte, soit en population, soit en territoire, c'est un malheur sans doute, et nous nous en affligeons pour elle : mais ce serait plus qu'un malheur, s'il fallait qu'un autre État expiât ses méprises, et payât l'erreur de ses combinaisons.

De toutes les observations qui viennent d'être présentées, il résulte :

Que des traités signés par deux puissances, au préjudice d'un tiers, sans son concours, sont radicalement nuls;

Qu'aucune approbation, même celle des plus grandes puissances, ne saurait donner à un tel acte la légitimité qui lui manque;

Qu'en admettant que, par certaines conventions, trois grandes puissances, la Russie, l'Angleterre et la Prusse, aient donné leur assentiment aux dispositions faites par l'Autriche et la Bavière à la charge du grand-duc de Bade, la force de ces conventions est, d'un autre côté, balancée par des actes de même nature, ouvrage des mêmes puissances, qui garantissent au grand-duc l'intégralité de ses possessions:

Que, dans le cas où les arrangemens des Cours de Vienne et de Munich auraient pu recevoir de l'accession des trois autres puissances l'empreinte d'une sorte de légalité, ce ne serait encore qu'autant qu'ils auraient été, ce qui n'est pas, consacrés par l'acte même du congrès de Vienne, comme mesure indispensable au bien général de l'Europe;

Que, même dans ce cas, la raison politique n'aurait qu'imparfaitement excusé la violation de l'équité naturelle;

Que si le droit de conquête est un mode légitime d'acquérir, parce qu'il est présumé résulter d'une guerre *juste*, cette fiction d'une guerre juste ne peut être admise quand la conquête se fait en pleine paix sur un prince allié ;

Que, dans le fait tel qu'il nous est connu, si la disposition adoptée au détriment du grand-duc de Bade pouvait avoir son effet, tout principe de légitime possession est détruit, et il n'y a pas un seul prince, hors les puissances de premier ordre, qui ne puisse craindre à chaque instant de voir partager ses États au profit de rivaux plus favorisés ;

Enfin, que la seule ressource qui paraisse rester au grand-duc de Bade contre la volonté hostile des Cabinets, étant dans les affections morales des princes, sa résistance et son appel à l'opinion publique sont le parti le plus sage qu'il puisse prendre en même temps que c'est pour lui le plus sacré des devoirs.

2°. *De tierces puissances ont-elles droit de disposer de la succession de Bade, pour le cas où la ligne directe du grand-duc régnant viendrait à s'éteindre ?*

Avant d'examiner le droit, il convient de reconnaître si le fait est constant ; et, dans le cas

de l'affirmative, il peut n'être pas inutile de rechercher quelle en est l'origine, la forme, le caractère.

Le fait est-il constant? Qu'on dispose aujourd'hui, ou qu'on ait déjà disposé de la succession du grand-duc de Bade, c'est ce qui ne peut être mis en doute. Ce prince nous l'apprend lui-même par les plaintes qu'il en porte au roi de Bavière; et la réponse du roi de Bavière, quoique peu significative, en offre de son côté la non équivoque confirmation. A la vérité, les plaintes du grand-duc ne sont énoncées que d'une manière générale. On ne voit pas bien si elles se rattachent aux articles secrets du traité conclu à Munich le 14 avril 1816, ou à des stipulations d'une date antérieure; mais le fait d'un partage éventuel de la succession, ou du moins d'une partie de la succession de Bade, quels qu'en soient les détails, est toujours notoire et avéré.

Le point de fait étant certain, quelle est son origine? par qui a été faite la disposition dont il s'agit? La notion la plus positive que nous ayons à cet égard, est celle qui nous est fournie par l'historien du congrès de Vienne, le conseiller Kluber. Selon cet écrivain, bien instruit et digne de foi, la disposition dont s'effraie avec

raison la maison de Bade, est l'ouvrage des puissances qui ont réglé le sort de l'Europe dans le congrès de Vienne.

Quelle est la forme de cette disposition, c'est-à-dire, la nature de l'acte dont elle résulte ? C'est un protocole de conférence. Un protocole particulier d'une conférence en date du 10 juin 1815 assure éventuellement à la maison d'Autriche (1) la réversion du Palatinat du Rhin et du Brisgau. En conséquence du droit que lui confère ce protocole, l'Autriche a fait du Palatinat du Rhin un objet de compensation avec la

---

(1) Voici le texte de ce protocole, qui vient de paraître dans la dernière livraison des actes du Congrès : « Les « puissances assurent éventuellement à la maison d'Au- « triche la réversion du Palatinat (à l'exception des par- « ties cédées à S. M. Prussienne) et du Brisgau, comme « moyen de compensation dans les arrangemens *futurs* « en Allemagne.

Cè même protocole renferme encore un autre paragraphe, qui n'est pas moins curieux : « Les puissances « prennent l'engagement formel, quoique *secret*, d'ap- « puyer S. M. I. et R. A. dans toutes les négociations qu'elle « pourrait entamer à l'avenir avec la Bavière pour récu- « pérer l'Innviertel, le Hausruckviertel et le pays de « Salzbourg. »

Bavière. Sans rechercher s'il n'existerait pas, dans quelques arrangemens secrets, une autre intention plus effrayante pour le pays de Bade, arrêtons-nous à ce qui nous est connu. Voilà un prince vivant, régnant, dont on partage la succession sans son concours, et ce partage s'opère par un protocole de conférence. Mais qu'est-ce donc qu'un protocole de conférence, pour qu'on y puisse reconnaître une si prodigieuse autorité ? Les puissances réunies à Vienne pour achever l'ouvrage commencé par le traité de Paris, procédaient à ce travail par des conférences dont on tenait un protocole ; et, dans ce protocole, on consignait les points convenus entre les plénipotentiaires. La destination des conférences et de leur protocole était donc d'élaborer ce qui a été proclamé ensuite comme acte final du congrès. Or, c'est le 9 juin qu'a été signé l'acte final, et c'est un protocole de conférence du lendemain 10, qui défère à l'empereur d'Autriche des droits sur une partie de la succession de Bade.

Cette disposition éventuelle résultant d'une résolution exprimée dans un protocole de conférence, quel en est le caractère? doit-on la considérer comme fondée sur des motifs légi-

times ou du moins plausibles? est-elle impérative et irrévocable?

Quant aux motifs, il serait malaisé d'y trouver quelque justice. Tandis que l'acte final, signé le 9 juin, garantit tous les États compris dans la confédération germanique, quel est le sentiment qui a pu dicter, le lendemain, le 10 du même mois, un protocole formellement subversif de cette garantie? Ne faudrait-il donc regarder les garanties que comme personnelles et viagères? faudrait-il entendre que les possessions de chaque État ne sont assurées qu'au prince régnant, et qu'elles ne le seront à leurs héritiers qu'autant qu'il n'y sera point dérogé par des protocoles d'une date postérieure? Une telle interprétation nous paraîtrait contraire aux principes de bonne foi et de loyauté dont doivent être empreints des pactes aussi solennels que les traités définitifs par lesquels se terminent les travaux d'un congrès et surtout d'un congrès de souverains.

Cependant n'est-il point, sinon de motif légitime, du moins de prétexte spécieux par lequel la résolution du protocole du 10 juin puisse, jusqu'à un certain point, paraître autorisée? Ce qui frappe le plus dans un sens favorable,

c'est que les possessions dont ce protocole dispose, le Palatinat du Rhin et le Brisgau, ont appartenu, l'un à la maison de Bavière, l'autre à la maison d'Autriche. On est tenté de croire, d'après cette considération, que ces maisons auront pu faire valoir sur ces deux pays quelque droit de retour; mais s'il existait pour elles un droit de cette espèce, auraient-elles eu besoin de le faire déclarer par une délibération qui ne reçoit sa force que de l'assentiment de Cabinets étrangers? D'nn autre côté, si la supposition d'un droit dérivant d'une possession antérieure était admissible, on aurait dû reconnaître un droit à la Bavière sur le Palatinat et ne reconnaître à l'Autriche de droit que sur le Brisgau, tandis que, par le protocole, c'est à l'Autriche seule qu'est déférée la réversion des deux pays. Ce n'est donc pas un droit préexistant que le protocole proclame, c'est un droit nouveau qu'il crée, et il ne le crée que pour l'Autriche. Si ensuite une part de ce droit est cédée à la Bavière, cet abandon n'est de la part de l'Autriche qu'un effet d'une volonté libre et un moyen d'indemnité. On ne saurait s'empêcher de faire ici une réflexion qui n'a rien d'invraisemblable à l'égard d'une puissance dont le sys-

tême est de ne jamais renoncer entièrement à aucune de ses prétentions ; c'est qu'il ne serait pas impossible que l'Autriche, en demandant à son profit la réversion du Palatinat du Rhin, se fût appuyée sur les mêmes titres mis en avant par elle en 1777, et qu'elle eût, en 1815, reproduit ses droits comme lui étant réservés par la paix de Teschen, sous la clause *salvo jure tertii*. Où en serions-nous, où en serait la stabilité des Etats, si les grandes puissances pouvaient, après de longues années de silence, faire revivre des titres chimériques qui conduiraient à tout remettre en question, selon la nature des circonstances et le degré de force des gouvernemens? Dans un tel système, combien de mutations n'aurions-nous pas à voir se succéder encore, et qui répondrait à chaque État de la conservation de ce qu'il possède actuellement? Qui répondrait à l'Autriche de l'Italie ; à la Russie, de la Pologne ; à la Prusse, de la Silésie et des provinces rhénanes, et à nous-mêmes Français, de la Lorraine et de l'Alsace? La réversion du Palatinat accordée à l'Autriche par le protocole du 10 juin n'ayant pas pour motif une possession ancienne, mais seulement une ancienne prétention, cette dispo-

sition, loin de reposer sur un principe de justice, n'a pas même, comme à l'égard du Brisgau, l'appui d'un frivole prétexte.

Nous nous sommes demandés, en outre, si cette disposition était impérative et irrévocable. Le protocole des conférences était la préparation, l'ébauche d'un traité : ce n'était pas le traité même. Le traité, c'est l'acte final du congrès, et comme l'acte final contient d'autres réversibilités, tandis que celle du Palatinat et du Brisgau y a été omise, on doit penser qu'une telle omission n'a pas été sans cause; que les puissances n'ont pas voulu donner à cette clause de réversion la même force qu'aux stipulations insérées dans l'acte final; et, qu'en la renvoyant à un protocole de conférence, elles ont moins manifesté une volonté expresse, qu'indiqué, peut-être, un vœu qui pût devenir l'occasion de quelque arrangement ultérieur. Au reste, cette interprétation elle-même est loin de justifier le protocole du 10 juin, mais c'est là, du moins, le sens le plus honorable dans lequel il paraisse pouvoir être expliqué. Nous aimons à saisir cette explication, pour n'être pas forcés de croire que des princes qui ont tant d'intérêt à placer hors de toute entreprise les droits de la souveraineté,

eussent pu vouloir les enfreindre dans le chef de la maison grand-ducale de Bade.

En résumé, c'est un point constant qu'il a été éventuellement disposé de la succession, ou du moins d'une partie de la succession de Bade;

Cette disposition a été faite à Vienne, par les puissances qui ont dirigé la marche du congrès;

Elle n'a point été insérée dans l'acte final, mais seulement dans le protocole d'une conférence postérieure à la signature de cet acte;

Elle est contraire à l'un de ses articles, l'article 63;

Enfin, si elle est digne d'une haute attention, par son origine, elle ne paraît point, dans sa forme, ni dans le caractère qui lui a été donné, avoir rien de définitif et d'absolu.

La question de fait étant bien éclaircie, je reviens à la question de droit. Sur celle-ci je trouve qu'il y a une distinction à faire.

D'abord, l'extinction de la ligne directe du grand-duc régnant ne serait point l'extinction de la maison de Bade. En second lieu, même dans le cas où cette extinction de la ligne directe du grand-duc régnant devrait rendre la succession vacante, ce ne serait point à de

tierces puissances qu'il appartiendrait d'en disposer.

Premièrement, l'extinction de la ligne directe du grand-duc régnant ne serait pas l'extinction de la maison de Bade. Indépendamment des fils que peut avoir ce prince, il existe d'autres membres de cette maison, et dans la descendance masculine. Je parlerai plus tard des prétentions que pourraient former les femmes, ou du moins les mâles sortis d'elles, dans le cas où la descendance masculine viendrait à manquer, chance qui ne paraît nullement prochaine. Les héritiers qu'offre aujourd'hui la descendance masculine sont le margrave Louis-Auguste, oncle du grand-duc régnant, et les fils nés du second mariage du dernier grand-duc, les margraves Léopold, Guillaume et Maximilien. Pour ce qui concerne les droits du margrave Louis-Auguste, ils ne peuvent être susceptibles de discussion : mais il s'élève des objections sur ceux des enfans nés du second mariage du dernier grand-duc. Ces objections se fondent sur l'inégalité du mariage dont ils sont sortis. « On appelait, selon l'expression de « Pfeffel, mariage *dispar* ou inégal le mariage « contracté entre des personnes dont la con-

« dition était essentiellement différente, comme
« celui d'un homme libre avec une esclave,
« ou celui d'un prince d'Empire avec une simple
« demoiselle. » D'après cette définition, le mariage du dernier grand-duc avec Louise-Caroline Geyer de Geyersberg, qui n'était que simple demoiselle, c'est-à-dire, fille de gentilhomme; et non issue d'une maison régnante, était un mariage *dispar ;* mais cette disparité qui, en conséquence de la loi féodale, était destructive du droit de succession dans les maisons souveraines, peut-elle avoir encore aujourd'hui le même effet, quand la loi féodale n'existe plus? Je vais plus loin : même lorsque la loi féodale existait encore, les trois fils nés du second lit du dernier grand-duc n'auraient - ils pas pu aspirer à la succession, et y aspirer avec succès? Toutes les apparences sont pour l'affirmative.

A la vérité, par la loi ou par une observance passée en loi, les enfans nés d'un mariage dispar étaient exclus des fiefs majeurs; mais cette loi, souple et flexible, recevait dans la pratique de fréquentes exceptions. Jamais assurément il ne peut y en avoir de mieux motivée que celle qui a pour objet de conserver une Maison, et de prévenir la dissolution d'un État. Souvent

il a été fait des exceptions de cette nature sans qu'elles fussent fondées sur des considérations aussi importantes, et la maison de Bade en fournit elle-même un éclatant exemple. Le margrave de Bade-Bade, Édouard-Fortuné, avait contracté un mariage inégal avec Marie d'Eicken, fille de Josse d'Eicken, gouverneur de Bréda. A la mort de ce margrave, malgré la loi féodale, malgré l'opposition des margraves de Bade-Dourlach, les enfans d'Édouard-Fortuné furent mis en possession entière de sa succession par l'empereur Ferdinand II (1). Cette possession leur fut ensuite confirmée par la paix de Westphalie : ils l'ont conservée depuis 1622 jusqu'à l'extinction de leur postérité en 1771, époque où s'est opérée la réunion de tout ce qui avait appartenu à la souche commune des deux branches.

On allèguera que cette mise en possession

---

(1) Le jugement prononcé par l'empereur le 26 avril 1622, condamna la branche de Bade-Dourlach à restituer aux enfans d'Édouard-Fortuné les meubles et immeubles qu'elle leur retenait, avec les arrérages des fruits qu'elle avait perçus.

fut un acte d'un pouvoir reconnu alors et qui a cessé d'être : mais si, en 1815, il n'existait plus un pouvoir suprême qui pût dispenser du joug des vieilles règles, les vieilles règles elles-mêmes, comme nous l'exposerons plus tard, ne devaient-elles pas être anéanties avec le pouvoir qui les avait instituées, et qui les exploitait dans son intérêt ? Nous ne pouvons surtout nous empêcher de faire la remarque que l'exemple donné par les signataires de la paix de Westphalie n'était pas peut-être indigne d'être suivi de nos jours ; que ce qui avait eu la sanction des congrès de Munster et d'Osnabrück aurait pu être sans inconvénient imité par le congrès de Vienne, et que, s'il avait paru équitable en 1648 de confirmer dans la maison de Bade les prétentions d'enfans nés d'un mariage dispar, même lorsqu'il existait une autre branche de cette maison qui en réclamait l'héritage, il semble qu'une telle confirmation en faveur des fils du second lit du dernier grand-duc (qui, si le grand-duc régnant et le margrave Louis son oncle n'ont point de fils, formeront seuls la descendance masculine) eût été plus juste encore, plus conforme aux idées générales, et plus conforme surtout au véritable intérêt des peu-

ples, pour qui le démembrement des Etats et le changement de domination est toujours une calamité. Au reste les exclusions prononcées par la loi féodale contre les enfans nés d'un mariage dispar n'avaient guère lieu qu'autant que ceux-ci n'étaient pas assez forts pour résister à l'ambition des branches collatérales, pour écarter d'avides compétiteurs. Quand la force était de leur côté, ils ont plus d'une fois succédé aux fiefs au préjudice de leur frères (1) nés d'un mariage égal, et la loi de la nature reprenait son empire sur la loi de convention. Ce que je viens de rapporter suffit pour démontrer que, même autrefois, les fils nés du second mariage du dernier grand-duc de Bade auraient pû être reconnus par le chef de l'Empire comme habiles à succéder, en considération surtout de la circonstance particulière qui appuie leurs prétentions, l'intérêt de la conservation d'une maison régnante. J'ajoute qu'aujourd'hui ils sont, d'après les lois de l'équité

(1) Notamment Otton qui, quoique né d'une mère esclavonne, succèda, en 1067, à son père dans le margraviat de Thuringe.

PFEFFEL.

naturelle, devenus habiles à succéder, par le fait seul de la dissolution de l'Empire Germanique. Dès que le système féodal est détruit, à quel titre invoquer la loi qui réglait la succession des fiefs ? Sous quel prétexte voudrait-on perpétuer cette loi, la transporter dans un ordre de choses auquel elle est étrangère ? Serait-ce par le besoin de conserver la dignité des maisons souveraines ? Ce motif paraît plausible; mais, dans le temps même où l'orgueil de la naissance était porté au plus haut point; dans ce même temps où un possesseur de fief, en épousant une simple demoiselle, attirait la proscription sur les enfans qui naîtraient de cette union consacrée par l'église, la couronne impériale était accessible aux enfans nés hors le mariage. Les bâtards pouvaient devenir empereurs (1) et quelques-uns le sont devenus, tandis que des enfans, nés du plus légitime mariage, ne pouvaient, s'il y avait inégalité de rang de la part

(1) Témoin Arnoul, fils naturel de Carloman, roi de Bavière, couronné roi de Germanie en 888, et empereur en 896. — Arnoul avait d'abord été, comme bâtard, exclu de la succession de son père.

de leur mère, posséder un fief dépendant de l'Empire (1). A dieu ne plaise que je blâme les avantages accordés aux enfans dont les parens n'auraient point été légitimement unis. Guillaume-le-Conquérant, Dunois et Don Juan d'Autriche parlent trop éloquemment en faveur de la bâtardise ; mais, s'il s'agit de mesures de prudence, de précautions établies pour maintenir la dignité du sang, par quel étrange motif un prince d'Empire qui a épousé devant les autels la fille d'un gentilhomme, verrait-il les enfans, nés de cette sainte union, traités moins favorablement que ceux qu'il eût pu avoir d'une liaison de caprice avec une mère inconnue et peut-être du dernier rang de la société ? Sous

---

(1) Rien de plus commun que la légitimation des bâtards par les empereurs. L'une des plus remarquables est celle de Jean d'Avesnes et de ses deux frères, tous trois fils de la comtesse Marguerite de Flandre et de Hainaut, et de Bouchard d'Avesnes, chanoine de l'église de Saint-Pierre à Lille. Jean d'Avesnes succéda en effet à tous les fiefs que sa mère possédait sous la mouvance du Saint-Empire. Et des enfans nés du mariage le plus respectable seraient aujourd'hui exclus de la succession de leur père qui les y appelle !

le voile d'orgueil si funeste aux enfans nés de mariages inégaux, le motif réel qui avait fait porter ces lois d'exclusion, était, tout à la fois, l'intérêt du chef de l'Empire, qui, par là, se ménageait la réversion des pays où il n'y avait point d'autres héritiers en ligne directe, et l'intérêt des branches collatérales, que le chef de l'Empire gratifiait, ou de la totalité, ou d'une partie de la succession réputée vacante.

L'une des dernières contestations de cette nature, qui ait eu lieu, est celle qu'occasiona, en 1722, la mort du duc de Holstein Ploën. Le duc de Holstein Rettwisch contestait la successibilité du seigneur de Carlstein, néveu du défunt, mais né d'un mariage inégal. L'empereur embrassa vivement la cause du duc de Rettwisch; mais le roi de Danemarck, sans s'arrêter ni aux raisons ni aux menaces de la cour impériale, reconnut le seigneur de Carlstein pour prince du sang de Danemarck, et le mit en possession du fief contentieux.

A peu près à la même époque, en 1723, une pareille contestation s'éleva pour la succession de Léopold Eberard, dernier duc de Virtemberg, du rameau de Montbelliard. Les prétendans étaient le duc de Virtemberg, du rameau

de Stuttgard, et Georges Léopold, comte de Sponeck, connu en France sous le nom de prince de Montbelliard, né d'un mariage inégal. Partie des fiefs et terres allodiales était sous la mouvance de l'Empire, partie sous la domination de la France. Pour ce qui regarde les premiers, le duc de Virtemberg, du rameau de Stuttgard, y succéda sans difficulté; mais il faut remarquer que ce fut moins d'après les lois et l'observance de l'Empire, qu'en vertu de pactes domestiques et d'une transaction spéciale de Wilbaden en 1815. Cette décision ne prouve ainsi rien au préjudice des enfans du second lit du dernier grand-duc de Bade, attendu que, dans cette dernière maison, il n'y a point de pactes domestiques qui les excluent, mais qu'ils ont pour eux la pratique contraire et l'autorité d'un grand exemple. Quant aux fiefs et terres que le duc de Virtemberg avait possédés sous la domination de la France, comme les lois du royaume de France ne connaissent point de distinction entre les mariages égaux et inégaux, et que la qualité de la mère n'y déroge pas aux droits des enfans, ces biens, réclamés par le prince de Montbelliard comme indépendans du fidéi-commis virtembergeois, lui furent remis,

après avoir été quelque temps séquestrés. La position des enfans du second mariage du dernier grand-duc de Bade, est en ce moment, en Allemagne, ce qu'était en France celle du prince de Montbelliard. L'Empire et les fiefs ont disparu : la loi féodale a dû disparaître avec eux. Une loi ne peut plus avoir d'application, quand le principe dont elle était la conséquence n'existe plus, surtout si cette loi était contraire à la raison et à la nature. La raison et la nature ne connaissent point de prescription : pour elles, il est toujours temps de reprendre leurs droits ; et elles les ont repris sur les ruines de l'édifice où elles avaient été si long-temps enchaînées et captives.

Ainsi, disposer aujourd'hui de la succession de Bade, pour le cas de l'extinction de la ligne directe du grand-duc régnant, c'est enfreindre le principe de l'hérédité ; puisqu'il existe, outre le margrave Louis-Auguste, oncle du grand-duc, trois autres héritiers mâles dont les droits sont maintenant hors de toute contestation, depuis que l'obstacle qui résultait de l'inégalité du rang de leur mère, a été levé par l'annulation de la loi féodale, loi qui, d'ailleurs, comme nous

l'avons vu, n'avait pas été, lorsque le cas s'en était offert, observée dans la maison de Bade.

Ce n'est pas tout : la légitimité des droits des margraves Léopold, Guillaume et Maximilien, a été consacrée par un acte solennel, par un statut du dernier grand-duc, leur père. Nous ne faisons qu'indiquer ici cet acte, parce que nous rapporterons plus tard le statut nouveau du grand-duc régnant, qui le rappelle et le confirme.

En admettant que l'extinction de la ligne directe du grand-duc régnant fût l'extinction de la maison de Bade, de tierces puissances peuvent-elles, du vivant de ce prince, disposer de sa succession ?

Une telle disposition, faite du vivant d'un prince, est une atteinte aux droits des souverains ; elle est, de toute manière, une atteinte aux droits des peuples, soit qu'elle ait lieu pendant la vie du prince, soit qu'elle ait lieu après sa mort.

Je dis d'abord que c'est une atteinte portée aux droits des souverains. Je ne discuterai point la nature de ces droits ; je n'examinerai point si les peuples sont tenus d'en admettre la

légitimité. Ce qui est constant, c'est qu'ils ont été exercés par une foule de princes, et que ce ne sont pas les maisons régnantes qui ont intérêt à les contester. Je les prends donc tels qu'ils existent ou ont existé jusqu'à l'époque actuelle. Je vois partout le prince régnant régler l'ordre de sa succession, et surtout quand il lui manque un héritier direct. Si chaque souverain réclame pour soi-même cette prérogative, comment un seul d'entre eux pourrait-il en être dépouillé, sans que cette spoliation portât atteinte à ce droit commun?

L'ordre de succession de la maison de Bade ayant été de tout temps déterminé, soit par des pactes de famille que faisaient entre eux les chefs des diverses branches, soit par des statuts dont le chef de chaque branche prescrivait l'observation à ses successeurs, pourquoi, lorsque la destinée de cette maison réclame un règlement qui la préserve de toute contestation ultérieure, le grand-duc régnant n'aurait-il pas à cet égard le même droit qu'ont eu tous ses ancêtres? La plupart de ces anciens pactes de famille, en remontant à celui que conclurent, en 1356, Rodolphe III et Rodolphe Wecker son oncle, et qui a été la base de tous

ceux qu'on a faits depuis, ont eu pour objet principal de restreindre les démembremens autorisés alors par les lois et par l'usage. C'est dans cet esprit qu'on avait soin de prononcer l'exclusion des filles; mais cette exclusion, prononcée à raison de la surabondance d'héritiers mâles, croit-on qu'elle eût été établie si, à cette époque, le chef de la famille, seul et sans collatéraux, n'eût eu que des filles pour toute descendance? La position de la famille grand-ducale n'exige point, même aujourd'hui, qu'on y introduise la succession cognatique, les héritiers mâles ne paraissant point devoir y manquer de long-temps encore; mais nous ne présentons cette faculté d'appeler les femmes à la succession, faculté uniquement dépendante de la volonté du grand-duc régnant (1), que pour mieux faire sentir combien est étrange la conduite des puissances qui croient devoir disposer d'une succession qu'attendent plusieurs héritiers mâles, et que viendraient réclamer, à leur défaut, tant de pré-

---

(1) Sauf les droits des peuples, dont il n'est pas question ici.

tendans de la descendance féminine. Les trônes d'Autriche, de Russie, d'Angleterre et de Suède ont été occupés, et avec honneur, par des femmes : pourquoi une femme ne pourrait-elle pas être appelée au gouvernement du grand-duché de Bade? Les femmes étaient, il est vrai, exclues par la loi féodale des fiefs majeurs; mais on dérogeait sans cesse à cette observance : elles ont succédé aux fiefs en Autriche, en Bavière, en Bohême, dans le duché de Brunswick, dans la Hesse, dans la Saxe et la Souabe (1). Souvent même elles succédaient à des fiefs qui n'étaient pas féminins; et, dans la confusion qui régnait à cet égard, il n'y avait en général de droit que celui qui était assez fort pour se faire respecter. Il en a été de même encore dans le siècle dernier. La bonne cause courait de grands risques en 1740, si elle n'eût eu pour elle le secours de la force. Pour assurer la totalité de sa succession aux archiduchesses par ordre de primogéniture, Charles VI

(1) Henri, duc de Brabant, obtint, dit un historien, une partie de la Souabe du droit de sa femme, *secundùm jus et consuetudinem Teutonicæ*.

avait été obligé de révoquer, par sa sanction pragmatique, celle de Charles V à l'égard des Pays-Bas. Sans avoir aucune loi spéciale à rapporter, le grand-duc régnant de Bade, eût pu, comme l'a fait récemment le roi de Bavière, par la charte qu'il a donnée à ses peuples, déférer aux femmes mêmes le droit de succession, à l'extinction des branches masculines, si, fidèle aux anciens principes de sa maison, et pouvant les suivre sans en compromettre l'existence, S. A. R. n'eût mieux aimé maintenir la succession linéale agnatique, en appelant subsidiairement, à défaut d'héritiers directs, non les femmes, mais les mâles sortis d'elles.

Si, même pendant l'existence de l'Empire Germanique, l'ordre de succession des maisons souveraines pouvait être réglé par le prince régnant, comment le grand-duc de Bade serait-il privé de ce droit à l'époque où nous sommes? Le résultat des vicissitudes qu'ont subies ces maisons, a été de les conduire, par une émancipation progressive, à la plénitude de la souveraineté. D'abord, la maison de Bade a été élevée à la dignité électorale. Hé bien, dans cette nouvelle qualité, sa succession doit reconnaître pour règles les dispositions prescrites par la bulle d'or. Voici

ces dispositions : « La dignité électorale demeu-
« rera constamment annexée à la glèbe des pro-
« vinces qui en sont titrées. Ces provinces ne
« pourront jamais être partagées ni démembrées,
« sous quelque prétexte que ce puisse être. Le
« fils aîné des électeurs régnans y succèdera tou-
« jours à son père ; et l'on suivra, quant à la
« succession des collatéraux, les lois de la pri-
« mogéniture et l'ordre linéal et agnatique ».
Le Palatinat, acquis à la maison de Bade par la paix de Lunéville, et le Brisgau, acquis par la paix de Presbourg, ont fait partie intégrante du corps de possession sur lequel l'Électorat de Bade était établi : placés sous la sauve-garde de la bulle d'or, ils ne peuvent, sous aucun prétexte, être détachés de la masse dont l'Électorat se composait.

Tout ce système est détruit : l'Empire Germanique est dissous ; les lois qui concernaient les maisons électorales sont tombées avec le corps dont elles faisaient partie. Tout est changé encore une fois pour la maison de Bade ; oui, tout est changé pour les maisons électorales, mais ce n'est qu'en accroissement de puissance pour chacune d'elles, puisqu'elles ont été, par la dissolution de l'Empire, affranchies de tout assu-

jettissement féodal, dégagées de tous ces rapports qui pouvaient, en de certaines circonstances, les soumettre à une juridiction étrangère. Tout est changé, et aucune principauté ne peut plus être, sous le nom de fief, réversible à un Empire Germanique qui n'existe plus. Si le titre de Roi pour la Bavière, et le titre de Grand-Duc pour Bade, ont remplacé celui d'Électeur, cette nouvelle qualité, au lieu de priver ces deux maisons des avantages attachés à la dignité électorale, n'a fait que compléter leur indépendance et débarrasser le pouvoir dont elles jouissaient des limites qu'il reconnaissait encore.

L'acte final du congrès de Vienne a donné aux États de l'Empire Germanique une nouvelle organisation. Un lien fédératif unit entre eux les États qui avaient fait partie de cet ancien corps; mais ce n'est plus un Empire qui ait un chef, c'est une association libre d'États indépendans, qui laisse intacte la souveraineté de chaque prince dans l'intérieur du pays qu'il gouverne. Les grands-ducs actuels, qui, précédemment, ont été électeurs, sont ainsi en possession, non-seulement de tous les droits de souveraineté que la dignité électorale emportait avec elle, mais

d'une souveraineté absolue, illimitée, du moins en ce sens qu'elle ne reconnaît point, en droit, de suprématie étrangère. Il serait donc impossible de disputer au grand-duc de Bade le droit de régler l'ordre de succession de ses États, à moins de le contester à tous les chefs des maisons régnantes. Les rois de Bavière et de Virtemberg ont aussi, depuis qu'ils ont dépouillé leur existence précédente de membres de l'Empire, pourvu à l'intérêt de leur peuple et de leur famille par des lois destinées à prévenir le démembrement de leurs États, et nous ne voyons point que cet exercice qu'ils ont fait de leur souveraineté ait rencontré aucune opposition. Les prérogatives du pouvoir souverain ne sont point de deux natures, et l'usage n'en est pas moins respectable dans le Grand-Duc que dans le Roi. Ce que les rois de Bavière et de Virtemberg ont fait dans l'intérêt de leurs familles et de leurs sujets, le dernier grand-duc et le grand-duc régnant de Bade ont pu le faire comme eux, et leur ouvrage ne doit pas être moins sacré. Voici les pièces publiées à ce sujet, au nom de ces derniers princes :

Nous Charles, par la grâce de Dieu, grand-duc de Bade, duc de Zähringen, landgrave de Nellenbourg, comte de Hanau, etc. etc.

SAVOIR FAISONS :

Feu S. A. R. notre grand-père, ayant déjà précédemment fait publier, de la manière et dans les formes les plus solennelles, un statut concernant le droit de succession au gouvernement du grand-duché appartenant aux enfans mâles et légitimes, issus de son second mariage; savoir : Mrs nos oncles (1) les comtes Charles-Léopold-Frédéric, Guillaume-Louis-Auguste, et Maximilien-Frédéric-Jean-Ernest de Hochberg, sauf le consentement des agnats expressément réservé par l'acte de garantie publié le 24 novembre 1787 à l'occasion du second susdit mariage de feu S. A. R.;

Et en vertu de l'acquisition de la souverai-

---

(1) Le texte allemand porte *nos demi-oncles*, ce qui ne présenterait pas un sens clair en français. Le grand-duc nomme les jeunes margraves ses demi-oncles, parce qu'ils ne sont frères de son père que d'un côté, étant issus d'une mère différente.

neté, ainsi que moyennant le consentement donné par nous et par LL. AA. nos oncles feu le margrave Frédéric et M. le margrave Louis, par l'acte d'accession daté de Bade du 10 septembre 1806; le susdit statut ayant été communiqué alors aux agnats, ainsi qu'au tribunal suprême du pays, déposé dans les archives de l'État et porté à la connaissance de tous les départemens ministériels du grand-duché ;

Ayant déjà depuis quelque temps délibéré sur la confection d'une loi complète concernant notre maison grand-ducale; mais désirant aujourd'hui pourvoir provisoirement par une ordonnance particulière à l'indivisibilité de l'ensemble de nos États et à la successibilité au gouvernement, nous croyons devoir porter par ces présentes à la connaissance de tous nos sujets la susdite déclaration de S. A. R. feu notre grand-père, érigée en pacte de famille éternel pour le bonheur du pays ;

Voulant en outre donner un témoignage éclatant de la profonde vénération que nous avons vouée à la mémoire de feu notre susdit grand-père, et usant de notre droit de souveraineté ;

Nous avons jugé à propos d'élever nos trois oncles sus-nommés à la dignité de princes du

grand-duché, margraves de Bade, de leur accorder les honneurs d'Altesse, et de leur conférer par ces présentes le titre ordinaire de la maison de Bade avec les armes de la famille, ainsi et de la même manière que l'un et l'autre appartiennent ou pourront un jour appartenir aux princes puînés, en leur qualité de princes de notre maison grand-ducale.

En foi de quoi nous avons fait expédier double, et avons signé de notre propre main le présent acte dont un exemplaire sera déposé dans nos archives, et l'autre dans le greffe de LL. AA. Mrs nos oncles susdits; nous avons aussi ordonné d'y apposer le grand sceau d'État de S. A. R. feu notre grand-père, dont on se sert encore aujourd'hui, et nous en avons enfin prescrit la publication dans les États de notre grand-duché, afin que tout le monde en ait connaissance et s'y conforme.

Donné à Carlsruhe, le 4 octobre 1817.

(Signé) CHARLES.

(*L. S.*)

VU F. A. WIELANDT. *Par ordre de S. A. R.*
(Signé) WEISS.

Nous Charles, par la grâce de Dieu, grand-duc de Bade, duc de Zähringen, landgrave de Nellenbourg, comte de Hanau, etc. etc.

Ayant jugé à propos de publier la loi domestique et le pacte de famille ci-après, nous obligeons tous nos descendans et successeurs au gouvernement à s'y conformer, en vertu des lois et conventions antérieures de notre maison.

§ Ier.

Le grand-duché, non-seulement tel qu'il est aujourd'hui, composé en partie des pays anciennement appartenans à notre famille, et en partie des possessions réunies à notre maison, soit en propriété, soit en suzeraineté, par des conventions plus récentes, mais même pour le cas où il serait agrandi à l'avenir par de nouvelles acquisitions, formera un tout à jamais indivisible et inaliénable.

§ II.

Le droit de succession appartient exclusivement au sexe masculin, issu de mariage légi-

time et contracté entre égaux (1), tant qu'il en existera dans notre maison grand-ducale ; et le droit de succession du sexe féminin reste suspendu en vertu du principe suivi depuis un temps immémorial, en sorte qu'à l'avenir toutes les princesses devront faire, lors de leur mariage, la renonciation usitée. L'ordre de succession de la descendance masculine est déterminé par le droit de primogéniture, et, par la succession agnatique qui en résulte, entre les cinq lignes ci-après; savoir :

1°. La première ligne se forme par nos propres descendans mâles. Ensuite vient :

2°. La ligne de M. notre oncle S. A. le margrave Louis. A l'extinction de sa race masculine, en vertu de la réservation de feu S. A. R.

---

(1) Voilà que le grand-duc, après avoir annulé les effets d'un mariage inégal, établit de nouveau la nécessité des mariages égaux. Cette formule peut être utile pour rendre les mariages inégaux moins fréquens ; mais elle ne peut pas avoir une force qui enlève le droit de succession aux enfans d'un mariage dispar, si leur père veut le leur assurer, et si surtout, dans un gouvernement représentatif, ces enfans viennent à la succession avec le consentement national.

notre grand-père, faite lors de son second mariage, et de sa déclaration solennelle publiée postérieurement le 10 septembre 1806, le droit de succession est dévolu aux descendans mâles, issus du susdit second mariage de feu le grand-duc; savoir : aux lignes de MM. nos oncles, ci-devant comtes de Hochberg, que, par un acte particulier d'aujourd'hui, nous venons d'élever à la dignité de princes du grand-duché, margraves de Bade; savoir :

3°. Aux descendans mâles de S. A. le margrave Charles-Léopold Frédéric; ensuite :

4°. A la ligne masculine de S. A. le margrave Guillaume-Louis-Auguste; enfin, à son extinction :

5°. A la descendance masculine de S. A. le margrave Maximilien-Frédéric-Jean Ernest.

§ III.

A l'extinction de la descendance masculine des cinq lignes de notre maison grand-ducale ci-dessus énumérées, le droit de succession est dévolu aux descendans mâles des princesses de notre maison, issues d'un mariage légitime et contracté entre égaux; de manière que, sans

égard à l'affinité plus ou moins proche avec le dernier souverain défunt, et toujours d'après le droit de primogéniture, et l'ordre de succession linéale, on y arrive successivement, ainsi qu'il suit; savoir :

1°. Les descendans mâles des princesses de notre propre lignée. A leur défaut :

2°. Les descendans mâles de LL. MM. et AA. mesdames nos sœurs, comme descendans de feu notre père S. A. S. le prince héréditaire Charles-Louis. Et à leur extinction totale :

3°. Les descendans mâles des princesses de la ligne de M. notre oncle S. A. R. le margrave Louis. Et dans le cas où ces descendans viendraient aussi à manquer ;

4°. Les descendans mâles des princesses issues des trois lignes sorties du second mariage de feu S. A. R. notre grand-père; savoir :

(A) De la ligne de S. A. le margrave Charles-Léopold-Frédéric; ensuite,

(B) De celle de S. A. le margrave Guillaume-Louis-Auguste ; et enfin,

(C) De celle de S. A. le margrave Maximilien-Frédéric-Jean-Ernest.

Cependant le gouvernement de ce grand-duché ne pourra jamais échoir à un prince qui

possèderait déjà un autre Etat, ou qui devrait être appelé immédiatement à une souveraineté étrangère; et, dans le cas où le droit de succession serait dévolu à un descendant d'une de ces lignes féminines, il sera tenu, soit de renoncer au gouvernement de son propre pays, s'il en possède, soit de céder la succession de Bade au plus proche prince non régnant, d'après l'ordre de succession ci-dessus établi.

Donné, etc., à Carlsruhe, le 4 octobre 1817.

(*Mêmes signatures que ci-dessus*).

Ainsi, les droits que les margraves Léopold, Guillaume et Maximilien auraient pu, et, jusqu'à un certain point, dû obtenir dans l'Empire Germanique; ces droits, qui déjà leur étaient dévolus par le fait de l'annulation de la loi féodale détruite avec cet Empire; ces droits, que réclamait pour eux la voix de la raison et de la nature, que réclamait plus vivement encore la conservation de l'intégralité des États badois, le dernier grand-duc et le grand-duc régnant les leur ont assurés par des statuts positifs, dans toutes les formes que comportait et que comporte le mode encore subsistant du gouvernement de ce pays.

Lorsqu'il y a dans la maison de Bade, et dans la descendance masculine, des héritiers dont les titres sont aussi légitimes, toute disposition faite par de tierces puissances, à l'égard de cette succession, est la plus grave des atteintes qui puisse être portée aux droits des princes.

J'ai ajouté que toute disposition de cette espèce est contraire aux droits des peuples..

C'est une vérité reconnue par tous les publicistes, même par ceux qui sont le plus disposés à admettre un pouvoir de droit divin et des royaumes patrimoniaux, que, *quand la famille royale vient à manquer, la souveraineté retourne à chaque peuple* (1). Grotius, Puffendorf et Hobbes étant eux mêmes d'accord sur ce point, il est inutile d'invoquer l'autorité des hommes qui, comme Locke, Sidney, Vatel et Montesquieu, ont donné une bien plus grande étendue aux droits des peuples. Puffendorf a soin d'ajouter que, par le mot de souveraineté revenue au peuple, il ne faut pas seulement entendre le droit de choisir un nouveau prince, mais aussi celui de se donner une nouvelle forme de gou-

---

(1) Puffendorf. — De la souveraineté.

vernement. Que deviendrait ce droit des peuples, si, à l'extinction de la famille régnante, une famille nouvelle leur était imposée autrement que par leur choix? Que deviendrait ce droit, si, dans la même circonstance, l'État pouvait être démembré, et qu'une force étrangère pût, sous de vains prétextes de réversion ou autre, s'en approprier quelque partie? *Tout pouvoir légitime des rois*, dit le même écrivain, *suppose un consentement du peuple sur qui ils règnent.* A la vérité, il remarque que ce consentement est ou *forcé* ou *libre*. Entre ces deux modes de légitimité, les puissances signataires du congrès de Vienne voudraient-elles remettre en vigueur celui qui est le résultat de la force? On pourrait le craindre, si on devait juger leur doctrine d'après le protocole de conférence du 10 juin. Mais heureusement un principe plus noble, plus humain, plus juste, a été consacré par l'acte final du 9. Outre la garantie donnée par cet acte à tous les États de la confédération, par cela seul qu'il y a été stipulé que ces États auraient des constitutions représentatives, les puissances ont arraché à la force le sceptre de l'arbitraire; elles ont décidé que les gouverne-

mens de ces États, au lieu d'être spéciaux ou de droit privé, seraient nationaux ou de droit commun; elles ont enfin, à l'égard des dangers du dehors, repoussé d'avance, comme un attentat, tout empiètement qui tendrait à priver un peuple de droits qui ne peuvent appartenir qu'à lui. Nous nous garderons de hasarder sur ces droits naturels et inaliénables des peuples aucune de ces expressions qui, mal entendues ou mal traduites, ont donné lieu à tant de déclamations absurdes. D'ailleurs, ce que la raison veut en théorie, la pratique de tous les siècles l'offre en application. Nous laisserons donc les mots pour les faits, et comme c'est dans le passé que nous prendrons nos exemples, les amis du vieux temps n'auront pas à se plaindre. Partout où une maison régnante est venue à s'éteindre, par qui le droit de choisir un autre prince a-t-il été exercé, quand il l'a été légitimement? par les Diètes, les Cortès, les États-généraux, les assemblées d'États, enfin par les représentans, par les délégués des peuples, sous des dénominations diverses. Ces représentans des nations ont toujours, en pareil cas, considéré la puissance suprême comme résidant

en eux seuls, et ils s'en sont attribué tous les titres (1). Si quelquefois, dans la vacance d'un trône, un souverain a été donné à un peuple par une main étrangère, il y a eu une usurpation primitive, qui n'a pu être confirmée que par un assentiment ultérieur. Comme c'est à l'occasion d'un État d'Allemagne que nous trai-tons ces matières, nous rappellerons qu'au Xe et au XIe siècles, à l'extinction des maisons ducales, c'étaient les États provinciaux qui choisissaient de nouveaux Ducs. Ces élections se faisaient, disent les historiens, *communi totius*

---

(1) Nos parlemens, quoiqu'ils ne se regardassent que comme des Etats généraux, *au petit pied*, ont formé eux-mêmes cette prétention. Brantôme en cite un exemple dans l'histoire de Catherine de Médicis, à l'époque de la mort de Charles IX. « Après dîner, dit-il, la Cour « de parlement envoya dire et commander à M. le grand « aumônier, M. Amiot, de leur aller dire grâces après « dîner comme roi ». La discussion qui s'éleva fut très-vive, Messieurs du parlement « se tenant toujours sur « leurs opinions et royale majesté et autorité ».

En 1810, les Cortès généraux, dont le courage a conservé l'Espagne à Ferdinand VII, prirent le titre de majesté.

populi consensu (1). Ce droit originel des peuples, qui avait, même au X[e] siècle, triomphé de tous les préjugés de l'ignorance et de toutes les prétentions de la force, ne saurait être méconnu dans le XIX[e].

Si cependant il arrive que les mêmes puissances qui viennent de proclamer le dogme des gouvernemens représentatifs, c'est-à-dire, l'existence d'un contrat entre le prince qui gouverne et les peuples qui sont gouvernés, oubliant tout à coup leurs propres maximes, s'égarent dans une fausse route au point d'arrêter entre elles le démembrement d'un de ces mêmes États placés sous leur garantie, quel recours reste-t-il au peuple menacé dans son existence ? Comme la volonté réunie de plusieurs Cabinets puissans ne connaît point sur la terre de juges capables de casser ses arrêts, le seul asile contre la force, le seul refuge où il soit possible de trouver un dernier moyen de salut contre elle, est le tribunal de l'*opinion publique*. Impuissante et presque ignorée tant que le monde a été livré au pouvoir absolu,

---

(1) Voyez Pfeffel, qui en cite plusieurs preuves.

l'opinion publique développera bientôt toute l'étendue de son influence dans chacun des pays qui recevront des constitutions représentatives. Partout énergique, partout la même, parlant le même langage dans tous les idiomes, tonnant du haut de toutes les tribunes, elle ne pourra plus être méconnue par les princes : pour eux comme pour les peuples, elle sera le tribunal des Amphictyons. Bientôt nous la verrons se saisir de toutes ces questions, ou indécises ou mal décidées jusqu'à ce jour, qu'il importe tant à l'humanité de voir résoudre d'une manière invariable, pour prévenir le retour des maux sans nombre dont elles ont été la source. « Ces « sortes de questions, disait Guillaume III, lors- « qu'il préparait l'expédition de 1688, se déci- « dent par l'épée des soldats et non par la plume « des jurisconsultes. » Ce mot était d'un ambitieux qui attendait son succès, ou de son épée, ou d'un mouvement populaire : mais quand un ouvrage est consommé ; quand une forme de gouvernement, et surtout de gouvernement libre, est établie, ce n'est pas au glaive seul que doit être confiée sa conservation. Il faut que la sûreté des États repose sur des lois permanentes et fixes ; il faut que, sentinelle vigi-

lante, l'opinion publique assure la durée de ces lois. Appuyée sur le principe des gouvernemens représentatifs, l'opinion publique réprouvera toutes les prétentions des princes qui seraient contraires à ce principe. Elle proscrira, et ces traités de partage par lesquels des puissances étrangères se permettent d'anéantir un État et de morceler un peuple, et ces testamens qui disposent d'une nation comme d'un troupeau, et ces prétendus droits d'hérédité dont s'arme un inconnu, parent éloigné d'un dernier roi, pour venir prendre possession d'un peuple, et se saisir de son gouvernement.

J'ai déjà suffisamment, je pense, éclairci la première de ces questions, celle des traités de partage : cependant il est un dernier argument qu'on peut alléguer pour leur justification. On peut dire qu'un traité de partage éventuel est quelquefois, dans l'intérêt général, une mesure de prudence, si ce n'est pas, dans son application particulière, un acte de justice; que c'est un moyen d'assurer le maintien de la paix qui pourrait être troublée, si, à la mort d'un prince, sa succession devenait un objet de litige. A l'appui de ce raisonnement, on pourra faire remarquer que, si, au lieu d'accepter le testa-

ment de Charles II, Louis XIV se fût tenu aux traités de partage qu'il avait signés, la guerre de la succession n'aurait pas eu lieu. Nous avons implicitement déjà répondu à cette objection. D'abord, le sort de la succession de Bade n'est pas incertain, puisqu'il existe des héritiers directs et légitimes; ensuite, cette succession dût-elle devenir vacante, cette vacance serait sans danger pour le repos de l'Europe, puisque le grand-duché devant aussi avoir incessamment une assemblée d'États, ce corps représentatif serait, à tout événement, en position comme en droit de pourvoir seul au choix d'un nouveau prince, où à l'organisation d'une autre forme de gouvernement.

Pour ce qui concerne, soit les testamens par lesquels les princes disposent de leurs États, soit les droits de succession qui amènent au gouvernement d'un pays des étrangers, parens du dernier roi, l'abus, dans ces deux cas, a une seule et même origine : c'est dans l'un et dans l'autre l'application de la loi civile là où devrait régner seule la loi politique. Pour motiver le droit de tester dans le prince, comme dans les branches collatérales le droit d'hériter, il n'a jamais pu être allégué qu'une seule considéra-

tion qui fût tirée de l'intérêt public, c'est qu'il est plus avantageux pour un État d'être gouverné par un prince arrivé irrégulièrement au trône, que d'être livré à l'anarchie; mais un pareil raisonnement n'est applicable tout au plus qu'à des pays où l'anarchie serait la conséquence inévitable de la vacance du trône, et il ne peut pas en être ainsi là où il existe un corps capable d'être l'organe du vœu national, et de diriger provisoirement l'administration. « Ce « n'est pas pour la famille régnante, dit Mon- « tesquieu, que l'ordre de succession est établi, « mais parce qu'il est de l'intérêt de l'État qu'il « y ait une famille régnante. » La loi politique, qui est tout entière dans cet axiome, devient vicieuse lorsqu'elle s'en éloigne. Heureusement il est dans sa nature de se corriger elle-même (1). Cette loi s'altère lorsqu'elle laisse se mêler à l'ordre qu'elle a établi dans l'intérêt public des règles ou des usages qui se rapportent à un intérêt privé. Tout consiste donc, pour la maintenir dans sa pureté, à écarter du domaine de

---

(1) Voyez le chapitre XXIII du livre 26 de l'esprit des lois.

la loi politique toute incursion fondée sur la loi civile. La plus grande partie des maux dont l'Europe a été accablée pendant une longue suite de siècles, a été l'effet d'empiètemens de cette nature. Le gouvernement représentatif est particulièrement propre à réprimer ce désordre, et ce ne sera pas le moindre de ses bienfaits. On a déjà dit, et pour bien faire apprécier l'avantage de cette forme de gouvernement, on ne saurait assez le redire, l'un de ses effets certains, infaillibles, sera la diminution des causes de guerre. Nous avons vu précédemment que les guerres d'ambition ne peuvent manquer, en de tels gouvernemens, de rencontrer des obstacles qui les empêcheront d'éclore, ou qui en abrégeront la durée. Les guerres de succession devront encore y trouver moins d'accès. En général, sans embrasser dans toute leur étendue les riantes rêveries de l'abbé de Saint-Pierre, on peut aujourd'hui avec fondement se flatter de voir se réaliser du moins une partie de ses espérances. S'il est impossible de compter jamais sur une paix inaltérable et perpétuelle, il est permis de s'attendre à voir des intervalles de paix plus prolongés, des liaisons plus durables entre les nations, et la formation entre elles

d'un ordre de rapports propre à rendre les ruptures plus difficiles et moins fréquentes. « Il « y a plus loin, dit l'écrivain (1) distingué que « j'ai déjà cité ailleurs, de l'état originaire de « l'homme à la ligue des Achéens, que de l'état « actuel de l'Europe à la fédération régulière « de ses parties. » La fédération la plus régulière qui puisse unir les États, est celle qui résulte de l'identité du principe de leur gouvernement, et de l'identité d'intérêt de chaque peuple dans l'action extérieure de son gouvernement. La multiplication des gouvernemens représentatifs multiplie cette double identité.

Tout pays où il existe un gouvernement représentatif ne peut guère avoir pour motif de guerre que des intérêts nationaux. Là où le vote des impôts appartient au peuple, comment le peuple irait-il, de gaieté de cœur, s'imposer de pénibles sacrifices pour des intérêts qui ne seraient pas les siens? Sans doute, en bornant même les causes de guerre aux intérêts nationaux, ces causes seront toujours trop nombreuses; mais le genre humain aura déjà éprouvé

(1) L'auteur du Commentaire de Montesquieu.

un grand soulagement, lorsqu'il sera délivré de toutes les guerres qu'enfantaient d'une part les passions des princes, de l'autre les intérêts de dynastie. Sans l'absurde prétention, qui, faisant de l'État un patrimoine, soumettait à des règles fondées sur la loi civile (1) le droit d'hérédité dans le gouvernement, combien de malheurs épargnés à l'Europe! N'est-ce pas à ce genre de motifs que la plupart des guerres peuvent être imputées? L'esprit s'effraie de tous les maux que rappelle leur seule énumération. Sans faire mention de ces milliers de guerres allumées par des intérêts de succession, et en France, et en Allemagne, et dans le Nord avant le XVI[e] siècle; sans nous arrêter même à celles qu'occasiona la succession de Clèves et de Juliers, passons rapidement à la guerre de dévolution en 1667 (2), pour arriver

(1) Il est ridicule de prétendre décider des droits des royaumes, des nations et de l'univers, par les mêmes maximes sur lesquelles on décide entre particuliers d'un droit sur une gouttière. — *Esprit des Lois.*

(2) Le droit de dévolution, invoqué par Louis XIV, était un droit usité dans le Brabant et autres pays, en vertu duquel la propriété des biens était affectée aux enfans du premier lit, lorsque leur père ou mère passaient en secondes noces.

à cette effroyable guerre de la succession d'Espagne, qui ensanglanta l'Europe pendant quinze ans, et qui, surtout, plongea la France dans un abîme de calamités. Et ne sont-ce pas aussi des allégations de droits héréditaires tirés de la loi civile (1), qui, à la mort de Charles VI, soulevèrent contre sa fille tant de rivaux ardens à lui disputer son héritage, l'électeur de Bavière, l'électeur de Saxe, le roi d'Espagne, le roi de Sardaigne et le roi de Prusse? Ne sont-ce pas de pareilles allégations de droits héréditaires qui, en 1777, ont amené sur la scène, comme prétendant à la succession ou à une partie de la succession de Bavière, l'empereur, en sa qualité de chef de l'Empire, l'impératrice-reine, comme reine de Bohême, et, sous d'autres titres, l'électrice douairière de Saxe et le duc de Mecklembourg-Schwerin? Il est temps que les peuples soient affranchis du scandaleux affront de voir des princes étrangers réclamant le droit de les gouverner, en vertu des mêmes lois par lesquelles ils sont habiles à hériter d'un

---

(1) La loi féodale n'était elle-même qu'une loi civile, puisqu'elle n'était établie que dans l'intérêt du possesseur du fief, et non dans un intérêt public.

champ, d'un troupeau ou d'une statue. Il est temps qu'une pratique générale consacre en réalité cette vieille maxime, que les rois sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les rois. Cette maxime est la base sur laquelle le gouvernement représentatif repose. Je n'en pousserai pas les conséquences aussi loin que Montesquieu et Vatel : je ne dirai point avec ce dernier : « Si la nation (1) voit certainement que « l'héritier de son prince ne serait pour elle « qu'un souverain pernicieux, elle peut l'ex-« clure. » Je me borne à dire qu'il est de l'intérêt des peuples, qu'au moment de la vacance d'un trône par l'extinction de la ligne directe, les branches collatérales ne puissent venir prendre possession de ce trône que par le choix ou avec le consentement de la nation.

La réversion de ce droit d'élection au peuple est désignée par quelques publicistes, sous le nom de droit de *postliminie*. Ainsi, disent-ils, à la mort de Louis IV, dernier empereur de la race Carlovingienne, les peuples de Germanie rentrèrent, *jure postliminii*, dans leurs anciens

---

(1) Droit des gens, liv. Ier, chap. V.

droits, et les exercèrent par l'élection de Conrad, duc de Franconie. Cependant alors l'extinction de la race Carlovingienne n'avait eu lieu que dans la ligne directe. L'Empire, qui était héréditaire, aurait dû retourner à la branche de Charles-le-Chauve, qui subsistait encore dans Charles-le-Simple. En raison de l'état de déconsidération où était tombé ce dernier prince, les peuples d'Allemagne se regardèrent comme dispensés d'avoir égard au droit de succession dans une branche collatérale. Sans nous attacher à des époques aussi anciennes, lorsqu'en 1714, à la mort de la reine Anne, la maison d'Hanovre fut appelée au trône d'Angleterre, on sait quel nombre prodigieux d'autres héritiers auraient pu, avant cette maison, aspirer à la couronne, si le peuple anglais avait voulu, dans cette circonstance, suivre la loi civile, au lieu de s'attacher au droit des gens et à la loi politique, qui, l'un et l'autre, prescrivent pour première règle ce qui est conforme au bien et à la conservation de l'État. Récemment encore, nous avons eu sous les yeux une application non moins frappante du droit qu'a un peuple, dont la constitution est représentative, de disposer du trône, s'il le juge vacant, et d'établir un nouvel

ordre de succession. En 1810, la Diète de Suède choisit pour successeur à la couronne le prince d'Augustenbourg. Quelques mois après, la mort de ce prince occasione une nouvelle élection. Les candidats sont le fils du roi déchu, Gustave IV ; le prince de Holstein, frère aîné du prince d'Augustenbourg ; le roi de Danemarck ; et un étranger, un Français, artisan de sa fortune et de sa gloire. Bernadote est mis sur les rangs, et il est élu. Lorsque de tels événemens se passent sous nos yeux, lorsque la reconnaissance immédiate du nouveau prince par toutes les puissances, sanctionne l'exercice que la nation suédoise vient de faire de ses droits, comment concevoir que quelques-unes de ces mêmes puissances prennent sur elles de décider du sort de la succession de Bade, sans que le peuple de ce pays soit même consulté sur ce changement ? Comment concevoir qu'en pleine paix, un État, une province d'un État, doive passer sous les lois de tel ou tel prince, par la seule sentence d'une volonté étrangère ? Ce serait rentrer dans le règne de la force dont on avait tant promis aux peuples de les délivrer ; ce serait anéantir tous leurs droits, et surtout, saper le principe des gouvernemens représenta-

tifs, au moment même où l'on vient d'en prescrire aux États germaniques l'établissement, par l'acte de leur confédération.

Si toute disposition faite de la succession de Bade, par de tierces puissances, est, comme nous croyons l'avoir démontré, une atteinte portée tant aux droits des princes qu'aux droits des peuples, même en raison de l'ordre de choses actuellement existant dans le grand-duché, nous ne voyons pas comment une telle disposition, jusqu'à présent enfermée dans un protocole de conférence, oserait se produire au grand jour, dans le cas très-probable où, par une heureuse fusion des droits du peuple et des droits du prince, les statuts que nous avons rapportés deviendraient, en vertu de la sanction de l'assemblée des états, l'ouvrage de leur volonté commune, et partie intégrante de la loi fondamentale du grand-duché.

Ainsi la seconde question, celle du droit que s'arrogent de tierces puissances de disposer de la succession de Bade, se trouve, aussi-bien que la première, relative à la demande de cessions actuelles, résolue négativement sous le rapport des droits des princes, comme sous le rapport des droits des peuples, et conformé-

ment aux principes de la justice politique, comme aux principes de l'équité naturelle.

Tandis que nous discutons les différends des Cours de Munich et de Carlsruhe, nous ignorons où sera décidée cette importante querelle. En réduisant les faits à une prétention directe de la Bavière contre le grand-duc de Bade, cette affaire, d'après l'article 63 de l'acte fédératif (1), devrait entrer dans la compétence de la Diète de Francfort ; mais la question n'est pas si simple. La Cour de Munich ne se dissimule pas que, par elle-même, elle n'a aucune prétention à former contre celle de Carlsruhe : elle ne se connaît d'autre droit à des cessions actuelles de la part de cette Cour et à une portion de son héritage que celui qui lui a été transmis par de tierces puissances. Que ces puissances aient ou n'aient pas aptitude à lui faire cette transmission, c'est ce qu'elle néglige d'examiner. Mais pour se faire assurer l'effet de leur munificence, de qui implorera-t-elle le

---

(1) « Les États confédérés s'engagent à ne se faire la guerre sous aucun prétexte, et à ne point poursuivre leurs différends par la force des armes, mais à les soumettre à la Diète ».

secours ? L'une des notes publiées par les feuilles Bavaroises dit que « les négociations à ce sujet se suivent avec activité. » La lettre du roi au grand-duc fait aussi mention « de négociations publiques et particulières. » En supposant que des négociations se suivent à Francfort et que ce soit là que doive être conclu l'arrangement matériel qui terminera la contestation, il est toujours indispensable que les souverains prennent eux-mêmes en considération sérieuse un objet qui touche de si près l'indépendance des princes et des peuples, la solidité de la garantie des traités, et l'intérêt le plus sacré de tous, l'intérêt de la justice. Un désistement tacite, tendant à faire regarder le protocole du 10 juin comme non avenu, ne serait pas un dénoûment qui dut tranquilliser l'Europe. Il importe qu'il ne reste rien de contentieux pour l'avenir, qu'il ne soit point laissé de pierres d'attente à la discorde, enfin qu'une annulation formelle de cette effrayante disposition rende à tous les États de second ordre, non moins qu'à la maison de Bade elle-même, une complète sécurité. Tel qu'il existe, ce fatal protocole est un point noir qui peut devenir un orage. Est-il donc tant à craindre que les causes de guerre ne manquent,

pour en jeter des sémences de si loin? Si, au moment où l'Autriche et la Bavière se présenteraient pour occuper le Brisgau et le Palatinat, il se trouvait sur quelque trône, sur le trône de France, par exemple, car enfin la France doit aussi reprendre sa place dans le système politique; s'il se trouvait un prince qui, comme Frédéric II en 1777, se fît un honorable devoir d'empêcher l'accroissement du fort au détriment du faible, voilà de nouveau le monde en feu pour une succession: et s'il en était autrement, si une funeste indifférence ou une collusion plus déplorable encore rendaient les grands États témoins muets de cette spoliation, ce genre de spectacle serait-il plus honorable, plus consolant pour l'humanité?

Une déclaration des ministres des quatre puissances signataires du traité du 20 novembre porte que, dans la réunion des souverains, dont le motif est connu, *on ne s'occupera point d'autres objets qui, d'après leur nature, et des traités différens qui en seraient la base, rendraient indispensable la coopération d'autres gouvernemens.* Certes, rendre à un grand

peuple le premier des biens; l'indépendance; délivrer un roi ami, du plus cruel des supplices, celui de voir son pays occupé par des troupes étrangères; faire enfin succéder à un état de guerre prolongé dans la paix, un état de paix complet et réel, est un acte qui suffit seul pour imprimer à cette réunion le plus auguste caractère : mais, si l'on s'abstient à Aix-la-Chapelle de questions qui rendissent indispensable la coopération d'autres gouvernemens, comment écarter celles qui regardent essentiellement les grandes puissances, celles qui, déjà débattues par leurs ministres, ne peuvent être résolues que par elles? Le roi de Bavière dit, dans sa lettre, *qu'il attend en silence la régularisation des intérêts, de laquelle dépend la conclusion de l'acte qui doit fixer les destinées de l'Europe*. Quoi! les destinées de l'Europe ne sont pas encore fixées! Cette fixation dépend de la conclusion d'un acte, et la conclusion de cet acte, d'une régularisation d'intérêts! Quel pouvoir au monde est capable de consommer cette régularisation d'intérêts, cette conclusion d'acte, cette fixation de destinées, si ce ne sont les souverains réunis? Après la question qui

concerne la France, celle qui sollicite le plus vivement la décision des souverains, est sans contredit la contestation des Cours de Bavière et de Bade.

Sans nous permettre ici d'irrespectueuses ou seulement d'indiscrètes insinuations, il nous semble qu'il est encore un objet bien digne d'occuper l'attention des souverains, et ce n'est pas un sujet de haute politique qui appelle leurs calculs, c'est une question d'humanité qui ne demande de solution qu'à leur conscience et à leur ame.

Sans doute le moment approche où il n'y aura plus pour la France ni émigrés ni bannis; mais les Français, exilés pour cause politique, n'eussent-ils plus qu'un seul jour à passer sur les terres étrangères, l'honneur des souverains demande l'éclatante improbation, et surtout la cessation immédiate des vexations auxquelles nos malheureux compatriotes (1) ont été en butte dans divers pays : mesures inouïes, inexplicables, contraires à toutes les lois des nations,

---

(1) *Quid enim est exsul? ipsum per se nomen calamitatis, non turpitudinis?*

CICERON.

et dont il était réservé à notre âge de donner le triste exemple. Quelquefois on a vu un impérieux vainqueur forcer le vaincu à s'associer à ses vengeances ; mais l'impossibilité du refus était alors pour celui-ci une justification ou une excuse. Aujourd'hui, sous le nom ou du moins sous le voile du nom de quatre grandes puissances, dominatrices paisibles du continent, on voit suivre, à l'égard d'une poignée de bannis français, un système de persécution à peine croyable de la part d'un seul gouvernement, de la part même d'un gouvernement ombrageux qui eût à craindre pour sa propre existence. Quoique l'uniformité d'action de la police dans plusieurs Etats, quoique des déclarations assez positives tendent à faire supposer qu'il doit y avoir eu à cet égard un arrangement entre les quatre puissances, ma raison s'obstine à en douter. Il ne peut entrer dans mon esprit qu'il y ait au monde quatre ministres capables d'avoir conclu un accord, par lequel ils auraient interdit la pitié, proscrit le malheur, anéanti le droit d'asile (1), et défendu l'hos-

---

(1) Dans des siècles que nous nommons, avec justice

pitalité (1). J'aime mieux penser qu'une animosité aveugle, qu'un faux zèle de la part d'agens secondaires, a seul donné au monde cet odieux spectacle; mais, à quelque cause qu'il faille l'attribuer, la prolongation de sa durée serait incompatible avec la générosité personnelle des souverains. C'est encore là un des résultats naturels qu'il est permis d'attendre de leur entrevue, et cette attente ne sera point trompée.

Combien d'autres bienfaits le genre humain ne peut-il point se promettre de cette réunion! La propriété, la foi publique, comptent sur ce grand appui. Les acquéreurs westphaliens, que la Diète de Francfort ne peut aider que par

---

sous quelques rapports, des siècles de barbarie, des princes d'Allemagne sollicitaient des empereurs, comme une grâce, le privilége de *recevoir dans leurs terres et châteaux les proscrits auxquels ils voudraient donner un asile*. En 1397, l'empereur Wenceslas accorda ce privilége à Rodolphe III, margrave d'Hochberg-Sausenberg. Quelle leçon pour notre siècle!

(1) Où sont ces Germains de qui Tacite disait : « *Convictibus et hospitiis non alia gens effusiùs indulget. Quemcumque mortalium arcere tecto, nefas habetur* ».

De moribus Germanorum.

d'impuissans décrets, ne trouveront-ils pas dans les monarques réunis, avec la volonté de la justice, la force d'exécution nécessaire pour assurer partout son triomphe?

Sans blesser les droits de la souveraineté, et sans se mêler des querelles de certaines colonies avec leur métropole, lorsque des millions d'hommes s'égorgent faute de s'entendre, lorsque la navigation de toute l'Europe peut à chaque instant se trouver compromise dans ces sanglants démêlés, ne sortira-t-il point de l'aréopage des souverains un conseil, ou du moins un vœu en faveur de l'humanité? Non, l'entrevue qui se prépare ne sera point une de ces solennités où l'on se borne à proclamer avec pompe une détermination dès long-temps convenue. Tout répond qu'indépendamment de son grand et naturel résultat à l'égard de la France, elle aura, sous divers autres rapports, une influence décisive pour le bonheur des hommes, pour l'affranchissement des peuples, pour la gloire des princes.

Cependant, en ces graves conjonctures, qu'il est pénible le sentiment dont tout cœur français se sent oppressé! Quatre grandes puissances délibèrent; elles délibèrent sur les destinées du

monde, sur celles de la France !..... Encore un moment de courage; que la vertu de l'infortune, la résignation, cette résignation patriotique qui nous a soutenus jusqu'à ce jour, ne nous abandonne pas. Bientôt tout en France sera français. D'un autre côté, qu'on ne craigne point les suites de notre émancipation. Dignes de l'indépendance que nous allons recouvrer, nous saurons en faire un légitime usage.

O mon pays, je ne demande pas pour toi la force qui conquiert, mais celle qui conserve; non, celle qui opprime, mais celle qui protége, celle que tu déployais dans tes beaux jours, et qui te rendait si redoutable à tes rivaux, si secourable pour tes amis. A la vérité, près d'un siècle de dégénération avait terni ta gloire, altéré ton caractère. L'Europe te cherchait au moment de ses périls, et ne te trouvait plus. La sagesse avait déserté tes conseils; la victoire, tes drapeaux. A Paris, à l'armée, partout l'incapacité titrée avait envahi les emplois: un voile épais couvrait les yeux de tes premiers agens. C'étaient les gazettes qui t'apprenaient le partage de la Pologne; tu laissais à Frédéric l'honneur de sauver la Bavière, et tu ne paraissais à Teschen que comme un auxiliaire subalterne. En vain tu

montres, en 1787, l'intention d'un effort généreux en faveur d'un allié (1); cette manifestation d'une volonté sans force ne fait que tourner à ta honte. Mais, ô noble France, d'autres temps t'avaient vue et plus belle et plus magnanime; d'autres temps avaient offert en toi aux États menacés, et surtout aux États d'Allemagne, leur appui le plus ferme, leur plus inébranlable soutien. C'est toi qui, à Munster, affranchis la liberté germanique des entraves que lui imposait le chef de l'Empire; c'est toi qui fis ériger un huitième Électorat pour la Bavière. Tu n'abandonnais point tes alliés malheureux : à Riswick, le cardinal de Fürstemberg recouvrait tout ce que la guerre lui avait fait perdre; et même, dans ces traités où tu ne dictais plus la loi, à Utrecht, tu obtenais le rétablissement de deux Électeurs. Après un siècle de sommeil, tu t'es retrouvée la même. Lorsque les agitations d'une liberté mal comprise, mais vivement sentie, ont réveillé en ton cœur une énergie qui t'a livré les destinées du continent, ta première pensée a été encore de favoriser les États faibles.

(1) La formation du camp de Givet, qu'on se hâta de dissoudre quand il fallait le renforcer et agir.

Les souverains de Bavière, de Virtemberg, de Hesse-Darmstadt et de Bade te doivent l'agrandissement de leurs possessions, de nouveaux titres, une existence nouvelle. Ce que ton alliance leur a procuré, peut-être elle contribuera un jour à l'affermir ou à l'accroître. O mon pays, en ne formant pour toi que des vœux modérés, je ne crains point d'irriter la fortune. Et quel nouveau trait lui reste-t-il dont elle puisse te frapper ! Tu es grand encore, tu resteras grand malgré elle. Sillonné par la foudre, ton front n'est point abattu : tant de lauriers en couvrent les fières cicatrices ! Peuple français, sois toujours toi-même, et tu n'as rien à envier à aucun peuple de la terre ; fais respecter ton indépendance, prête ton bras à la faiblesse, prends en tout la justice pour guide ; le rôle qui t'attend est encore assez beau.

N. B. Nous recevons en ce moment le XIe volume de l'Histoire abrégée des Traités de paix, continuée par M. le conseiller Schoell ; et ce volume, qui ne paraît qu'après les XIIe, XIIIe et XIVe de la même collection, renferme précisément quelques détails sur les questions que

nous venons de traiter. La vérité étant une, nous sommes d'accord sur les faits ; mais il est deux passages sur lesquels nous devons faire quelques remarques.

L'auteur semble mettre en doute si le grand-duc de Bade a pu déclarer habiles à succéder les fils du dernier grand-duc, nés d'un mariage inégal ; et, par une note placée à la page 314, il cherche à établir que la disposition ancienne qui privait du droit de succession les enfans nés de ces mariages, est maintenue. C'est une conséquence fausse qu'il tire d'un fait vrai. L'article XIV du pacte fédéral porte : « Les maisons des « princes et comtes médiatisés n'en appartien- « nent pas moins à la haute noblesse d'Alle- « magne, et conservent les droits d'égalité de « naissance avec les maisons souveraines, comme « elles en ont joui jusqu'ici. » Cette clause, de pure faveur pour les maisons médiatisées, n'emporte aucune obligation pour les maisons régnantes. De ce que les premières conservent avec celles-ci l'avantage de l'égalité de naissance, il serait absurde de conclure qu'il y ait pour les maisons régnantes nécessité de ne contracter que des mariages égaux. La fixation de ce point rentre dans l'exercice de la souveraineté, et

chaque État demeure libre de le régler, comme il l'entend, dans sa loi fondamentale.

Le second passage qui nous a frappés est d'une nature bien plus grave encore. En nous occupant des stipulations de réversibilité relatives au Palatinat et au Brisgau, nous avons éloigné, autant qu'il a dépendu de nous, l'idée de la réalité d'un accord qui, dans le cas de l'extinction de la ligne directe du grand-duc régnant, détruisît entièrement l'État de Bade, et fît passer même l'ancien margraviat sous une domination étrangère; nous aurions craint de hasarder à cet égard une conjecture aussi positive. L'auteur de l'ouvrage dont il s'agit est moins timide. « Rien n'a transpiré, dit-il (1), sur « la manière dont on a disposé du margraviat « même; mais on peut conjecturer qu'il est des- « tiné au roi de Virtemberg, qui, resserré entre « la Suisse et la Bavière, *ne peut s'agrandir* « *qu'en s'étendant vers l'ouest.* » Nous ignorons sur quelle autorité est fondée une supposition si hardie; mais par cela seul qu'elle a pris assez de consistance pour être répétée par un écri-

(1) Page 338.

vain qui n'a pas de raison d'être partial, on peut juger si l'inquiétude est permise à une maison menacée, non-seulement dans ses possessions nouvelles, mais dans le principe même de son ancienne existence. Une telle supposition ne peut qu'effrayer également toutes les maisons souveraines qui n'ont point le titre de Roi, puisqu'il semble maintenant que la dignité royale ait porté aux maisons qui l'ont obtenue, le droit de s'agrandir à leur gré, autant qu'elles en trouvent des moyens autour d'elles. Il est doux de penser que l'entrevue d'Aix-la-Chapelle va faire cesser toutes ces craintes, les souverains réunis ne pouvant que chercher une gloire digne d'eux dans la protection de la faiblesse et le triomphe de la justice.

FIN.

ESSAI
DE
CONCILIATION
DE L'AMÉRIQUE.

IMPRIMERIE D'ANT. BERAUD,
RUE DU FAUBOURG SAINT-MARTIN, N°. 70.

ESSAI

DE

CONCILIATION

DE L'AMÉRIQUE,

T DE LA NÉCESSITÉ DE L'UNION DE CETTE PARTIE DU MONDE

AVEC L'EUROPE,

CONSIDÉRÉE

DANS SES RAPPORTS POLITIQUES ET COMMERCIAUX,

ET DANS CEUX

DE LEUR PROSPÉRITÉ ET TRANQUILLITÉ RESPECTIVE

PAR M. LEBORGNE DE BOIGNE,

Commissaire-Ordonnateur en retraite, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de St.-Louis, ancien Agent du Gouvernement à St.-Domingue, et ex-Législateur, Député de cette Colonie;

Auteur du *Nouveau Système de Colonisation pour Saint-Domingue.*

PARIS,

CHEZ
ANT. BERAUD, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, rue du Faubourg-Saint-Martin, n°. 70;
DELAUNAY, LIBRAIRE, Palais-Royal, Galerie de Bois;
ALEXIS EYMERY, LIBRAIRE, rue Mazarine, n°. 30.

OCTOBRE 1818.

ESSAI
DE
CONCILIATION
DE L'AMÉRIQUE.

L'OUVRAGE du nouveau ***Système de Colonisation*** pour Saint-Domingue, a traité d'une matière d'intérêt public de la plus haute importance: il y est question de rétablir les relations politiques et commerciales de la France avec cette Colonie, par un mode particulier qui concilie les anciens et nouveaux droits qui s'y sont formés.

Dans cet ouvrage, on considère les choses dans l'état où elles sont, abandonnant les vieilles et dangereuses routines, ainsi que l'espérance, si souvent trompée, de faire changer cet état par la force, sans s'exposer à tout perdre.

Prenant notre sujet de plus loin, et le liant aux événemens présens, nous avons retracé les révolutions qui se sont opérées depuis quarante ans en Amérique, et celles qui travaillent maintenant la plus étendue, et la plus riche de cette partie du Nouveau-Monde. Nous avons

ESSAI
DE
CONCILIATION
DE L'AMÉRIQUE.

L'OUVRAGE du nouveau *Système de Colonisation* pour Saint-Domingue, a traité d'une matière d'intérêt public de la plus haute importance: il y est question de rétablir les relations politiques et commerciales de la France avec cette Colonie, par un mode particulier qui concilie les anciens et nouveaux droits qui s'y sont formés.

Dans cet ouvrage, on considère les choses dans l'état où elles sont, abandonnant les vieilles et dangereuses routines, ainsi que l'espérance, si souvent trompée, de faire changer cet état par la force, sans s'exposer à tout perdre.

Prenant notre sujet de plus loin, et le liant aux événemens présens, nous avons retracé les révolutions qui se sont opérées depuis quarante ans en Amérique, et celles qui travaillent maintenant la plus étendue, et la plus riche de cette partie du Nouveau-Monde. Nous avons

rappelé les résultats mémorables de la première qui ont élevé les Etats-Unis à une puissance prépondérante, et son agrandissement progressif par les troubles et les pertes de l'Europe.

Des suites de cet exemple, on montre la couronne de Portugal se réfugiant au Brésil, et la métropole ancienne transformée, en quelque sorte, en colonie sujéte et tributaire.

A Saint-Domingue, un Noir élevé à la dignité royale, sous l'étendard de la liberté africaine.

A côté, dans la même île, un autre Etat rival, y ayant pris naissance sous une forme populaire, et portant la même bannière, sans exciter ni surprise ni inquiétude.

Enfin, l'Europe rendant aux lumières du siècle et à l'humanité un hommage éclatant par l'abolition générale de la traite des Noirs, et renversant de fond-en-comble, par cet acte immortel, l'ancien systême colonial.

C'est à en substituer un autre sur le plan tracé par cette souveraine philantropie, en cédant et en faisant la part au mouvement irrésistible qui entraîne l'Amérique vers une sphère nouvelle, où elle est poussée par le temps et par l'ordre naturel des choses qui détermine et amène ces changemens, que nous avons écrit dans des vues générales et particulièrement utiles à la France.

Si ces divers événemens, dignes de fixer les regards de la politique et de la philosophie, semblent assigner l'époque de l'indépendance de l'Amérique, ils exigeraient peut-être d'examiner jusqu'à quel point cette révolution doit être ou favorable ou funeste à l'Europe et à chacun des Etats qui y sont possessionnés; car, il est de la nature de ces divorces politiques d'entretenir une haine profonde contre la domination dont ils rompent et font courber le joug, par la raison qu'on la suppose toujours conjurant et méditant un retour et des vengeances dans ceux forcés à cette séparation.

Celle du Nouveau-Monde pourrait donc amener une réaction, qui exercerait contre l'ancien la même influence que la découverte produisit en sa faveur? Les fers qu'avec violence brisent les peuples long-temps asservis, sont forgés en armes toujours tournées contre leurs oppresseurs; les plaies qu'ils ont faites sont fermées, mais la cicatrice reste pour en rappeler la douleur par le souvenir qui l'exagère encore en se transmettant.

Ainsi, et pour long-temps, il faudrait peut-être craindre de voir l'Amérique engager l'Europe dans des guerres nouvelles, pour en retenir ou s'en disputer les lambeaux épars, échappés un moment des liens de la cause

commune; la dépouiller, dans la paix, de sa population utile, laborieuse, qui émigrerait avec son industrie, d'une terre vieille, appauvrie, épuisée par les malheurs de la guerre, arrosée des sueurs de ses cultivateurs: elle se porterait sur une autre, encore vierge, féconde, sous un climat favorisé, et dont le fonds d'or et d'argent lui promet presque sans travail les produits réunis des deux hémisphères.

Si l'Amérique du nord, ayant, il est vrai, pour attrait puissant, l'heureuse liberté dont aucune nation n'a joui avant elle dans une si grande latitude, a augmenté, en trente ans, sa population de 12 à 14 millions d'habitans, quel serait l'accroissement progressif de celle de l'Amérique méridionale, dans la même période, réunissant au même bienfait tant d'avantages naturels?

C'est à l'Europe, avons-nous dit, « à former » un faisceau contre les dangers qui la me» nacent, si toutefois il en est temps encore. » Tout lui commanderait, au moins, de se ménager, par des bienfaits particuliers, la conservation des îles placées, comme intermédiaires entre les continens des deux Amériques, et entre ceux-ci et l'Europe. Sans cette prévoyance, dont on doit sentir le besoin, les Etats faibles en marine, ménacés d'être déshérités de leurs do-

maînes, en seraient totalement et pour toujours repoussés.

Ces réflexions ont échappé, sans doute, aux partisans d'une indépendance absolue, sans en calculer les conséquences pour leur patrie, qui érige en vertus premières, l'égoïsme national ou l'amour exclusif qu'on doit lui porter. Ces considérations sont d'ailleurs assez graves par leur nature pour faire quelque impression sur les Gouvernemens européens qu'elles intéressent.

D'un autre côté, ce serait n'avoir étudié, ni approfondi les causes de l'insurrection américaine, la violence, l'opiniâtreté du caractère des insurgens, l'instruction qui y est généralement répandue, la haine qui les exaspère, les craintes qu'ils conçoivent du Gouvernement de la métropole qui résiste à l'e m ire des circonstances, de se persuader que l'impulsion donnée à ces âmes fortes peut être amortie.

Des armées sont toujours trop faibles, quel qu'en soit le nombre, pour agir dans un pays aussi immense, défendu par lui-même, contre une population qui a la même religion, le même Dieu pour protecteur, les mêmes armes, le même courage que ses anciens vainqueurs lorsqu'ils l'asservirent sortant pour ainsi dire des mains de la nature.

C'est la puissance maritime qui fonde, donne et protége la puissance coloniale; et celle-ci tombe d'elle-même quand la première n'existe plus, ou qu'elle ne peut protéger: ainsi, quel espoir soutenu pourrait nourrir l'Espagne en combattant à une telle distance, et si dépourvue de ressources, qu'elle est obligée d'emprunter des vaisseaux à l'Empereur de Russie, trop éloigné d'elle, trop sage, trop éclairé pour lui prêter d'autres secours, quand d'autres Puissances plus rapprochées, plus intéressées l'abandonnent: ce qui serait assez pour lui nuire; et quand ce grand Souverain, si cher à l'humanité, semble être appelé à de plus hautes destinées et à la gloire constante d'être le modérateur de l'Europe et le défenseur de l'une de ses plus belles parties?

Pendant le temps que l'Espagne entretient la guerre contre ses sujets en Amérique, qu'elle en exile d'autres de la métropole pour opinions; qu'éclipsée par le monstre de l'inquisition qu'elle a ressuscité, elle reste dans l'ombre de la lumière qui éclaire l'Europe, la succession de ses possessions semble être ouverte et échue à ses vassaux et à ses voisins, à ses amis et à ses ennemis. On lui enlève l'île d'Amélia et les deux Florides. La république de Buenos-Ayres s'affermit sous la protection du roi du Brésil,

qui retient pour son compte Montevideo. La victoire affranchit le Chyli et défend l'Orénoque. Les Hollandais, ses créanciers, parlent de mettre en séquestre Porto-Rico, qui serait mieux appelée du nom d'île fortunée, quoique n'ayant encore qu'une faible population; mais une si grande prospérité faisait tellement tout négliger, que les soins étudiés du possesseur de si vastes Etats avaient moins pour objet d'en jouir, que de priver ses amis d'y participer, d'en cacher la source, et d'en éloigner tout le monde.

Si Cuba, île plus importante, placée comme Saint-Domingue dans le golfe du Mexique, suit, plus ou moins tard, le torrent qui entraîne le Continent, l'Espagne ne conserverait de l'Amérique que le souvenir des exploits qui lui assurèrent la conquête de cette toison d'or, et celui des fautes par lesquelles elle l'aurait volontairement perdue.

Le déplacement d'un poids aussi immense de la balance politique du monde, ne doit-il pas en renverser l'équilibre? Si le temps a fixé au dix-neuvième siècle de l'ère chrétienne la liberté et l'indépendance des peuples, le bruit que, par leur chute, doivent produire, en tombant, les chaînes de l'Amérique, ira-t-il se perdre aux rives de l'Indus et du Gange? ou y

réveiller les habitans de cette terre, le berceau de la civilisation? Si l'Indien façonné au joug, et dont le destin est de porter celui de tous les conquérans qu'attirent et son heureux sol et ses richesses, sent moins, il est vrai, la rigueur de son sort et de son avilissement, le ciel lui sera-t-il toujours contraire? Ne peut-il guider la marche du libérateur qui lui est annoncé, et que la tradition dirige du nord de l'Europe?

Mais aujourd'hui ses vœux se perdent dans l'avenir : tout semble mort pour lui, autour de lui, et loin de lui. La Fortune seconde et favorise, là comme ailleurs, les armes britanniques. La science de la politique, sa combinaison avec la puissance de terre et de mer, et l'art de la mettre en action, ont triomphé du courage malheureux. La puissance Marathe, formée en gouvernement militaire fédératif, sous un chef ou *Peischewa*, restait encore debout; elle avait même été fortifiée et agrandie par un général européen (1). Au milieu des débris de tant

---

(1) Le Maréchal-de-camp comte de Boigne, frère de l'auteur du Système. Il a commandé pendant vingt-huit ans, pour la puissance Marathe, une armée de trente-trois mille homme d'infanterie régulière qu'il avoit levée, disciplinée, instruite à la tactique européenne, et payée exactement : ce qui la rendait toujours active et sur

d'autres tombées à côté d'elle, et déjà oubliées, l'Indostan existait indépendant : soutenu par les Arabes, s'avançant sur la côte du Malabar, occupant un pays difficile, il laissait encore à l'af-

---

pied contre l'usage des autres princes de ce pays. La victoire fut constamment fidèle à cette arme nouvelle pour cette puissance qui ne possédait avant lui qu'une immense cavalerie irrégulière.

Le général de Boigne étendit le territoire des Marathes dans le Mogol, dans le pays des Secks ou anciens Curdes; il fit respecter cette puissance de tous ses voisins, autant par sa sagesse que par son habileté, et la considération qu'elles lui acquirent des Anglais. C'est depuis son retour en Europe, pour y rétablir sa santé affaiblie par les travaux de la guerre, que ceux-ci commencèrent à attaquer les Marathes avec avantage. Le général Dupeyron, qui succéda au général Comte de Boigne, fut défait en 1803, quoique vendant cher la victoire aux ennemis. Le premier article de la paix, fut d'obliger les vaincus à licencier *l'armée dite de Boigne*, qui portait ombrage. Dès cette époque, la puissance Marathe n'a fait que décliner jusqu'à sa chute, demandant en vain son ancien général, qui lui-même, de son côté, accusait le sort de le retenir éloigné de servir un pays, qui fut si longtemps le théâtre de sa gloire. Retiré depuis 15 ans en Savoie, sa patrie, comblé des faveurs du roi de France, et particulièrement de celui de Sardaigne, il jouit de la satisfaction de faire tout le bien que lui permet une grande fortune.

(*Note de l'Editeur.*)

franchissement de l'Inde quelque espérance : cette crainte a hâté sa ruine. L'Indostan a subi le sort commun et celui du Mysore. Le léopard n'y compte plus d'ennemis publics ni de rivaux secrets ; mais la politique de l'Angleterre composera-t-elle avec les leçons de l'expérience ? se privera-t-elle de la gloire de donner des lois fixes et un gouvernement à ces peuples ? ou doivent-ils attendre ces bienfaits des divisions de leurs vainqueurs ?

L'Espagne est dans une situation bien différente en Amérique. « Elle triomphera, nous » le répétons, sur quelques points où seront » réunies ses forces, et la révolte suivra par- » tout et successivement les mouvemens de sa » faiblesse. »

Il faudrait bien plutôt engager ce Gouvernement à adopter d'autres vues que lui conseille la prudence, et à ne pas s'épuiser en efforts impuissans dans cette lutte inégale. L'Amérique, qui éleva sa gloire et sa splendeur à un si haut degré, peut devenir la cause immédiate de sa décadence.

L'ouvrage du Système a laissé conjecturer, d'après les vœux qui furent émis par quelques royaumes des Indes, au commencement des troubles, qu'un prince de la maison d'Espagne qui s'y serait présenté, investi du titre et

de la couronne des Incas, avec une constitution libre, indépendante et fédérale, aurait tout pacifié. Cette transmission de son pouvoir, faite ainsi pour diriger cette révolution, eût fait tourner en sa faveur de plus immenses résultats que ceux qu'elle retirait de sa dépendance, et dont elle se prive sans retour, en prétendant l'arrêter; elle y eût conservé son influence, et acquis, avec un grand commerce, des alliés puissans et des tributs : l'Europe serait dans une assiette tranquille, à l'abri de nouveaux troubles.

Ainsi, ce ne sont pas des armées qu'il faut faire agir pour fixer les destinées de l'Amérique, et les attacher à celles de l'Europe, dans leur intérêt commun et dans la nécessité d'assurer leur tranquillité future. La force est un levier sans appui contre la résistance de l'opinion; elle est insuffisante à cette époque, pour obtenir des résultats durables, si les Monarques ne gagnent les cœurs des sujets avant d'obliger leurs personnes; mais ces cœurs s'engagent d'eux-mêmes dans les liens de la bonne foi, de la modération, de la justice et de la liberté. L'affection des peuples est le plus ferme soutien des trônes, comme elle est la plus sûre garantie de leur obéissance : une fois acquise, elle éclate en dévouement et en sacrifices de tous les genres.

La France présente au monde ce touchant spectacle : heureux effet de son gouvernement représentatif, qui, fondé sur l'égalité des droits entre les citoyens, et de devoirs réciproques entre la nation et le trône, a rempli les vœux éclairés du peuple, soutenus par des efforts surnaturels ; il a réassis l'État ébranlé sur les bases de la liberté publique, du crédit et de la confiance. Si déjà il a produit tant de bien, quel est celui qu'on ne doive pas attendre du perfectionnement d'une institution aussi sublime que libérale ?

C'est donc cette sagesse du Nestor des Rois, instruit par le malheur qui le retint trop long-temps éloigné de sa patrie et du trône, que le roi Ferdinand, qui a ressenti les coups de l'infortune, aurait dû suivre, comme cause première d'une réconciliation avec l'Amérique, qui, s'élevant au niveau de la civilisation, aspire à y figurer au rang que lui assigne sa propre grandeur. Traitant ainsi avec une reconnaissance méritée ses sujets de l'Europe, il se fût ménagé l'attachement de ceux du Nouveau-Monde, par l'espérance d'un meilleur sort sous l'influence d'un Gouvernement libre et représentatif.

En effet, celui-ci se rapprochant d'un pacte fédératif de famille, dont le Monarque est le

chef souverain, le lien qui le forme et qui l'unit est tellement élastique, qu'il peut spontanément s'étendre du centre à la circonférence, comme se resserrer à volonté : par conséquent, il peut embrasser avec facilité toutes les parties du même Empire, en les faisant participer aux mêmes bienfaits. Et quelle que soit la forme particulière de l'administration ou du gouvernement qu'exigent ou que retiennent certaines localités, cette différence n'est point un obstacle qui les empêche d'entrer ni de les admettre dans la confédération, dans laquelle chacune a des droits à exercer qui lui sont propres et qui émanent du centre.

Les Gouvernemens absolus, arbitraires, sont seuls privés de cette faculté de réunir et de régner par l'opinion ; ils ne possèdent que celle de stimuler le désir de s'en séparer.

L'unité d'un Gouvernement qui accorde à quelques parties de son territoire un régime particulier, calqué sur la différence de situation résultant de l'éloignement, du climat, des mœurs, des usages des habitans, et quelquefois des circonstances, est aussi entière qu'elle l'est dans le Gouvernement qui y reconnaît et protége sagement divers cultes. L'application de ces principes aux principes de Gouvernement, constitue le régime fédératif le plus

conforme aux grands Etats, et qui possèdent au loin, et le plus favorable à la liberté des citoyens, puisqu'ils ont une part à l'administration de leurs provinces; il est surtout la digue la plus forte qu'on puisse opposer aux mouvemens révolutionnaires pour en rompre l'impétuosité et l'amortir. La fédération des Colonies avec leurs Métropoles a cet avantage particulier, qu'elle les intéresse à la défense du territoire, et qu'elle les oblige aux frais de leur administration.

Ce système politique, éclairé des leçons de l'expérience, et modifié suivant la différence de situation que présente Saint-Domingue, a servi de base au mode de rapprochement que nous avons proposé avec cette ancienne Colonie.

Nous avons considéré, d'abord, que l'établissement des îles à sucre n'eut, dans son origine, d'autre objet que l'extension et la prospérité du commerce, en lui ouvrant des débouchés; qu'une colonie est un domaine en-dehors de la puissance de l'Etat, qui ajoute à sa richesse par celle des particuliers, sans rien ajouter à sa force réelle, et que c'est avoir atteint le but, de revenir au principe de l'origine. Toute autre tendance doit être repoussée comme contraire aux intérêts, bien entendus, des Gouvernemens qui y sont possessionnés.

Dans l'état actuel des choses, ce serait réveiller peut-être des rivalités assoupies, en quelque sorte satisfaites, si jamais elles peuvent l'être, et s'exposer à des inquiétudes nouvelles. Le point essentiel est de s'affranchir des dépenses qui ont toujours plus qu'absorbé les revenus que le protecteur retire de ces possessions, soit par les prétextes fréquens de guerre qu'elles fournissent à la puissance qui la désire, soit par l'entretien ruineux d'une marine qui devient nulle si elle est faible ; et inutile, quoique forte, si elle n'a pas à couvrir de grandes possessions, et un commerce proportionné dont elle doit tirer son existence, ses ressources et sa puissance.

Comme une nation doit établir ses maximes d'état sur sa situation propre, autant que sur celle relative des autres par rapport à elle, il entrerait donc dans les conseils d'une prudente circonspection de renfermer les vues du rapprochement avec Saint-Domingue, dans une transaction qui offrirait les bénéfices de la possession, sans en avoir les charges, c'est-à-dire, qui rétablirait le commerce de France avec cette île, dans la suprématie des avantages dont il jouissait autrefois, et qui ont passé, par l'effet des événemens, exclusivement, dans les mains des étrangers; ils ont de plus, en leur faveur,

d'être débarrassés des frais de protection, d'administration et de tant d'autres; satisfaits de ce sort, aucun d'eux sans doute ne prétend, à l'honneur dispendieux, plus difficile encore que dangereux, de gouverner cette Colonie.

Mais, considérant que la France, comme souveraine et propriétaire de cette possession, a des droits qu'elle ne peut sacrifier, et les faisant revivre, par l'application des principes qui ont été développés sur la question concernant les Colonies, et en particulier celle de Saint-Domingue, nous avons rétabli le principe de la souveraineté appartenant à la France; et c'est en vertu de l'exercice de cette prérogative qu'elle règle le sort de la Colonie, par des concessions de droits qui lui sont faites; concessions qu'elle désire aussi vivement obtenir pour sa tranquillité, sa sûreté et sa considération, que la France devrait, peut-être, se montrer disposée à consentir en faveur de son commerce, et pour se sortir de l'embarras où la place l'état incertain, équivoque de Saint-Domingue à son égard.

Suivant ce principe, la souveraineté du Roi s'exercerait :

1°. Par l'obligation imposée à la Colonie de payer au trésor royal un tribut annuel; une autre somme de soixante millions, payable par

égale portion, d'année en année, est demandée en dédommagement des pertes éprouvées par la France, provenant de l'interruption du commerce, et pour compensation d'objets matériels qui lui seraient cédés;

2°. Par la prestation de foi et hommage au Roi et à ses successeurs au trône, par des députés de la Colonie, comme relevant de la couronne de France et de son obéissance;

3°. Par l'établissement d'une compagnie de commerce français, ayant à sa disposition une certaine force de terre et de mer qui, limitée à la sûreté de son commerce, et de deux places qui lui seraient cédées, ne pourrait dans aucun cas devenir offensive, ni troubler la paix intérieure et extérieure;

4°. Par le privilége accordé à cette association commerciale, de faire le commerce exclusif avec la Colonie, sauf les restrictions jugées nécessaires entre la Colonie et la Compagnie;

5°. Par l'indépendance de la Compagnie de l'action du Gouvernement; étant instituée pour servir d'intermédiaire entre la France et Saint-Domingue, elle forme le nœud de cette union politique:

Par-là, le Roi se réserve la prérogative utile de la souveraineté, et le commerce français est

d'être débarrassés des frais de protection, d'administration et de tant d'autres; satisfaits de ce sort, aucun d'eux sans doute ne prétend, à l'honneur dispendieux, plus difficile encore que dangereux, de gouverner cette Colonie.

Mais, considérant que la France, comme souveraine et propriétaire de cette possession, a des droits qu'elle ne peut sacrifier, et les faisant revivre, par l'application des principes qui ont été développés sur la question concernant les Colonies, et en particulier celle de Saint-Domingue, nous avons rétabli le principe de la souveraineté appartenant à la France; et c'est en vertu de l'exercice de cette prérogative qu'elle règle le sort de la Colonie, par des concessions de droits qui lui sont faites; concessions qu'elle désire aussi vivement obtenir pour sa tranquillité, sa sûreté et sa considération, que la France devrait, peut-être, se montrer disposée à consentir en faveur de son commerce, et pour se sortir de l'embarras où la place l'état incertain, équivoque de Saint-Domingue à son égard.

Suivant ce principe, la souveraineté du Roi s'exercerait,

1°. Par l'obligation imposée à la Colonie de payer au trésor royal un tribut annuel; une autre somme de soixante millions, payable par

égale portion, d'année en année, est demandée en dédommagement des pertes éprouvées par la France, provenant de l'interruption du commerce, et pour compensation d'objets matériels qui lui seraient cédés;

2°. Par la prestation de foi et hommage au Roi et à ses successeurs au trône, par des députés de la Colonie, comme relevant de la couronne de France et de son obéissance;

3°. Par l'établissement d'une compagnie de commerce français, ayant à sa disposition une certaine force de terre et de mer qui, limitée à la sûreté de son commerce, et de deux places qui lui seraient cédées, ne pourrait dans aucun cas devenir offensive, ni troubler la paix intérieure et extérieure;

4°. Par le privilége accordé à cette association commerciale, de faire le commerce exclusif avec la Colonie, sauf les restrictions jugées nécessaires entre la Colonie et la Compagnie;

5°. Par l'indépendance de la Compagnie de l'action du Gouvernement; étant instituée pour servir d'intermédiaire entre la France et Saint-Domingue, elle forme le nœud de cette union politique:

Par-là, le Roi se réserve la prérogative utile de la souveraineté, et le commerce français est

replacé dans ses droits anciens, à la charge par lui de les maintenir.

En réciprocité des obligations auxquelles se soumettrait la Colonie, elle obtiendrait les concessions suivantes :

1°. Il lui serait solennellement reconnu le droit de se régir, administrer et de faire les lois concernant son régime intérieur, sans que le gouvernement de France, ni celui de la Compagnie, puissent s'y immiscer en aucune manière.

2° La division du territoire, telle qu'elle existe, formée par la rivière de l'Artibonite, serait maintenue en deux gouvernemens distincts, séparés et érigés, savoir : la partie de la rive droite que commande *Christophe* en *gouvernement Haïtien* ; et la rive gauche que commande *Boyé*, en *gouvernement Colombien.*

3°. Les limites de ces deux Gouvernemens seraient garanties par la France et par la Compagnie du commerce.

4°. Le Roi pourrait donner l'investiture du titre aux chefs placés à la tête de ces Gouvernemens.

Ainsi se trouveraient fixées et assurées l'existence politique de la Colonie, l'autorité des deux chefs, leur indépendance entre l'un et

l'autre, et la forme d'administration qui y est établie.

L'ouvrage renferme d'autres dispositions favorables aux possesseurs de biens-fonds dans la Colonie.

Cet acte fait tout rentrer dans l'ordre naturel. La Colonie tiendrait ses droits de la puissance souveraine du Roi : ils ne sauraient avoir d'autre source pour être légitimes, paisibles et durables ; et la Colonie reconnaîtrait cette suprématie en s'obligeant à payer un tribut, et à établir la compagnie de commerce, dans les priviléges dont jouissait le commerce français avant les événemens qui l'en ont privée.

Cette union, fondée sur une réciprocité d'avantages communs à la France et à la Colonie, présente une marge assez large pour laisser au temps à la resserrer et à la rendre plus intime à mesure que nos préjugés s'affaibliront. Telle qu'elle existe par le Système, elle est assez forte pour éloigner la crainte d'être troublée, et elle n'est pas assez puissante pour troubler les autres. Elle promet à la Colonie une sécurité au-dedans, dont elle est loin de jouir ; et au-dehors, une considération qui est le premier bien de toutes les sociétés. Par cette union, elle acquiert un protecteur obligé de favoriser son développement, et entièrement désinté-

est de sauver l'honneur de préférence à l'intérêt, quand l'un et l'autre ne peuvent être sauvés ensemble.

On concevrait aisément que le commerce clandestin, qui se glisserait ainsi furtivement à Saint-Domingue, sous pavillon étranger, sans autre appui que celui d'une tolérance masquée, n'y serait pas sur un pied respectable ; qu'il n'y serait reçu et souffert que comme un ancien maître chassé de sa maison par ses serviteurs, c'est-à-dire, toujours suspecté dans l'intérieur, et jalousé des étrangers appelés au partage de ses dépouiles.

Les plus petits essais en ce genre peuvent avoir des suites irréparables ; car, quand il serait possible que cette clandestinité se changeât en tolérance avouée, ostensible, obtiendrait-on d'autres résultats que le stérile avantage d'entrer, avec les étrangers, en concurrence du commerce de la Colonie, concurrence que celui de France pourrait d'autant moins soutenir qu'il y serait toujours exposé ? Dans ce cas-là même, ne serait-ce pas alors ouvertement reconnaître, sans y être obligé, la neutralité de cette Colonie, et renoncer à la propriété et à la souveraineté ? Ce parti, qui a quelques partisans intéressés, serait le plus extrême de la faiblesse et de l'imprévoyance,

Ce serait voir les choses uniquement comme de simples marchands qui se jettent inconsidérément sur les points qui offrent quelques bénéfices au risque des événemens, et non en hommes d'Etat qui doivent donner au commerce une route sûre et profitable, et même la faire convoyer par la force, si cela est utile.

Dans cette affaire, les meilleures dispositions ne sont pas encore suffisantes, si elles ne portent avec elles la conviction, et ne déterminent la confiance. Aussi, pour produire cet effet et refouler vers le néant tous les subterfuges d'une fausse doctrine, avons-nous insisté *sur la ratification de la liberté des personnes de toutes couleurs, habitant la Colonie.* « La population, » disions-nous, se réunira spontanément à ce » bienfait qui, émanant du Roi, s'insinuera faci- » lement dans tous les cœurs par la reconnais- » sance. Les oppositions, de quelque côté » qu'elles viennent, ne sont plus alors à crain- » dre: tous les droits, toutes les espérances se » trouvent garantis par la conservations de tous » les intérêts nés des évenemens. » C'est la pierre de touche qui doit faire juger la bonne foi.

Cette déclaration est l'un des plus beaux attributs de la souveraineté ; elle est nécessaire, et ne peut être refusée. Il faut guérir la bles-

est de sauver l'honneur de préférence à l'intérêt, quand l'un et l'autre ne peuvent être sauvés ensemble.

On concevrait aisément que le commerce clandestin, qui se glisserait ainsi furtivement à Saint-Domingue, sous pavillon étranger, sans autre appui que celui d'une tolérance masquée, n'y serait pas sur un pied respectable ; qu'il n'y serait reçu et souffert que comme un ancien maître chassé de sa maison par ses serviteurs, c'est-à-dire, toujours suspecté dans l'intérieur, et jalousé des étrangers appelés au partage de ses dépouiles.

Les plus petits essais en ce genre peuvent avoir des suites irréparables ; car, quand il serait possible que cette clandestinité se changeât en tolérance avouée, ostensible, obtiendrait-on d'autres résultats que le stérile avantage d'entrer, avec les étrangers, en concurrence du commerce de la Colonie, concurrence que celui de France pourrait d'autant moins soutenir qu'il y serait toujours exposé ? Dans ce cas-là même, ne serait-ce pas alors ouvertement reconnaître, sans y être obligé, la neutralité de cette Colonie, et renoncer à la propriété et à la souveraineté ? Ce parti, qui a quelques partisans intéressés, serait le plus extrême de la faiblesse et de l'imprévoyance.

Ce serait voir les choses uniquement comme de simples marchands qui se jettent inconsidérément sur les points qui offrent quelques bénéfices au risque des événemens, et non en hommes d'Etat qui doivent donner au commerce une route sûre et profitable, et même la faire convoyer par la force, si cela est utile.

Dans cette affaire, les meilleures dispositions ne sont pas encore suffisantes, si elles ne portent avec elles la conviction, et ne déterminent la confiance. Aussi, pour produire cet effet et refouler vers le néant tous les subterfuges d'une fausse doctrine, avons-nous insisté *sur la ratification de la liberté des personnes de toutes couleurs, habitant la Colonie.* « La population, » disions-nous, se réunira spontanément à ce » bienfait qui, émanant du Roi, s'insinuera faci- » lement dans tous les cœurs par la reconnais- » sance. Les oppositions, de quelque côté » qu'elles viennent, ne sont plus alors à crain- » dre : tous les droits, toutes les espérances se » trouvent garantis par la conservations de tous » les intérêts nés des évenemens. » C'est la pierre de touche qui doit faire juger la bonne foi.

Cette déclaration est l'un des plus beaux attributs de la souveraineté ; elle est nécessaire, et ne peut être refusée. Il faut guérir la bles-

sure et cruelle et profonde, faite à des hommes exaspérés par les instructions dont les premiers commissaires furent porteurs. Celles données aux seconds étaient loin, sans doute, de contenir les moyens capables de remédier à un mal si grand, si même elles n'y ont pas ajouté.

La Compagnie étant le pivôt du nouveau Systême, embrasse des moyens plus certains, plus étendus, plus appropriés aux circonstances. Nous avons démontré que cette opération ne peut être remise, ni confiée en d'autres mains, malgré les préventions élevées contre les priviléges de cette nature; préventions que detruit la force impérieuse de la raison d'état, et que repousse également l'utilité appuyée de l'expérience.

Cette association exige une mise de fonds considérable. On ne peut la remplir qu'avec le concours des particuliers. Les Colonies sont les domaines du commerce; il les exploite à son profit; et devant en retirer de plus considérables du rétablissement de ses liaisons avec Saint-Domingue, c'est évidemment à lui à se charger des dépenses qu'entraînerait cette entreprise. Appelé à en discuter les moyens, à en diriger l'exécution, devenant l'inspecteur et l'administrateur de ses propres intérêts, il n'a aucun obstacle à rencontrer, pas même ceux que, fréquemment

fait naître l'inexpérience. Ses ressources alimentées par son crédit, lui donnent des facilités que ne pourrait se procurer le Gouvernement. C'est le laisser faire librement qui fait sa garantie.

Par sa composition la Compagnie forme un corps respectable; elle est constituée par le projet dans l'indépendance qui lui appartient, pour diriger ses opérations. On lui donne une consistance que réclament et l'étendue de ses obligations, et la considération dont elle doit être environnée en Europe et en Amérique. La Colonie n'ayant point à redouter ses projets d'agrandissemens qui se bornent à vendre et à acheter, s'en rapprochera sans crainte et avec empressement, et les rapports de commerce se changeront bientôt en rapprochement d'amitié. Son organisation est tracée dans ce but; tous les intérêts y sont pesés et balancés. Elle a pour mission particulière de représenter les propriétaires de la Colonie, d'être chargée de l'administration de leurs biens, de suivre leurs réclamations auprès des chefs, de s'entendre avec eux par voie de conciliation, pour tout ce qui concerne leurs intérêts qui sont d'ailleurs stipulés.

Une administration, telle que celle-ci est réglée, dont les succès sont essentiellement liés à ses intérêts, répond de la sagesse et des lu-

mières qui la dirigeront; elle aura bien plus de crédit et d'influence pour traiter les affaires que des particuliers isolés, sans appui, sans confiance, qui ne seraient reçus dans la Colonie, que pour en être éconduits sous le plus frivole prétexte. En quelles mains plus sûres les propriétaires pourraient-ils, dailleurs, remettre le sort des espérances qui leur restent ?

La Compagnie, en prospérant, fait prospérer la Colonie, et cette prospérité commune devient une nouvelle garantie des droits de la couronne.

Ce mode évite, au surplus, de mettre en présence les anciens et nouveaux titres, les vieilles et nouvelles prétentions, et des intérêts tellement opposés qu'on ne peut espérer de les réunir et de les fondre, qu'avec le concours du temps, de la modération et de la justice. Enfin cette précaution préserve surtout du danger de remuer, par de nouveaux bouleversemens, cette terre combustible qui s'embrâse aux passions des hommes.

Généralement, on a partagé les espérances que nous avons conçues de ce mode; on s'y est laissé d'autant plus facilement entraîner, qu'il éloigne la crainte de voir cette terre devenir le théâtre de nouvelles scènes d'horreur et de sang, et que nos vues sont, à la fois, conformes,

et à la sagesse du Gouvernement, et à la dignité qu'il doit conserver.

L'ouvrage contient des renseignemens qu'on n'avait point sur cette Colonie, et qui servent d'appui au Système. Il en présente le tableau moral, politique et statistique, celui de ses forces, de sa population, de ses revenus, et des nuances de caractère, de positions observées entre l'un et l'autre parti, l'une et l'autre population, entre les deux chefs et entre les deux formes de gouvernement qui la divisent, nous avons fait sentir la nécessité de laisser subsister cette division, et le danger de favoriser un parti au détriment de l'autre. Le protecteur doit tenir la balance égale entre les deux compétiteurs, et éviter des déchiremens aussi désastreux que l'emploi des armes : il agirait contre ses intérêts d'agrandir l'influence de celui qui serait favorisé.

Au surplus, l'un et l'autre parti resteront liés et opposés à la France, tant que le Gouvernement n'aura pas posé les bases certaines, publiques et irrévocables des rapports qu'il veut établir et suivre avec Saint-Domingue. Jusque-là, il ne doit rien en attendre, ou ne s'attendre qu'à perdre un temps précieux en négociations oiseuses, qui compromettraient son pouvoir. Les deux chefs se garderaient bien, non-seulement d'accueillir, mais encore de

prêter l'oreille à des propositions qui ne stipuleraient pas des droits en faveur de la population et de l'armée. Mais ces droits une fois arrêtés et connus, ces chefs ne sont pas assez puissans pour s'y opposer; ils sont même trop prudens pour l'essayer.

L'un des désirs qui agitent le plus violemment le cœur de l'homme, est celui de pouvoir jouir, en paix, des biens et des honneurs acquis, après avoir affronté de grands périls; et cette paix, pour tous, ne peut être obtenue qu'autant que la France sera satisfaite; de même elle ne le sera à son tour, que lorsqu'elle aura garanti et assuré ces mêmes biens, la sûreté et la liberté de tous, comme un terme à toutes les révolutions.

Ces considérations se tirent de la connaissance du cœur humain: elles n'admettent ni exception ni modification par rapport aux habitans de la Colonie. Si elles doivent être la régle de toutes les mesures, il n'est pas moins utile de les lier en ressort moral et puissant, pour les mettre en action.

Depuis la déplorable expédition, les événemens qui en ont été la suite, les rapports nécessaires et fréquens qu'ils ont ouverts avec les étrangers, l'interruption des communications amicales avec la Métropole, le renouvellement

de principes erronés, récemment et impolitiquement manifestés : ces motifs, unis à tant d'autres, d'accord avec le temps qui détruit tout, ont dû, chez les hommes, y affaiblir sensiblement le crédit de la France, et même chaque jour contribue à en faire perdre le souvenir; mais il s'est conservé dans un certain degré chez les femmes, pour qui un Français est un être supérieur aux autres Européens : et à Saint-Domingue, il faut le dire, comme dans les autres Colonies, les femmes créoles, en général, blanches ou autres, se sont distinguées dans les événemens qui s'y sont passés, par un esprit de douceur et de modération, que l'histoire placera à côté du dévouement sublime des Françaises sous la terreur. Les Créoles, contentes du bonheur d'aimer et de plaire, et guidées par ce sentiment intérieur de la nature, qui dicte à leur sensibilité qu'elles sont appelées à adoucir les passions des hommes, au lieu de les irriter, n'ont jamais secondé les fureurs des partis. La tendre humanité, triomphant même de l'orgueil et du ressentiment, a toujours protégé et secouru le malheur, sans en examiner la cause.

Les femmes noires et de couleur de Saint-Domingue ont eu d'heureuses et fréquentes occasions de pratiquer cette vertu. Tous ceux qui ont habité les Colonies, savent d'ailleurs qu'elles

mettent, au premier rang de tous les devoirs, l'exercice de la plus douce hospitalité, et du dévouement le plus absolu aux Français.

On observe aussi que, sous ce climat brûlant où la jalousie y est aussi plus impétueuse, elle n'éclate jamais dans leurs âmes qu'en reproches, ou elle s'éteint dans les larmes ou s'oublie dans une infidélité réciproque : c'est là où se borne la vengeance.

Mais si ces femmes qui ont à Saint-Domingue la même influence dont les autres jouissent ailleurs, conservent cette prédilection pour les Français; s'il est encore possible de leur faire désirer d'en être les esclaves par le cœur, le moyen infaillible de rompre cet attrait et de les faire renoncer à ces sentimens, serait sans doute celui de leur moutrer, pour récompense, la perspective d'y porter des fers pour enchaîner leurs personues et agir en opposition manifeste avec les égards bien différens qu'elles reçoivent de rivaux moins exigeans ou plus adroits.

Le nouveau Systême de Colonisation diffère encore, en des points essentiels, des ouvrages qui ont été publiés sur les Colonies dans un sens trop général en faveur de leur indépendance; ouvrages néanmoins qui ont obtenu du crédit et de la célébrité du nom de leurs auteurs, et des discussions qui en ont été la suite dans les journaux.

Mais plus particulièrement livré à l'étude de la politique des Gouvernemens qui y possèdent, et des avantages qu'ils retirent des Colonies, nous avons cherché, au contraire, à placer des étais assez forts pour arrêter l'écroulement de l'édifice colonial qui menace ruine, et d'encombrer de ses débris les ports d'Europe, notamment ceux de la France, si son commerce était privé de cette ressource.

La Martinique et la Guadeloupe, colonies trop circonscrites en territoire, en population et en revenus, ne peuvent suffire à son activité et à l'étendue de ses moyens; il s'y nuit à lui-même par la concurrence; il vend à bas prix, et il y achète à un taux élevé. Les manufactures de la Métropole se ressentent de cet encombrement. Le cours des denrées coloniales ne se maintient en France que par le concours des importations étrangères et des droits auxquels elles sont assujetties; le commerce est enfin borné à une somme fixe d'importation et d'exportation avec ces deux îles, dont la paix seule maintient la possession, et qui se perd au premier coup de canon d'alarme, si l'on observe la position de la Martinique, qui seule ayant un port pour y recevoir de gros vaisseaux, peut être facilement bloquée, et qui ne peut être mise à l'abri du

danger que par une force maritime supérieure dans ces mers.

Nous ne pouvions donc donner une preuve d'un plus grand zèle, qu'en travaillant à préparer au commerce le retour d'une Colonie qui a fait autrefois sa prospérité, et qui peut y contribuer encore si puissamment, puisque de nouveaux événemens lui ouvrent aujourd'hui des débouchés qu'elle n'avait point alors ; avantages qui n'ont pas suffisamment été compris.

Pour y parvenir, nous nous sommes arrêtés au point juste qui distingue et définit l'indépendance du régime intérieur dont les Colonies peuvent sans doute désirer de jouir, et qu'il faut leur abandonner, de l'indépendance de la souveraineté qui appartient aux Métropoles. Cette définition était nécessaire : on ne saurait trop rendre cette vérité sensible et la démonstration publique. En effet, c'est avec les trésors, l'industrie, les lumières, par trois siècles de travaux, par le sacrifice d'une partie de leur population, que les Gouvernemens d'Europe ont élevé ces Colonies à la splendeur où elles sont parvenues. Quelle serait leur garantie à l'avenir, s'il dépendait d'une insurrection de les dépouiller?

Par rapport à Saint-Domingue, cet envahissement n'aurait pas même pour prétexte le mo-

tif d'une reprise de possession, dont la force se serait antérieurement rendue maîtresse sur des droits préexistans, appartenant aux naturels de l'Ile, et qui peuvent se perdre de la même manière qu'ils ont été acquis. L'indépendance de l'Amérique du nord et celle qui se poursuit dans l'Amérique méridionale, en sont des exemples. Mais les habitans actuels de Saint-Domingue n'ont pas un tel titre en leur faveur; ils ont été transportés d'Afrique sur cette terre, ou proviennent de cette origine; ils remplacent, mais ils ne descendent pas des indigènes; et ne succédant pas à ces droits primitifs, ils n'en ont aucun à la souveraineté; ils ne peuvent la retenir qu'à l'aide de circonstances forcées.

Le légitime propriétaire de ce droit ne pourrait même s'en dessaisir qu'en vertu de traités avec des Puissances qui l'y obligeraient; et même sous un gouvernement constitutionnel, la cession ou l'aliénation d'une partie de territoire exige le concours de la législation; mais le souverain peut modifier et limiter, dans les Colonies qui sont hors de la constitution, l'exercice de son pouvoir, à de certaines conditions et restrictions qu'il juge convenables.

En étendant les mêmes principes, nous en avons tiré la conséquence qui en découle naturellement: « que c'est au souverain à tracer,

» à fixer les conditions qu'il accorde; que celui
» qui a le droit de donner, a seul le droit d'éta-
» blir la réciprocité des obligations qu'il exige
» à titre de reconnaissance ». C'est ce que détermine le Système.

Cette faculté, reconnue appartenir au pouvoir souverain, engage le gouvernement métropolitain qui l'exerce, à dédaigner l'emploi de moyens douteux, incertains, et de négociations par commissaires toujours sans résultat, souvent dangereuses, ainsi qu'on l'a vu quand elles ne sont pas précédées de stipulations fixes, éclairées et sanctionnées par l'opinion publique.

C'est ainsi seulement et avec cette noble confiance, caractère de la sincérité et de la puissance, qu'il appartient à une métropole de traiter avec une Colonie qui toujours semble craindre quelques piéges, même en recevant des bienfaits.

Il importait peut-être, plus qu'on a pensé, d'approfondir cette question qui intéresse également les états possesseurs de Colonies. Il fallait surtout éclairer la population de Saint-Domingue qui juge, sans doute, la possession sans titre, comme équivalent à la propriété légale, le silence de la France pour l'abandon tacite ou obligé de ses droits, et les propositions faites, dans un moment d'exaspération, pour les ef-

fets réfléchis d'un parti irrévocablement pris. Enfin il fallait calmer des esprits aussi irrités qu'irritables.

Un ouvrage contenant des vues aussi sages, et des principes de droit public aussi positifs sur une matière de l'importance de celle-ci, qu'aucune circonstance semblable n'avait encore présentée à l'examen des publicistes, était donc nécessaire, et acquérait un degré d'utilité de plus, du soin scrupuleux qui a été pris, afin qu'il pût être lu et médité avec fruit dans la Colonie; c'est-à-dire que, n'ignorant ni les scrupules, ni les préjugés des habitans, ni leur excessive susceptibilité sur tout ce qui s'imprime à leur sujet, quoique n'attachant de prix qu'à cette publicité, tous les ménagemens ont été gardés afin de ne froisser et de ne blesser aucun amour-propre, même en lui adressant des vérités sévères. Nous avons eu aussi pour objet de tourner leurs espérances vers la France et son Roi, disposés à les traiter plus favorablement que n'avaient d'abord paru leur annoncer les premières tentatives.

On n'avait pas assez observé que cette Colonie méritait plus de discernement dans le choix des moyens, et peut-être dans celui des agens qui devaient les diriger. En effet, elle n'a subi le joug d'aucune puissance étrangère : attaquée

à la fois, et par leurs armées, et par des troubles intérieurs, elle s'est soutenue pendant douze ans par ses propres forces, par son énergie, tirée de son dévouement à la France, en reconnaissance de la liberté qu'elle lui avait accordée.

Le dernier Gouvernement, trompé sur ce point, comme il l'a été sur tant d'autres, a employé, pour fléchir son courage, révolter ses sentimens, et renverser l'appui que cette situation nouvelle donnait à la France en Amérique, une armée composée des plus redoutables troupes; et c'est de sa défection, causée par les maladies, le climat et la division des chefs qui la commandaient, comme par les combats, que date sa séparation avec ce gouvernement, pour se soustraire à l'esclavage et au sort impitoyable qui lui était réservé.

Cet état de chose devait entrer pour un grand poids dans les dispositions qui pouvaient la rattacher sans secousses, aux destinées nouvelles de la France.

L'avénement du Roi en rendait l'exécution facile: S. M. était étrangère aux causes de la scission; elle signalait son heureux retour par l'établissement de la liberté publique en France; Saint-Domingue voyait, surtout avec une joie particulière, un tel événement qui lui promettait des jours tranquilles. Ces considérations n'a-

vaient point échappé à la profonde politique de l'homme d'Etat, qui occupait à cette époque le Ministère de la marine. M. le Comte Beugnot, éloignant les passions et les préjugés qui égarent, avait préparé cette réunion si utile à l'Etat. On verra, par la lettre que Son Excellence a bien voulu nous écrire, combien nous devons attacher de prix et d'honneur, à nous trouver d'accord sur les points principaux du Système, avec les vues d'un Ministre dont la sagesse est connue dans les conseils du Roi, et dans ceux de la Nation. La catastrophe du 20 mars mit obstacle à l'exécution de ce plan; elle devint par là également fatale aux affaires de la France dans les deux mondes.

Ainsi lorsque la France jouissait de toute sa puissance, soutenue d'une armée si terrible à la guerre, si docile dans la paix, plutôt abandonnée de la fortune que vaincue, des ménagemens avaient été jugés indispensables.

L'expérience, en donnant ce conseil, rappelait les efforts prodigieux qu'avait supportés pendant vingt-cinq ans cette Colonie, alors même qu'elle était dans l'enfance, qu'elle essayait ses forces vers la liberté. Il n'était donc pas naturel, après les événemens de 1815, lorsqu'elle était devenue majeure, émancipée, réunie, organisée, maîtresse des arsenaux, des ports et de toutes les places, de proposer à la population de ren-

trer dans l'esclavage, de reprendre ses chaînes, et à l'armée de quitter les armes pour se soumettre au fouet, et d'orner son supplice de ses trophées; il n'était pas naturel d'ajouter la menace, de la contraindre à cette résignation, après les malheurs éprouvés en France à cette époque, et ceux causés antérieurement à Saint-Domingue par cette cruelle tentative, dont il ne serait peut-être pas permis, pour l'honneur de l'humanité, de renouveller deux fois la trop déplorable et sanglante épreuve (1).

Il n'était pas moins extraordinaire de promettre des lettres de *blanc* à ceux des noirs qui se soumettraient à ce sort, et seconderaient l'asservissement général.

On peut bien donner les mêmes droits à un noir qu'à un blanc, mais on ne connaît pas de moyens capables d'opérer la métamorphose de changer un noir en blanc.

Mais ce qui a le plus irrité, c'est la fixation d'une catégorie d'un genre nouveau, calculée sur la plus ou moindre partie de sang blanc ou noir circulant dans les veines de chaque individu, à laquelle on accordait l'expectative de quelque adoucissement, si toutefois le dé-

---

(1) Instructions données par feu M. Malouet aux agens envoyés par ce ministre, à Saint-Domingue, insérées dans la bibliothèque historique.

vouement égalait la quantité de ce sang blanc; de manière qu'il aurait fallu inventer un hemamètre pour déterminer ce degré et les droits de chacun (1).

C'étaient les vieilles èrreurs d'un vieillard malade, que doit faire excuser la pureté du zèle qui les suggérait.

Ces premières ouvertures ont frappé d'étonnement, elles ont détourné les esprits les plus disposés dans la Colonie à saisir l'occasion de l'unir à la France, de la replacer avec sécurité sous l'égide d'un Roi philosophe, l'ami et le père de ses sujets; elles ont non-seulement augmenté les difficultés, mais encore excité une telle méfiance, qu'on ne peut espérer la vaincre que par de plus grands sacrifices, et par un changement ostensible dans les principes, et dans les ressorts qui ont agi, plus praticable aujourd'hui que les passions calmées restituent à la raison son empire et son influence, et qu'elles laissent la faculté de se livrer au soin particulier de réparer les erreurs commises. Il faut surtout admirer l'inébranlable fermeté du ministère à refuser l'emploi de moyens violens pour soutenir ces mêmes erreurs.

» Il est certain que Saint-Domingue suc-

---

(1) Mêmes instructions.

» comberait, infailliblement, sous le poids des » forces de la France : c'est le nœud coupé « de la difficulté. Mais après le succès, qui » y trouverait-on? Des cadavres et des cen- » dres. C'est une triste conquête. Il n'y a plus » moyen de réparer les pertes. L'abolition » de la traite des Noirs y met un obstacle invincible (1). »

En supposant une exception à ce triomphe de la raison, en deux siècles on ne réussirait pas à rétablir la Colonie dans l'état où elle se trouve. La France n'est pas assez riche pour supporter de nouveaux sacrifices de ce genre, et les mêmes causes améneraient toujours les mêmes résultats.

La Colonie ne saurait se prévaloir néanmoins de ces considérations, et en faire l'appui de sa résistance : elle s'exposerait, comme on l'a remarqué, à des dangers imminens, et à être troublée sans cesse; car l'humanité se tait quand le devoir commande. Une nation se croit dégagée de garder des ménagemens lorsqu'on n'en garde point envers elle. S'il est de la sagesse et de la véritable grandeur d'un Gouvernement d'écarter cette frivole susceptibilité, qui le montrerait

---

(1) Système de Colonisation.

pointilleux, de respecter les droits des sujets et l'indépendance des autres, toutefois, c'est de l'attitude qu'il prend, qu'il impose le devoir de respecter la sienne.

La force morale que lui donne une grande réputation de justice, centuple sa force publique; mais aussi, plus il se montrerait trop bon, ou trop impassible, plus il supporterait de griefs directs ou indirects, plus ses voisins, même les plus faibles, se croiraient le pouvoir de l'en accabler.

Il n'y a point de nation faible quand elle est unie; un gouvernement est toujours fort, toujours puissant quand il s'appuie de la nation, qu'il marche avec elle. De ce principe vrai, reconnu par le trône, est sortie la Loi sur le recrutement de l'armée; cette loi est le palladium de son indépendance et de ses droits: c'est l'un des actes les plus mémorables du ministère. Il a posé le fondement d'une armée Nationale. Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, en la proposant, et en la soutenant avec une si noble dignité, ne s'est pas moins acquis de gloire à la tribune, que dans les nombreux champs de bataille qu'il a traversés; et comme tout se lie, elle a déjà produit quelque sensation à l'égard de Saint-Domingue, dont on peut prévoir l'utilité.

Un agent, plus au moins accrédité par cette Colonie, qui se trouvait alors à Paris, observait cet élan national, avec une surprise mêlée d'intérêt ; il observait aussi confidentiellement, que la Colonie ne craignait pas d'être asservie ; que tout était disposé pour prévenir cet événement, ou en rendre au moins l'effet inutile par la dévastation et l'incendie ; mais qu'elle savait également que le commerce de France ne pouvant se passer de cette possession, elle devait s'attendre, tôt ou tard, à être attaquée ; qu'elle n'avait de moyens de se garantir de cette secousse violente, qui entraînerait également la ruine des personnes, qu'en suivant son penchant pour la France, si elle en était favorablement traitée; que le sort que lui assignait le nouveau Systême, était si non tout le sort qu'elle désirait, mais au moins celui qui se rapprochait le plus de ses vœux, sauf les restrictions qu'indiquait cet agent, ainsi qu'il est d'usage dans ces sortes de transactions, quand on en a une fois établi les bases.

Il était facile, en combattant quelques prétentions, de fortifier, par des raisonnemens sans réplique, que la Colonie devrait être satisfaite, par les avantages immenses fixés en sa faveur par le Systême.

On exposait que la Colonie, refusan' de se

soumettre aux concessions qui lui seraient faites; déclarait alors ouvertement sa rébellion; ce que la France ne considérait point encore comme telle, parce que rien n'avait été réglé jusqu'ici à son égard, et se bornait à des *pour-parlers* avec des commissaires qui ne pouvaient avoir d'autre mission avouée; que la Colonie était vulnérable sur tous les points; que l'étendue de ses côtes était partout d'un abord accessible; que les concessions favorables à la population, honorables pour l'armée et pour ses chefs, la diviseaient infailliblement, si même l'une et l'autre ne passaient, spontanément, du côté de la France; qu'il n'était pas naturel qu'un peuple refusât de tenir et sa liberté et ses droits de son Souverain; que cette cession, émanant du roi de France, aurait toujours, et nécessairement dans l'esprit de tous, une vertu et une influence toute particulières; que, par-là, on diminuerait, singulièrement, les malheurs qu'on désirait par dessus tout prévenir; et qu'enfin, dans l'hypothèse de la résistance, le Gouvernement n'agirait pas seulement avec ses propres forces, mais qu'il serait alors secondé par celles de la Compagnie qui tirerait des ressources, toujours nouvelles de son crédit; que des armemens, sortis de tous les ports, fondraient sur la Colonie et l'assailliraient, car n'étant reconnue par aucune puissance,

chaque Français, même isolément, aurait le droit de lui disputer le territoire et la souveraineté qu'usurpaient les chefs.

On ajoutait qu'il ne fallait pas juger du temps présent par le passé; que si la paix ne pouvait être de longue durée sous le dernier gouvernement, qui rendait la guerre un état de précaution nécessaire puisqu'il voulait tout envahir, la paix actuelle, s'affermissant chaque jour davantage par la liberté, par la confiance qu'inspire le Gouvernement royal, sa stabilité permettrait de suivre les opérations qu'il aurait une fois entamées; qu'il consentirait, peut-être, à faire aujourd'hui ce qu'il ne ferait pas plus tard; que la protection de souveraineté, réservée à la France, loin de nuire aux droits accordés à la Colonie, les consoliderait; qu'obtenant des sacrifices aussi grands, il ne lui appartenait pas d'examiner s'il lui était plus ou moins avantageux d'être obligée de reconnaître les priviléges du commerce français; qu'une transaction de cette nature ne devait être envisagée que dans la stabilité du sort qu'elle assurait à la Colonie, en le comparant à sa situation passée, et à celle dans laquelle elle serait encore menacée de retomber par un refus obstiné; que la Colonie ne devait pas compter être secourue par aucune puissance, toutes entièrement désintéressées

dans cette affaire ; que leur politique ne pouvait considérer la situation de Saint-Domingue du même œil que les révolutions du continent Américain, qui, par sa population, par son étendue, peut être divisé en grands Etats puissans, et donner lieu à des intérêts d'un ordre plus élevé ; qu'il ne sera jamais dans l'intention de ces puissances d'établir dans l'Atlantique, comme il existe dans la Méditerranée, de petits états qui, ne pouvant s'élever à une certaine grandeur nécessaire pour soutenir leur indépendance, et dérangeant ainsi les liens qui doivent unir les gouvernemens réguliers, deviennent, avec le temps, des peuples insoumis, hors de la civilisation, qu'il faut subjuguer, ou auxquels il faut payer des tributs ; que le pavillon des étrangers qui fréquentent les ports de la Colonie, ne saurait être un motif de sécurité pour elle ; que si elle devait en être protégée, son sort serait déjà fixé ; qu'elle était sans signe distinctif de reconnaissance, par conséquent privée de l'honneur d'être classée parmi les Gouvernemens avoués, ce qu'elle ne doit jamais attendre, non-seulement de l'intérêt, de la politique, mais encore de cet esprit de justice qui tire son origine des égards que les Monarques se portent entr'eux, lorsqu'ils sont en paix ; qu'il n'y avait que la France qui pût lui convenir comme protectrice :

que c'était elle qui lui avait confié des armes pour sa défense, qui avait élevé sa population, partout ailleurs encore avilie, aux grades militaires et aux honneurs; qu'elle lui assurait enfin le sort le plus heureux et le plus beau, en la recevant comme tributaire, et en assignant un rang honorable aux deux Gouvernemens dont se compose la Colonie.

La justesse de ces réflexions produisit sur l'Agent la plus profonde impression : il est parti dans ces sentimens de conviction. On sait indirectement aujourd'hui que lorsque ce système a été connu à Saint-Domingue, il y a opéré le plus heureux effet. Les esprits ont été calmés; on en a tiré des inductions favorables des nouvelles dispositions de la France à l'égard de la Colonie. Cet effet eût été plus grand, plus général, plus soutenu, si on ne l'avait pas amorti en France, s'il y eût été secondé par l'opinion, et par les moyens qui étaient indiqués.

Le commerce maritime du Royaume, juge compétent en cette matière, puisqu'il doit être chargé de supporter les dépenses de l'entreprise, avait conçu de ce mode de rapprochement les plus flatteuses espérances. La chambre de commerce de Marseille exprime noblement le vœu motivé, qu'il fixe l'attention du gouvernement du Roi; mais, ainsi que Saint-Domingue, le

commerce attendait, pour se prononcer, de connaître l'opinion publique qui aurait donné plus d'activité à l'expression de son adhésion, et cette expression, communiquée à Saint-Domingue, eût suffi pour y préparer les esprits à ce changement désirable.

Mais l'ouvrage, quoique réduit à la discussion simple d'un acte d'administration publique pour régler la forme de celle d'une Colonie, et rouvrir au commerce la route perdue de son ancienne prospérité, *a été absorbé par la défense faite aux journaux d'en parler en aucune manière*, réclamée par son excellence le comte du Bouchage, alors ministre de la Marine et des Colonies, sans en donner connaissance à l'auteur, et sans autre motif présumé que celui qu'il pouvait nuire aux négociations que ce ministre se proposait de suivre avec cette Colonie, et peut-être le crédit qu'on supposait à l'auteur y conserver encore.

Son excellence le ministre de la Police générale avait, dès le principe, retiré l'ordre réclamé et donné de saisir l'ouvrage; mais ne pouvant, sur des prétextes politiques, ne pas avoir égard à la demande de celui de la Marine, l'*ordre portant défense aux journaux d'en parler, et même de l'annoncer, a été substitué à la saisie.*

Néanmoins les seconds commissaires envoyés à Saint-Domingue étaient, depuis long temps, de retour de leur mission. On en connaît les tristes résultats; de plus heureux n'annoncent pas qu'il en ait été envoyé d'autres, les choses étant restées dans le même état.

Ainsi ont été écartés de long travaux, les fruits d'une expérience consommée, et l'espérance la mieux fondée, d'avoir écrit dans l'intention d'indiquer la manière de s'y prendre pour arracher, sans déchirement, de cette affaire, l'épine dangereuse qu'elle présente, et que deux opérations successives et manquées y avaient enfoncée.

Néanmoins l'auteur n'a fait éclater aucunes plaintes; il s'est même abstenu de mentionner cette circonstance singulière dans la pétition qu'il a adressée à la Chambre des Députés. Il savait que le ministère éprouvait, à cette époque, des embarras dans son sein; qu'il avait des intérêts plus rapprochés qui devaient l'occuper davantage, quoique celui-ci, après la libération de la France, soit l'un des plus importans. Il a gardé le silence. Aujourd'hui le ministère, débarrassé de ces entraves, a pu seconder et suivre les progrès de la raison publique; et les circonstances étant changées, cet heureux changement promet de voir l'encouragement succéder à ce

dénigrement employé contre toutes les idées élevées, et la vérité déchirant ces voiles tissues de fers, dans lesquelles on la retenait captive, n'en sortira que plus éclatante.

Il est, d'ailleurs, des dispositions sur lesquelles le Gouvernement ne peut prendre l'initiative; il doit l'abandonner à ceux qui ont fait une étude particulière de la partie qu'ils traitent, pour mieux en apprécier l'effet par l'opinion.

La défense, néanmoins, a été renouvelée depuis le changement de M. du Bouchage, à l'occasion d'un article que la censure avait cru devoir laisser passer dans le journal des *Débats* (1), présumant que ce changement, remarquable surtout par les principes et les vues politiques de son successeur (2), levait de droit une interdiction sans objet, et en opposition à ces mêmes principes.

L'ouvrage a continué d'être mis à l'index avec une telle sévérité, qu'aucun des journaux n'a cru devoir seulement annoncer que la Chambre des Députés en avait agréé l'hommage, quoique ce fût un acte public, indépendant de cette branche de la législation.

---

(1) 29 juillet 1817.

(2) Le Maréchal Gouvion Saint-Cyr.

Dans le même temps, les journaux n'étaient remplis que d'articles rendant compte ou discutant des ouvrages favorables à l'indépendance des Colonies ; et par une contradiction que rien ne peut expliquer, on condamnait à l'oubli un traité des droits des Métropoles sur leurs Colonies, qui non-seulement présente des données capables de renouer les relations de la France avec Saint-Domingue, mais encore qui ne renferme, en quelque sorte, que l'expression des vœux de la Colonie pour effectuer cette réunion.

Tout systême, sans doute, est soumis à l'opposition : c'est le sort des découvertes utiles d'exciter les passions de la vanité, blessée de n'avoir pas trouvé les mêmes moyens ; mais on peut dire, à cette exception près, qu'aucun systême n'a reçu un assentiment aussi unanime.

D'abord, indépendamment de son opinion, Son Excellence le duc d'Aumont (1) n'eut pas présenté l'ouvrage au Roi, s'il ne l'eût jugé digne d'être soumis à Sa Majesté.

Malgré l'influence qu'on peut avoir exercée sur certaines chambres du commerce, on voit que les principales de ces places se montrent, autant qu'elles ont pu le faire, disposées à se-

---

(1) Lettre de Son Ex. le duc d'Aumont à l'auteur.

conder cette opération. Bordeaux et Marseille, qui n'ont pris aucune part à la traite des Nègres, qui ne conservent ni le regret d'avoir perdu ce commerce, ni le désir secret de s'y livrer encore, ont reçu ce projet avec reconnaissance; et Marseille se prononce ouvertement en sa faveur (1).

Bordeaux avait annoncé qu'il s'occupait de présenter quelques observations au Systême (2). Leur suppression a laissé craindre que cette place n'ait été engagée à rallentir son zèle, si on examine l'étendue des avantages accordés à cette ville par le Systême, avantages dont elle ne peut être dédommagée, sans doute, par l'expédition annuelle de cinq à six bâtimens pour Saint-Domingue, sous pavillon neutre.

Nantes n'a pas moins été pénétrée de la nécessité de s'occuper de Saint-Domingue pour la prospérité du commerce (3).

Tel est, d'ailleurs, l'effet des vertus publiques sous un Gouvernement représentatif : tel est leur ascendant dès qu'il s'agit, ou de l'honneur du trône, ou des intérêts de la patrie, que toutes les nuances d'opinions, aperçues parmi les membres de la législation, dis-

(1) Lettre de la Chambre de Commerce de Marseille.

(2) Lettre de la Chambre de Commerce de Bordeaux.

(3) Lettre de la Chambre de Commerce de Nantes.

*

paraissent devant ces grands mobiles de leurs affections ! aussi tous ont-ils fait des remerciemens à l'auteur d'avoir jeté un aussi grand jour sur une question restée jusqu'ici embrouillée, de leur avoir donné des espérances auxquelles ils n'osaient plus se livrer, dans la conviction de l'importance de ce travail, digne de fixer l'attention du Gouvernement.

La commission des pétitions de la Chambre des Députés, partageant la même opinion et le même enthousiasme, après avoir entendu l'auteur, a examiné et discuté s'il n'était pas de son devoir de soumettre à la Chambre un rapport préparatoire à cet objet; mais considérant que la session était trop avancée, la Chambre, trop occupée d'autres objets importans, et craignant que la Colonie, qui n'aurait pas connaissance de ces motifs, pût mal interpréter les sentimens de la Chambre, si l'ordre du jour était réclamé, la commission a pensé toutefois qu'elle devait suppléer à ce qu'elle ne pouvait faire dans ce moment, en arrêtant que son président se rendrait chez le ministre de la Marine et des Colonies, pour lui faire part des observations que suggéraient à ses membres les vues du nouveau Système, et des motifs d'une démarche aussi patriotique.

Si les principes dans lesquels est écrit l'ouvrage, si le Système qui en dérive, a obtenu

cette réunion de suffrages aussi respectables, sans autre recommandation en sa faveur que la conviction personnelle et le sentiment de ce qui est utile, ou plutôt malgré la défaveur que le silence commandé aux journaux semblait devoir élever; si des publicistes distingués se proposaient de soutenir ces principes; si, généralement les hommes de lettres, appliqués à la rédaction des journaux, avaient, dans le même sens, préparé des articles favorables, on peut en conclure que l'ouvrage ne méritait pas le sort qu'il a éprouvé, et qu'il donne l'occasion de remarquer tout le danger de limiter, jusqu'à ce point, la liberté de la presse. Car ce pouvoir n'est pas uniquement réservé au Ministre de la Police générale, comme il aurait dû l'être; les autres Ministres exercent la même attribution, transmissible peut-être encore à des agens ministériels. Voilà la source du mal, voilà l'abus qui a frappé plus directement l'ouvrage qui, sans doute, contrariait les vues de la Direction des Colonies.

Enfin, ce qui tranche la question en faveur du Système, c'est que les propositions principales qu'il renferme, sont en harmonie avec celles soumises, en 1815, au Conseil du Roi, par M. le comte Beugnot, en sa qualité de Ministre de la Marine et des Colonies.

Cette concordance heureuse doit faire paraître toujours plus étrange que ce département ait condamné, deux ans après, des principes professés et avoués au Conseil du Roi, et qu'il leur ait fermé tout accès, tous les moyens de pouvoir être connus. Cependant ces documens existaient à la Direction des Colonies, qui a dû avoir, nécessairement, sur les deux précédentes et malheureuses tentatives, la même influence qu'on lui suppose avoir exercée dans l'affaire dont il s'agit.

Si quelque chose pouvait, au surplus, donner une véritable importance au Système, ce serait, sans contredit, les efforts constans et persévérens, employés à l'étouffer.

En effet, le renouvellement de la défense qui a eu lieu sous M. le Maréchal Gouvion Saint-Cyr, qui n'a fait qu'une relâche de quelques momens à la marine, pour aller jeter l'ancre d'espérance à la guerre, ne peut être attribuée à ce Ministre. Il est trop supérieur à ces petits moyens, trop éclairé pour s'arrêter à un parti qui s'écarte de la justice, et qui s'approche d'une intolérance inquisitoriale. Son Excellence le Maréchal avait, au contraire, écrit à l'auteur pour le féliciter de son travail, qu'il considérait être de la plus haute importance, et lui proposer de l'appeler lorsqu'il

s'occuperait de cette affaire majeure. La Direction des Colonies a donc encore agi en cette circonstance.

On ne peut pas attribuer davantage la continuation de la même surveillance à Son Excellence le comte Molé, lorsque ce Ministre a bien voulu dire à l'auteur qu'il avait en effet écrit à M. le rédacteur du *Moniteur*, de supprimer une note relative à l'ouvrage, qu'il lui avait adressée en communication, avant de l'insérer, par la raison que ce journal appartenait aux Ministres; mais que son prédécesseur, M. le vicomte Du Bouchage, pouvait avoir fait, dans le même sujet, ce qu'il avait jugé convenable, et que, pour son compte, Son Excellence reconnaissait n'avoir ni le droit, ni le pouvoir de réclamer le maintien de la défense faite aux autres journaux.

Cette communication verbale n'a eu aucune suite; elle n'a rien réparé. Cependant, elle ne commande pas moins l'obligation d'en rendre hommage au Ministre, puisqu'elle détruit les motifs de l'injustice.

Étranger, d'ailleurs, à ce qui a été fait avant lui, concernant Saint-Domingue, M. le comte *Molé* ne pouvait voir dans des dispositions de conciliation, trouvées généralement si sages, la

censure de celles auxquelles il n'avait pas concouru, ni ne pouvait désirer de les partager.

Son Excellence, qui a si éloquemment défendu la loi du recrutement de l'armée, et, par-là, si efficacement contribué à battre en brèche le dernier retranchement dans lequel on aurait désiré maintenir en France les préjugés et les priviléges, sapperaient, en suivant des maximes opposées pour Saint-Domingue, les fondemens de la confiance qu'il lui importe d'acquérir de la population de cette Colonie. Le Ministre de la marine qui en serait privé, et qui emploierait des agens connus par leur opposition à la liberté, ou par leur participation aux démarches précédentes, ou ayant fait partie de l'expédition sous le dernier Gouvernement, se flatterait en vain d'y obtenir des succès, par la conciliation : il n'y serait pas écouté. Les expériences récentes confirment cette assertion.

Mais l'opinion que *Son Excellence* a fait prendre de ses sentimens publics, en cette occasion mémorable, est le thermomètre de ce que le Ministre peut y entreprendre d'utile et de grand.

D'ailleurs, tout le monde est d'accord sur ce point : que sans la possession de Saint-Domingue pour le commerce, le ministère de la

Marine et des Colonies n'est plus qu'un état de luxe, dispendieux, et hors de toute proportion dans les dépenses entre sa situation actuelle et sa grandeur passée.

L'explication des procédés, si rigoureusement pratiqués contre le nouveau Système de Colonisation, tournera encore au profit du bien public. La Colonie verra que des principes généraux parlent encore plus haut en sa faveur qu'elle n'osait peut-être l'espérer ; qu'on les trouve dans les deux Chambres, dans les hommes d'Etat, dans les publicistes, dans le commerce; que le ministère n'attend peut-être que l'occasion de faire paraître qu'il partage ces principes et ces sentimens; que tous désirent le retour de cette précieuse Colonie, en conciliant les droits, qu'il est juste, raisonnable et possible de lui reconnaître, avec ceux de la Métropole ; que tous mettent au premier rang des dispositions qui doivent procurer cet avantage, celles surtout qui préviendront le désordre et l'effusion du sang. C'est le sentiment personnel du Roi. Tous s'accordent enfin à voir dans le nouveau Système la réunion de tous les moyens qui peuvent conduire à ce terme.

Sans doute, les vues qu'il embrasse, ont éprouvé plus que de l'opposition de la part de l'administration de la Marine et des Colonies;

mais ne pouvait-elle manifester cette opposition sans contraintes, sans efforts, sans s'assujétir à ces formes arbitraires qui laissent toujours soupçonner qu'on ne repousse la lumière que parceque'elle blesse des yeux trop sensibles. En commandant le silence, pour avoir raison, on est presque toujours convaincu d'avoir tort; et fermer toutes les avenues à la vérité, c'est charger une mine, et placer à côté l'étincelle qui doit y mettre le feu et produire l'explosion.

Toutes fois il ne faut voir dans cette opposition que ce qui y est, et ce qui seul peut-être vu. On a fait deux opérations manquées, on en a reconnu l'erreur; on a reconnu qu'on s'était trompé sur un pays à l'égard duquel on n'avait recueilli que des renseignemens imparfaits. Il en coûte à l'amour-propre de faire ses voeux; il en coûte plus encore d'adopter d'autres maximes au changement desquels on ne croirait plus, venant de la même source; dès lors craignant encore de se tromper, on a cru saisir le meilleur parti en adoptant un système d'inertie, en attendant tout du temps et en faisant, jusque-là, l'essai d'un commerce sous pavillon neutre.

Ce système d'inertie, facile à couvrir du voile de la politique, quoique assez transparent pour en laisser voir les motifs, à travers lequel perce l'embarras, s'est étayé de ce mot *d'ordre géné-*

ral, si utile et si souvent répété : *ne parlez pas de Saint-Domingue !* Ce qui achève de tout confondre. Autant faudrait-il dire : ne parlez pas des troupes étrangères qui occupent les places frontières ? Quand on n'en parlerait pas, tout le monde sait trop bien qu'elles y sont, et que tout ce qui porte un cœur français, aspire au moment fortuné de voir la patrie affranchie de ce joug. De même, tout le monde sait que la France ne domine pas à Saint-Domingue, et que, très-certainement, il est de son devoir de ne rien négliger, pour y rétablir ses affaires. On ne persuaderait à personne que ce rétablissement s'opérera par l'effet magique du silence ; comme si une opération de cette nature pouvait se traiter dans le secret du cabinet, lorsqu'il faut agir à une si grande distance, et comme si ce secret ne serait pas dévoilé ou repoussé par l'une des parties intéressées, par le fait seul qu'elle croirait y apercevoir un siége.

Ne parlez pas de Saint-Domingue! Oui, sans doute, comme on en a parlé pour aigrir la population qui y est en armes, pour la flétrir dans l'opinion, pour la menacer de fers plus pesans que ceux qu'elle portait. Qu'on n'y envoie pas surtout des instructions officielles qui ne lui laissent pour alternative que ce sort ou le désespoir ? Voilà ce que devait désavouer une sage

politique ! voilà les dangers qu'elle devait éviter ! Mais parlez de Saint-Domingue? Laissez-en parler dans le sens du nouveau Système? Encouragez ces écrits utiles, qui auront pour but d'éclairer cette population, de la ramener à la France, en conduisant ses pas dans le chemin de la modération et de la justice. Le langage de la raison n'a jamais nuit aux affaires : il est au-contraire le conducteur du feu électrique que Dieu a placé dans l'esprit de l'homme, pour être communiqué à ceux qui en sont privés.

Ce système de faiblesse et d'emprunt doit être abandonné; il semble n'avoir été inventé que pour exiger le silence sur les fautes commises, qui peuvent causer de grands dommages à la France. Aussi remarque-t-on qu'on n'a rendu aucun compte de la situation de cette Colonie, ni de ce qui a été fait pour la faire changer? Quel serait le motif d'en faire un mystère? Le blâme qui peut retomber sur ceux qui se sont trompés, doit-il priver la Nation de connaître l'état des choses? A-t-on besoin de plus de ménagement dans cette affaire que pour annoncer la perte d'une bataille, de laquelle dépend souvent le sort d'un empire? Si une fausse opération administrative équivaut à une bataille perdue, si elle a des suites quelquefois plus funestes, doit-on craindre que la Nation

s'en montre plus accablée? Le silence et les réticences font au contraire plus de mal: elles le font supposer plus grand qu'il n'est en réalité.

Les erreurs ne constituent pas des crimes. Quel est celui qui peut être exempt d'en commettre ? Seulement elles deviendraient plus graves et prendraient ce caractère, si la lumière, qu'exige toujours l'intérêt de l'Etat, n'était étouffée que pour favoriser l'intérêt particulier ou flatter la vanité.

Il faut donc parler de Saint-Domingue, aborder franchement cette question. Ce n'est que par l'impulsion de l'opinion publique qu'on peut s'en ménager le retour. Comment cette Colonie apprendrait-elle les favorables dispositions de la France à son égard. D'après quel esprit se dirigeraient les amis qu'elle y compte encore, que l'administration des Colonies dédaigne peut-être trop, ou qu'elle ne connaît pas et ne peut pas connaître, parce qu'il faut avoir pratiqué le pays pour y avoir ces intelligences.

Cependant ces amis y jouissent d'une grande influence, dont ils n'useront, toutefois pour la servir, qu'autant que la France aura assuré et garanti les droits de tous.

Le dernier Gouvernement avait aussi adopté, pour signe de ralliement, le même mot d'ordre; mais il avait en cela quelque raison. Il cherchait

à se cacher à lui-même l'étonnante bévue de son expédition, dans laquelle il s'était jeté, moins en aveugle, que par la fausse politique de renoncer aux principes, qui l'avaient élevé, pour se mettre à l'unisson des autres Etats qui, mieux inspirés, s'occupaient de perfectionner leurs institutions, avec le même zèle qu'il travaillait à renverser les libertés de la Nation, et à fonder le despotisme par les lois. Il ne voulait pas qu'on parlât de Saint-Domingue; c'était ce qu'il avouait être sa partie honteuse, le côté faible qu'il avait trop facilement prêté à des insinuations perfides. Dans ce temps, comme aujourd'hui, on croyait qu'une aussi grande précaution couvrait de vastes et de grands desseins ; que, si la Colonie ne venait pas d'elle-même redemander ses anciens fers, du moins elle souffrirait les nouveaux qu'on lui imposerait. Quel effet a produit cette politique ? Quel bien a suivi l'inquisition établie pour soutenir cette nouvelle doctrine, enseignée, commandée sous le trop long et trop déplorable ministère de M. Decrés : elle a achevé de perdre la marine, les colonies et le commerce. Les Anglais pouvaient lui dire comme les Carthaginois aux Romains : *Nous vous défendons de vous laver les mains dans la mer.*

Néanmoins, voulant rétablir la balance maritime par la réduction du commerce Anglais,

et l'occupation de la plus grande partie des côtes de l'Europe, on admit des modifications à l'effet du blocus continental, par des licences de commerce avec l'Angleterre, pour enrichir quelques particuliers. Le Gouvernement en fit ensuite un monopole pour son compte. Cette imprévoyance produisit un désavantage marqué dans les affaires; elle fournit à l'Angleterre les moyens d'aspirer les tributs de la France, et de se procurer la connaissance certaine de ce qui s'y passait, et de ses dispositions : tant il est dangereux de placer les hommes entre leur intérêt et leur devoir! Cette espèce de renouvellement de licence de commerce avec Saint-Domingue, sous pavillon neutre, pourrait avoir les mêmes suites.

Mais le Gouvernement Royal n'a pas besoin de cacher cette plaie faite à l'Etat sous le dernier. L'imprudence a bien cherché à la faire saigner et à l'envenimer; mais ce n'est pas lui qui l'a ouverte : c'est lui au contraire qui est appelé à la guérir, à la cicatriser. Pour cela, il faut la découvrir, examiner les causes qui l'entretiennent, la soigner avec délicatesse. Et, au lieu d'employer du corrosif, remède des empiriques, qui provoque l'amputation et souvent la mort, y appliquer un baume humain, doux, salutaire, tel que le mal l'exige, et que l'expérience le conseille.

L'indifférence ou l'inhumanité d'abandonner le malade à lui-même ne serait pas moins funeste que les remèdes violens ; car les droits des nations se prescrivent par le temps, comme ceux des particuliers, avec cette seule différence que si la prescription n'est pas limitée, le temps est employé par le ravisseur à prendre des précau- contre le dépouillé.

La maxime singulière des Etats-Unis, que l'on trouve dans les gazettes de ce pays, à l'égard de la prise de possession des Florides, devrait étonner d'autant plus d'un tel Gouvernement, qu'elle semblerait jetée en avant pour légitimer toutes les prétentions de ce genre, s'il était vrai, s'il était possible de croire, qu'il pût admettre en principe que le gouvernement Espagnol est censé renoncer aux siennes sur ses possessions, par le fait plus ou moins constant ou supposé, qu'il est hors d'état de maintenir ses conventions avec ses voisins, de défendre, et de protéger ses sujets.

Quoiqu'il en soit, cette maxime, dont on a suivi l'esprit, sans la coopération des habitans, dont les vœux ne semblent pas moins inutiles à consulter en Amérique qu'en Europe ; est plus forte que tous les raisonnemens pour accuser l'inertie que l'on paraîtrait adopter pour ce qui

concerne Saint-Domingue, et qui lui pourrait fournir le prétexte de tenir ce langage, à la place des Etas-Unis.

Toutefois, par de fausses notions, on s'épouvante de Saint-Domingue, de même qu'on cherche à épouvanter l'Europe des dangers auxquels elle serait encore exposée, si la France jouissait de son indépendance. Son Gouvernement, trop occupé de son affranchissement, du soin de faire cesser les entraves qui compriment jusqu'à sa pensée, qui neutralisent les ressorts de son action, n'a pu porter sa surveillance sur des intérêts qui lui sont aussi chers, ni sur la manière dont ils ont été suivis.

L'Europe elle-même effrayée sans motifs d'une nation gouvernée par un prince entouré de la vénération universelle, dont la puissance, libre de toute influence, nécessaire, par son contrepoids, à la balance générale, a été également détournée de porter ses regards sur le phénomène étonnant qui apparaît en Amérique. Il en a déjà été parlé; mais il est nécessaire de lier les conséquences aux observations.

Aux yeux des hommes attentifs à la marche des événemens, celle de cet astre nouveau qui s'élève en Occident, éclairé par le reflet de lumière que répand sur lui le premier qui l'a précédé, d'abord inaperçu, aujourd'hui un globe de

L'indifférence ou l'inhumanité d'abandonner le malade à lui-même ne serait pas moins funeste que les remèdes violens; car les droits des nations se prescrivent par le temps, comme ceux des particuliers, avec cette seule différence que si la prescription n'est pas limitée, le temps est employé par le ravisseur à prendre des précau-contre le dépouillé.

La maxime singulière des Etats-Unis, que l'on trouve dans les gazettes de ce pays, à l'égard de la prise de possession des Florides, devrait étonner d'autant plus d'un tel Gouvernement, qu'elle semblerait jetée en avant pour légitimer toutes les prétentions de ce genre, s'il était vrai, s'il était possible de croire, qu'il pût admettre en principe que le gouvernement Espagnol est censé renoncer aux siennes sur ses possessions, par le fait plus ou moins constant ou supposé, qu'il est hors d'état de maintenir ses conventions avec ses voisins, de défendre, et de protéger ses sujets.

Quoiqu'il en soit, cette maxime, dont on a suivi l'esprit, sans la coopération des habitans, dont les vœux ne semblent pas moins inutiles à consulter en Amérique qu'en Europe; est plus forte que tous les raisonnemens pour accuser l'inertie que l'on paraîtrait adopter pour ce qui

faveur pour dominer les autres? Cette question est peut-être l'une des plus importantes à méditer, à laquelle la politique doit subordonner tous ses calculs; car la force et les événemens ont tellement simplifié celle de l'Europe, qu'elle n'en est plus que l'accessoire, et non pas l'objet unique ni l'étude exclusive.

L'Europe, par conséquent, jugera-t-elle utile à son repos, à ses intérêts, de s'interposer, comme elle en est sollicitée, trop tardivement sans doute par l'Espagne, entre elles et ses sujets d'Amérique? Par quels moyens plus conformes à leurs généreuses pensées, les Souverains pourraient-ils mieux manifester cette intervention, si ce n'est par le bienfait d'obtenir de l'Espagne la cessation de cette guerre barbare, qui y renouvelle des deux côtés les scènes d'horreur et de carnage qui éclairèrent la première conquête, et que l'histoire a consignées, en lettres de sang, comme une accusation éternelle contre les vainqueurs? Ce n'est point les armes à la main que se terminent et s'arrangent ces querelles de famille; elles ne servent qu'à exciter le déseespoir, et à rendre plus nécessaire et plus urgent le besoin de prononcer la séparation.

Mais après avoir étendu leur sollicitude sur ce qui peut mettre un terme aux malheurs de

feu qui achève sa course en agrandissant son orbite, doit nécessairement être suivi de quelques nouvelles catastrophes, et atteindre l'Europe, s'il épargne pour le moment l'Inde soumise.

Il y aurait quelque témérité de prescrire des bornes à une révolution qui embrasse une contrée aussi étendue, aussi favorisée de la nature, si long-temps asservie, qui d'esclave timide, enchaînée par le fanatisme, se classe d'elle-même au rang des Etats-libres, qui ignorant sa force et ses ressources, s'ignorant elle-même, apprend à se connaître et à se convaincre qu'il lui manquait la liberté et l'indépendance, biens précieux que le ciel lui destine, comme le complément de sa prédilection pour cet heureux pays.

Il ne serait pas moins difficile de dire où peut s'arrêter un peuple formé des deux plus belles races d'hommes qui se sont croisées, qui a le courage, toutes les qualités des Espagnols sans être ternies par la superstition, qui échange de l'or pour du fer, en faveur duquel conspirent tous les vœux, et qui attache à ses destinées futures tant d'espérances.

L'Europe restera-t-elle spectatrice passive de ce mouvement? et attendra-t-elle dans le silence quel en sera le terme, ou quelle sera celle des puissances qui parviendra à le diriger en sa

faveur pour dominer les autres ? Cette question est peut-être l'une des plus importantes à méditer, à laquelle la politique doit subordonner tous ses calculs ; car la force et les événemens ont tellement simplifié celle de l'Europe, qu'elle n'en est plus que l'accessoire, et non pas l'objet unique ni l'étude exclusive.

L'Europe, par conséquent, jugera-t-elle utile à son repos, à ses intérêts, de s'interposer, comme elle en est sollicitée, trop tardivement sans doute par l'Espagne, entre elles et ses sujets d'Amérique ? Par quels moyens plus conformes à leurs généreuses pensées, les Souverains pourraient-ils mieux manifester cette intervention, si ce n'est par le bienfait d'obtenir de l'Espagne la cessation de cette guerre barbare, qui y renouvelle des deux côtés les scènes d'horreur et de carnage qui éclairèrent la première conquête, et que l'histoire a consignées, en lettres de sang, comme une accusation éternelle contre les vainqueurs ? Ce n'est point les armes à la main que se terminent et s'arrangent ces querelles de famille ; elles ne servent qu'à exciter le désespoir, et à rendre plus nécessaire et plus urgent le besoin de prononcer la séparation.

Mais après avoir étendu leur sollicitude sur ce qui peut mettre un terme aux malheurs de

l'humanité, tel éloigné que soit le pays où elle ressent de si profondes douleurs, les augustes médiateurs abandonneraient ils le sort de cette belle contrée à elle-même, aux fluctuations de ses agitations intestines, et à la disposition de la puissance maritime qui acquerrait la prépondérence dans cette partie du monde? L'intérêt de l'Amérique, comme celui de l'Europe, n'exigerait-il pas peut-être quelques dispositions qui, sans nuire aux droits du possesseur, et les prenant, par conséquent, de concert avec lui, mettraient sous leur patronage et protection, les parties déjà en quelque sorte détachées de la domination espagnole, ainsi qu'on voit encore et qu'on a vu, en Europe, plusieurs exemples d'Etats qui ont été formés de démembremens semblables, et qui ont exigé cette garantie?

S'il importe à la prévoyance de régler le sort de cette contrée, pour prévenir de plus grands bouleversemens, il n'est pas moins obligatoire de conserver les rapports et l'union du Nouveau-Monde avec l'ancien, non par des fers ni par la violence, mais par une bienveillance réciproque. Ces points de contact seraient les plus doux et les plus agréables.

Ces portions de territoire de l'Amérique méridionale jouiraient de leur indépendance sous ce patronage commun, de la même manière

que les villes anséatiques ont acquis et conservé la leur ; mais elles seraient arrachées à la guerre qu'elles supportent, aux révolutions qui l'agitent et qui s'étendront, et enfin aux évenemens éventuels qui peuvent les placer et les réunir sous l'influence unique d'une puissance : c'est là le danger.

En donnant ainsi plus d'étendue et plus de mouvement aux intérêts politiques et commerciaux du continent européen, qui, étant trop rapprochés , sont par cela plus faciles à être froissés et blessés, on affermit les liens de la paix qui les unit. On peut y rétablir cette balance, si nécessaire, dont on parle, mais qui n'existe que fictivement, puisque les unes ont tout, et qu'il ne reste presque rien aux autres. Ne serait-il pas, au surplus, et juste et possible de dédommager l'Espagne de ses pertes par des compensations en Europe ?

L'Espagne, il faut le répéter avec le même regret qu'on en a la conviction, n'est plus en état de régner sur tous ces pays, trop étendus, en proportion de ses forces de terre et de mer, de la réduction de celles de ses anciens alliés, et de la prépondérance de ses rivaux. Les habitans de ces pays sont, d'ailleurs, trop éclairés aujourd'hui, pour s'assujettir de nouveau à la forme

de son Gouvernement. On en a déjà fait la remarque au commencement de l'ouvrage.

Mais, aussi, cette médiation établirait, en principe, de lui garantir le Mexique érigé en royaume indépendant en faveur d'un Prince de la famille royale Espagnole. Une constitution libre et fédérale pourrait y réunir toutes les autres parties de territoire qui désireraient entrer dans cette union, si les habitans trouvaient, en même temps, dans la forme de ce Gouvernement, et les biens qu'ils recherchent, et une garantie assurée contre les ressentimens de celui de la Métropole.

Ce parti, facile dans son exécution, est peut-être le seul qui puisse conserver dans l'auguste Maison d'Espagne, la plus importante de ses possessions en l'Amérique, et tous les avantages qui en résulteraient pour la nation.

Elle a dû se convaincre combien il est à craindre que le Mexique ne se détache de sa domination. Il sera entraîné, plus ou moins tard, par les agitations qui se passent autour de lui, ayant déjà montré qu'il n'était pas indifférent au but qui les a provoquées ailleurs.

Ce n'est donc point ici, entre deux maux, être contraint de se résigner au moindre; c'est se garantir du mal et des douleurs que renouvellent, par la révolte, les morcellemens de

territoire et les défections partielles de ses sujets; c'est s'ancrer sur un fonds solide pour être à l'abri de nouvelles et plus terribles tempêtes, et, dans le changement extraordinaire que prépare cette révolution, c'est profiter du moment propice afin de rendre moins violente la secousse qui doit se faire ressentir plus loin.

Il resterait à l'Espagne de plus belles possessions qu'à aucun autre Etat. L'Amérique méridionale serait toujours ouverte à son commerce, qui y serait le plus favorisé; elle y puiserait des tributs qui la dédommageraient amplement de ses sacrifices; elle aurait la gloire de jouir de ceux qu'elle aurait faits à la paix universelle.

La France, de son côté, obligée de rétablir ses affaires à Saint-Domingue, ne peut plus long-temps négliger d'y travailler. Tout ce qu'elle fera, dans ce but, favorisera la conciliation générale; car, dans toutes les hypothèses, et quelles que soient les résolutions qui seront prises sur cette grande question, il est de l'intérêt de toutes les nations qu'elle étende son commerce et son influence en Amérique; car, enfin, il faut y replacer l'équilibre de la puissance européenne, et donner à celle-ci un appui en fixant et en agrandissant les destinées

nouvelles de l'Amérique. Pour cela, il faut qu'elles concourent toutes au partage des avantages communs qu'elle présente. Une exception deviendrait par la suite funeste à sa tranquillité.

Le Gouvernement Britannique est monté au plus haut degré de grandeur qu'il ambitionnait. Il a réduit, annihilé le commerce et la marine des autres Etats; et il exerce la suprématie et la plénitude de la puissance maritime en Europe, et jusqu'ici sur toutes les mers. Mais de l'élévation où ce triomphe l'a placé, il doit apercevoir que, s'il a beaucoup fait pour le bien de son pays, il a plus fait encore pour sa gloire, et pour satisfaire quelques ressentimens.

En effet, plus d'extension enchaînerait son émulation et cette heureuse rivalité qui donnait l'essort à son génie et entretenait son énergie. La décadence de Rome suivit la destruction de Carthage; n'ayant plus, pour ennemis, des émules dignes de partager ou de balancer ses destinées, elle s'endormit dans la mollesse, et ce sommeil fut celui de sa mort, accélérée par la perte de sa liberté. Le même sort attendrait l'Angleterre: l'inactivité engourdirait ses membres et les paralyserait: ses nombreux vaisseaux seraient mis au rang de vieux bastions

flottans, inutiles, et ses matelots transformés en milice; son Gouvernement libre, sa véritable gloire, le modèle des autres, sans opposition nécessaire, périrait dans la jouissance dangereuse d'une trop tranquille prospérité. Mais des craintes d'un autre genre que celles qu'il éprouvait naguère, peuvent l'agiter encore en ce moment.

Un rival né de son sein, jeune, plein de vigueur qui, en trente ans, a acquis toutes les forces, toute la sagesse, la science et l'expérience de l'âge mûr, occupant la position la plus heureuse, prend ses mesures, essaie ses armes, et s'occupe à lui disputer, comme héritier d'un bien commun, ou peut-être de famille, le trident de Neptune. Cet audacieux concurrent qui déjà, corps à corps, s'est mesuré avec elle dans une guerre récente, dont il se vante de l'issue, ne prétend point à l'honneur de servir l'Europe; s'étant fortifié, au contraire, des longs malheurs qui l'ont affligé, tenant sous son égide un enfant qui lui doit le jour, que d'autres donnent au Cabinet Anglais de son union avec la Péninsule, lors de l'invasion, et lançant dans la carrière, pour la même cause, ce pupille qui annonce devenir un Hercule, le Gouvernement des Etats-Unis semble travailler à affranchir l'Amérique de l'Europe, et à la rendre à son

tour tributaire de ses denrées. C'est contre l'Angleterre que leurs attaques seraient plus particulièrement dirigées; car ils sont sans haine pour les autres Etats, comme sans crainte de leur part, puisque le gouvernement Anglais a pris soin d'en détruire la cause en les affaiblissant.

Le Roi du Brésil étouffant, sous la nécessité, ses regrets de la perte du Portugal, retenu soit comme garant de sa fidélité envers l'Angleterre, soit comme garantie contre l'Espagne, entrera dans cette confédération nouvelle de l'Occident contre l'Orient, des anciens opprimés contre les anciens oppresseurs. Quelle sera l'issue de cet événemens contre lequel, de son côté, l'Angleterre paraîtrait se préparer par de nouvelles constructions navales ?

On suppose et l'on veut que le Cabinet Anglais, à qui sa politique a toujours réussi, triomphe en Amérique, comme il a triomphé dans l'Inde, en Asie et en Europe, des obstacles qui se présentent, tels grands qu'ils soient, et plus difficiles à surmonter que ceux qu'il a vaincus ; toujours est-il vrai que le sort de l'Europe n'en serait pas amélioré ; que c'est un poids énorme à porter que celui du Monde, en y ajoutant celui de son ressentiment multiplié par la jalousie, et que, nouvel Atlas, ce serait trop

risquer que seulement s'exposer à fléchir sous lui. Le Gouvernement Anglais doit donc désirer de se donner des alliés dans cette occurrence, et de les intéresser pour les appeler au besoin.

Si, au contraire, succombant à l'ivresse de tant de prospérités, il prétendait tout asservir à son acte de navigation, à son commerce, à sa marine, y réunir l'exploitation des mines d'or et d'argent de l'Amérique, il s'exposerait au renouvellement, en Europe, de mesures prohibitives et restrictives: prises d'un commun accord, conduites sagement, elles nuiraient à ses succès si, à la longue, elles ne compromettaient ses destinées glorieuses.

La philosophie, d'accord avec une saine politique, a applaudi à la résistance et aux efforts de l'Angleterre pour conserver dans son sein le dépôt sacré des libertés publiques en Europe, et le modèle des Gouvernemens représentatifs; mais le besoin d'une égale répartition des mêmes biens entre toutes les nations, la portait à désirer que la grande-Bretagne pût être forcée à la renonciation de ses prétentions exagérées, dans la crainte des mêmes dangers que faisait redouter sa défaite. Car les Gouvernemens heureux et trop puissans se montrent moins favorables aux peuples; et les trophées, acquis au prix

de leur sang, forment les premiers anneaux de la chaîne qui les asservit, comme ils en sont les premiers moyens. Les Etats libres ne doivent être armés que pour défendre leur indépendance. Des chaînes cachées sous les lauriers, sont le partage ordinaire des peuples conquérans; et vaincus à leur tour, ils sont tout façonné à esclavage.

Néanmoins, le génie du ministère anglais, qui a répandu tant de gloire sur sa nation, n'en ternira pas l'éclat en s'écartant de la modération envers les autres. Ne pouvant tout garder, il faut qu'il leur réserve une part dans les avantages communs; qu'il les étende à d'autres pour s'affermir dans la jouissance des siens. Toutes les nations ont eu leur apogée et leur périgée. Un édifice n'est jamais solidement construit si sa hauteur n'est pas calculée dans des dimensions proportionnées à sa base. La même époque ne verra pas, sans doute, et l'exemple terrible de l'usurpation, unie à l'ambition malheureuse, punie du supplice de Prométhée, et pour spectacle singulier, l'un des Gouvernemens qui aurait prononcé ce destin, caresser la pensée de s'assurer le sceptre de la plus grande partie du monde par de plus hardies et par de plus vastes conceptions.

Le tableau que présentent les affaires en Amérique, cesse néanmoins d'alarmer. L'avenir

offre l'espérance consolante; inspirée par la haute sagesse des puissances qui, si elles jugent leur intervention nécessaire pour les concilier, les droits de toutes seront religieusement respectés; et que, dans le cas même où cette conciliation exigerait des sacrifices de l'une d'elles, quoique réputés favorables à ses intérêts, elle en serait dédommagée par d'équitables compensations.

L'Angleterre a assez de possessions coloniales aux Antilles, pour alimenter son commerce : les siennes même l'embarrassent : elle n'attend que le moment propice de leur accorder, comme à la Jamaïque, les mêmes bienfaits qui sont réclamés pour Saint-Domingue. Cette Colonie ne lui offre pas, au surplus, des avantages tellement exclusifs, qu'elle puisse tant désirer la conserver. Les Etats-Unis en ont la plus grande part : c'est en quelque sorte une Colonie fédérale; c'est la seule, l'unique qu'ils exploitent, comme leur appartenant, sans frais, sans entraves, presque sans partage, puisqu'ils peuvent livrer leurs marchandises et leurs vivres à meilleur marché que les Européens, par la raison qu'ils en sont plus rapprochés, et que la navigation présente moins de dangers et moins de frais.

En cas de rupture supposée avec l'Angleterre, les bâtimens armés et les flottes américaines

n'auraient que les seuls ports de Saint-Domingue dans l'Atlantique et dans le golphe du Mexique, qui deviendraient le théâtre principal de la guerre, pour s'y réfugier, s'y réparer et s'y ravitailler. Il entrerait donc dans la prévoyance du Gouvernement anglais de désirer, sous ce rapport, que la France se replaçât à Saint-Domingue, à quelque titre que ce fût.

Les Etats-Unis se réglant, d'après les mêmes vues, ont un égal intérêt à ce que les ports et rades d'une partie de la Colonie, tels que *le fort Dauphin*, *le Cap* et *le Mole Saint-Nicolas*, ne soient pas en la possession des Anglais, quoiqu'ils en aient d'autres, non moins sûrs, à la Jamaïque. Dans tous les cas, le Gouvernement fédéral ne peut agir avec la France de la même manière qu'avec l'Espagne. Encore il reste à savoir si l'affaire des Florides n'en cache pas la cession sous quelque ruse diplomatique, semblable à celle qu'on pratiqua pour la vente ridicule de la Louisiane sous le dernier Gouvernement.

D'une autre part, on trouverait extraordinaire, si la France était obligée d'intervenir dans ces démêlés, ou comme partie, ou comme médiatrice, qu'elle fût la seule à qui les ports de sa propriété de Saint-Domingue seraient fermés.

Cette circonstance, qui peut avoir lieu, n'a pas assez excité l'attention.

Du reste, aucun de ces Gouvernemens n'a manifesté des intentions, en cette occasion, qui seraient contraires à-la-fois des traités, ni rien qui puisse les faire préjuger : on les leur prêterait bénévolement. Il faut rétablir les choses telles qu'elles se sont passées. La guerre avait éloigné le commerce français de Saint-Domingue, et le commerce étranger lui avait succédé. La paix et le changement de Gouvernement pouvaient tout réparer. Au lieu de profiter de cette heureuse circonstance, on a irrité les esprits. Sans calculer ni les changemens survenus, ni la différence des temps, sans garder aucune mesure, on a déclaré l'intention d'y replacer l'ancien ordre de choses, et la Colonie s'est armée contre une déclaration semblable. Par suite des mêmes craintes, on n'a plus communiqué avec elle que sous pavillon neutre : il en est résulté que le commerce étranger s'y est maintenu, puisque la France se servait de ce pavillon, qu'elle négligeait de se servir du sien, de faire valoir ses droits, ou de ne les réclamer que de la manière la plus certaine pour éterniser cette réclamation.

Non. Ce n'est pas au sein de la paix, nécessaire pour réparer de si grands désastres, après

une aussi longue guerre, que des nations civilisées, honorées du genre humain, liées les unes aux autres par le respect qu'elles portent à leurs droits communs, comme la garde de ceux qui leur sont propres, peuvent faire naître de telles inquiétudes: elles seraient injurieuses à la grandeur de l'une, qui dédaigne ces honteux moyens, et à la réputation de sagesse que s'acquiert le Gouvernement fédéral.

Ce n'est pas même du côté de la Colonie qu'il faut concevoir ces inquiétudes; non-seulement elle juge sa véritable position, menacée par le contre-coup du choc qui pourrait se faire sentir en Amérique, mais encore elle désire se repatrier avec la France, si elle en était favorablement traitée, pour jouir paisiblement et se mettre à l'abri des entreprises d'un parti désespéré. Elle demande qu'on renonce à l'espoir de lui donner ses anciens fers, et de l'asservir par l'esclavage; elle réclame des droits et la garantie de la liberté. La justice est d'accord sur ce point avec la politique, avec l'opinion publique, et avec celle de tous les hommes d'Etat. Cependant, la plus mince opposition contrarie l'accomplissement de ce généreux dessein.

On ne peut voir, dans ces concessions, une innovation révolutionnaire; car il faudrait voir, sous les mêmes rapports, l'abolition de la traite

des Noirs, consentie par tous les souverains; abolition qui conduit irrésistiblement à l'affranchissement général, par la destruction de la cause de l'esclavage.

Il faudrait voir du même œil les innovations qui ont été reçues dans différens états, dans les Iles Ioniennes; celles réclamées par différens peuples; celles introduites en Pologne par un souverain, qui paraît ne jouir de sa puissance, que pour le bonheur et les libertés de l'Europe; et enfin la charte française, heureuse combinaison de la raison avec l'expérience, perfectionnée par le génie du Roi, le plus beau monument élevé par la sagesse humaine, et l'hommage le plus éclatant rendu par un monarque aux lumières de sa nation: la jugeant, en grand homme, digne de la liberté, il ne pouvait mieux l'honorer. Jugeant de même la révolution moins par ses effets déplorables, que par ses causes, il a reconstruit le trône sur un plan nouveau, dont les bases sont inébranlables en reposant sur la masse des intérêts moraux et politiques de la nation.

La gloire des conquérans exalte l'âme et la fait gémir : elle s'élève sur des ruines teintes du sang des vainqueurs et des vaincus. La divinité s'associe à la gloire des princes fondateurs des empires et de la liberté publique ; elle les inspire,

et la reconnaissance des nations les accompagne dans le ciel, quand ils quittent la terre : c'est la palme de l'immortalité qu'elle leur décerne.

Ces exemples justifieraient suffisamment la réclamation des mêmes bienfaits, en faveur de Saint-Domingue, si la nécessité ne faisait une loi de cette faveur.

Il est d'ailleurs contre les régles de la prudence, de prétendre entrer dans un pays pour renverser le culte que l'on y suit; mais aprés celui que l'on rend à Dieu, celui de la liberté remplit tellement tous les cœurs des habitans de Saint-Domingue, que la mort et tous les désastres seraient préférables à la perte de ce bienfait.

La conservation de l'autorité dans les mains de ceux qui en sont investis, ne pourrait pas présenter plus de difficultés. La France agirait, en cette occasion, de la même manière que l'Angleterre agit avec les gouvernemens indigènes de l'Inde, qu'elle reconnaît aux mêmes titres et aux mêmes conditions.

Les chefs des gouvernemens de Saint-Domingue, méritent une distinction particulière: ce sont d'anciens officiers généraux qui ont servi la France avec autant d'honneur que de dévouement. Quelle que soit aujourd'hui leur

ambition personnelle, il est impossible qu'ils cessent de lui être attachés. Ils n'eussent jamais oublié la reconnaissance qu'ils lui doivent, ni les sentimens de fidélité qui les engagent envers elle, si on ne les eût forcés d'y renoncer pour se sauver des malheurs dont les menaçait l'armement dirigé contre eux par le dernier gouvernement. Les événemens ont fait le reste, et ces événemens ont heureusement changé.

Des préventions, peut-être exagérées, montrent Cristophe, sous un jour défavorable. On le représente comme le plus opposé à tous rapprochemens avec la France; mais on ne compte pas, sans doute, au nombre des démarches utiles pour le ramener, l'envoi qui a été fait de commissaires sur les lieux.

Les premiers ne peuvent être considérés que comme des émissaires. Ils étaient porteurs d'instructions qui doivent faire présumer, par leur nature, qu'elles ont été surprises dans un moment de souffrance à la religion de feu M. Malouet; car elles sembleraient avoir été dictées plutôt dans l'intention d'y jeter l'épouvante et la division, que les germes d'une réconciliation. D'après les papiers trouvés sur eux, ils auraient éprouvé un sort plus rigoureux sous tous les gouvernemens. C'étaient des hommes que l'on exposait sans utilité. Cette erreur malheureuse,

a nui d'autant plus qu'elle a fait soupçonner le Gouvernement d'intentions qu'il n'avait pas, et que la Colonie a été mise en garde contre toutes ses propositions.

La proclamation de Christophe, à l'occasion des seconds commissaires, recommandables sous tous les rapports, ne peut également être prise à la lettre. On ignore ce qui s'est passé, puisque rien n'a transpiré officiellement à ce sujet.

On devrait peut-être remarquer, dans cette proclamation, qu'il y perce un dépit secret de ce que ces commissaires, soit par politique, soit par prudence, ayant eu des conférences avec *Pétion*, se sont bornés à envoyer à Cristophe les paquets qui lui étaient destinés. Si cela est ainsi, comme il n'en faut pas tant dans ce pays pour exciter les passions les plus furieuses, lorsque l'amour-propre est blessé, on pourrait en conclure que ce chef ne se serait emporté à tant de violence dans cet écrit, que par la raison que les commissaires ne lui auraient pas accordé la même confiance qu'à son compétiteur, et qu'il attachait beaucoup de prix à un tel honneur.

En raisonnant dans cette supposition, l'effet de la proclamation serait singulièrement attenué par cette circonstance. La déclaration qu'elle renferme de ne vouloir traiter avec la France

que sous la garantie d'une grande puissance, appuyerait ce raisonnement ; car Christophe n'ignore pas que la paix fait regarder souvent comme honteux les moyens qu'autorise la guerre, et que toujours elle donne lieu de regretter de les avoir trop légérement employés.

Au surplus, cette effervescence du moment se calme là, comme ailleurs, pourvu qu'on lui oppose la raison. Mais a-t-on fait usage de ce moyen puissant ? a-t-on cherché par les conseils de ses amis, de ceux qui ont de l'influence sur lui, à le ramener à des réflexions plus sages, à moins s'irriter d'un procédé, peut-être justifié par les craintes qu'il inspire, qui proviendrait uniquement, si les rapports étaient exacts, du fait des commissaires, puisqu'ils devaient être chargés, par le Ministre, de conférer avec les deux chefs, et non exclusivement avec l'un d'eux; à moins que par les calculs d'une étroite politique, on eût voulu jeter cette nouvelle pomme de discorde ?

De ces bruits vagues qui ont circulé, et n'en pénétrant pas la cause, on en a tiré la conséquence que Cristophe repoussait toute réconciliation. Ces bruits s'étant propagés, ont formé la persuasion qui est restée dans tous les esprits : elle a paralysée toutes les mesures.

Il ne serait donc pas prudent de juger ce que l'on peut obtenir aujourd'hui par ce qui s'est passé, il y a trois ans, n'étant fixé d'ailleurs par aucunes données certaines, ni sur les instructions, ni sur les bases du rapprochement qu'elles contenaient.

Mais ces commissaires semblaient être destinés à éprouver, malgré leur zèle, toutes sortes de contrariétés : tous les pressentimens d'un revers inévitable les accompagnaient : ils en portaient avec eux la certitude, par leur qualité d'anciens propriétaires dans la Colonie. Ce titre n'était pas propre à faire naître la confiance, quelque respectable que fut leur caractère personnel. Aussi, est-il plus facile de concevoir comment on a pu leur donner cette mission, que d'expliquer comment ils ont pu vouloir s'en charger, si l'on considère surtout l'époque, à laquelle ils sont partis.

La frégate qui les porte arrive au Port-au-Prince, sans y être annoncée, sans avoir pris langue sur la côte, sur ce qui se passait dans l'intérieur : aussi elle arrive précisément dans un moment où se préparaient des réjouissances publiques à l'occasion de la publication de la constitution. Etrange contre-tems ! On l'oblige à mouiller sous les forts ; elle ne peut communiquer

avec la terre. (1) La rade et la ville se remplissent bientôt de tumulte. Pétion est obligé de prendre des précautions pour en prévenir les effets sinistres, et d'en prendre de nouvelles pour protéger la descente à terre des commissaires, et la sûreté de leurs personnes. Cette descente ne s'effectua, dit-on, que le jour même des réjouissances ; de manière qu'ils purent prendre ces appareils trompeurs pour l'allégresse publique, qu'excitait leur arrivée. Bientôt ils sont instruits de leur erreur, et conduits au Sénat, où, à travers les égards qu'on leur montre, on apercevait un certain triomphe que les hommes refusent difficilement de faire paraître lorsqu'ils trouvent l'occasion d'en faire usage près de ceux qui les ont humiliés.

Ainsi, dans cet état de choses, les commissaires ayant à combattre, à leur tour, des préjugés qui réveillaient une ancienne inimitié, il était bien difficile qu'ils pussent obtenir des résultats satisfaisans, quand même ils en auraient eu la possibilité.

La position de ces commissaires devait en être

---

(1) Un seul aide-de-camp, homme de couleur, eut la permission d'aller à terre. Son rapport favorable sur les intentions des commissaires, contribua à calmer les esprits, et fit désirer de les entendre.

plus embarrassante et plus pénible ; et s'ils n'ont rien fait parce qu'ils ne pouvaient rien faire, on ne doit pas moins honorer leur dévouement, n'eût-il été excité que par une certaine présomption ; mais aussi on ne doit pas en tirer des inductions défavorables des sentimens de la population de la Colonie à l'égard de la France. Si elle a accueilli avec une déférence respectueuse ces commissaires, par cela seul qu'ils étaient les envoyés du Gouvernement, que n'eût-elle pas fait, s'ils avaient été étrangers à la Colonie, arrivant dans un moment plus heureux, et porteurs d'une décision qui aurait comblé tous les vœux ?

Ces essais malheureux laissent toujours des impressions et des suites fâcheuses. Ces événemens auraient été prévenus, si on avait préparé l'arrivée de cette commission par des communications franches et directes avec la Colonie, qui n'entend rien à la politique, et qui veut d'autant moins de mystère dans ses affaires, qu'on s'efforce d'en mettre.

Ces détails font pressentir que les commissaires n'ayant pas eu, personnellement, à se louer de la Colonie, n'ont pu faire des rapports favorables à son sujet : c'est encore cette opinion qui influe sur toutes les opérations.

On a vu que *Pétion*, au milieu des agitations

dont il était environné, a su cependant, dans ces circonstances, contenir l'effervescence populaire, et rendre aux commissaires les honneurs qui leur étaient dûs. Dans l'ouvrage du Système, on a fait connaître le caractère noble de ce chef; il ne l'a pas démenti jusqu'à sa mort.

Le général *Boyé* qui lui succède, mérite la même considération. C'est un bon militaire qui a combattu dans les rangs des braves. On jugera mieux ses sentimens par une de ses lettres à l'auteur de cet Essai. Il s'y plaignait du retard qu'éprouvait son adoption au Corps Législatif, et témoignait les regrets de perdre, dans cette attente, un temps qui serait mieux employé par lui en servant dans les armées. Il était alors adjudant-général.

On peut donc conclure que tout ce qui a été fait doit être regardé comme non-avenu, et, sans crainte de se tromper, que, loin d'avoir pris le bon chemin, on s'est égaré dans des routes perdues, en y laissant néanmoins les traces des préjugés funestes, d'après lesquels on s'est dirigé.

Après tant de fautes répétées et reconnues, il serait cruellement malheureux pour la France, si l'on s'obstinait à ne pas considérer les effets qu'a dû produire sur cette population le droit dont elle jouit depuis près d'un quart de siècle de

se gouverner, et à prétendre la faire rétrograder au temps qui s'est écoulé depuis cette époque : on doute même, si cela devenait possible, en évitant les malheurs auxquels exposerait ce parti, s'il serait dans la politique et dans les intérêts de la France de l'exécuter.

Il paraît, au contraire, plus simple, plus conforme à la sagesse, moins dispendieux en hommes et en argent, plus favorable au commerce, aux anciens propriétaires, plus avantageux au Gouvernement sous tous les rapports, d'abandonner à la Colonie ses prétentions, à la condition par elle de reconnaître la souveraineté de la France et les priviléges du commerce.

On serait toujours à temps d'opposer la force à la résistance, si la Colonie, à son tour, s'aveuglait sur sa situation particulière. Encore, dans ce cas, il n'appartient pas au Gouvernement d'entrer dans cette querelle ; il doit laisser au commerce, formé en compagnie, le soin et les moyens de la terminer. Cette compagnie serait assez puissante pour la soutenir, et le Souverain ne compromettrait alors ni son pouvoir ni sa dignité.

De nouvelles considérations peuvent être ajoutées pour donner la préférence aux moyens conciliatoires. La Compagnie aurait la faculté de s'entendre avec l'un des deux partis qui divise

la Colonie, et qui accepterait les conditions de la réconciliation.

L'appui de la Compagnie ferait nécessairement pencher la balance en faveur du parti à qui elle l'accorderait : par conséquent, intervenant comme médiatrice, elle jouirait de l'honneur et du bienfait de les réconcilier, l'un et l'autre craignant de succomber sans cet appui.

Voilà ce que l'on serait en opposition d'opérer en ce moment dans le cas de guerre ou de paix entre les deux partis de la Colonie, si, au lieu d'amortir, comme on l'a fait il y a quinze mois, ce projet d'établissement, on lui avait donné l'encouragement qu'il réclamait et réclame encore plus impérieusement aujourd'hui, afin d'y être reçus et accueillis en amis, sous les étendards de la paix et de l'union. Prétendre y entrer en ennemis, ce serait mettre le comble aux malheurs publics sans en apercevoir le terme.

Mais de la lutte qui s'engagerait aujourd'hui, à ce qu'on annonce, entre les deux contendans à la domination de la Colonie, on dirait, à entendre certaines personnes, qu'il doit en résulter quelque perspective de bien pour la Métropole. On devrait plutôt en gémir ; car le triomphe d'un parti se fortifiant d'une plus grande influence, rendrait toujours plus difficile d'y faire

entendre le langage de la raison. On aurait à combattre des forces plus considérables, dirigées par un chef unique. D'autre part, ces troubles civils engagent toute la population; ils l'aguerrissent : et si les succès sont balancés, les désordres qui en ont été la suite, par les incendies et les dévastations, sont toujours un malheur pour les propriétaires et pour la Métropole.

La paix, d'un autre côté, en se rétablissant, ne pourrait être de longue durée ; elle ne laisserait qu'un moment de trêve à une animosité trop facile à exciter.

Si la mort de *Pétion* provoquait aujourd'hui l'attaque contre le gouvernement Colombien, la mort de *Cristophe*, sur la tête duquel repose l'échafaudage de son autorité, donnerait lieu à de nouvelles divisions. Il importe donc que la Compagnie se trouve à portée de les prévenir ou d'en profiter, peut-être encore d'assurer au fils et sa protection, et un sort honorable en cas de revers; car la transmission du pouvoir, par hérédité, à Saint-Domingue, est une chose qui peut difficilement s'effectuer sans secousses, si même ce n'est pas une chimère, surtout quand celui qui transmet n'occupe pas à un titre légitime, quand il a derrière lui une nation jalouse de ses droits, qui sommeille, mais qui se réveillera, et des rivaux nombreux qui aspirent au

moment de ravir l'héritage à des mains trop faibles pour le retenir.

Ces réflexions ne peuvent avoir échappé à *Cristophe*. Sa sûreté et celle de sa famille dépendent donc de sa soumission envers le Roi, et de son acquiescement aux propositions qu'on lui fait.

Mais les passions ne raisonnent pas dans ce sens; elles veulent tout ou rien: elles jugent que cette guerre, affaiblissant la population, il deviendrait ensuite plus facile de la réduire. On ne sait donc pas que cette population a été singulièrement augmentée depuis vingt-cinq ans; qu'elle s'augmente chaque jour par les naissances, par les émigrations des îles voisines, de celles de la Terre-Ferme, de tous les pays troublés de l'Amérique, de tous les Négriers qui, sortis de l'Afrique, et ne pouvant entrer dans les autres Colonies, par la crainte des croiseurs employés à surveiller l'exécution de l'abolition de la traite, se réfugient à Saint-Domingue, où ils sont achetés et payés comptant.

On ignore qu'il existe, assure-t-on, un traité entre cette Colonie et des négocians américains, pour la fourniture de quarante mille Négres, payable en denrées coloniales au fur et à mesure de la livraison; que les deux tiers de cette traite doivent être des mâles au-dessous de vingt

ans; qu'aussitôt livrés, ils reçoivent des soins particuliers à leur conservation; qu'on les laisse libres de choisir le travail auquel ils se croient appelés; que la majeure partie s'enrôle, et que cette conscription d'un nouveau genre réserve les Noirs créoles à la culture et aux divers métiers, quoique tous également armés et enrôlés.

Si le Gouvernement de France exécute avec une si scrupuleuse religion l'acte de l'abolition de la traite à l'égard de ses colonies de la Martinique et de la Guadeloupe, il semblerait que le ministère de la Marine aurait dû avoir sur les côtes de Saint-Domingue des frégates et divers bâtimens légers, destinés à cette croisière contre les Négriers; car les croiseurs anglais ne peuvent exercer cette surveillance, ni à l'égard du pavillon américain, ni à l'égard de la Colonie.

La compagnie de commerce une fois établie, ferait cesser ce commerce, qui deviendrait alors sans objet. Si elle avait besoin de cultivateurs en supplément, ainsi que les autres Colonies, on aurait la ressource indiquée par le Système, de les retirer, par engagemens volontaires, des comptoirs de la France sur les côtes d'Afrique (1), dont il paraît qu'on s'occupe, car il ne

(1) Ils y seraient instruits à la culture des terres, et à divers métiers, et traités comme des laboureurs et des ou-

serait pas raisonnable de croire qu'on pensât à y faire un établissement sérieux.

Les Colonies ne sont pas utiles, sous le seul rapport qu'elles produisent du sucre, du café, du coton, de l'indigo, etc., mais en raison des débouchés qu'elles offrent aux diverses manufactures et métiers de la Métropole qui les possède, et de la situation de ces Colonies, qui permet d'étendre l'exportation des objets manufacturés, par conséquent de se procurer un plus grand nombre et d'acheteurs et de consommateurs. C'est ainsi qu'il faut voir la situation heureuse de Saint-Domingue, placée au centre du golfe du Mexique.

Ce qui a le plus contribué à l'élévation de cette Colonie, c'est le commerce qui a subvenu aux moyens par ses avances, c'est le commerce avec les Colonies espagnoles qui venaient s'y approvisionner, et plus encore celui plus considérable qui s'y introduisait par interlope : c'est encore ce commerce dont la Colonie est devenue le centre, depuis les troubles de l'Amérique méridionale par la libre importation, qu'elle

vriers qui stipuleraient librement le prix de leur travail et le terme de leur engagement, comme cela se pratique pour les Européens engagés et partant périodiquement, chaque année, pour les États-Unis d'Amérique.

s'est soutenue à un certain degré d'opulence que l'on ne trouve peut-être pas dans une autre; car ses denrées s'y vendent à vil prix, vendues cependant en France, par le commerce étranger, à un taux si élevé.

Saint-Domingue jouit de ces avantages, malgré les événemens qu'elle a éprouvés, les craintes qui l'agitent, l'excès du despostisme dans une partie, de la liberté dans une autre, et dans toutes deux une administration qui n'a fait que des progrés lents; parce qu'elle ne peut s'occuper d'amélioration qu'avec le concours d'un protecteur puissant, les conseils d'un ami et d'un guide, c'est-à-dire, lorsque son sort aura été décidé.

Elle trouvera ce protecteur dans la France, et son ami et son guide dans l'administration de la Compagnie, dont le premier besoin est aussi de s'attirer l'amitié de la Colonie, et à laquelle tout fait un devoir d'y vivre en paix, de la maintenir et de favoriser le développement de l'instruction, de la civilisation et de tous les genres d'industrie.

L'établissement des Colonies a donc eu principalement pour but direct l'extension du commerce des Métropoles : par conséquent il a toujours été l'objet de tous les encouragemens, de toutes les faveurs. Au moins, c'est ainsi qu'on

le considérait sous les règnes précédens, plus spécialement encore comme l'une des branches les plus productives du revenu de l'Etat et comme une force auxiliaire, nécessaire, indispensable à la puissance navale, sa conscription naturelle et l'école nautique-pratique de ses officiers et de ses matelots.

Mais, après tant d'années de cessation de tout commerce maritime, il doit paraître moins étonnant que ces grandes leçons données par l'expérience, démontrées par de plus grands succès, aient été peu suivies au milieu des embarras qui sont venus accabler le Gouvernement, au moment où il pouvait les mettre utilement en pratique.

Car on n'aurait point vu, à cette époque, comme aujourd'hui, les administrateurs des Colonies, ouvrir, sans de grands motifs d'urgence, les ports au commerce étranger.

On n'aurait pas surtout autorisé l'ouverture de ceux de Cayenne, dans le but de subvenir aux dépenses de son administration au moyen des droits perçus, tant à l'entrée qu'à la sortie, sur les divers objets importés et exportés par lui.

Mais si l'on ne pouvait couvrir, dans le moment, la dépense imprévue sur le crédit de quarante-huit millions, affecté à la marine, que nécessitait la prise de possession de Cayenne, il eût été préférable d'en charger une Compagnie de

commerce, qui aurait acquitté les frais d'entretien du gouverneur, de l'administration et des troupes; au moins les liaisons, trop longtemps rompues, qu'il est nécessaire de renouer entre les Colonies et la France, auraient été entretenues.

Il n'entre, ni dans le cadre de cet ouvrage, ni dans nos intentions de relever des erreurs inséparables des circonstances; nous embrassons la question générale dans les rapports qui la lient aujourd'hui à la politique et aux intérêts généraux de l'Europe.

Dans cette vue, il importe aux Etats qui y sont possessionnés de s'y maintenir, et de ne pas tolérer des fréquentations commerciales trop séduisantes, et devenant, par-là, peu favorables au commerce Français; car, comme on l'a déjà dit, celui des Etats-Unis y sera toujours préféré, par la facilité de ses communications, l'abondance de ses vivres et leurs prix inférieurs.

Si la possession de Cayenne et de la Guyanne est d'une faible importance, comme colonie agricole, elle en acquiert, comme limitrophe du Brésil, et par la culture des épiceries qui donne des espérances.

La Compagnie de commerce pour Saint-Domingue pourrait lier ses opérations avec la colonie de Cayenne, et la faire fructifier, puis-

qu'elle aurait les moyens d'y verser des avances, sans lesquelles elle végêtera constamment, plutôt que d'avancer en prospérité.

Le commerce n'ignore pas que, s'il veut récolter, il est obligé de semer; il ne manque jamais l'occasion de le faire, lorsqu'on lui en laisse la faculté, et qu'on lui donne des garanties de remboursement. Dans ces circonstances, cette garantie ne peut être certaine pour lui, qu'en formant aujourd'hui les établissemens auxquels les Colonies durent leur commencement, leur accroissement, et leur protection; c'est-à dire, les Compagnies de commerce.

Quant à ce qui regarde Saint-Domingue, nous répétons qu'il n'y a qu'un corps puissant, ayant une existence certaine, permanent, composé d'intéressés nationaux et étrangers, familiarisés avec les affaires, et ayant des capitaux suffisans à qui l'on puisse confier une entreprise de cette importance.

Quoique le nouveau Système de Colonisation, par une mesure qui a moins dépendu de l'autorité, comme on le voit, que des préjugés de l'administration des Colonies, ait été arrêté dans sa publicité, nous pourrions dire que cette opinion, s'est changée en doctrine, par la sanction de l'opinion publique.

Elle juge qu'il faut, et des droits fixes pour la

Colonie, et un intermédiaire nécessaire entre elle et la France, pour rétablir la confiance, rassurer et calmer les esprits, et éloigner tout prétexte à la renaissance des troubles. Elle juge que cet intermédiaire doit être, en quelque sorte, une puissance neutre, pouvant néanmoins servir d'auxiliaire et à la France et à la Colonie, afin de mettre celle-ci à l'abri de tout danger dans la position des affaires.

Toutefois, en reconnaissant le principe, on fait plusieurs observations de détail, concernant l'organisation de la Compagnie: nous répondrons aux principales.

On trouve que la première mise de fonds par la Compagnie, fixée à vingt millions, divisée par actions de mille francs, est trop inférieure à celle qu'exige une telle entreprise.

Malgré les concessions qui lui seraient faites par le Gouvernement, de bâtimens armés, et d'autres objets d'établissemens utiles à titre d'encouragement, on propose de porter le capital à 45 millions, et d'en réserver un tiers pour la Colonie, afin de la faire entrer dans cette opération, de lui donner part dans les délibérations, qu'elle puisse les suivre et être à même de juger que rien ne peut s'y passer de contraire à ses intérêts et aux statuts de son institution. De cette manière, la Colonie

travaillerait, de son côté, à tout ce qui pourrait servir la Compagnie, à favoriser son établissement, à fortifier et à rendre plus intime la confiance qui doit les unir l'une à l'autre. Ce perfectionnement à l'organisation de la Compagnie est juste, et nous le regardons comme pouvant avoir les plus heureux effets.

Le centre des opérations actives de la Compagnie, fixé à Bordeaux, a fait naître quelques observations. Dans notre projet, nous avons été déterminés à lui donner cette préférence par plusieurs motifs politiques.

Cette place de commerce ne s'est, dans aucun temps, adonnée à la traite des Noirs, ou s'y est peu livrée. Elle a donné le jour, ou elle a élu, pour députés aux diverses législatures, des orateurs qui ont fait la gloire de la France par leur éloquence, qui ont été égalés, mais qui n'ont pas été surpassés, et qui, à toutes les époques, ont toujours défendu la cause de l'humanité, et fait rendre, sous la dénomination de *Girondins*, des décrets favorables aux hommes de couleur et aux Noirs.

Enfin, cette ville avait armé six mille hommes de gardes nationales, et se disposait à faire cet armement, à ses frais, pour soutenir l'exécution de ces mêmes décrets. Ces circonstances réunies donnent à Bordeaux des

avantages particuliers que Saint-Domingue lui conservera long-temps ; son commerce y sera toujours préférablement accueilli. On y parle généralement le patois, ou le provençal ; on voit l'un et l'autre avec plaisir. C'est cette faveur que nous avons annoncée à leur égard, qui a sans doute donné lieu d'y envoyer des bâtimens, partant de ce port, maladroitement et impolitiquement expédiés sous pavillon neutre, qui transforme des *Gascons en Hambourgeois ou en Prussiens* (1).

Les cargaisons qui se forment à Bordeaux sont plus recherchées, par les divers articles dont elles se composent. La réputation de cette ville, son port, ses anciennes communications avec la Co-

(1) On rapporte que *Petion*, visitant un magasin de nouveautés, nouvellement arrivé par un bâtiment prussien, et reconnaissant le capitaine, lui dit : Mais vous êtes le capitaine A.... de Blaies. Non, Monsieur le général, je suis prussien : mes papiers l'attestent ; je suis bien en règle. Cependant c'est vous.... Il lui parle patois. A cet accent, le capitaine ne peut plus se retenir, vous ferez ce que vous voudrez de moi, mais je n'y résiste pas : je suis toujours le même que vous avez connu, non pas de Blaies, mais de Bordeaux : je m'en fais honneur. Alors Petion lui prenant la main, la lui serre affectueusement, et lui avoue que s'il avait persisté à désavouer le titre glorieux de français, il eût fait fermer ses magasins. Eh ! croyez-vous, ajouta-t-il, que j'aie cessé de l'être ! venez dîner avec moi.

lonie, son climat qui a fixé un grand nombre de propriétaires, et les sommes immenses qui lui sont dues, semblent devoir y placer l'établissement de cette grande opération qui doit rapprocher et resserrer, par la suite, et par le moyen d'une mutuelle confiance, des liens trop brusquement rompus.

On ne combat point ces motifs légitimes; mais on fait apercevoir la difficulté pour les bâtimens d'entrer en rivière; que cette place est déjà opulente; que devenant le centre du commerce de la Compagnie, elle attirerait à elle tous les bénéfices; qu'elle n'a aucun établissement convenable pour y recevoir les retours de Saint-Domingue, pour les armemens et les désarmemens des bâtimens; et, enfin, qu'il serait juste et plus praticable de placer ce centre à Lorient, qui était autrefois celui de la Compagnie des Indes, réunissant et possédant tout ce qui peut convenir à la même entreprise; que ce port a fait d'immenses pertes en perdant le commerce des Indes; qu'on ne peut le relever de cette chute qu'en y fixant l'entrepôt de la Compagnie nouvelle. Ces raisons alléguées en faveur de l'une et de l'autre place, sont extrêmement vives et pressantes. L'autorité les pesera, s'il devient nécessaire.

Un point qui présente plus de différence dans

les opinions, est celui qui est relatif aux six mille hommes que la Compagnie serait autorisée à avoir à sa disposition pour tenir garnison dans les deux places qui lui seraient cédées, à l'île de la Tortue où se tiendrait le siége du gouvernement de la Compagnie, à l'île de la Gonave; et à l'établissement proposé sur la rivière de l'Artibonite, dans l'intention de prévenir toute contestation entre les deux gouvernemens coloniaux, tout désir d'empiétement de l'un sur l'autre, et, enfin, pour garantir leur indépendance réciproque. La compagnie doit effectivement disposer d'une certaine force pour être à l'abri des événemens, sans que, dans aucun cas, elle puisse augmenter cette force sans de nouvelles lettres-patentes, expresses à ce sujet.

D'une part, ce corps de troupes n'est pas assez considérable, de l'autre il l'est trop. Ce dernier sentiment est celui de la Colonie : l'observation en a été faite à l'auteur par l'agent dont il a été parlé ; il représentait que la Compagnie, étant installée, n'avait besoin que de troupes pour lui servir uniquement de gardes d'honneur, et pour les garnisons où elle en placerait; qu'en conséquence trois mille hommes suffiraient ; qu'au surplus, la première ne pouvait inquiéter le pays; qu'il était de l'intérêt de la Compaguie de diminuer ses dépenses, et

que si, comme on devait le présumer, elle n'avait aucune arrière-pensée, elle en opérerait elle-même la réduction. D'ailleurs, il n'est pas dit que les six mille hommes, levés au compte de la Compagnie, doivent faire partie des premiers préparatifs d'installation.

Quant à la force de mer dont disposerait la Compagnie pour protéger son commerce, convoyer ses expéditions, elle est, dit-on, trop réduite, et on pourrait l'augmenter sans donner des inquiétudes, en raison de ce que ces mers sont parcourues par les corsaires insurgens de l'Amérique. Mais on ne croit pas que ce danger existe pour des bâtimens appartenant à un établissement créé dans le but de garantir des droits à une Colonie, et non pas dans celui de les lui arracher par la force et par la violence.

Il existe une objection plus forte, objection qui se changerait en opposition, peut-être invincible pour le moment, qui renverserait toutes les espérances d'un meilleur avenir, si elle était fondée, et s'il était vrai qu'elle eût été faite. On craint que le ministère de la Marine et des Colonies ne considère qu'il perdrait l'administration politique de Saint-Domingue, et toutes les attributions du pouvoir législatif sur les Colonies, réservé au Roi suivant la Charte, par l'établisse-

ment de la Compagnie, et par l'indépendance de son autorité.

Il faut, d'abord, dissiper ces alarmes qui sont sans fondement. La Compagnie serait et doit être indépendante de l'action du Gouvernement, par la raison qu'elle doit offrir des sûretés aux actionnaires, que son administration est toute particulière, qu'elle n'est relative qu'à des opérations commerciales, dans lesquelles le ministère de la Marine ne peut intervenir, et qu'enfin c'est la garantie qui a été donnée à toutes les Compagnies de commerce qui ont été précédemment établies.

Cependant, comme il s'agit ici d'une institution toute nouvelle, d'attributions particulières accordées à celle-ci, résultant de la réclamation, de l'administration, de la régie des biens des propriétaires, par voie de conciliation, qu'il est nécessaire de régulariser ces attributions; comme il s'agit, d'une autre part, de reconnaître des droits particuliers à la Colonie, d'en garantir l'exercice, que la Compagnie est chargée d'en être la gardienne, comme de maintenir les droits de la couronne, il a été établi près de la direction générale de la Compagnie, ce qui n'avait pas été pratiqué autrefois, un commissaire général du Gouvernement, afin de surveiller les intérêts et des actionnaires et des propriétaires,

l'exécution et des lois et des statuts, créateurs de cette association : par conséquent, le ministre de la Marine est représenté par ce commissaire. Il conserve toujours la même autorité sur les équipages et marins des bâtimens de la Compagnie, étant soumis aux lois générales : il perd, il est vrai, l'administration politique de Saint-Domingue et ses accessoires honorifiques ; elle passe dans les mains de la Colonie, qui en jouit : c'est une concession qui lui est faite. On ne peut pas donner et retenir en même-temps. Mais ce département gagne aussi, en compensation, ce qu'il n'a pas, ce qu'il ne peut pas même espérer de jouir, c'est-à-dire, le rétablissement d'un grand commerce maritime qui élève, forme et instruit des marins ; il se crée, en quelque sorte, un auxiliaire de la Compagnie ; il s'ouvre à St.-Domingue des ports et de nouvelles ressources perdues pour lui depuis long-temps ; il reprend sa place dans une position avantageuse en Amérique ; et servant enfin efficacement la cause européenne dans ces circonstances, il donne aux affaires une nouvelle direction, et sort son Gouvernement d'une attitude embarrassante, qui n'est pas faite pour lui.

Nous ne craignons pas de le dire : *c'est le seul pont qu'on puisse jeter sur quelques bases solides pour passer avec sécurité à Saint Do-*

mingue. On s'en servira si l'on veut ; mais voilà les matériaux propres à sa construction : la gloire en reviendra bien plus sûrement à l'architecte qui élèvera l'édifice, qu'à l'auteur du plan qui les aura réunis.

Si l'on a suivi la discussion, il sera facile de pressentir que les motifs que nous venons d'exposer ont pu avoir quelque part au sort de l'ouvrage du *Nouveau Système*, et à la résolution, trop légèrement prise, de le mettre à l'index, lorsque la raison d'Etat conseillait peut-être d'imposer silence à la vanité, d'honorer le zéle, et de le faire servir au profit de l'intérêt public : c'est donner à la Colonie des préventions défavorables.

Néanmoins, le déplacement important, qui s'est opéré dans la direction des Colonies, permet de réparer ces erreurs et de relever les espérances, à moins que, dans l'intention d'éviter le *pont*, l'on ne conserve l'illusion trompeuse de se frayer une route plus difficile à travers des précipices, sans en voir le terme, pour arriver, s'il est possible, à un pouvoir plus étendu sur la Colonie ; car il n'y a que ces deux routes, *ou celle-ci*, ou *celle du pont*. L'une et l'autre néanmoins sont plus honorables que le parti de rester stationnaire, de n'oser ni avancer ni reculer, ou de ne s'y montrer que sous un déguisement :

rôle insignifiant et faible, que l'honneur désavoue.

Mais le ministre actuel de la Marine, qui, heureusement, n'a pris aucune couleur tranchante dans ce débat, qui, par conséquent, a le choix du chemin, préférera, sans doute, celui qui conduit à la gloire d'être le pacificateur de la Colonie, aux regrets irréparables d'en être le destructeur; il repoussera ces insinuations dangereuses, et fera cesser le déguisement.

Ce n'est pas cependant qu'un généreux enthousiasme n'enflamme encore quelques imaginations délirantes; il est des personnes qui, ne se rendant à aucune considération, ne mesurant ni les distances, ne consultant ni le changement d'époque, ne voyant que par le prisme de leurs passions, veulent qu'on ne garde aucun ménagement, que la force seule décide la question: elles répètent aujourd'hui, comme il y a seize ans, qu'une armée expéditionnaire de trente mille hommes, un recrutement annuel de dix mille, et 60 à 80 millions de dépenses par an, réduiraient cette Colonie. On peut faire de plus grandes choses avec une telle ressource, des hommes dévoués et un grand général; tandis qu'employée à Saint-Domingue, on parviendrait tout au plus à réduire la Colonie en cendres.

Il serait inutile de revenir sur l'épouvantable

catastrophe de l'expédition de 1802 : l'armement le plus formidable qui soit sorti des ports d'Europe, et s'appuyant sur une action de force et de puissance centrale, suffisante pour remuer le monde, n'a pas moins été anéanti en deux ans.

On ne s'occupera pas sérieusement à réfuter des projets de cette nature. Il faut se borner seulement à les indiquer à la sagesse du Gouvernement, pour éloigner le danger, déguisé en vain sous le prestige d'un triomphe certain, pour lui épargner le désagrément de faire des concessions qui coûtent toujours à l'autorité de consentir, quand elles sont obligées.

Mais ces concessions ne sont point obligatoires pour lui ; elles ne sont que relatives aux circonstances dans lesquelles le place la situation de l'Europe par rapport à l'Amérique. C'est un grand point à considérer.

Un Gouvernement ne s'abaisse point en traitant favorablement un pays où il désire entrer. La prudence qu'il fait paraître en évitant de lui faire du mal, et de s'en faire à lui-même, relève l'éclat de sa grandeur.

On a toujours reconnu et suivi cette maxime, qu'il faut faire un pont d'or à l'ennemi qui fuit ou qui capitule. Les troubles civils ou de famille ne se terminent ordinairement que par des

arrangemens qui flattent l'amour-propre. Un général d'armée est certain de prendre une place dans un temps déterminé : on propose de la lui rendre avant ce terme à des conditions honorables, il accepte avec empressement, par la raison qu'il compte les hommes que peut lui faire perdre son refus, et surtout par la considération puissante qu'il veut avoir la place intacte et non détruite, et que, dans cette position, il obtiendrait moins.

Le Gouvernement enverrait trente mille hommes à Saint-Domingue, même avec la reconnaissance des droits que nous réclamons, afin de le dispenser de cette dépense par la pacification, que cette armée serait forcée d'y combattre ; car la Colonie ne croirait point à la sincérité de trente mille pacificateurs armés, et que, certainement, on ne destinerait point à en faire le soutien de ses prétentions.

On est donc convaincu qu'il est essentiel d'employer une autorité intermédiaire et neutre, utile à la Colonie, et qui ne puisse ni l'effaroucher, ni lui donner de l'inquiétude, et comme l'a dit M. le comte *Beugnot* : « *qui* » *établisse insensiblement entre la Métro-* » *pole et cette ancienne Colonie, des liens* » *de commerce et de bienveillance qui con-* » *duiraient nécessairement au besoin de com-*

» *muniquer avec la France, et bientôt après*
» *d'en être protégé* (1).

La Compagnie de commerce est l'autorité intermédiaire appelée à cette destination. Elle préparera les esprits à l'accueillir comme médiatrice, en réclamant pour la Colonie les nouvelles institutions qui doivent lui assurer une existence paisible, et fonder les liens de leur union.

Ces institutions une fois reconnues, si la Colonie, ou quelque partie de la Colonie, montrait de l'opposition, la Compagnie leverait et applanirait facilement ces obstacles; elle disposerait de ressources que dédaignerait d'employer un chef d'armée qui commande par le sabre, et qui veut être obéi.

Faudrait-il combattre? La Compagnie combattrait encore; mais dans cet état de choses, les désastres seraient moins grands; la guerre changerait de face; les motifs n'en seraient plus les mêmes; elle se civiliserait, si l'on peut s'exprimer ainsi; il y aurait moins d'exaspération; la Compagnie temporiserait, négocierait, et pourrait en même temps réparer les pertes.

Mais ces craintes n'existent plus, dès l'instant qu'on en aura détruit la cause par la stipu-

---

(1) Lettre de Monsieur le comte Beugnot à l'auteur.

lation des avantages reconnus à la Colonie ; elle ne demande pas autre chose.

Si l'on s'en rapporte aux bruits publics et à ce qui a été inséré dans les *Lettres Normandes*, il semblerait que le général *Boyé* aurait fait déjà proposer de payer un tribut à la France et; de recevoir son commerce, si elle reconnaissait l'indépendance de la partie Colombienne où il commande, en se réglant, à cette exception près, sur le nouveau Systême de Colonisation. Quand ces bruits seraient sans fondement, on est aujourd'hui autorisé à préjuger que l'on y accueillera des propositions raisonnables ; et, ainsi que nous l'avons dit dans le cours de cet Essai, ces dispositions d'une partie de la Colonie entraîneront nécessairement l'autre. Nous en avons exposé les motifs.

D'après ces espérances, on doit remarquer la différence immense entre les résultats que présente le choix du chemin par le *passage du Pont*, dont l'entreprise n'est pas sans honneur, qui mène droit à la conciliation, qui conserve tout, fait tout prospérer ; qui dispense le Gouvernement de faire aucune dépense en hommes et en argent, qui le ferait bénir ; et l'emploi d'une armée expéditionnaire, qui renverse tout, qui menace les hommes et les choses d'une destruction certaine, dont la dépense serait in-

calculable pour obtenir le mince avantage, supposé encore qu'on l'obtînt, d'y rétablir l'ancien regime, ou plutôt de l'établir sur des ruines.

Cette différence est encore plus sensible par des calculs qui trompent moins les yeux.

La France est engagée pour des sommes énormes dans lesquelles elle a été entraînée par la dernière expédition.

On évalue la dépense de celle-ci à 80 millions par an; et pendant cinq ans, pour en venir à une fin, la somme à dépenser serait donc de 400 millions.

On ne peut pas entretenir à Saint-Domingue, tout y étant d'un tiers plus cher qu'en Europe, une armée de 30 mille hommes, sans une dépense de moins de 80 millions par an, y compris la solde, la nourriture, la plus value de rations, le grand et petit équipement, l'armement, le fourniment, les hôpitaux, etc., en y ajoutant celle de l'artillerie et de la cavalerie, leur transport, et l'entretien d'une marine dans une force proportionnelle. Ne devant pas compter y trouver aucune ressource, il faudrait tirer, par conséquent, presque tous les approvisionnemens des Etats-Unis.

Il faudrait, après la conquête, relever la Colonie et ses établissemens. Où en prendrait-

on les moyens ? On fera une exception, dit-on, pour tant d'années, en faveur de Saint-Domingue, à l'acte de l'abolition de la Traite. Pour la remettre dans son état du culture, on évalue que 350 mille Noirs seraient nécessaires.

Il reste certainement à l'Afrique plus de 350 mille habitans ; « mais cette possibilité of-
» ferte, quant au territoire, est-elle donc suffi-
» sante ? crée-t-elle aussi celle de doubler, de
» quadrupler les navires, les équipages, les
» marchandises indispensables pour la Traite ?
» en supposant que les Africains ne manquas-
» sent jamais à toutes ces combinaisons (1) ».

Il s'agissait d'examiner le projet conçu avant la révolution, d'établir la partie Espagnole dont on réclamait la cession, et de faire de toute l'île un établissement colonial immense, qui exigeait au moins un million de Nègres. M. Moreau de Saint-Méry réfute ce projet ; il en signale les difficultés, et il ajoute : « Nous supposerons
» qu'au moyen des recrues, tirées des autres
» îles, il n'y ait que sept cent mille individus à
» demander à l'Afrique, et qu'elle les ait accor-

(1) Description topographique et politique de la partie espagnole à Saint-Domingue, par M. Moreau de Saint-Méry, ancien Conseiller-d'état. Édition de Philadelphie, 1796.

*

» dés. Ils sont à bord des vaisseaux, ils ont » franchi les mers : les voilà prêts à débarquer » sur la plage. Je demande qui a préparé ces » cent soixante - quinze millions de piastres » gourdes avec lesquels il faut les payer, ou » 957,500,000 fr., près d'un milliard? » Les trois cent cinquante mille Noirs, en remplacement de ceux détruits, reviendraient donc à 500,000,000 fr., sans compter la mortalité, que M. Moreau de Saint-Méry élève au vingtième des individus nouvellement traités et débarqués; et en cent cinquante ans, on ne les réunirait pas.

Voilà donc déjà un milliard de dépense sans fruit.

Qui pourrait calculer ce que coûterait le rétablissement des usines, des villes, etc.? En combien d'années, ou plutôt en combien de siècles s'opérerait-il? Que retireraient les propriétaires d'une entreprise qui comblerait leur ruine, tandis qu'ils ont encore des espérances d'un sort plus heureux? Enfin, quel but, d'après ces calculs, pourrait se promettre la Métropole? Elle en est moins effrayée, sans doute, que des malheurs qui seraient la suite d'une expédition dont on doit redouter même jusqu'au succès.

Dans notre système, le Gouvernement reste

sans inquiétude sur des chances toujours douteuses quand elles dépendent du sort des armes, dans un climat aussi mortel. Il retire, 1°. un tribut annuel qu'on peut porter,

sans charger la Colonie, à......	12,000,000 f.
2°. La même somme à percevoir pendant cinq ans pour les 60,000,000 fr. de dédommagement que nous avons stipulés en sa faveur, ci..............	12,000,000
3°. Les droits à percevoir sur 15,000,000 fr. de revenu, que produit la Colonie en diverses denrées, ci..................	15,000,000
4°. Les droits sur ces marchandises et denrées importées de France dans la Colonie, valeur de la même somme au moins, ci.........................	6,000,000
5°. Les droits de timbre, d'enregistrement, de contrôle, sur les actes relatifs à la Colonie, à la Compagnie, aux individus, sur les procurations, les ventes, les cessions, les donations, etc. On les évalue à..................	5,000,000
Total...............	50,000,000 f.

Cette balance annuelle de cinquante-quatre millions de bénéfices, supputée au *minimum*, en faveur du Gouvernement, mérite sans doute quelque attention, et qu'on s'occupe des moyens d'effectuer une transaction qui l'en mettrait en possession.

Le commerce, les manufactures et l'agriculture n'y sont pas moins intéressés; elle leur procurerait des débouchés assurés, donnerait du travail aux ouvriers, mettrait de l'aisance dans les affaires par le mouvement annuel d'un capital de 200 à 300 millions.

Tels seraient les résultats du Système. Ce ne sont point, ici, de ces illusions trompeuses qui égarent, quelquefois, les meilleurs esprits. Mais si l'on peut avoir des probabilités de succès établies par des données certaines, sur un problême qui ne peut être soumis à des règles mathématiques, nous nous flattons au moins qu'on les trouvera dans cette combinaison commerciale et politique, si on les compare, d'ailleurs, avec les chances différentes qu'on rencontrerait infailliblement par une autre route que par celle *du Pont*.

Néanmoins, comme tout doit être prévu dans une entreprise de cette nature, et ne rien donner au hasard, on veut supposer qu'elle éprouve toutes les difficultés, toutes les résis-

tances de la part de la Colonie, que ses ennemis peuvent lui prêter; qu'elle ne puisse ou ne veuille s'y établir en raison de ces obstacles. Dans ce cas là même, il n'y a à craindre aucune perte de fonds pour les intéressés. Ils seraient couverts, et par la vente des cargaisons de la Compagnie dans les divers ports de l'Amérique, *aux Etats-Unis, à la Havanne, à Porto-Rico, au Mexique, dans la rivière de la Plata, au Brésil, à Saint-Domingue même,* et par les retours. Elle se réduirait à une grande opération commerciale, convoyée par des forces maritimes appartenant à la Compagnie, qui, non-seulement, éloigne toute crainte de perte, mais encore qui pourrait présenter des bénéfices; et la Compagnie n'en subsisterait pas moins...

Nous nous sommes exagéré à nous-mêmes la grandeur des obstacles, afin d'y renoncer s'ils étaient évidens, et s'ils ne pouvaient être vaincus; et aidés des lumières de personnes plus expérimentées que nous dans ces matières, et qui connaissent les dispositions de la Colonie, nous nous sommes fortifiés dans la conviction, et de l'utilité, et de l'importance de cette entreprise.

En effet, si cette association, formée pour rattacher la Colonie à la Métropole par de nouveaux liens politiques et commerciaux, agréables à la Colonie, favorables à la France, et

fixant le sort incertain et des hommes et des choses, est accueillie avec cette confiance et cette amitié qu'elle doit attendre, et que la Compagnie encouragera par l'emploi de tous les ménagemens auxquels elle est obligée, quelle perspective de propriété n'a-t-elle pas devant elle, en envisageant l'étendue du commerce que lui offre cette position! Que peut la Colonie, de son côté, espérer de plus? Elle obtient tout ce que ses vœux, même les plus éloignés, pouvaient présenter à son imagination, dans l'horison le plus obscur.

Un peuple nouveau, transporté sur une terre hospitalière, arrosée, il est vrai, de ses sueurs, de ses larmes et de son sang, esclave hier, aujourd'hui faisant ses lois, élisant ses chefs, réglant son administration, vivant en paix sous l'égide et la protection d'un Souverain magnanime, qui fait céder son autorité à l'empire de la raison, au salut de l'humanité, a-t-il autre chose à demander au ciel, que de lui garantir longtemps ce bonheur?

Combien de peuples plus grands, plus avancés en forces, en industrie, en civilisation, enseignant aux autres la résignation, les arts et les sciences, et la douce philosophie qui console l'homme dans l'adversité, nés avec le sol qui a vu naître et mourir leur aïeux, sont loin d'une

telle destinée! Mais la Colonie jouit de cette destinée; il faut la lui conserver. Il est doux de concourir à augmenter le nombre des hommes heureux!

Jusqu'ici, nous avons réfuté des argumens plus spécieux que solides, et nous nous flattons de l'espoir d'avoir réuni de notre côté les hommes justes et les hommes qui pensent. Mais les adversaires se sont attachés à des raisonnemens qu'ils appuient de la politique.

Ils accordent que le Système conviendrait mieux dans d'autres temps et dans d'autres circonstances; ils représentent comment il serait possible de reconnaître un état de choses semblable à celui proposé pour Saint-Domingue, quoiqu'on ne puisse en contester les avantages immenses pour le commerce, lorsque l'Espagne affaiblie par l'invasion, sans ressources financières, sans commerce, sans base de crédit et de confiance, privée de l'énergie que communique à une nation un Gouvernement libre, du dévouement qu'il inspire, ayant la moitié moins de population que la France, fait néanmoins des efforts si grands, si disproportionnés avec sa situation, pour reconquérir ses droits sur ses Colonies; que si le Gouvernement français accueillait la politique qu'on lui conseille par rapport à Saint-Domingue, il forcerait l'Espagne,

ou à la suivre, ce qu'elle n'est pas disposée à faire, ou à établir une division si confuse dans le régime des Colonies, quand il doit être unique dans les principes généraux, qu'il serait impossible de parvenir à terminer ces différends, et à éteindre le foyer de l'insurrection dans cette partie du monde !

Nous n'avons affaibli, en aucun point, les nouveaux motifs d'opposition au Systême : nous les rapportons tels qu'ils nous ont été transmis par des personnes qui nous ont communiqué leurs craintes personnelles, ou celles que la direction des Colonies leur aurait témoignées. Ces argumens ne sont pas si pressans qu'ils ne puissent être réfutés avec les mêmes avantages que nous avons démontré l'erreur des opérations entreprises d'après le même esprit.

Nous pensons avoir suffisamment établi, dans l'ouvrage du Systême, et dans cet Essai, la situation affligeante de l'Espagne, en Europe et en Amérique, dans laquelle elle a été plongée par les suites de l'invasion, et de laquelle elle pouvait néanmoins se relever par l'établissement d'une autre forme de Gouvernement. C'est de la connaissance de cette situation que nous avons reconnu la nécessité pour elle de faire quelques sacrifices à la paix pour lui rattacher ses Colonies. Ce qu'elle eût obtenu, il y a deux

ans, devient plus difficile à obtenir aujourd'hui, si plutôt cela ne paraît pas impossible.

Il y a une grande erreur d'avoir trop facilement fourni aux insurgens l'occasion de mesurer leurs forces avec celles des Espagnols. Nous l'avons dit : ce n'est pas avec les armes qu'on apaise des troubles civils, et qu'on satisfait à des réclamations justes; et soit que les succès militaires des premiers soient réels, soit que ceux des seconds n'aient été ni éclatans ni décisifs, l'insurrection s'est propagée, les événemens se sont étendus, les prétentions de l'Amérique se sont élevées, les ressources de l'Espagne se sont épuisées, des intérêts étrangers sont venus s'y croiser et sont intervenus dans cette querelle, comme cela arrive toujours dans ces sortes de querelles de famille.

Que l'Espagne n'abandonne pas l'espérance de faire triompher ses armes, puisqu'elle s'est privée des moyens de pacification, on le conçoit : elle a été poussée dans ce labyrinthe, et s'y enfonce chaque jour. Quelle sera la main puissante qui conduira le fil pour l'en sortir? On n'en sait rien; on n'en aperçoit aucune qui puisse lui rendre ce service, au moins sans une compensation égale aux pertes qu'elle éprouverait, restant abandonnée à ses propres ressources, ou

plutôt sans rendre ces pertes et plus sensibles et plus irréparables pour elle et pour l'Europe.

Encore une fois, il ne faut pas voir l'insurrection de l'Amérique méridionale, produite par l'effet unique des passions de ses habitans qui cherchent un sort meilleur, peut-être une chimère, qui s'y attachent néanmoins, qui combattent pour cette erreur, qui savent mourir pour la défendre; mais comme un mouvement nécessaire, irrésistible, amené par l'ordre naturel des choses qui, dans sa marche, élève un peuple sur la scène du monde. De même qu'à de certains intervalles, marqués par des causes connues ou inconnues, il en abaisse d'autres, ou les fait disparaître : de même, à son tour, celui-ci devenant vieux, vicieux et corrompu, sera abaissé.

Les peuples sont poussés, par l'instinct qui appartient à l'espèce, à prendre un rang dans le monde, comme les individus parmi leurs semblables. Il est quelques philosophes qui dédaignent ce rang, qui préfèrent une heureuse obscurité, et qui pensent qu'il n'est pas la peine de se montrer orgueilleux, pour le peu de temps qu'on a à jouer ce rôle dans cette vie fugitive et passagère. Mais la foule se presse ainsi que les masses, et l'espèce est conduite par le senti-

ment de sa durée, que Dieu a placée en elle: C'est dans cette âme universelle du Créateur qu'elle puise le désir toujours renouvelé, toujours animé des mêmes feux, de s'avancer vers la perfection, et à rendre les individus, et plus heureux et meilleurs. De là, le besoin de la civilisation qui développe les facultés intellectuelles, d'une religion qui soit le fondement et l'appui de la morale, et de sages institutions qui règlent la communauté de biens, qui est toute entière dans la jouissance de la propriété et de la liberté individuelles.

Tout ce qu'il est permis de faire, en reconnaissant cette vérité, c'est de diriger le mouvement de l'Amérique, au lieu de lui opposer des efforts impuissans pour l'arrêter; elle s'irritera de la résistance, elle en prendra de nouvelles forces.

Ainsi, ce que fait l'Espagne, à l'égard de l'Amérique, est, précisément, ce qui doit empêcher la France de l'imiter. La situation du pays où elle devrait agir est également aussi différente que la situation politique des deux Royaumes.

Quoique sous la même latitude, le genre de culture et de produits n'y est pas le même dans la partie française de Saint-Domingue. Là, il n'en existe pas d'autres que ceux qu'on appelle

génériquement *denrées coloniales*. Toutes les terres ont été employées à cette culture. La Colonie est obligée de tirer du dehors tout ce qui lui est nécessaire. C'est une véritable Colonie où tout a été sacrifié à l'utilité du commerce ; elle se compose, pour ainsi dire, de grandes manufactures, auxquelles sont attachés exclusivement des Noirs pour les rendre profitables ; il n'y a plus de race indigène. La propriété y est moins divisée qu'ailleurs ; elle ne pouvait l'être, ces établissemens exigeant des capitaux trop considérables. Une étincelle peut produire un embrâsement général, et tout détruire. Nous avons fait la récapitulation des dépenses en argent et du temps qu'entraînerait son rétablissement. Ceux qui possèdent maintenant à un titre précaire, n'ont rien à perdre dans cet événement, qui devient pour eux un moyen de salut. L'on sait quels sont les résultats de ces déterminations inspirées par le désespoir ou par l'exaltation du plus généreux enthousiasme, du plus sublime dévouement dont une nation a donné l'exemple étonnant. L'embrâsement de Moscou a sauvé l'empire russe.

L'Amérique méridionale est un pays immense, dont les deux tiers sont incultes, qui réunit les cultures des deux hémisphères, particulièrement celle des bestiaux. Ses grandes manufactures

sont ses mines d'or et d'argent. Le feu de la guerre ayant moins d'intensité, doit par conséquent y exercer moins de ravages, et surtout de moins prompts. Il n'y a aucune comparaison à faire entre ces deux possessions. De l'une on peut former de grands Etats ; l'autre doit rester toujours une Colonie avec des modifications dans son régime intérieur, et dans ses rapports commerciaux avec la Métropole.

Ces modifications conseillées à la politique de la France, concernant Saint-Domingue, ne sont donc pas plus susceptibles d'application à l'Amérique méridionale, que les modifications que réclame celle-ci par rapport à l'Europe.

D'un autre côté, il n'y a aucune raison d'adopter, pour cette époque, un principe unique de législation dans le régime et des îles et du continent de l'Amérique. C'est peut-être l'époque où l'on soit forcé de s'écarter plus directement de ce principe, qui n'a même jamais existé.

Sans doute il y a un principe qu'il faut suivre aujourd'hui ; mais c'est le principe qui doit régler et concilier la justice avec la politique ; principe inaperçu, et que nous avons établi. Il réside purement et uniquement dans une organisation nouvelle de l'Amérique méridionale, et dans une nouvelle division territoriale, pour maintenir et fortifier son union, non-seulement avec

l'Espagne, mais avec l'Europe. Il n'y a pas d'autre moyen de terminer cette lutte et d'éteindre le foyer de l'insurrection, sans quoi on ne fera que l'attiser et le rendre plus violent.

L'Amérique est une terre, pour ainsi dire, nouvellement découverte pour l'Europe ; elle n'existait pour elle que sur la carte. Les événemens actuels viennent seulement la lui faire connaître. Elle était interdite au commerce ; les voyageurs ne pouvaient y pénétrer à moins d'une permission expresse du Conseil des Indes. Cette interdiction ne peut se continuer. Les habitans ne se soumettront plus à cette excessive rigueur d'être privés de ces communications fraternelles qui ont tant d'attraits, d'être condamnés à cet éloignement qui en faisait un peuple tout aussi séparé qu'avant la découverte : ils se soumettront moins encore à subir des lois, écrites avec l'encre de Dacron, livrant aux mines l'auteur du simple délit d'un objet de contrebande ; supplice qui surpasse en réalité le tableau de l'Enfer présenté à notre imagination troublée, par l'imagination terrible et brûlante du Dante.

La crainte de retomber dans cette espèce d'excommunication politique, agit peut-être aussi fortement sur les esprits, que l'amour de la liberté et le besoin de se mettre à l'abri de l'inquisition et du ressentiment de la Métropole.

L'Europe ne pourrait-elle réclamer une part dans une communication directe avec ce pays? Les hommes répandus sur la surface de ce globe ne doivent-ils pas former une association générale, mettre en partage et leurs biens et leurs maux, se consoler mutuellement de ceux-ci, et jouir des autres? Quel lien plus agréable peut, plus facilement que le commerce, concourir à former cette heureuse union? Il rapproche les hommes par le besoin; il en crée des amis par la confiance!

Devenue plus industrieuse, l'Europe n'est-elle pas obligée de chercher des débouchés favorables à son activité, à donner un écoulement ménagé à sa population, qui, s'aglomérant trop et pesant sur elle-même, s'agiterait encore dans de nouvelles convulsions? Ne doit-elle pas considérer aussi que sa population s'est accrue, ou que, se développant davantage, en donnant plus de liberté à ses mouvemens, l'Europe peut être regardée comme un espace trop circonscrit pour la contenir.

La priorité de possession acquise à l'Espagne lui donne, sans doute, des droits incontestables à la propriété, quoiqu'ils aient été conquis, et non cédés par les indigènes. Mais si les indigènes revendiquent leurs droits préexistans à la conquête, ou les défendent de la même manière

qu'ils ont été acquis; s'ils invoquent l'équité; s'ils invoquent l'admission à l'association générale; s'ils invoquent la politique; s'il y a impossibilité pour l'Espagne de s'y maintenir; si la politique parle encore plus haut que l'équité, la politique ne doit-elle pas déterminer l'Espagne et l'Europe à des changemens impérieusement sollicités pour le bien commun de l'une et de l'autre?

En mettant en harmonie, comme nous l'avons fait, notre Système particulier pour Saint-Domingue, et celui de Conciliation de l'Amérique, nous sommes toujours partis de ce principe que, si la force des événemens commandait des sacrifices, ils ne pourraient être faits ni à une indépendance absolue, ni à un préjudice trop sensible pour l'Espagne. Nous nous sommes attachés à ce point de reconnaissance nécessaire d'en former les bases de la conservation de l'union de l'Amérique avec l'Europe, fondées sur une réciprocité de bienveillance et de commerce; en même temps de faire à l'Espagne la part qu'elle doit s'empresser de retirer des événemens en établissant une branche de la dynastie régnante sur le trône du Mexique. On verra, par la suite, quels avantages plus particuliers elle doit en retirer.

Ce n'est point en flattant les erreurs des Princes qu'on peut aspirer à les servir; c'est en leur indi-

quant les écueils cachés sous les fleurs artificielles du dévouement ; c'est en leur montrant la vérité et le tableau de la situation de leurs affaires, ou, pour mieux dire, en en mettant le bilan sous leurs yeux : aussi, nous aimons à nous persuader que, si la Cour d'Espagne parvient à être instruite des vœux que nous formons dans cet Essai, plutôt que nous n'émettons une opinion dans une question tellement épineuse et importante, que, de sa solution dépend la tranquillité du monde, elle y reconnaîtra l'expression franche et sincère d'un dévouement aussi véritable à ses intérêts, qu'à ceux des autres Souverains de l'Europe, pour lesquels nous paraissons montrer une prédilection particulière.

L'Amérique, il y a quarante ans, ne présentait qu'une vaste colonie d'esclaves, divisée en quelques Etats qui y étaient possessionnés. Aujourd'hui, elle s'offre sous un aspect étonnant et bien différent. Son organisation se compose de *la République des Etats-Unis*, parvenue au plus haut degré de grandeur, et balançant les destins de l'Angleterre, son ancienne Métropole.

Elle se compose du *Royaume du Brésil*, que gouverne un Prince d'Europe, qui réunissant tous les élémens de prospérité au concours des lumières qu'il y appelle et encourage, prend rang parmi les Royaumes puissans.

A côté se place *Buenos-Ayres*, République naissante, sans consistance, il est vrai, mais qui s'étend et se consolide; plus loin le *Chylli* et le *Pérou*, marchant sur les mêmes traces.

Plusieurs des Gouvernemens du premier ordre en Europe ont une population plus nombreuse, mais ils ont moins d'étendue en territoire. La législation de ceux-ci est perfectionnée, sans doute; les arts et les sciences leur donnent de l'éclat et les honore : heureux de ce sort, ils restent stationnaires dans cet état prospère; mais ceux de l'Amérique, encouragés par cette émulation et guidés par ces modèles, s'avancent, et plus jeunes, ils attendent que la liberté soit assurée pour développer et féconder leur accroissement, favorisé par le climat sous lequel ils sont placés, accroissement qui n'a point de bornes.

Voilà déjà cinq grands Etats. Les trois derniers, encore mal affermis, sont formés d'une partie du territoire de l'Amérique méridionale, et n'en occupent pas la cinquième partie.

En parvenant à leur indépendance, à entraîner le Mexique et les autres parties depuis l'Orénoque, ils entraîneront, comme satellites, les îles qui tournent autour de cette terre, qui en sont des démembremens, qui leur appartiennent naturellement, et qui s'y rattacheront.

A présent qu'une puissance maritime protége,

encourage et seconde cet essort, le Nouveau-Monde ne sera-t-il pas, dans cinquante ans, plus puissant que l'ancien? n'aspirera-t-il pas ses ressources, son industrie, son argent et sa population ?

Que ces craintes soient plus ou moins fondées, que les résultats qu'on en redoute se fassent sentir plus ou moins tard, l'Europe se coalisera-t-elle pour opposer des entraves à ces progrès de la civilisation que l'on contemple avec la même inquiétude mêlée d'admiration, que ces tempêtes précédées et suivies de feux qui embrâsent le ciel et la terre, auxquelles, malgré soi, on attache ses regards, dont on craint les effets, et que l'on ne peut empêcher? Non, ce parti extrême, incertain, n'est pas nécessaire. Il est bien plus juste de s'attacher à ces succès, de les diriger, d'en profiter, de les borner par des mesures de précaution, et que l'Europe, pour faire distraction à ses inquiétudes, pour s'en arracher pour toujours, porte en Amérique, avec les présens de son amitié, son industrie et ses connaissances, et avec l'oubli de ses maux passés, avec la cause de ses agitations futures, de ses rivalités, le désir de se maintenir dans les douceurs de la paix, de se considérer comme une grande famille qui se ressent toujours des malheurs qu'éprouve l'un des membres qui en fait partie.

Nous avons esquissé le tableau politique de l'Amérique, sa situation actuelle et le peu d'espérance qui reste à l'Espagne de la rendre meilleure, à moins d'en tirer le seul parti que lui conseille la prudence.

En érigeant le Mexique en Royaume, en y plaçant un Prince de la maison royale, et donnant à ce Royaume un Gouvernement fédéral, qui aurait la faculté de comprendre dans l'union toutes les autres parties du territoire qui voudraient y entrer, et y ajoutant un arrondissement qu'elle déterminerait, ce Royaume est assuré dans la maison régnante. Il peut être étendu. C'est un allié puissant qu'elle se donne; elle peut, en même-temps, stipuler les tributs qu'elle voudrait en retirer, et les réserves qu'elle se conserverait. Le commerce de l'Espagne, sans y être privilégié, y serait favorisé.

Nous estimons, en conséquence, que ces tributs, ces réserves et le commerce, rendraient à l'Espagne, annuellement, la somme de 100 à 150 millions; qu'elle n'en retire rien à présent: qu'au contraire, elle s'épuise, elle s'abîme; et que, quand même l'Amérique lui rentrerait au même titre qu'elle la possédait, dans la même soumission et tranquillité dont elle jouissait, si cela devenait possible, elle ne pourrait jamais être assurée de tels avantages, ni prétendre les obtenir.... Si elle vient à succomber dans la lutte, que lui restera-t-il?

Cette détermination ne serait donc point aussi extrême qu'il le paraît d'abord, si on se rappelle que le Roi Charles IV, quelque temps avant l'invasion de l'Espagne dont il était menacé, avait pris la résolution de se retirer au Mexique, et d'en former un Royaume; si on se rappelle que, depuis deux ans, le bruit a circulé plusieurs fois, que l'Infant don François de Paule devait en obtenir, ou la couronne, ou le Gouvernement.

D'autre part, si, par des accords toujours difficiles à consentir quand ils comprennent des cessions de territoire, elle abandonnait sous la garantie et protection de l'Europe, les parties du territoire qui préféreraient rester isolées et se gouverner, à se joindre à la fédération du Mexique, regretterait-elle des sujets qui, trouvant sous un Gouvernement libre la même sûreté, la même indépendance qu'ils recherchent, ne voudraient pas s'y soumettre? Et faisant ce sacrifice à la tranquillité, n'aurait-elle pas le droit de stipuler qu'il lui fût payé des tributs, et des dédommagemens?

Quel bien ne produirait pas à l'Espagne une ressource aussi grande et aussi assurée dans l'état de ses affaires! quel encouragement ne donnerait-il pas à son agriculture et à son commerce! quelle confiance n'inspirerait-il pas au crédit public et à ses finances! quels avantages n'en retireraient

pas les Colonies qui lui resteraient en Amérique, et plus puissantes encore que celles des autres états!

Et si, pour la déterminer, on lui donnait des compensations en Europe, l'Espagne aurait-elle à se plaindre de ce partage? Aurions-nous négligé de peser ses véritables intérêts, ou les aurions-nous sacrifiés?

Mais de ce résultat, l'Europe s'appuie à l'Amérique, et l'Amérique à l'Europe; elle s'ouvre une nouvelle carrière, de nouvelles ressources; elle n'a plus aucun danger à courir. Cette situation balance tous les intérêts et toutes les ambitions en Europe comme en Amérique

Conduit à ces réflexions pour signaler l'erreur et faire triompher la vérité, nous nous y sommes d'autant plus facilement abandonnés, que les circonstances présentes peuvent leur faire obtenir quelque attention, et que, s'il en était échappé de notre esprit, dans une matière et si profonde et si grave, elles trouveraient, au moins, une excuse légitime dans le zéle qui nous guide et que nous montrons dans l'intérêt général de l'Europe, en appelant sa sollicitude sur un sujet qui doit avoir une si grande influence sur ses destinées futures.

Dans l'état des affaires en Amérique, liées aujourd'hui si étroitement à celles de l'Europe, nous nous sommes bornés à poser des principes

comme points de reconnaissance, laissant aux hommes d'Etat de tous les pays, plus familiarisés avec ces questions, à les approfondir et à les rectifier.

Mais, dans l'importance de Saint-Domingue, en raison de sa position topographique et de ses ressources, dans la considération des changemens extraordinaires que les événemens y ont introduits, de tant d'intérêts généraux et particuliers qu'ils ont froissés ou anéantis, nous devons persister dans le sentiment qu'on ne peut ramener la puissance européenne au niveau où elle doit monter en Amérique, qu'autant que ce pays rentrera le premier dans l'union qu'elle est intéressée et obligée d'y former, sans être arrêtée par le mode d'administration particulier qui peut assurer ce succès, en le faisant dépendre de la reconnaissance de la souveraineté de la France de laquelle il relève.

Les modifications admises dans son régime intérieur, pour le garantir de désastres certains, ne sauraient affaiblir, en aucune manière, les résultats qu'on doit se promettre. Son union avec la France leur prête, au contraire, un nouvel appui; et la France, en particulier, ne pourrait adopter un parti ni plus sage ni meilleur. Mais on concevra, peut-être aussi, que ces considérations ne peuvent être désormais soumises à

des esprits trop prévenus pour les apprécier ou les juger sainement, ni à des préjugés funestes; car l'homme d'État s'en sert, les dirige, et ne s'y asservit pas. Ils ont, néanmoins, par un motif d'intérêt public qui diminue la gravité des reproches, compris un seul point : c'est celui qu'on ne pouvait attaquer le Système sans lui donner de la publicité, et par conséquent sans obstruer et se fermer le *passage du pont*.

Mais c'est au commerce qui a les yeux attentivement fixés sur Saint-Domingue, et où il est ramené sans cesse par ses vœux, qui n'a plus à craindre ni entraves publiques, ni obstacles secrets, et dont la confiance doit renaître avec l'amélioration de la situation de la France, au-dehors comme au-dedans, et dans toutes les parties de l'administration publique, à solliciter l'avantage, important pour lui, d'intervenir, comme médiateur, dans cette affaire. Il lui appartient, du moins autant qu'il jugera ses intérêts liés à une démarche aussi utile dans tout état de choses, de réclamer du Gouvernement, obligé, plus ou moins tard, de prendre des mesures pour rétablir son autorité à Saint-Domingue, quelles qu'en puissent être les suites, de les ajourner; il doit insister sur la nécessité de les remplacer par la conciliation qu'il se chargerait d'opérer, sous la réserve de la souveraineté de la

France, de l'amélioration du sort et des intérêts des propriétaires, du rétablissement des priviléges du commerce, et des concessions à faire à la Colonie, et enfin de se servir de la compagnie de commerce, comme pouvoir neutre et intermédiaire, afin de laisser aux passions le temps de s'amortir, et de préparer les voies à une union plus intime entre la Colonie et la Métropole.

Cette intervention se trouverait remplie par un acte d'association et de création de la Compagnie de commerce, lequel en réglerait les bases et le but; il contiendrait les engagemens qu'elle s'obligerait à garder, tant envers le Gouvernement qu'envers la Colonie. Cet acte serait fait ou collectivement ou par chaque place de commerce en particulier : revêtu ensuite de l'homologation des deux Chambres, il aurait force de loi de l'Etat, dans laquelle la Colonie trouverait la garantie qu'elle désire. Du Gouvernement ressortiraient après les statuts créateurs et organiques de la Compagnie, en exécution et pour garantie de l'acte d'association. Ce mode évite tous les embarras, et il donne un nouvel appui au Pont, pour que le commerce puisse le passer sans obstacle et sans inquiétude.

FIN.

EXTRAIT DES LETTRES

ADRESSÉES

A Mr. LEBORGNE DE BOIGNE,

Auteur de l'Ouvrage intitulé : *Nouveau Système de Colonisation pour Saint-Domingue* (1).

Lettre de Son Excellence le Duc d'Aumont, Pair de France, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi.

Aux Tuileries, le 9 mars 1818.

Je me suis empressé, Monsieur, de remettre au Roi votre ouvrage sur le nouveau Système de Colonisation que vous proposez pour Saint-Domingue : j'ai prié Sa Majesté de fixer son attention sur la note qui y était jointe, et qui a pu donner au Roi une idée des moyens proposés dans l'ouvrage.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Duc d'Aumont.

(1) *Paris*, 1817. Un vol. *in*-8°. Chez Dondey-Dupré, Imprimeur-Libraire, rue Saint-Louis, n°. 46, au Marais.

Extrait d'une lettre de la Chambre de Commerce de Bordeaux, en date du 6 Juin 1817.

PERMETTEZ-NOUS, Monsieur, de vous exprimer le grand intérêt que nous inspire votre précieux travail, et la vive reconnaissance dont nous sommes pénétrés, pour les veilles et les soins que vous avez consacrés à cet objet, qui importe si essentiellement à la prospérité du commerce en général, et particulièrement à celui de la place de Bordeaux.

Nous serons, Monsieur, constamment animés de ces sentimens, en cherchant par la lecture et la méditation de votre ouvrage, à nous pénétrer des vues utiles que vous y présentez; et d'après l'invitation que vous nous en faites, nous aurons l'honneur de vous faire part des réflexions qu'elles nous auront suggérées.

Pour les Membres de la Chambre de Commerce,

Signé *Maigné*, Secrétaire.

Extrait d'une lettre de la Chambre de Commerce de Marseille, en date du 12 Août 1817.

.... L'IMPORTANTE et riche colonie de Saint-Domingue a beaucoup souffert, une population nouvelle s'y est élevée sur les débris de ses anciens habitans.

Il serait peut-être aussi contraire aux calculs d'une sage politique, qu'il l'est aux sentimens de l'humanité, de s'exposer à renouveler des scènes de carnage et de

dévastation, dont cette malheureuse Colonie a été le théâtre.

On n'y arracherait pas aisément l'autorité des mains de ceux qui s'en sont emparés, tandis qu'on peut espérer de la faire rentrer sous la domination du Roi, sans lui faire éprouver de nouvelles secousses, en employant les moyens que vous avez indiqués.

Ce Système de Colonisation pour Saint-Domingue doit fixer l'attention du Gouvernement du Roi, autant par l'importance de son sujet, que par la manière dont vous l'avez présenté.

La colonie de Saint-Domingue rendrait au commerce national un de ses plus grands moyens de prospérité : de quelle gratitude ne doit-il pas être pénétré pour les Écrivains distingués, qui comme vous, Monsieur, cherchent à lui en aplanir les routes, et à lui en faciliter le retour !

> Signé *Joseph Allard*, vice-président; *Regnaud*, *Saint-Aman de Fabron*, *Pierre-Louis Roux*, *P. Perron*, *Raymond*, *Richard*, *Jacques Tardieu*, *Ch. Sejourné*, *A. H. Millot*, *Denis Roland.*

Extrait d'une lettre de la Chambre de Commerce de Nantes, en date du 5 Juin 1817.

.... Un premier aperçu sur le plan de votre Ouvrage, nous y a fait reconnaître des vues fort étendues, une grande connaissance du pays et de ses ressources

présentes. Nous le méditerons avec toute l'attention que mérite le sujet, et que commande la manière dont vous l'avez traité; mais peut-être appartient-il mieux au Gouvernement qu'à de simples particuliers, d'apprécier tout le mérite de cet ouvrage, en ce qui regarde la possibilité de concourir à l'accomplissement des vœux que chacun forme pour qu'une portion, du moins, des ressources qu'a offertes anciennement la colonie de Saint-Domingue, ne soit pas à jamais perdue pour la France.

Signé *Franç. Delavill*, président; *Pierre Collet*, *Soubzmain*, *de la Motte*, *Coquebert*, *Jacques François*, *Ch. A. Gouin*, *Ch. Rossel*, *Dubois-Mary*, *Mery*, *Louis Levesque*, *Henri Bertrand*, *Alexis Bonamy*.

Lettre de M. le Comte de Beugnot, Ministre d'Etat, Membre de la Chambre des Députés.

Du 15 avril 1818.

MONSIEUR L'ORDONNATEUR,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre ouvrage intitulé : *Nouveau Systême de Colonisation pour Saint-Domingue* Il a justifié à mes propres yeux le plan que j'avais soumis au Roi, et discuté dans son conseil au mois de février 1815; car nous nous rencontrons sur les points principaux. J'ai cru un instant que le moment était arrivé de reprendre Saint-Dominugue de la seule manière dont il puisse

être repris, suivant moi, en établissant insensiblement, entre la métropole et cette ancienne Colonie, des liens de commerce et de bienveillance qui conduiraient nécessairement au besoin de communiquer avec la France, et bientôt après d'en être protégé. Arrivé là, vos excellentes vues pouvaient se réaliser, et avec de la sagesse et du temps, on pouvait regagner quelques-uns des avantages attachés à ce sol inépuisable, et à cette position magnifique. Je conserve, comme député, les idées que j'avais embrassées, comme Ministre de la Marine ; et si je ne suis plus en position de les faire adopter, je ne renonce pas à les défendre, et je ne peux que vous remercier de m'en avoir fourni de si bons moyens.

J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération,

Monsieur l'Ordonnateur,
Votre très-obéissant et très-dévoué
serviteur,
LE COMTE BEUGNOT.

Paris, le 17 Thermidor an 7.

Lettre de M. l'Adjudant-Général BOYÉ, *nommé député de St-Domingue au Corps Législatif, à M.* LEBORGNE DE BOIGNE, *Membre du Corps Législatif.*

J'apprends que vous avez été nommé Membre de la commission chargée de l'examen du procès-verbal de mon élection, en remplacement de l'un des représentans sortis au renouvellement du tiers; je m'appplaudis

de ce choix, parce qu'ayant été à même d'apprécier ma conduite à Saint-Domingue, j'ai tout lieu d'espérer que vous voudrez bien faire vos efforts pour faire cesser, le plus promptement possible, l'incertitude cruelle dans laquelle je languis. Je ne demande pas de faveur pour la décision à intervenir, mais j'ai le droit d'intéresser votre justice. Telle est ma position, que j'ai été forcé de contracter des dettes pour soutenir mon séjour à Paris. Le désir ardent que j'ai de payer à ma patrie le tribut que lui doit tout bon citoyen, me rend insupportable, l'oisiveté honteuse dans laquelle on me laisse; si je ne puis chercher à la servir dans le sénat où j'étais appelé, qu'il me soit aumoins permis d'aller verser mon sang aux armées, et je ne puis prétendre à cet honneur, tant que le Corps Législatif n'aura pas définitivement prononcé sur mon compte. Ma prompte admission ou mon prompt regret, c'est-là l'objet de ma demande; et l'on ne saurait que la trouver plus que juste. Je suis convaincu que les considérations que je viens d'exposer, suffiront pour vous porter à presser, de tous vos moyens, le rapport de mon affaire, et à le faire mettre incessamment sous les yeux du Conseil, etc.

Salut et considération,

BOYÉ.

Pour copie conforme aux lettres originales,

LEBORGNE DE BOIGNE.

FIN.

HISTOIRE

CIVILE ET COMMERCIALE

DE LA JAMAÏQUE.

IMPRIMERIE DE MIGNERET,
RUE DU DRAGON, F. S.-G., N° 20.

HISTOIRE

CIVILE ET COMMERCIALE

DE LA JAMAÏQUE;

SUIVIE

Du Tableau général des Possessions Anglaises et Françaises dans les Deux-Mondes, et de Réflexions commerciales et politiques relatives à la France et à l'Angleterre.

PAR M. DROUIN-DE-BERCY,

Créole et Propriétaire à Saint-Domingue, ex-Lieutenant-Colonel d'Etat-Major provisoire, lors de l'expédition de Saint-Domingue sous le Général Leclerc.



A PARIS,

Chez ROSA, Libraire, Grande cour du Palais-Royal, N.° 9.

1818.

HISTOIRE

CIVILE ET COMMERCIALE

DE LA JAMAÏQUE.

Conquête de cette Ile par les Espagnols et les Anglais.

CHRISTOPHE COLOMB, natif de Gênes, au service de l'Espagne, ayant observé la grande disproportion qu'il y avait entre la terre alors connue, et les eaux que l'on supposait couvrir le reste de la surface du globe, en conclut qu'il devait y avoir un autre continent au-delà de l'Océan Atlantique, ou plutôt que le continent de l'Asie s'étendait à travers cet Océan, jusqu'à 1666 lieues $\frac{2}{3}$ du continent d'Europe.

Il trouva que Marin avait placé la Chine quinze heures Est du Portugal, et conséquemment qu'il ne devait pas rester plus de neuf heures entre l'Europe et la Chine, en faisant voile à l'Ouest, dans le cas que cet espace fût totalement de

l'eau, mais il espérait qu'une grande partie appartiendrait à la terre. Il conclut donc que le voyage aux Indes-Orientales, par l'ouest, ne pourrait être fort long.

Quoique Christophe se fût trompé des deux tiers dans le calcul de la distance entre l'Europe et l'Asie, par l'ouest, le hasard cependant le fit rencontrer juste, relativement à un autre continent qui se trouvait à quinze ou seize cents lieues à l'ouest de celui de l'Europe. Les rapports de quelques marins qui avaient été poussés à quelques centaines de lieues à l'ouest, et qui assuraient avoir vu des terres dans quelques-uns de leurs voyages, l'avaient confirmé, disait-il, dans cette idée.

Tourmenté par l'espoir de faire une découverte nouvelle et importante, Colomb résolut à tout risque de traverser cet Océan inconnu, et qu'on croyait alors n'avoir point de bornes. Il s'adressa pour cet effet à diverses cours : elles traitèrent sa proposition de projet romanesque. Enfin, après plusieurs années de négociations, la cour d'Espagne consentit à sa demande. Elle autorisa Christophe Colomb à équiper trois petits bâtimens dans le port de Palos dans l'Andalousie, et le nomma Amiral des mers de l'Ouest. Le roi mit à sa disposition les gouvernemens à établir et les emplois à donner sur le continent qu'il se proposait de découvrir, et il ajouta aux revenus de la place d'amiral et de vice-roi, le dixième de

tous les profits que la conquête de ces pays pourrait produire.

Colomb appareilla de Palos, le 3 août 1492; il arriva aux îles Canaries, le 12 du même mois; et le 1.er septembre, il fit voile vers l'ouest. Après quatorze jours de navigation, ses équipages commencèrent à murmurer, s'imaginant qu'il les menait à une mort certaine. Christophe leur persuada, avec beaucoup de peine, de continuer leur route jusqu'au 16 octobre. Au moment qu'ils se consultaient entre eux pour jeter leur amiral à la mer et s'en retourner en Europe, il eut le bonheur, le même soir à dix heures, d'apercevoir une lumière et la terre, et le lendemain il y jeta l'ancre. Cet évènement lui reconcilia l'esprit de ses gens. Pénétré de reconnaissance pour la protection du Très-Haut, Christophe nomma cette île St. Salvador (St. Sauveur.) C'était une des îles Bahama.

Colomb visita la partie N.-E. de Cuba, en se rendant à Hispaniola (St.-Domingue), où il érigea un fort dans lequel il laissa quarante hommes. Le 16 janvier 1493, il retourna en Europe, incertain de savoir si Cuba était une île, ou si cette terre faisait partie d'un grand continent, dont les naturels du pays lui avaient donné quelques notions obscures. Le 15 février, il longea les Açores. Le 24, une tempête le jeta dans Lisbonne; et le 13 mars, il se rendit à Palos, après un voyage de sept mois et onze jours. La cour

d'Espagne le reçut avec tous les honneurs dus à un homme qui venait de découvrir un nouveau continent.

Le roi lui confirma la vice-royauté de ce nouveau monde, et de toutes les îles à l'ouest des Açores et du Cap-Verd. Il ordonna de lui fournir une flotte de quinze bâtimens, avec lesquels il commença son second voyage le 25 septembre 1493. Christophe relâcha aux Canaries. Le 7 octobre, il mit à la voile, et le 2 novembre il arriva à la Dominique, une des îles Caraïbes. Il passa ensuite devant Marie-Galande, la Guadeloupe, Mont-Serrat, Porto-Rico, et vint jeter l'ancre le 12 novembre à St.-Domingue, où les Indiens lui apprirent que la mauvaise conduite des gens qu'il avait laissés, les avait forcés à recourir aux armes et à les détruire.

Christophe, dans ce voyage, découvrit de la poudre d'or à St.-Domingue. Il bâtit dans cette île, un fort et une ville sur la côte nord de la ville de Santo-Domingo, qu'il appela Isabella; et desirant éclaircir tous ses doutes sur Cuba, et savoir définitivement si c'était une île ou une portion d'un grand continent, il se détermina à y faire un autre voyage par le sud-ouest.

Pour accomplir sa résolution, Christophe partit du fort Isabelle, le 24 avril 1494, avec un navire et deux bricks. Le mardi 29 du même mois,

il mouilla dans la rade de St.-Nicolas ; delà il fit le tour de Cuba. En longeant la côte sud de cette île, il fut environné de plusieurs milliers de canots remplis d'Indiens, que la curiosité et l'admiration avaient attirés sur son passage. Dans sa navigation, il aperçut sur sa gauche, pour la première fois, le samedi 3 mai 1494, les terres élevées de la Jamaïque, dont il apprit probablement le nom des Indiens qui le suivaient.

Erreur des Auteurs anglais à ce sujet.

P. Martyr et F. Colomb sont les premiers historiens espagnols qui aient parlé du nom de cette île. Ils l'ont écrit Xaymaca ; il signifiait suivant eux, dans le langage des naturels, pays abondant en sources. Colomb l'ayant nommé d'abord St.-Iago, Oldmixon, et quelques autres auteurs, ont supposé mal-à-propos que le mot de Jamaïca était une augmentation de celui de James (Jacques).

Cette île a conservé jusqu'à ce jour le nom de Jamaïca. Comme cette découverte était nouvelle, beaucoup de matelots penchaient à croire que c'était le pays que les Indiens des îles de Bahama leur avaient désigné comme très-abondant en or. Colomb se laissa aisément persuader; il dirigea sa route vers cette terre. Le jour suivant il se trouva sur les côtes. Après un léger différend qu'il eut avec les Indiens, mais qui

se termina par une réconciliation cordiale, il prit possession du pays, *avec les formalités usitées en pareil cas.* Christophe retourna ensuite à Saint-Domingue, où il trouva les naturels en insurrection. Il les soumit, leur imposa un tribut, et construisit plusieurs forteresses dans l'île.

Le 10 juillet 1494, Colomb partit pour l'Europe, et le 9 septembre il arriva en Espagne. La cour, qui s'attendait à le voir revenir avec des monts d'or, fut surprise de n'en recevoir que quelques sacs ; elle lui fit un accueil froid, et le laissa pendant trois ans dans l'oubli, avant de lui confier une autre expédition.

Le 3 mai 1498, Christophe s'embarqua pour son troisième voyage. Il toucha aux îles de Madère et du Cap-Verd. Il se dirigea vers le continent du sud de l'Amérique, découvrit l'île de la Trinité et le continent de la Terre-Ferme, et partit pour St.-Domingue. Le 30 août 1498, à son arrivée à S^{to}-Domingo, capitale de cette île, il y trouva les Espagnols révoltés; ils refusèrent de le reconnaître pour leur gouverneur. Christophe réussit cependant à recouvrer son autorité, mais les mécontens firent un rapport si désavantageux de lui, que la Cour d'Espagne nomma Bovadilla pour le remplacer. Ce nouveau gouverneur chargea Colomb de fers, et l'envoya en Espagne dans cet état.

Le roi, quelque temps après, ayant été convaincu de l'injustice qu'il avait commise envers l'amiral, le rétablit dans son premier emploi, et lui fit fournir une nouvelle flotte. Christophe commença son quatrième voyage le 4 mai 1502; il arriva à la Martinique, le 13 juin, et vers la fin du même mois, à S.to-Domingo, où il éprouva de nouvelles tracasseries.

Ce fut dans ce quatrième et dernier voyage de Colomb, entrepris par ce célèbre navigateur, après les preuves non-équivoques de l'indigne ingratitude de son pays et de son prince pour lequel il se sacrifiait, et qui lui avaient été plus sensibles que ses peines, ses dangers et ses inquiétudes, qu'il reçut des lumières plus positives sur la Jamaïque. Cette île avait été découverte par lui, huit ans auparavant; elle eut cette fois, si je puis m'exprimer ainsi, l'honneur d'offrir à ce grand homme un asyle dans son naufrage.

Le 24 juillet 1503, en retournant de Veragua à Saint-Domingue, il fut accueilli par une mer si orageuse, qu'elle l'obligea, après avoir perdu deux de ses bâtimens, de gagner la Jamaïque dans la plus grande détresse. Ce ne fut qu'avec une peine infinie, qu'il parvint à atteindre un petit mouillage sur la côte-nord, appelé aujourd'hui *Don Christopher's Cove*, où il fut forcé d'échouer les deux bâtimens qui lui restaient, pour ne pas les voir couler. Ce désastre

endommagea ses vaisseaux au point de n'être plus susceptibles de réparation. Il ne lui resta plus, dans son malheur, que la cruelle espérance de voir probablement terminer à-la-fois ses revers et sa vie.

Durant l'espace de douze mois et quatre jours qu'il resta dans cette cruelle situation, il eut de nouveaux dangers à surmonter, et des crises inattendues qui mirent son courage aux plus rudes épreuves. Les fatigues qu'il éprouva, les ressources qu'il eut à développer, montrèrent toute l'élévation, toute la grandeur de son ame, mais elles firent aussi mieux ressortir l'ingratitude de son souverain.

On voit encore dans les registres de l'honorable conseil de la Jamaïque, un vieux volume manuscrit qui renferme les papiers et les rapports des gouverneurs. Il contient purement les progrès de l'armée, et tout ce qui s'est fait dans le commencement de l'établissement de cette colonie. On y trouve la traduction d'une lettre écrite au roi d'Espagne par Colomb, durant sa détention dans cette île. (Ayant inséré cette lettre dans mon ouvrage intitulé : l'*Europe* et l'*Amérique comparées*, il est inutile de la répéter ici ; le lecteur peut la lire dans cet ouvrage.)

Les naturels du pays qui ne se livraient aux travaux de la culture que pour leurs besoins, se lassèrent de nourrir des étrangers qui les expo-

saient à mourir de disette; ils s'éloignèrent insensiblement de leur voisinage, et abandonnèrent totalement les Espagnols. Pour surcroît d'infortune, le gouverneur de Saint-Domingue refusa à Colomb les secours dus à sa situation. Par un raffinement d'une barbarie sans exemple, il poussa même l'infâmie jusqu'à ajouter les outrages et les insultes aux revers dont ce grand homme était accablé.

Les Espagnols, qui avaient effarouché les Indiens par des actes de violence, ne les voyant plus revenir avec des provisions, s'emportèrent et prirent les armes contre leur chef, pour le punir de n'avoir pas approuvé leur férocité. Une circonstance heureuse néanmoins lui fournit encore l'occasion de se tirer d'embarras.

Les connaissances que Colomb avait en astronomie, lui ayant appris qu'il y aurait bientôt une éclipse de lune, il fit avertir tous les caciques voisins de s'assembler pour entendre de lui des choses importantes à leur conservation. Quand il fut au milieu d'eux : « Indiens, leur dit-il d'un » air inspiré, vous ne vous êtes pas contentés » de nous abandonner à notre malheureux sort; » vous nous avez refusé des vivres, et vous per» sistez à ne pas nous en apporter; eh bien! » ajouta-t-il en leur montrant le ciel, apprenez, » par mon organe, que le Dieu que j'adore, » pour vous punir, va vous frapper de ses coups

» les plus terribles. Dès ce soir, vous verrez la » lune rougir, puis s'obscurcir, et vous refuser » sa lumière. Ce ne sera que le prélude de vos » malheurs, si vous persistez à me refuser des » vivres »

L'amiral avait à peine cessé de parler, que sa prophétie s'accomplit. Les sauvages se crurent perdus; ils demandèrent grace, et promirent de lui donner tout ce qu'il desirerait. Colomb, après s'être fait prier un instant, leur annonce que le ciel, touché de leur repentir, va permettre à la nature de reprendre son cours. Il se tourne vers l'astre de la nuit, remercie la Providence de cet heureux incident, et la lune sur-le-champ reparaît toute rayonnante de gloire.

Les caciques, à l'apparition de l'astre, baisent les mains de celui qu'ils regardent comme leur libérateur, courent de toutes parts chercher des subsistances, et Christophe, dès ce moment, ne manqua plus de vivres jusqu'à son départ. Diego Mendez ayant réussi à lui envoyer un bâtiment, il s'embarqua pour Santo-Domingo, où l'on ne voulut pas lui permettre de descendre. Il fut obligé de retourner à la Jamaïque; delà il se rendit à Honduras, sur la côte du Mexique, et finalement en Europe.

Ce grand homme, à son retour en Espagne, voyant qu'on ne lui tenait aucun compte de ses services, se retira à Valladolid, où il succomba

sous le poids de ses adversités, laissant après lui un nom immortel, et la gloire d'avoir ajouté un nouveau monde à l'ancien. Il mourut le 20 mai 1506. La cour, par honneur pour sa mémoire, le fit enterrer avec magnificence dans la cathédrale de Séville, où elle lui érigea un tombeau sur lequel on grava cette inscription : « Colomb a » donné un nouveau monde aux royaumes de » Castille et de Léon. »

Après la mort de cet illustre navigateur, les Espagnols, pendant un siècle et demi, ne firent rien qui fut digne de l'histoire. Il serait à souhaiter pour l'honneur du caractère espagnol, durant cette même période, que quantité de leurs vastes entreprises fussent couvertes d'un voile aussi obscur, ou du moins qu'elles eussent été ensevelies dans le plus profond oubli.

Je vais présenter à mes lecteurs les faibles particularités de leurs progrès. Je les ai choisies avec un soin exact, à l'aide des Mémoires qui m'ont été confiés.

Environ dix-sept ans s'étaient écoulés depuis le premier établissement des Espagnols à Saint-Domingue, avant que ceux-ci eussent songé à envoyer une peuplade prendre possession de la Jamaïque pour en faire une colonie. Cette île ne produisant ni or, ni argent, les Espagnols la négligèrent comme une acquisition de peu de valeur, et sans la noire ingratitude du roi Ferdi-

nand envers la famille de Colomb, peut-être eût-elle continué quelques années de plus, à jouir de son obscurité, mais de son repos.

Christophe Colomb, après son retour en Espagne en décembre 1504, avait été obligé d'employer le reste de ses jours en démarches pénibles et infructueuses, à la cour d'un monarque ingrat et insensible, qui le dépouilla inhumainement des droits et des privilèges qu'il lui avait accordés primitivement, et qu'il avait gagnés d'une manière si noble, au prix de tant de traverses et de tant de périls. Don Diègue son fils, l'héritier de sa fortune, éprouva la même ingratitude, jusqu'à ce que, lassé des excuses frivoles et indignes d'un prince, il intenta contre son souverain un procès mémorable au conseil de la Compagnie des Indes à Séville. Cette cour reconnut la justice de ses prétentions, avec une impartialité qu'on ne saurait trop admirer. Après une sévère et solennelle perquisition des droits de don Duègue, le conseil le déclara vice-roi héréditaire et grand-amiral de toutes les îles et contrées découvertes par son père. Il le décréta en outre investi d'une jurisdiction semblable à celle de grand-amiral de Castille, ayant droit au dixième de tout l'or et l'argent qu'on trouverait par la suite dans ces pays ; le conseil lui donna encore d'autres privilèges et immunités d'une grande étendue.

Ses droits furent ainsi reconnus d'une manière distinguée et compétente. Le roi cependant ne lui confirma que le titre et l'autorité de gouverneur et d'amiral de Saint-Domingue ; peut-être encore eût-il perdu ce faible commandement, s'il n'eût pas eu le bonheur d'épouser Marie de Tolède, fille de Ferdinand de Tolède, grand-commandeur de Léon, frère de Frédéric duc d'Alva. Cet illustre mariage le consolida dans sa place. Ce brave jeune homme persista néanmoins à réclamer courageusement la totalité de ses droits et de ses pouvoirs. Peu de temps après il partit pour son gouvernement, suivi d'un cortège nombreux et magnifique, et déterminé à raffermir ses prétentions.

Il arriva à Saint-Domingue dans le mois de juillet 1508. Il eut bientôt la mortification d'apprendre que le roi avait réellement investi Alonzo de Ojeda et Diégo de Nicuessa, non-seulement de deux gouvernemens distincts et séparés, qui comprenaient tout le continent découvert par Christophe Colomb, mais qu'il y avait aussi annexé la Jamaïque.

Diégo Colomb regarda ces commissions comme une violation manifeste de ses propres droits. Il prétendit avec fermeté avoir le privilége exclusif de nommer aux gouvernemens des pays découverts par son père. En conséquence, pour assurer ses prétentions sur la Jamaïque, il y en-

voya, au mois de novembre 1509, Juan de Esquivel, avec environ 70 hommes. D'autres ne tardèrent pas à les suivre. Esquivel s'était acquis la réputation d'un brave militaire; et ce qui lui faisait encore plus d'honneur, il était du petit nombre de ces Castillans, qui, au milieu de ces horreurs sanglantes et de la contagion de la rapine, s'étaient distingués par leur humanité et par leur générosité; Herrera rapporte le trait suivant, comme une preuve non équivoque de la grandeur de son ame.

Au moment qu'il mettait à la voile de Saint-Domingue, pour aller prendre possession de son nouveau gouvernement, Ojéda, son compétiteur était sur son départ pour le Continent. Ojéda s'opposa violemment à l'expédition d'Esquivel, et menaça publiquement de le faire pendre comme un rebelle, si à son retour du Continent il le retrouvait dans la Jamaïque. Le hasard voulut que le voyage d'Ojéda eût l'issue la plus malheureuse. Après des désastres sans nombre et inouis, il fit naufrage sur la côte de Cuba, et fut sur le point de périr misérablement de faim. Dans cette détresse il se rappela qu'Esquivel était à la Jamaïque; la nécessité triompha de sa fierté, et Ojéda eut recours aux bontés de celui dont il avait juré la mort. Le généreux Esquivel, en apprenant les revers de son ennemi, oublia son ressentiment. Il envoya à

Cuba Pétro de Narvez, officier de marque, chercher Ojéda. Esquivel, à son arrivée lui fit un accueil flatteur, le traita, durant son séjour, avec toutes les marques possibles de distinction et de respect, et le pourvut de tout ce qui était nécessaire pour le conduire à Saint-Domingue d'une manière prompte et sûre. J'ajouterai qu'Ojéda fut reconnaissant des bontés de son libérateur et de son bienfaiteur.

On s'imagine sans peine que sous les ordres d'un tel homme, les naturels de la Jamaïque n'eurent point à gémir de leur sujétion, et que les ravages de la conquête furent contenus dans les strictes bornes de l'humanité. Aussi les historiens espagnols rendent-ils le témoignage le plus honorable de sa douce et vertueuse administration.

« La conquête de la Jamaïque, dit Herrera, » ne se termina si heureusement, que parce que » Juhan de Esquivel soumit les naturels sans ef- » fusion de sang, qu'il leur permit de cultiver » leur coton et les autres productions qui rap- » portèrent de grands bénéfices. » Cet éloge est d'autant plus flatteur, qu'il paraît même s'adresser particulièrement à Esquivel, qui était le seul qui semblât voir avec horreur la monstruosité de la conduite de ceux qui ne visitaient les pays nouvellement découverts, que pour les dévaster, et couper le cou aux Indiens pour les

forcer à embrasser le Christianisme. Dans quelques-uns de ses contemporains, que de belles qualités furent ternies par la cruauté et par la rapine, ou furent malheureusement confondues avec un zèle aveugle et fanatique pour la cause de la religion, qui les rendait encore plus sauvages, et incapables de pitié et de remords.

Esquivel ne conserva sa place que quelques années; il mourut dans son gouvernement, et fut enterré à Sevilla-Nueva, ville qu'il avait fondée. Il eut pour successeurs des gouverneurs d'un caractère bien différent du sien. Ils commencèrent, dès leur arrivée, à détruire les malheureux indigènes par un carnage pareil à celui qui désolait alors Saint-Domingue. D'après les journaux de ces temps, il paraît que François de Garay, en 1523, commandait en chef à la Jamaïque; qu'il en fit partir dans la même année une expédition pour faire la conquête de Panuco, territoire que Cortez avait déja réuni à la domination espagnole, à l'insçu de Garay. Le gouverneur employa dans cette expédition neuf vaisseaux et deux brigantins, à bord desquels il embarqua 850 Espagnols, un nombre plus considérable d'Indiens de la Jamaïque et 144 chevaux.

Une force semblable ramassée uniquement dans cette île, prouve quels grands progrès les Espagnols avaient faits dans son établissement

comme dans sa population, depuis treize ans qu'ils en étaient en possession. Esquivel ayant établi le siége de son gouvernement près du lieu qui avait eu l'honneur de servir de résidence à Colomb, lors de son naufrage en 1503, il est à présumer que Sévilla Nueva (la nouvelle Séville) commençait dès-lors à être d'une certaine importance. Cette ville, suivant Herrera, avait été fondée sur le site d'un ancien village indien, appelé Maimai ou Maimi, près du port nommé par Colomb *Santa Gloria* (maintenant Saint-Ann's Harbour, le port de Sainte-Anne.) Un peu à l'est, il existe une baie qu'on appelle encore aujourd'hui *Maimi-Bay*.

L'augmentation journalière des nouveaux habitans aurait naturellement étendu les limites de la capitale, jusqu'à ce que ce rustique village indien, formé dans le principe de quelques huttes passagères, fût devenu une place d'importance, si la guerre et d'autres fléaux n'eussent mis fin à ses progrès. La religion, de son côté, demanda bientôt des édifices pour son service, dans les territoires qui appartenaient aux Espagnols; par une contradiction de l'esprit humain, dont on ne peut rendre compte, ces assassins de leurs semblables étaient en même temps des rigides observateurs de toutes les cérémonies extérieures du culte divin. De leurs mains encore teintes du sang des innocens qu'ils avaient impitoyablement

massacrés, ils élevaient des temples à l'Éternel, imploraient de lui cette même miséricorde qu'ils venaient de refuser aux malheureuses victimes de leur cruauté et de leurs rapines.

Parmi les somptueux édifices qui décoraient la *Sevilla Nueva*, on remarquait une cathédrale et un monastère dont les fondemens existaient encore y a quelque temps; beaucoup d'autres ruines sont encore visibles de nos jours. Pierre Martyr d'Angleria fut nommé abbé et missionnaire en chef de la Jamaïque. On y construisit un fort, dont Sloane, en 1688, visita les débris, ainsi que ceux de la cathédrale. Il rapporte qu'on découvrit un ancien pavé jusqu'à la distance de deux milles de l'église, circonstance qui peut nous donner une idée de l'étendue de cette ville dans les jours de sa prospérité. La porte ouest de la cathédrale était encore intacte; c'était, à son jugement, un excellent ouvrage. Au-dessus de cette grande porte, on voyait sculptée, entre deux anges, la tête du Sauveur couronnée d'épines; sur la droite, une petite figure ronde de quelque saint, ayant un poignard enfoncé dans la tête; sur la gauche, la Vierge Marie, ou une Madone, dont le bras était attaché en trois endroits, à la façon espagnole. Au-dessus de la porte, et au bas d'un écusson, on lisait cette inscription:

» *Petrus. Martyr. ab angleira. italus. civis*
» *mediolanen. Prothon. apos. hujus. abbas. se-*

» *natus. indici. consiliarius. ligneam. Primus.*
» *Œdem. hanc. Bis. igne. consumptam. lateri-*
» *cio. et. quadrato. lapide. Primus. a. funda-*
» *mentis. extruxit.* »

Sloane croit que la cathédrale n'a jamais été achevée, parce qu'il remarqua plusieurs arches en pierre destinées à faire partie de l'édifice, et qui, suivant toutes les apparences, n'avaient pas été mises en place. Il vit aussi dans le même état les matériaux d'un vaste bâtiment, destiné vraisemblablement à servir de palais au gouverneur.

L'opinion générale de l'île est, peut-être avec fondement, que les Espagnols qui habitaient Séville furent détruits tout d'un coup, et entièrement, dans les guerres qu'ils eurent avec les Indiens à une certaine époque. Sloane rapporte que quelques-uns des habitans espagnols qui s'étaient retirés à Cuba, donnaient différentes raisons sur leur expulsion de cette partie de l'île. Ils disaient entr'autres choses, qu'une multitude innombrable de fourmis avait détruit leurs grains et leurs provisions; et que d'ailleurs le site de cette ville ne convenait pas au commerce.

Il est possible que ces raisons aient empêché de la rétablir; cependant il me semble qu'elles n'étaient pas suffisantes pour engager un peuple entier, les habitans d'une capitale naissante, à déplacer subitement leurs familles, leurs ef-

2..

fets, et à se soumettre volontairement à construire une ville entièrement neuve, dans un autre endroit du pays, très-éloigné et entièrement inculte. Il est certain qu'on ne donna pas le temps à la ville de Séville de tomber en décadence, mais qu'elle fut dépeuplée avant d'être finie, et bien des années avant la conquête de l'île par les Anglais.

On voit dans les papiers d'état de Thurloe, vol. III, p. 145, le rapport que le général Venables fit à Cromwell, de Séville, comme d'une ville qui avait existé jadis. Sloane, dans son Hist. de la Jamaïque, vol. I, p. 66, dit que les ruines de cette ville étaient couvertes d'arbres qui étaient noirs de vétusté, lorsque les Anglais s'emparèrent de l'île; qu'il vit des bois de charpente de plus de soixante pieds de haut, qui avaient poussé en dedans des murs de la cathédrale.

Si la tradition de cette catastrophe est vraie, peut-on s'attendre à des rapports fidèles de la part des descendans de ces hommes qui avaient justement attiré la destruction sur leurs têtes, lorsque sur-tout, le récit de leur sort rappellerait encore les actes atroces de leurs ancêtres! Actes de noirceur, trop lugubres à contempler, et trop affreux à rapporter.

L'ancienne tradition, ainsi que les découvertes modernes, ne nous donnent que trop lieu de croire qu'après la mort d'Esquivel, le massacre

des Indiens s'exécuta dans cette île au moins avec autant de rapidité qu'à Saint-Domingue. L'on trouve fréquemment de nos jours, dans les montagnes, des cavités dont la terre est presqu'entièrement couverte d'ossemens humains, malheureux restes sans doute de quelques-uns de ces infortunés insulaires, que les Espagnols avaient claquemurés dans ces retraites, et qui furent probablement réduits à l'alternative de périr de faim, ou de tomber sous les poignards de leurs impitoyables conquérans. On reconnaît à la forme des crânes, que ce sont les ossemens des Indiens.

Quand on lit le récit du sort des Espagnols habitans de Séville, on ne peut résister à un mouvement d'indignation, ni s'empêcher de desirer en même temps que cette histoire fût plus authentique, et que le ciel dans sa justice eût permis aux pauvres Indiens de venger les mânes de leurs pères, par la destruction de leurs cruels oppresseurs! Mais hélas! de quoi leur servit cette faible satisfaction d'une vengeance passagère? L'Être Suprême, par des raisons impénétrables à nos faibles lumières, permit bientôt que ce peuple soumis et paisible, qui formait alors une population de 60,000 individus, d'après une estimation très-modérée, fût à la fin exterminé et détruit jusqu'au dernier homme, par les Espagnols. Pas un seul descendant de l'un et de l'autre sexe n'existait dans cette île, lorsque

les Anglais en firent la conquête en 1655, ni même, je crois, un siècle avant cette époque.

On dit qu'il y a encore de nos jours, dans le sud de Cuba, quelques familles, faibles restes des anciens Indiens. Elles habitent une petite ville proche de Saint-Yago de Cuba, appelée Iwanée. Elles ont adopté les usages et la langue des Espagnols.

Le site de l'ancienne Sévilla Nueva appartient maintenant à M. Heming. Il l'a converti en une grande sucrerie. On l'appelle la plantation de Séville, et l'on voit encore dans les pièces de cannes, les ruines de cette ancienne ville. M. Heming en a hérité d'un de ses ancêtres, le capitaine Heming, officier dans l'armée de Cromwell.

La perte de Séville fut suivie de celle de Mélilla, petit village situé à environ onze lieues à l'est, et dans un mouillage appelé Port Marie. L'on présume que la catastrophe qui eut lieu dans ces deux places, détermina les Espagnols à établir la ville capitale de Saint-Iago de la Vega (Saint-Jacques de la Plaine), ou, comme on l'appelle à cette heure, Spanish-Town (la Ville Espagnole).

Il est peut-être inutile de chercher maintenant l'époque précise de ces évènemens; mais d'après les conjectures, on peut la fixer à l'année 1523, immédiatement après le départ de l'armée sous les ordres de Garay; et si, conformément à la

comme dans sa population, depuis treize ans qu'ils en étaient en possession. Esquivel ayant établi le siége de son gouvernement près du lieu qui avait eu l'honneur de servir de résidence à Colomb, lors de son naufrage en 1503, il est à présumer que Sévilla Nueva (la nouvelle Séville) commençait dès-lors à être d'une certaine importance. Cette ville, suivant Herrera, avait été fondée sur le site d'un ancien village indien, appelé Maimai ou Maimi, près du port nommé par Colomb *Santa Gloria* (maintenant Saint-Ann's Harbour, le port de Sainte-Anne.) Un peu à l'est, il existe une baie qu'on appelle encore aujourd'hui *Maimi-Bay*.

L'augmentation journalière des nouveaux habitans aurait naturellement étendu les limites de la capitale, jusqu'à ce que ce rustique village indien, formé dans le principe de quelques huttes passagères, fût devenu une place d'importance, si la guerre et d'autres fléaux n'eussent mis fin à ses progrès. La religion, de son côté, demanda bientôt des édifices pour son service, dans les territoires qui appartenaient aux Espagnols; par une contradiction de l'esprit humain, dont on ne peut rendre compte, ces assassins de leurs semblables étaient en même temps des rigides observateurs de toutes les cérémonies extérieures du culte divin. De leurs mains encore teintes du sang des innocens qu'ils avaient impitoyablement

Jamaïque, paraissant ne les avoir pas parfaitement bien saisies, je pense que l'explication plus détaillée et plus précise que je vais en donner, ne sera pas désagréable au lecteur.

Diègue Colomb laissa à sa mort trois fils et deux filles. Don Louis, l'aîné de ses fils, succéda aux honneurs et aux droits de son père. Isabelle, l'aînée de ses filles, se maria par la suite au comte de Gelvez, gentilhomme portugais de la maison de Bragance. Louis Colomb, quoique âgé de six ans lors de la mort de son père, était généralement considéré comme vice-roi héréditaire, et grand-amiral des Indes-Occidentales. Cependant, quoique l'empereur le traitât, suivant lui, avec une distinction particulière, et qu'il augmentât considérablement ses revenus, il refusa absolument, au moment de sa virilité, de reconnaître ses prétentions à une autorité aussi étendue. Louis, à la fin de sa minorité, intenta, à l'exemple de son père, un procès en règle pour le recouvrement de son droit d'aînesse. Rien ne prouve que son procès ait été terminé légalement; car dans l'année 1545 il trouva plus prudent d'adhérer à un compromis, par lequel il transportait à la couronne d'Espagne tous ses droits héréditaires, moyennant la concession de la province de la Véragua dans la nouvelle Espagne et l'île de la Jamaïque, avec le titre de duc de Véragua, marquis de la

Véga. On manque de renseignemens pour bien juger de l'étendue précise, et de la nature de cette concession. Quoi qu'il en soit, Louis ne laissa aucun héritier ; son frère mourut aussi sans enfant mâle. Sa sœur Isabelle, épouse du comte de Gelvez, devint alors l'unique héritière de la famille de Colomb. Par son mariage, elle transporta tous ses droits à la maison de Bragance, qui les a conservés, je crois, jusqu'en 1640, époque à laquelle ils furent confisqués au profit de la couronne d'Espagne, à cause de la révolution qui plaça Jean, duc de Bragance, sur le trône de Portugal.

Erreur d'un Auteur anglais à ce sujet.

Sir Hans Sloane est donc mal informé quand il avance que le duc de la Veragua reçut une année de revenu de la Jamaïque, à l'époque où cette île se rendit aux Anglais, puisqu'il suppose par son assertion, que la famille de Colomb se trouvait encore propriétaire de l'île, et que depuis le règne de Ferdinand et d'Isabelle, elle avait continué d'en jouir sans interruption jusqu'en 1655.

Blome parle d'une circonstance qui se trouve confirmée dans les papiers d'état de Thurloe, et qui s'accorde fort bien avec ma relation ; c'est l'établissement d'une quantité de familles portugaises dans l'île de la Jamaïque. Le transport du patri-

moine d'Isabelle dans la maison de Bragance doit indubitablement avoir encouragé beaucoup de Portugais à fixer leurs fortunes dans cette nouvelle colonie qu'ils venaient d'acquérir, et il est probable aussi que ce même évènement aura excité la jalousie des anciens planteurs Espagnols contre ces nouveaux venus. Blome va plus loin, il assure que les Portugais étaient détestés dans cette île.

La méfiance mutuelle et la haine irréconciliable des habitans de ces deux nations, furent peut-être cause de la faible résistance que sir Antoine Shirley éprouva en 1596, lorsqu'il envahit cette île et qu'il en saccagea la capitale. Environ quarante ans après, le colonel Jackson l'envahit de nouveau avec une armée qu'il avait formée aux Iles du Vent. Les habitans, au rapport des Anglais, déployèrent beaucoup de fermeté dans la bataille rangée qui eut lieu devant le *Fort Passage*, mais où ils furent vaincus. Jackson, après avoir perdu quarante hommes, entra l'épée à la main dans *S. Jago de la Vega*, pilla ce qu'il y avait de plus précieux, et reçut une rançon considérable pour ne pas mettre le feu aux maisons. Les Anglais s'éloignèrent, et emportèrent leur butin sans être inquiétés dans leur retraite.

Depuis cette époque jusqu'à la prise de l'île par les Anglais en 1655, et durant l'usurpation de Cromwel, je ne connais aucune particularité in-

téressante concernant cette île ; peut-être n'y est-il rien arrivé qui fût digne d'être transmis à la postérité. Néanmoins, je crois qu'il est à propos de faire remarquer quels furent les motifs qui engagèrent le Protecteur à attaquer les territoires de l'Espagne, dans le temps même que les traités de paix subsistaient entre ces deux puissances : motifs que (suivant moi) les historiens, en général, ont, jusqu'à cette heure, mal compris, ou affecté opiniâtrément de nous représenter sous un faux jour.

Il n'existe pas dans les annales d'Angleterre, de chapitre qui demande à être lu et médité avec plus de réflexion que celui qui traite de l'administration du Protecteur Cromwel. Les préjugés de parti qui, dans les causes communes, se perdent avec le laps des temps, nous sont parvenus dans toute leur force contre cet heureux usurpateur ; et ses actions, jusqu'au moment où il se revêtit du pouvoir suprême, sont scrutées avec une malignité recherchée, comme s'il eût été impossible de rendre la justice sous une autorité usurpée.

Il n'est cependant pas étonnant qu'on ait critiqué ou regardé comme criminelles les mesures vigoureuses que le Protecteur employa contre l'Espagne en 1655, ni que les écrivains dont les opinions politiques différaient, aient mal peint sa conduite en cette occasion. Une celèbre Répu-

blicaine (*voyez* l'Histoire d'Angleterre par M.me Macauley), appelait cette conduite « infâme et digne d'un pirate », et David Hume, ce galant et élégant apologiste de la famille des Stuarts, « une violation des plus insoutenables du traité. »

La publication des papiers d'État du sécretaire Thurloe, doit, malgré tout, avoir adouci la force de ces censures. Dans le fait, Cromwel avait gardé long-temps un silence dissimulé sur les procédés hostiles que les Espagnols employaient envers les Anglais. Leur conduite était trop monstrueuse pour qu'il fût possible de l'excuser; et d'après cette conduite il n'y avait pas même le plus léger pretexte à l'accusation faite contre le Protecteur, d'avoir commencé, contre un ami et un allié, une guerre injuste et ruineuse, contraire aux intérêts de la nation, et qui était une infraction manifeste à la foi des traités. Quel que soit le nom que l'on donne à l'autorité dont on revêt un chef suprême, si on ne la lui donne que pour maintenir et assurer la religion, les privilèges et les propriétés du peuple qu'il gouverne, en le faisant jouir de la paix, la conduite du Protecteur en cette occasion n'était pas exempte de blâme; mais si cette autorité s'étend jusqu'à faire la guerre quand elle est commandée par une nécessité impérieuse, c'était alors le cas de la faire, puisque la conduite de l'Espagne, particulièrement en Amérique, était une déclaration de guerre positive qu'elle fai-

sait au genre humain. J'ajouterai, à l'appui de cette assertion, quelques faits remarquables. Le sujet, par lui-même, est curieux ; et il sera peut-être nouveau pour le lecteur.

Le dernier traité qui fut fait entre l'Espagne et l'Angleterre, précéda l'élévation de Cromwel au protectorat, et fut conclu en 1630. Par le premier article, on stipula qu'il y aurait paix et amitié entre les deux couronnes, pour leurs sujets respectifs, dans l'étendue du Monde entier. Avant cette époque, les souverains d'Espagne n'encourageaient pas seulement, ils avouaient, même ouvertement, les hostilités perpétuelles que leurs officiers exerçaient sur les bâtimens et sur les sujets de toutes les nations de l'Europe, qui se trouvaient n'importe dans quelle partie du nouvel hémisphère. Non-seulement ils s'arrogeaient insolemment le droit de propriété sur tous les territoires découverts par eux, mais encore ils réclamaient le privilége exclusif de naviguer dans les mers de l'Amérique.

Windwood (vol. II, p. 143) rapporte que, sous le règne de Jacques premier, dans le cours des deux années qui suivirent la conclusion de la paix entre l'Espagne et l'Angleterre, et qui sauva la monarchie espagnole de sa ruine totale, sir Charles Cornwallis, dans une lettre qu'il écrivait de Madrid en mai 1606, apprend au comte de Salisbury, que l'amiral espagnol don Louis

Firardo ayant rencontré un bâtiment anglais chargé de maïs et expédié pour Séville, « en » avait pris les maîtres et les avait fait exposer » au pilori ; qu'il avait ordonné ensuite de les » transporter à son bord, où il leur avait fait » essuyer lui-même un traitement pareil ; qu'il » leur avait dit des injures, les avait traités » d'hérétiques, de chiens de luthériens, d'en- » nemis du Christ, qu'il avait menacé de les faire » pendre, et qu'il avait fini par leur prendre tout » ce qu'il avait jugé pouvoir lui convenir. »

Par d'autres lettres postérieures à celles-ci, et qui se trouvent conservées dans la même collection, on voit que Cornwallis s'étant plaint au duc de Lerma, ministre d'Espagne, que Firardo avait envoyé aux galères quelques matelots anglais faits prisonniers en Amérique, il reçut pour toute réponse, » qu'on rappellerait Firardo » pour lui faire rendre compte de sa conduite, » non pas (ajoute le Duc), pour les avoir en- » voyés aux galères, mais pour ne les avoir pas » pendus comme il aurait dû le faire. »

Birch (Vol II, p. 376) dit que sir Walter Raleigh, dans une lettre qu'il écrivit quelque temps après au Roi Jacques, rapporte comme un fait bien connu, que les Espagnols, dans une autre circonstance, après avoir trafiqué pendant un mois entier avec vingt-six Anglais qui se trouvaient à terre sans méfiance, et n'ayant pas même

une épée entr'eux tous, ils les avaient attachés par le dos les uns aux autres, et avaient fini par les massacrer tous.

La conduite barbare des Espagnols, leur arrogance à s'approprier le Nouveau-Monde et à réclamer le privilège exclusif de naviguer dans les mers de l'Amérique, revoltèrent toutes les puissances maritimes qui se trouvaient intéressées à la découverte d'un nouveau monde; elles s'opposèrent à des prétentions aussi exorbitantes, et qui violaient également les lois de la nature et celles des nations. Les Français et les Anglais, sur-tout, qui avaient établi des colonies à la Virginie, aux Bermudes, à Saint-Christophe et aux Barbades, territoires dont une partie peut-être n'avait pas même été découverte, ni jamais occupée par l'Espagne, s'empressèrent de défendre leurs nouvelles acquisitions. Les prétentions iniques de cette puissance occasionnèrent dans le Nouveau-Monde une guerre active et horrible entre les sujets Espagnols et ceux des autres nations qui s'aventuraient à y venir; tandis que dans le même temps la paix subsistait en apparence entre les alliés de l'Europe.

L'article du traité de 1630, qui assurait aux Anglais la continuation non-interrompue de leurs relations commerciales avec leurs colonies, fut pour eux un des principaux objets qu'ils eurent en vue dans ce traité.

Cette idée est d'autant mieux fondée, que peu de temps auparavant ils avaient eu dans l'île de Saint-Christophe, une preuve non-équivoque de la perfidie espagnole. La cour de Madrid, vers la fin de l'année 1629, avait fait partir une flotte de 24 vaisseaux de ligne et de 13 frégates, sous les ordres de Don Fréderic de Tolède, pour attaquer ostensiblement les établissemens hollandais dans le Brésil. Elle avait donné l'ordre secret à son amiral, de se porter avant tout sur les îles dont j'ai parlé plus haut (îles que les Espagnols, à la vérité, avaient découvertes les premiers, 130 ans auparavant, mais qu'ils n'avaient jamais occupées), et d'en chasser les Français et les Anglais qui, dans ce temps-là, en avaient conjointement la paisible possession.

Don Frédéric de Tolède tomba d'abord sur Saint-Christophe : les Français et les Anglais séparément, ni même réunis, ne se trouvèrent pas assez forts pour résister à un ennemi aussi formidable. Les habitans Français et la moitié des Anglais se retirèrent en 1629 dans l'île d'Antigues. Les autres Anglais au lieu de quitter Saint-Christophe, se réfugièrent dans les montagnes, d'où ils envoyèrent des députés demander à capituler. Les Espagnols leur ordonnèrent de se rendre à discrétion. Ils choisirent six cents des plus vigoureux planteurs anglais, qu'ils con-

damnèrent aux mines; et ils signifièrent aux autres, qui ne consistaient qu'en femmes et en enfans, d'avoir à quitter l'île sur-le-champ, et de s'embarquer sous peine de mort, sur quelques navires anglais qu'ils avaient pris à Nevis. Les Espagnols, après avoir ravagé tous les établissemens qui se trouvaient sur leur passage, et converti ces pays en un désert affreux, continuèrent leur route pour le Brésil.

On doit bien penser que le traité de 1630 avait pour but de prévenir désormais de pareilles atrocités. Huit ans s'étaient à peine écoulés depuis l'affaire de Saint-Christophe, lorsque les Espagnols, au mépris de ce qu'il y a de plus solennel et de plus sacré dans les Etats chrétiens, et à la honte même de la nature humaine, attaquèrent et passèrent au fil de l'épée les Français et les Anglais qui, à leur départ de Saint-Christophe, étaient venus prendre possession de l'île de la Tortue, qui n'était pas cultivée, mais que vingt-cinq soldats espagnols gardaient. Ceux-ci avaient évacué la Tortue à la première sommation des Français. La modération n'entrait pas dans les vues de la cour de Madrid. Le général des galions, après avoir exterminé les hommes, les femmes et les enfans qu'il trouva épars sur leurs habitations, poussa la cruauté jusqu'à faire pendre ceux qui, dès la première attaque, s'é-

3

taient rendus à lui, sur la promesse du pardon qu'il leur avait faite.

A cette époque, le malheureux monarque anglais était lui-même engagé au sein de ses états, dans de trop grands différends avec ses sujets, pour être à même de protéger ses colonies extérieures et lointaines. Ces débats se terminèrent à la fin par une guerre civile, et les Espagnols continuèrent leurs vexations avec impunité, traitant d'avanturiers et de pirates tous les Anglais qu'ils trouvaient dans les Indes-Occidentales.

Dans l'année 1635, les Anglais et les Hollandais avaient conjointement pris possession de l'île de Sainte-Croix, qui se trouvait entièrement dépeuplée et déserte. Des disputes s'étant élevées parmi ces nouveaux colons, les Anglais volèrent aux armes, et se rendirent maîtres absolus de l'île. En 1650, les Espagnols débarquèrent des troupes à Sainte-Croix; ils exterminèrent sans aucun sujet tous les habitans qui eurent le malheur de tomber entre leurs mains, et massacrèrent, comme à la Tortue, jusqu'aux femmes et aux enfans. Il semble que cette nation vindicative n'avait pas d'autre dessein que celui de conquérir, pour dévaster et ruiner; car après avoir tué tous ceux qu'ils purent attraper, ils ravagèrent Sainte-Croix et l'abandonnèrent. Quelques temps après, des Hollandais, voyant que cette île n'était point occupée, en prirent possession

pour la seconde fois; mais les Espagnols y retournèrent, et leur firent subir le même traitement qu'aux Anglais.

Les preuves de leurs cruautés envers les sujets des nations étrangères, même à l'égard des malheureux que la détresse forçait à aborder sur leurs côtes, sont trop multipliées pour pouvoir les rapporter toutes. Les traitemens qu'ils faisaient essuyer aux matelots étaient aussi barbares et inhumains, que leurs prétentions à les saisir étaient injustes et mal fondées. Le pardon même des Espagnols portait l'empreinte de la cruauté, car si parfois ils ne livraient pas de suite leurs prisonniers à une mort cruelle, ils leurs infligeaient des châtimens pires que la mort même, en les condamnant pour le reste de leurs jours à travailler aux mines du Mexique.

Il n'y a pas de doute, d'après les plans et les propositions que l'on fit pour attaquer les Espagnols, et qui furent présentées à Cromwell lorsqu'il se revêtit du protectorat, que les Anglais ne sentissent profondément et avec raison, toutes les injustices qu'ils avaient souffertes de la superstition, de l'avarice et de la cruauté de la nation espagnole. « On peut inférer delà, dit Bryan » Edouard, que toutes les requêtes de cette na» ture qui furent présentées à ce chef suprême, » n'eurent lieu que d'après les injustices sans » nombre que les Anglais avaient éprouvées. Car

» de supposer que la masse entière des sujets
» d'un état civilisé, ou même que des hommes
» d'une esprit éclairé eussent voulu s'ingérer
» dans les conseils de la nation, et présumer assez
» avantageusement d'eux pour solliciter de man-
» quer, sans raison, à la foi publique, au droit
» des gens, et de commencer les hostilités contre
» un pays puissant et allié, serait supposer un
» cas dont l'histoire n'offre point d'exemple, et
» qui serait hors de vraisemblance, pour ne pas
» dire impossible. »

J'avoue que cette assertion n'est pas sans réplique; car enfin si les Anglais n'avaient pas cherché, suivant leur habitude, à s'emparer des pays qui ne leur appartenaient, ni par le droit de découverte, ni par celui de conquête; si la cupidité ne les avait pas poussés à faire un commerce clandestin avec les possessions espagnoles, et à courir sur leurs bâtimens marchands, ils auraient été plus fondés dans leurs plaintes. Il est vrai que si les Espagnols avaient des griefs contre certains flibustiers anglais, la vengeance et la barbarie qu'ils exercèrent sur les habitans paisibles, sur les femmes, les enfans et les vieillards de cette nation, est trop atroce pour ne pas révolter ceux qui en lisent les détails. Cette conduite était plutôt celle d'une horde d'antropophages, que d'un peuple civilisé, qui prétendait sanctionner ses conquêtes sanglantes avec les

mots de paix et de religion à la bouche.

Parmi les personnes qui présentèrent des mémoires à ce sujet, on distingue les noms du colonel Modyfort et de Thomas Gage. Le premier fut un des plus anciens et des plus entreprenans planteurs de la Barbade. Le second avait vécu douze ans dans les ordres sacrés de la prêtrise, à la Nouvelle-Espagne. Il était frère de sir Henri Gage, un des généraux de Charles I.er, et paraissait être un homme habile et d'une sagacité profonde.

Dans son mémoire, qui se trouve parmi les papiers d'état de Thurloe, il justifie pleinement les mesures qu'il recommande. « On ne pourrait » en conscience, observe-t-il, faire une attaque » plus juste que celle d'expulser les Espagnols » des pays que les Anglais occupaient, et qu'ils » leur ont souvent forcé d'abandonner, tels que » Saint-Christophe, Saint-Martin, la Providence » et la Tortue, où les Anglais ont été traités avec » toute la barbarie et l'inhumanité possibles; ces » mêmes hommes qui ne cherchent que leur plus » grand avantage, qui épient avec soin l'occasion » favorable de nous chasser de toutes nos pro» priétés, pour se dire les maîtres de toutes ces » îles et de toutes ces mers. Je crois qu'il est de » toute justice d'évincer de ses propriétés, un » ennemi ou un voisin inquiétant qui voudrait » ou qui attenterait à nous en chasser. »

Je laisse aux lecteurs à juger si l'Angleterre maintenant n'est pas dans le cas de s'entendre faire les mêmes reproches.

Gage continue ensuite à démontrer combien il serait aisé de déloger les Espagnols de leurs principales possessions. Il recommande sur-tout de diriger la première attaque sur Saint-Domingue ou Cube. « Saint-Domingue étant, suivant lui, » le premier établissement des Espagnols, cette » tentative serait d'un mauvais augure pour eux » s'ils venaient à perdre cette île après l'avoir » possédé les premiers pendant tant d'années. » D'ailleurs, ajoute-t-il, le quart de cette île est » à peine habité, et par conséquent plus facile » à prendre. »

Gage, quelques années auparavant, avait publié un livre intitulé : *Nouvelle Description des Indes-Occidentales ;* il renferme beaucoup de renseignemens instructifs sur la situation de l'Amérique Espagnole, au moment qu'il y résidait. Dans l'épître dédicatoire à Fairfax, général des forces du Parlement, il combat, par des argumens péremptoires, les prétentions de la couronne d'Espagne, sur le droit exclusif des contrées du Nouveau-Monde. « Je ne leur connais » aucun droit, dit-il (excepté celui que les Es- » pagnols ont obtenu du Pape), et que, par la » même raison, nous pouvons rejeter. Quant à » celui acquis par le droit de découverte, il me

» semble aussi insuffisant, parce qu'enfin un bâ-
» timent espagnol qui naviguerait le long des
» côtes de l'Inde, ne pourrait pas plus donner le
» droit de propriété de ces pays au roi d'Espa-
» gne, qu'un canot indien ou un navire anglais
» qui naviguerait sur les côtes de l'Espagne, ne
» pourrait, par la même raison, se les appro-
» prier. Il n'y a point de doute que le titre et le
» droit de propriété de ces contrées appartien-
» nent en propre aux naturels eux-mêmes; que
» s'il leur plaît de se mettre sous la protection
» des Anglais, quel que soit leur titre, ils peu-
» vent légalement le transporter à d'autres.
» Bref, pour terminer toutes les disputes de cette
» nature, si Dieu a donné ce monde aux enfans
» des hommes pour l'habiter, et que dans une
» de ses parties il existe de vastes territoires qui
» ne soient habités ni par les Espagnols, ni par
» les Indiens, je ne vois pas pourquoi les Anglais
» mes compatriotes, seraient exclus de jouir de
» ce que Dieu, de toute éternité, a créé pour le
» bénéfice de l'espèce humaine. »

Ces argumens, joints à d'autres semblables, et à une longue liste des déprédations que les Espagnols avaient exercées sur les sujets de la Grande-Bretagne, firent une impression vive et profonde sur l'esprit de Cromwell. Il paraît en outre que la cour d'Espagne craignait, avec raison, la vengeance terrible qui allait tomber sur

elle. Prévoyant l'orage prêt à éclater, elle s'efforça de l'éloigner. Thurloe nous apprend que l'ambassadeur espagnol Cardenas, dans une audience, félicita le Protecteur sur son élévation au trône : « Il lui assura, que son maître lui » avait voué une amitié sincère et constante; » qu'il était prêt à exposer pour lui les intérêts » de la couronne d'Espagne, soit qu'il voulût se » contenter de sa situation présente, soit qu'il » voulût entreprendre de se faire couronner. » A ces grands mots, à ces vaines promesses, succédèrent des propositions particulières : Cromwell les reçut avec une froideur qui alarma l'ambassadeur. Cardenas, parut alors témoigner le vif desir de voir renouveller les anciens traités d'alliance qui existaient entre les deux nations, afin de resserrer davantage les liens d'une nouvelle union. Cromwell ne montra aucun éloignement pour cette proposition. Son but était de chercher à engager l'Angleterre dans une guerre inutile et sans motif avec l'Espagne; ou, comme dit Ludlow, « son intention était d'y » plonger ceux qui servaient dans des pays éloi- » gnés, pour les empêcher, par ce moyen, de » venir se rallier aux différens partis de l'inté- » rieur qui lui étaient opposés. »

Ces idées, qui étaient sans fondement, lui avaient été suggérées par de vils flatteurs. Il demanda, en effet, satisfaction pour le passé, et des sûretés

pour l'avenir. Il chargea des commissaires de traiter de cet objet avec l'ambassadeur espagnol. Ils eurent plusieurs conférences avec lui, uniquement, dit Thurloe, pour discuter sur la véritable interprétation du traité de 1630.

Le résultat de ces conférences, que je vais rapporter d'après les propres expressions de Thurloe, ne laissent rien à desirer pour l'entière justification de la conduite ultérieure du Protecteur, ni aucune excuse à ces historiens qui ont opiniâtrement supprimé cette preuve évidente. Voici, observe Thurloe, quelles étaient les principales difficultés :

« La première avait rapport aux Indes-Occi-
» dentales; elle s'ouvrit par le premier article
» dudit traité de 1630. Il portait qu'il y aurait
» paix et amitié entre les deux rois et leurs su-
» jets respectifs, dans toutes les parties du monde,
» soit en Europe, soit ailleurs. »

« On démontra que cet article avait été en-
» freint; que les Espagnols avaient traité les An-
» glais en ennemis, dans tous les endroits où ils
» les avaient rencontrés en Amérique, soit lors-
» qu'ils se rendaient sur leurs propriétés, soit
» lorsqu'ils les quittaient; en conséquence, on
» insista pour avoir justice de cette persécution,
» comme étant le seul moyen, dans ces pays
» éloignés, de conserver à l'avenir sur une base
» plus solide, l'amitié et l'harmonie entre leurs

» sujets respectifs. On signifia à l'ambassadeur, » que la sûreté des Anglais, qui étaient déja » nombreux dans les îles, et l'intérêt du gou- » vernement, exigeaient une mesure semblable; » et que si la cour d'Espagne n'y acquiesçait » pas, il n'y aurait point en Europe de paix so- » lide et durable entre les deux nations.

» La seconde difficulté concernait l'inquisi- » tion et la navigation. A ces deux observations, » don Alonzo voulut bien répondre : *Que de- » mander à se soustraire à l'inquisition, et à » naviguer librement en Amérique, c'était de- » mander à son maître les deux yeux de la tête; » qu'il ne pouvait rien arrêter sur ces deux » points, mais qu'on continuerait d'agir comme » par le passé.*

» On discuta ensuite devant Olivier et son » conseil, sur l'alliance qu'on devait préférer » entre la France et l'Espagne. Olivier penchait » pour faire la guerre à l'Espagne, si *définitive- » ment on ne lui donnait pas satisfaction de » toutes les pertes antérieures qu'il avait éprou- » vées en Amérique, et si tout n'était pas réglé » au mieux pour l'avenir.* La majeure partie du » conseil fut de son avis. »

D'après ces faits et le rapport que je viens d'exposer, il paraît que les Espagnols furent non-seulement les aggresseurs, mais qu'ils continuèrent leur conduite hostile envers les

sujets de l'Angleterre ; conduite qu'on ne peut justifier, même dans un état de guerre : et quoique les outrages dont on se plaignait fussent tels, que le plus faible état ne se serait certainement pas soumis lâchement à les recevoir de la puissance la plus formidable, Cromwell cependant, par sa modération et par son caractère, prouva, tout en exigeant des réformes, qu'il n'avait pour but que la justice. Il demanda, il est vrai, réparation pour les injures passées, et des sûretés pour l'avenir ; mais il ordonna de n'user de représailles qu'après que sa demande aurait été rejetée, et qu'on lui aurait signifié clairement que les Espagnols continueraient, comme par le passé, d'exercer en Amérique les mêmes hostilités sur les Anglais : et comme l'observe judicieusement Blome, « on ne saurait blâmer » une nation de faire la guerre, lorsqu'elle ne » peut pas obtenir la paix. »

Les bornes étroites de cet ouvrage ne me permettent pas de m'étendre trop au long sur les motifs qui déterminèrent le Protecteur à recourir à la force, et à équiper une flotte ; sur la mauvaise conduite qu'il tint à Saint-Domingue, ni sur les succès qu'il eut à la Jamaïque, parce que tous ces faits ont déja été circonstanciés, et rapportés avec un soin particulier par M. Long, dans son Histoire de la Jamaïque, à laquelle je ne pourrais ajouter ni plus de

clarté, ni plus de sagacité. Les personnes qui désirent avoir de plus amples informations, peuvent recourir à cet ouvrage. Je vais présenter maintenant l'état de la Jamaïque, des habitans et des productions de cette île au moment où elle fut prise par les Anglais en 1655 : je ferai observer seulement que ce Gage, qui projeta cette expédition, dans laquelle il s'embarqua, eut le malheur d'y succomber.

La totalité des habitans de la Jamaïque, y compris les femmes et les enfans, n'excédait pas le nombre de quinze cents. Penn, dans l'examen qu'il fit le 12 septembre 1655, devant le conseil du Protecteur, ne les porte qu'à douze ou quatorze cents; et il assure qu'il n'y en avait qu'environ cinq cents sous les armes, lorsque les Anglais débarquèrent dans cette île. Cependant Blome, dans son Mémoire sur la Jamaïque, dont la date remonte jusqu'à 1672, c'est-à-dire, dix-sept ans après la conquête de l'île, certifie que la ville de St.-Iago de la Vega, consistait en deux mille maisons, deux églises, deux chapelles et une abbaye. Il faut par conséquent qu'il soit arrivé à une de ces époques reculées, une diminution terrible dans la population blanche, ce qui rend alors plus probable l'expulsion des Portugais dont parle cet auteur. Peut-être a-t-il exagéré le nombre des maisons? Cependant, pour le peu d'années qui se sont écoulées entre la prise et la rela-

tion de Blome, nous avons une preuve irrévocable de sa grandeur, dans les édifices consacrés au culte divin, sur-tout dans les deux églises et dans l'abbaye.

Quant aux autres établissemens de conséquence, le principal paraît avoir été *Puerto de Caguaya*, que les Anglais depuis ont nommé Port-Royal. Quoiqu'il fût le premier après St.-Iago, ce n'était qu'un bourg immense établi pour servir d'entrepôt au faible trafic des bâtimens de St.-Domingue, chargés pour le continent.

A l'ouest de *Caguaya* était le port d'Esquivel (*Puerta de Esquivella*), ainsi appelé, je présume, en l'honneur de ce gouverneur Les Espagnols, en donnant la préférence à Caguaya, paraissaient à la vérité l'avoir presque entièrement abandonné lorsque les Anglais s'emparèrent de l'île. Cependant il était toujours fréquenté par les galions, comme un abri sûr dans les ouragans. Les Anglais, d'après son ancienne réputation, l'ont appelé le Vieux Port. (*Old Harbour.*)

Du vieux port à *Punto Negrillo*, sur la côte ouest de cette île, les bords de la mer ne consistaient qu'en savannes ou prairies naturelles, remplies de bêtes à cornes. Il ne paraît pas qu'il ait existé dans cette vaste étendue de pays, d'autre établissement qu'un petit village appelé Oris-

tan, sur lequel nous n'avons que des détails obscurs et contradictoires.

En retournant de l'ouest au nord du port de Caguaya, on trouvait la hatte de Liguany (lieu couvert de broussailles et de bois, et rempli de bétail.) Cette hatte offrait au port de Caguaya, une plaine ou savanne, d'une étendue immense, couverte de cèdres, et d'excellens bois de construction. Cette partie était abondamment pourvue de bêtes à cornes et de chevaux qui paissaient en liberté par troupeaux nombreux. La première occupation des troupes anglaises fut de chasser et de tuer les bœufs, pour en avoir les cuirs et le suif, ce qui devint bientôt un article d'exportation. Sedgewicke suppose que les soldats en tuèrent *vingt mille* dans les quatre premiers mois de leur arrivée. Quant aux *chevaux*, » *ils étaient si nombreux* (dit Goodson), *que* » *nous les regardions comme une des vermines* » *du pays*. »

Sloane rapporte (vol. I, introd., p. 73), que lorsque les Espagnols possédaient l'île, il n'y avait dans *Liguany* qu'un seul endroit habité où se trouvait une maison avec une galerie tournante (qu'on appelle actuellement cavalier.) « Une riche veuve y avait un moulin à sucre, et » dans les savannes une multitude prodigieuse de » bêtes à cornes, montant à près de 40,000. » On disait aussi que les montagnes renfermaient des mines d'or et de cuivre.

A l'est de *Liguany*, on trouvait la hatte appelée par quelques-uns, *Ayala*; par d'autres, *Jalos*, qu'on écrit maintenant *Jallahs*. Cet endroit, dit Venables, était très - propice pour des jardins ou des sucreries, à cause de deux rivières qui l'arrosaient d'un bout à l'autre, et que la nature semblait avoir destinées à cet usage.

Après *Ayala* venait la hatte *Morante*. C'était, au rapport de Venables, une hatte vaste et abondante, de quatre lieues de long. Elle consistait en plusieurs petites savannes, fourmillant de bêtes à cornes et de porcs ; elle finissait à la mine qui se trouve au cap ou à la pointe Morand même, au nord de laquelle est le port *Antonio*.

Tel est le rapport que le général Venables a fait sur la Jamaïque, et qu'il a transmis au secrétaire d'état Thurloe, dans une de ses lettres en date du 12 juin 1655. Le lecteur doit voir qu'il n'y est point question du nord de cette île ; ce qui me donne lieu de conclure, comme d'un fait péremptoire, que de l'est à l'ouest, ce n'était qu'un désert immense entièrement inculte et inhabité. Au dire de Sloane, il paraît que dans l'intérieur, *Guanaboa* était renommé pour ses cacaoyers, et les terres basses de *Clarendon* pour le tabac.

Quoique les Espagnols eussent possédé cette île pendant près d'un siècle et demi, ils n'avaient cependant pas défriché la centième partie des

terres propres à la culture, lorsque les Anglais s'emparèrent de cette colonie. Les Espagnols, comme je l'ai déja rapporté, n'eurent pas plutôt exterminé les indigènes de cette île, qu'ils eurent recours, ainsi que leurs voisins de St.-Domingue, à l'introduction des esclaves d'Afrique. Le nombre des nègres à la Jamaïque égalait presque celui des blancs. Il serait difficile de savoir de quelle utilité le travail de ces noirs pouvait être. Tous les établissemens que les Espagnols avaient élevés sur les cendres des naturels du pays, étaient tombés à mesure que le travail et le désespoir avaient achevé d'épuiser le reste des sauvages échappés aux fureurs des premiers conquérans. L'oisiveté et la misère des habitans espagnols étaient à leur comble, lorsque les Anglais debarquèrent. Plusieurs de ces productions qu'on a tirées depuis avec tant d'abondance de la Jamaïque, leur étaient tout-à-fait inconnues, et les autres n'étaient cultivées que pour suffire à leurs besoins momentanés. Le cacao, la mantègue et les cuirs formaient leur principale exportation. Tout leur commerce consistait dans la vente de ces articles, joints à quelques provisons fraîches qu'ils fournissaient aux vaisseaux qui mouillaient dans leurs ports, en échange de ce qu'ils recevaient d'Europe; commerce que les sauvages de Madagascar font avec autant d'habileté que de succès.

Etrangers aux douceurs de la vie, ils ne con-

naissaient même pas ces plaisirs que l'on regarde dans les états civilisés, comme les liens et le bonheur de la société. Leur esprit était aussi grossier que leur éducation. Leurs jours se consumaient dans une langueur insignifiante, affaiblis par la paresse, et accablés par la misère. Ayant alors peu ou point de rapports avec l'Europe, ni les moyens d'y envoyer faire instruire leurs enfans (circonstance qui eut peut-être répandu parmi eux quelques lueurs de civilisation et de sciences); ils restèrent fort long-temps dans un état de dégénération progressive, et vraisemblablement ils auraient fini avant peu par succomber sous les coups de la vengeance de leurs esclaves, et par expier ainsi les crimes de leurs ancêtres. Le temps, il est vrai, produisit un changement étonnant dans les manières et dans les dispositions des Américains-espagnols; s'ils ne possédaient pas les talens de leurs ancêtres européens, on ne peut nier du moins qu'ils n'avaient pas à rougir de leurs crimes. Si l'on ne trouvait pas parmi eux aucune trace de ce génie entreprenant, de cette constance inébranlable, de ce mépris des revers, des dangers, de la mort même, qui distinguaient tant les illustres aventuriers qui visitèrent et annexèrent les premiers, par des ravages, un nouvel hémisphère à la domination espagnole; ils avaient, en revanche, le bonheur d'être exempts de leur cruelle ambi-

tion, de leur fanatisme impitoyable et de leur cruauté frénétique.

Quel que fut leur caractère, on ne peut excuser les conditions dures que les commandans anglais imposèrent aux malheureux habitans de la Jamaïque, en leur enjoignant de leur remettre sur-le-champ leurs esclaves, leurs effets, et de quitter le pays sans plus de formalité. Ils représentèrent aux vainqueurs qu'ils étaient nés dans l'île; qu'ils n'avaient ni parens, ni amis, et qu'ils ne connaissaient point d'autre patrie où se réfugier. Quand ils virent qu'on n'écoutait pas leurs représentations, ils signifièrent à leurs usurpateurs, qu'ils étaient tous résolus de périr dans les bois jusqu'au dernier, plutôt que d'aller mendier leur pain dans un pays étranger. Telle fut la dernière réponse qu'ils firent aux propositions du général anglais Venables. Rien ensuite ne put les engager à entrer de nouveau en accommodement. La résistance opiniâtre qu'ils opposèrent aux efforts que firent les troupes anglaises pour les chasser de l'île, doit apprendre aux conquérans, que la victoire elle-même a ses bornes, et que l'injustice et la tyrannie ont souvent déjoué les projets les mieux concertés.

Burcher, dans son Histoire navale, cherche à faire croire que dans les articles de la première capitulation, on avait laissé à tous les habitans, à l'exception de quelques-uns, leurs effets, la vie

et la permission de rester dans le pays. Cependant, Venables, dans sa lettre du 4 juin 1655, informe le lord Protecteur, que les habitans ayant violé leurs promesses et leurs engagemens, il s'était saisi de la personne du gouverneur, de celles de plusieurs autres chefs, et qu'il les avait forcés à souscrire aux nouveaux articles. Venables s'est bien gardé de parler de leur contenu. Il paraît, malgré tout, qu'il fut stipulé par un de ces articles, que tous les habitans espagnols sans aucune exception, quitteraient de suite le pays; et il est à presumer que les intrigues des Portugais donnèrent lieu à ces mesures rigoureuses; car Venables, dans une autre lettre, s'exprime ainsi : « J'espère des Portugais en faire de fidèles » sujets; mais pour les Espagnols, il faudra les » chasser tous. »

C'est d'après l'autorité d'un écrit du 3 juin, de la Jamaïque, signé J. Daniel, et qui se trouve parmi les papiers d'état de Thurloe, vol. III, pag. 504, que je vais soumettre ici les particularités relatives aux effets que cette détermination produisit sur l'esprit de ces malheureux.

Depuis la prise de l'île jusqu'au rétablissement de Charles II, les Anglais vécurent à la Jamaïque sous un gouvernement purement militaire. Cromwell avait nommé Winslow, Serle et Butler pour remplir les fonctions de commissaires, de concert avec Penn et Venables, dans l'intention, je pré-

sume, d'établir par ce moyen un conseil d'état, dont l'autorité pût mitiger la rigueur de la loi martiale. Les deux généraux et le commissaire Butler étant partis sans congé pour l'Angleterre, le commandement en chef de l'armée échut au major-général Fortescue, et celui de la flotte à l'amiral Goodson. Comme Cromwell avait sans doute en vue d'établir dans cette île un gouvernement civil et militaire, aussitôt qu'il reçut les détails de la prise de ce pays, il rendit à cet effet une proclamation publique, et au retour du commissaire Butler, il fit partir immédiatement le major Sedgewicke pour le remplacer.

Sedgewicke arriva à la Jamaïque le 1.er octobre 1655; apprenant que Winslow et Serle avaient péri victimes du climat, il ne voulut pas prendre sur lui d'agir sans assistant, quoiqu'il fût muni de la commission du Protecteur. Le 8 du même mois, on établit une forme de gouvernement, à laquelle Sedgewicke et les principaux officiers souscrivirent. Ils se formèrent en un conseil suprême, destiné à régler généralement toutes les affaires de l'île, et Fortescue en fut déclaré président. Etant mort peu de temps après son élection, le colonel Edouard d'Oyley, qui lui succédait dans le commandement, fut choisi pour présider à sa place.

La situation des troupes nécessitait une attitude martiale et une discipline sévère; car après avoir

chassé les Espagnols de leurs propriétés, ceux-ci s'étaient joints à leurs nègres marrons (fugitifs), et continuaient de harasser les soldats par des alarmes continuelles. Ils en tuaient tous les jours dans des embuscades. Les nègres espagnols se séparèrent ensuite de leurs maîtres; ils massacrèrent sans pitié ceux des Anglais qui, en voyageant dans l'intérieur, avaient le malheur de tomber entre leurs mains. Ils étaient si entreprenans, qu'ils attaquaient de nuit les troupes anglaises jusques dans leurs quartiers, et qu'ils mirent le feu à quelques maisons de la capitale (Saint-Iago de la Véga), où les soldats étaient cantonnés.

Le Protecteur était déterminé à maintenir sa conquête, et paraissait avoir à cœur de peupler l'île. Tandis qu'on levait des recrues en Angleterre, il insinua aux gouverneurs des Barbades et des autres colonies anglaises du Vent, (qui, à cette époque, étaient très-peuplées), d'encourager quelques-uns de leurs habitans à aller se fixer à la Jamaïque, et de les assurer qu'ils y trouveraient des terres désignées pour eux. Il expédia pour la Nouvelle-Angleterre, un agent chargé d'une commission semblable, avec ordre d'engager les habitans des provinces du nord à fournir des provisions, en hommes et en comestibles, à sa nouvelle conquête. Cromwell donna pour instruction à son fils, major-général de

l'armée en Irlande, de persuader à deux ou trois mille jeunes personnes des deux sexes, d'aller se fixer à la Jamaïque. Il conseilla aussi au lord Broghill, commandant d'Edimbourg, d'employer tous les moyens propres à porter un grand nombre d'Ecossais à s'émigrer pour aller s'y établir.

Sur ces entrefaites, les vieux soldats qui se trouvaient dans l'île, étant fatigués de leur situation, et jugeant par les préparatifs de la métropole, que l'intention du Protecteur était de les confiner à la Jamaïque pour le reste de leurs jours, commencèrent à se dégoûter et à se révolter. D'autres circonstances semblaient encore concourir à réveiller en eux cet esprit de mécontentement, qui tenait presque de la mutinerie. Ils avaient trouvé à leur arrivée dans l'île une quantité prodigieuse de bêtes à cornes et de porcs; ils les avaient détruits avec tant de profusion et d'inconséquence, qu'ils se voyaient alors réduits à manquer de viande fraîche, dans un lieu qui en était auparavant abondamment pourvu.

Les principaux chefs craignant la disette, parce que le biscuit et la farine qui arrivaient d'Angleterre se trouvaient souvent gâtés par la longueur du voyage et par la chaleur du climat, avaient vivement pressé les soldats de cultiver la terre et de planter du maïs, des légumes et du manioc pour leur subsistance. Ils s'efforcèrent de

nouveau de leur faire entrevoir que les secours qui venaient d'Europe étaient précaires, et ils auraient réussi à leur faire ensemencer la terre, si les sous-officiers, d'accord avec les soldats, n'avaient pas refusé positivement d'acquiescer aux moyens qui leur étaient proposés pour leur conservation.

Les soldats ne soupiraient tous qu'après leur retour en Angleterre; ils s'imaginèrent que les dépenses énormes que le Protecteur serait obligé de faire, pour maintenir tant de troupes et à de si grandes distances, le forceraient à renoncer à sa conquête. Ils arrachèrent donc les végétaux que les Espagnols avaient plantés, et qu'ils avaient laissés à leur départ. « Nos soldats (écri» vait Sedgewicke) ont détruit les bestiaux et » les provisions de tout genre. Ils portent la » destruction par-tout où ils vont. Ils ne veu» lent et ils ne peuvent ni fouiller, ni planter. » Ils préfèrent mourir de faim plutôt que de tra» vailler. »

Une disette, approchant de la famine, fut enfin le résultat d'une telle conduite. Elle fut suivie de tous les malheurs qui accompagnent ordinairement ce fléau; les maladies et la contagion exercèrent leurs ravages. Il existe peu de descriptions historiques qui offrent autant d'horreurs que celles qui se trouvent accumulées dans les lettres que Sedgewicke et les principaux of-

ficiers adressèrent à ce sujet au gouvernement de leur métropole. On peut en voir le détail dans les papiers d'état de Thurloe. La disette était telle, que les Anglais furent réduits à la dure nécessité de manger, avec avidité, tout ce qui s'offrait à eux. Ils dévorèrent les serpens, les lésards, les autres vermines, ainsi que les fruits verds et les plantes nuisibles. Cette nourriture mal-saine, jointe à d'autres circonstances, occasionna une dyssenterie épidemique, qui exerça des ravages non moins terribles que la peste. Pendant plusieurs mois, il mourait cent quarante hommes par semaine; Sedgewicke lui-même périt dans cette épidémie générale.

Aussitôt que le Protecteur eut été informé de l'état désastreux et piteux de cette colonie, il s'efforça, avec son activité ordinaire, d'y porter remède. Il fit embarquer au plus vîte les provisions et tout ce qui était nécessaire. Cromwell dès-lors conçut des doutes sur l'attachement de d'Oyley; il le fit remplacer par une de ses créatures, le colonel Brayne, gouverneur de Lochabar en Ecosse, à qui il donna le commandement en chef de la Jamaïque. Cet officier appareilla du fort Saint-Patrick au commencement d'octobre 1656. Il arriva à la Jamaïque au mois de décembre avec un convoi considérable, et un renfort de mille recrues. Le colonel Humphreys était parti d'Angleterre avec son régiment, composé de

850 hommes, et avait débarqué à la Jamaïque quelque temps auparavant. Stokes, gouverneur de Nevis, s'était déja rendu à la Jamaïque avec 1500 hommes qu'il avait ramassés dans les Iles du Vent, et il avait déja commencé un établissement près du port Morant, ou quelques-uns de ses descendans qui portent encore son nom, possèdent aujourd'hui de vastes propriétés. Un autre régiment parti d'Irlande, sous les ordres du colonel Moore, débarqua à la Jamaïque au commencement de l'année 1657. Ils furent bientôt suivis par d'autres planteurs industrieux venus des Etats-Unis et des Bermudes.

Les premiers rapports que Brayne envoya au Protecteur ne furent nullement satisfaisans. Il se plaignait d'avoir trouvé tout dans le plus grand désordre; un violent esprit d'animosité parmi les soldats, et par dessus tout, *pas un seul homme sincèrement attaché aux intérêts de la chose publique;* telles sont les expressions de sa lettre. Il demanda donc une remise de 5000 pounds sterling (120,000 fr. de notre monnaie), pour le mettre à même de faire construire des fortifications, et de se procurer un surcroît de provisions pour six mois. Il recommanda fortement la liberté du commerce entre cette île et toutes les nations en paix avec l'Angleterre, comme un moyen propre à encourager les planteurs à s'y fixer promptement, et à cultiver de suite ce pays.

Brayne, quoique doué d'esprit et de pénétration, manquait de fermeté et de courage. Les troupes continuaient à jouir d'une mauvaise santé. La maladie, en se répandant rapidement parmi les nouveaux venus, fit trembler Brayne pour ses propres jours. Elle le rendit aussi indifférent que les autres aux intérêts de la colonie. Il sollicita avec empressement la permission de retourner en Angleterre. Pendant ce temps-là (comme il l'écrivait au Protecteur), il avait jugé à propos, pour se prémunir contre la fièvre, d'affaiblir son tempérament par de copieuses saignées. Cette précaution lui fut fatale; il mourut dix mois après son arrivée. Peu de jours avant sa mort, se trouvant fort mal, il envoya chercher d'Oyley, et lui délégua son autorité.

D'Oyley heureusement possédait toutes les qualités qui manquaient à Brayne. Il ne se revêtit qu'avec peine de sa nouvelle charge, parce qu'il se rappelait la manière dure avec laquelle le Protecteur l'avait remercié, pour lui substituer de ses partisans, et qu'il craignait encore un traitement semblable. Dans les lettres qu'il adressa à Cromwell et à Fleedwood pour leur annoncer la mort de Brayne, il s'exprime avec autant d'esprit que de dignité. « Votre Altesse » (observe-t-il à Cromwell), ignore peut-être » combien il est difficile de commander une ar- » mée sans paie; je tremble à l'idée seule de son-

» ger que de mécontens je vais avoir à appaiser » jusqu'à l'arrivée de vos nouveaux ordres. Cependant, je remercie Dieu d'avoir mérité plus » qu'aucun de ceux qui ont commandé ici, l'estime de tous les habitans en général, et de me » sentir assez de force pour ne pas me laisser » abattre, par les clameurs vaines et injustes des » mécontens. » — Il écrivit à Fleetwood : « J'eusse » refusé ce commandement, si mon honneur et » mon dévouement pour ma patrie ne m'en » avaient pas fait une loi impérieuse. Je suis déterminé à tout entreprendre, jusqu'à ce que » Votre Altesse m'ait honoré de ses nouveaux » ordres, ou daigné m'envoyer ma démission, » que je supplie Votre Seigneurie de m'accorder. » Je n'ambitionne ni les honneurs, ni les richesses. Je remercie le ciel de m'avoir donné » un esprit supérieur à toutes ces misères. De » grace, Monseigneur, daignez ordonner à votre » secrétaire de me favoriser d'une réponse. Car » quoiqu'on m'ait ôté tous mes titres honorables, » et le grand commandement que j'avais, vous » n'ignorez cependant pas que je suis un homme » d'honneur et un ami fidèle de ma patrie. »

Heureusement pour ce pays, le Protecteur rendit justice au mérite et à la capacité de ce brave officier ; il le confirma dans son commandement, au lieu de recevoir sa démission. C'est aux efforts de d'Oyley et à l'attachement invio-

lable que les soldats lui témoignèrent au milieu de toutes les adversités, que les Anglais doivent aujourd'hui la possession de la Jamaïque, dont la reprise par les Espagnols, vers la fin de l'année 1657, devint un objet d'importance pour ce peuple. Sa nullité en moyens de défense, le mécontentement des troupes anglaises, les efforts sans nombre faits par Cromwell pour les soutenir et augmenter leur nombre, firent croire au gouverneur de Cuba que le moment était venu de réparer l'honneur de son pays, en faisant rentrer cette île sous sa domination. Il communiqua le projet qu'il avait formé au gouverneur du Mexique. Celui-ci le sanctionna et lui accorda sa protection. Le commandant de Cuba fit en conséquence des préparatifs formidables pour l'invasion qu'il avait en vue. Il chargea de cette entreprise don Christophe Sasi Arnoldo, qui était le gouverneur de la Jamaïque lorsque les Anglais s'en emparèrent.

Le 8 mai 1658, trente compagnies d'infanterie espagnole débarquèrent à *Rio-Nuevo*, petit mouillage sur la côte nord de l'île. Les Espagnols étaient pourvus de provisions pour huit mois ; ils avaient de l'artillerie et des munitions de toute espèce, des ingénieurs, et les ouvriers nécessaires pour construire de grandes fortifications. Douze jours s'étaient écoulés avant que d'Oyley eût reçu la nouvelle de leur des-

cente; et il se passa encore six autres semaines avant qu'il fût en état d'aller les attaquer par mer. Les Espagnols avaient profité de ce temps pour se retrancher. D'Oyley enfin débarqua à Rio-Nuevo, avec 1750 de ses meilleurs soldats. Il attaqua les Espagnols dans leurs retranchemens, prit d'assaut un fort important, qu'ils avaient construit sur une hauteur qui dominait le mouillage, et força don Arnoldo à abandonner encore une fois la Jamaïque, et à se sauver à Cuba dans une frêle embarcation, laissant au pouvoir des Anglais, ses magasins, son artillerie, ses provisions de bouche et de guerre, ses drapeaux et la moitié des troupes qu'il avait amenées.

Après une défaite aussi signalée, les Espagnols ne firent plus d'autre effort de conséquence pour reprendre la Jamaïque. Un parti des anciens habitans espagnols se retira dans les bois. Sasi revint encore se joindre à eux pour partager leur fortune. Un corps de leurs nègres s'étant rendu à d'Oyley, sur la promesse qu'il leur avait faite de les reconnaître libres, ils lui découvrirent l'endroit où leurs anciens maîtres s'étaient retirés. D'Oyley les envoya à leur poursuite, avec un corps de troupes anglaises. Ils massacrèrent un nombre considérable de ces malheureux espagnols. Ceux qui survécurent à cette destruction, dûrent leur salut à la fuite. Au moment de s'embarquer pour

Cuba, ces infortunés habitans arrosèrent de leurs larmes le sol qui les avait vus naître; ils firent leurs derniers adieux à cette île trop chérie, et emportèrent avec eux le regret de n'y pouvoir finir leurs jours.

Quand on réfléchit sur l'attachement sincère qu'ils montrèrent pour leur pays natal, on ne peut se refuser de répandre quelques larmes sur leur fin aussi triste que terrible.

Cette expulsion attira sur les Anglais des maux incalculables. Les Espagnols, après la mort de Cromwell, renouvelèrent leurs anciennes tentatives, et ils les ont continuées jusqu'à nos jours. Vers l'an 1680, ils débarquèrent dans l'île de la Providence, une de l'Archipel de Bahama; ils détruisirent de fond en comble tous les établissemens anglais qu'ils y trouvèrent. Ils amenèrent avec eux à Cuba le gouverneur Clarke, les fers aux pieds et aux mains, et le firent périr au milieu des tortures. Oldmixon qui a écrit « sur la puissance des Anglais en Amérique, » apprit de M. Trott, un des successeurs du gouverneur Clarke, que les Espagnols avaient fait rôtir à la broche ce malheureux officier.

On lit dans les débats du parlement, par Torbuck, vol. IX, pag. 414, qu'un commandant espagnol arrêta le bâtiment du capitaine Jenkins, et bouleversa toute la cargaison pour voir s'il n'avait pas des marchandises de contrebande.

Ne le trouvant point en défaut, il mit Jenkins à la torture, et lui coupa une oreille. En le renvoyant, le commandant espagnol lui rendit son oreille, le chassa de devant lui, et lui dit : « va la por» ter au roi d'Angleterre ton maître ». Jenkins la conserva dans une bouteille. A son arrivée en Angleterre, il l'exposa aux yeux des membres de la chambre des Communes. Un d'eux lui ayant demandé ce qu'il pensait et ce qu'il redoutait, lorsqu'il était au pouvoir de ces barbares ? « Je » recommandais (dit-il) mon ame à Dieu et ma » cause à mon pays. »

Les affaires de la Jamaïque, par l'administration sage, constante et prévoyante de d'Oyley, commencèrent enfin à prendre une tournure plus avantageuse, et à promettre davantage pour l'avenir. L'état sanitaire de l'armée commençait à être satisfaisant. La réussite du maïs, du manioc, du tabac et du cacao encouragea tout le monde à se livrer à la culture : l'arrivée de plusieurs bâtimens marchands qui étaient venus pour trafiquer, enflamma encore davantage cette industrie ; en un mot, l'aurore de la prospérité commençait à luire.

Mais rien ne contribua plus à l'établissement et à l'opulence de cette île encore dans l'enfance, que le mouvement qui lui fut imprimé par le séjour des Boucaniers. Les fortunes qu'ils faisaient, étaient aussi promptement dissipées qu'acquises,

et retournaient à ces mêmes hommes dont l'industrie était employée à la culture et au commerce. Il serait à souhaiter que l'histoire nous fournît des détails plus circonstanciés que ceux que nous avons eus jusqu'aujourd'hui sur l'association singulière de ces avanturiers. Je ferai observer ici, en passant, que quelques-uns de ceux qui appartenaient à la Jamaïque, n'avaient pas ce caractère de pirates et de voleurs publics avec lequel on nous les représente ordinairement. Les Anglais avaient commencé la guerre contre l'Espagne pour des motifs assez fondés; et tandis qu'elle durait encore en Amérique, ces Boucaniers reçurent des lettres de marque pour user de représailles. Après le rétablissement de Charles II, ce prince ordonna de leur fournir tous les moyens possibles d'encouragement et de protection; et s'il faut en croire le manuscrit de sir William Beeston, il ne dédaigna pas de s'associer à eux. On rapporte même que ce Monarque continua de demander et de recevoir sa part des prises, après qu'il eut ordonné la fin de ce genre d'hostilités.

Les bontés dont le roi combla Henri Morgan, le plus célèbre des flibustiers anglais, donnèrent lieu à beaucoup de conjectures sur la bonne intelligence qui regna entr'eux, dans la société dont je viens de parler. Quand le comte de Carlisle quitta la Jamaïque, Morgan fut nommé en son absence, député gouverneur et lieutenant-général

de cette Colonie. Quelque temps après, il se rendit en Angleterre, où il fut accueilli très-gracieusement par son Souverain qui le fit chevalier.

Il serait à souhaiter, pour l'honneur de Morgan, que toutes les inculpations graves qui furent faites contre ce brave commandant, relativement à la cruauté outrageante qu'il exerça sur les prisonniers espagnols, fussent fausses et entièrement dénuées de fondement.

Aussitôt que Charles eut été rétabli sur le trône, des gens de tous les états et de toutes les parties de l'Angleterre passèrent à la Jamaïque. Les désordres que la mort de Cromwel occasionna dans le royaume, forcèrent beaucoup de personnes à chercher leur sûreté et leur repos dans les habitations de cette île. Quelques-uns de ces hommes qui s'étaient fait un nom par l'essor qu'ils avaient donné à leur activité, et qui avaient conduit leur malheureux monarque à l'échafaud, regardèrent cette île comme un refuge assuré. S'apercevant par l'esprit qui commençait à régner dans toutes les classes du peuple anglais, sur-tout au commencement de l'année 1660, que les vœux de la nation étaient pour le rétablissement de l'ancienne monarchie, ils espérèrent jouir, dans une colonie remplie des partisans de Cromwel, de cette sûreté qu'ils ne pourraient plus trouver avant peu dans leur propre patrie.

Waite et Blagrove, qui avaient été juges dans

le procès de Charles I.er, devinrent à la Jamaïque de paisibles habitans. Ils y vécurent ignorés et sans inquiétude, après le rétablissement de Charles II. L'on avait vivement pressé le général Harrison de suivre leur exemple ; mais il fut inflexible dans sa résolution, et il se fit gloire de subir la mort ignominieuse qui l'attendait. Après son exécution, ses enfans allèrent avec leur fortune se fixer à la Jamaïque, où quelques-uns de leurs descendans, du côté des femmes, y sont encore existans, et jouissent d'une bonne réputation dans la paroisse de Saint-André. Un fils de Scott le régicide, se fixa dans cette île ; et établit à S.te-Elisabeth l'habitation appelée Ys. Le dernier échevin, Beckford, descendait de sa fille. On prétend que le corps du président Bradshaw fut enterré à la Jamaïque. J'ai remarqué dans un grand livre intitulé Mémoires de Thomas Hollis, une épitaphe qu'on dit avoir été gravée sur un canon que l'on plaça sur sa tombe. Je crois qu'elle est supposée, et qu'elle a été faite tout récemment, puisque l'on sait que le Président Bradshaw mourut à Londres en novembre 1659, et qu'il fut enterré avec pompe dans l'abbaye de Westminster. Quoique l'on fermât les yeux sur la résidence des hommes de cette trempe, la majorité du peuple et de l'armée se pénétra du feu sacré de la loyauté, et participa sincèrement à l'éclat que le retour de la royauté faisait reluire sur la nation. Charles II,

» Proclamation pour l'encouragement des plan-
» teurs de l'île de Sa Majesté, la Jamaïque, située
» en Amérique. »

» Ayant appris avec beaucoup de satisfaction,
» que notre île de la Jamaïque était non-seulement
» un séjour agréable et des plus fertiles, mais
» même avantageusement située pour le com-
» merce et pour la navigation, et en outre,
» grâces à Dieu, d'une grande utilité pour ce
» royaume et ses dépendances; nous avons jugé
» à propos, tant pour l'encouragement de nos
» sujets d'Europe, de ceux qui sont déja dans
» ladite île, que pour ceux qui s'y transporte-
» raient, s'y fixeraient, et y feraient des plan-
» tations, de déclarer et de publier, comme
» nous déclarons et publions par ces présentes,
» qu'il sera alloué et donné trente acres de terres
» propres à la culture, à chaque personne mâle
» ou femelle, âgée de 12 ans ou plus, qui y ré-
» sident maintenant, ou qui y résideront dans
» le cours des deux années qui suivront la publi-
» cation de la présente proclamation; lesquelles
» personnes seront mises en possession par le
» gouverneur et le conseil; voulons aussi que six
» semaines après, l'habitant ou les habitans, ou
» quelqu'un au nom des autres, fasse connaître
» au Gouverneur, ou tel officier qui sera nommé
» à cet effet, dans un écrit signé d'eux, la ré-
» solution qu'ils ont prise d'y planter, et la

quelques règlemens provisoires de police, de justice et de finance.

Sur ces entrefaites, d'Oyley ayant sollicité son rappel, Charles nomma le lord Windsor à sa place; il lui ordonna de publier à son arrivée une proclamation qui avait pour but d'encourager l'établissement de ce pays, d'offrir des lots de terre aux mêmes conditions que dans les autres colonies, avec des priviléges et des immunités aussi convenables que les concessions pouvaient raisonnablement le permettre. La proclamation portait ce qui suit:

» Nous publions et déclarons que tous les en» fans qui naîtront à la Jamaïque, de nos sujets
» nés en Angleterre, seront réputés et seront ci» toyens anglais, du moment de leur naissance;
» qu'ils jouiront à tous égards des mêmes privi» léges que tous nos véritables sujets nés en An» gleterre; et que toutes les personnes libres
» pourront, sans inquiétude, avoir la liberté
» de transporter de toutes les parties de nos états
» et dépendances dans l'île de la Jamaïque, eux,
» leurs familles et leurs biens, excepté l'argent
» monnoyé et en lingot. »

Comme certains lecteurs seraient peut-être bien aises d'avoir le contenu de cette proclamation, je vais la leur donner mot pour mot:

Decima septima pars patentium, de anno regni Regis Caroli Secundi tertio decimo. Car. 2. 13.

» Proclamation pour l'encouragement des plan-
» teurs de l'île de Sa Majesté, la Jamaïque, située
» en Amérique. »

» Ayant appris avec beaucoup de satisfaction,
» que notre île de la Jamaïque était non-seulement
» un séjour agréable et des plus fertiles, mais
» même avantageusement située pour le com-
» merce et pour la navigation, et en outre,
» grâces à Dieu, d'une grande utilité pour ce
» royaume et ses dépendances; nous avons jugé
» à propos, tant pour l'encouragement de nos
» sujets d'Europe, de ceux qui sont déja dans
» ladite île, que pour ceux qui s'y transporte-
» raient, s'y fixeraient, et y feraient des plan-
» tations, de déclarer et de publier, comme
» nous déclarons et publions par ces présentes,
» qu'il sera alloué et donné trente acres de terres
» propres à la culture, à chaque personne mâle
» ou femelle, âgée de 12 ans ou plus, qui y ré-
» sident maintenant, ou qui y résideront dans
» le cours des deux années qui suivront la publi-
» cation de la présente proclamation; lesquelles
» personnes seront mises en possession par le
» gouverneur et le conseil; voulons aussi que six
» semaines après, l'habitant ou les habitans, ou
» quelqu'un au nom des autres, fasse connaître
» au Gouverneur, ou tel officier qui sera nommé
» à cet effet, dans un écrit signé d'eux, la ré-
» solution qu'ils ont prise d'y planter, et le

» temps où ils prétendent s'y fixer; dans le cas
» qu'ils n'y seraient pas établis dans les six pre-
» miers mois, que ladite concession soit nulle,
» et puisse être de nouveau concédée à un autre;
» que ceux ou celles qui auront obtenu ce trans-
» port, jouissent de ces mêmes terres, de toutes
» les maisons, édifices, bâtisses et clôtures qui
» s'y trouveront, et qu'eux et leurs héritiers les
» conservent pour toujours, aux mêmes termes et
» conditions adoptés dans les autres plantations
» qui relèvent de notre dépendance. Entendons
» cependant qu'ils prennent les armes dans les cas
» d'insurrection, de mutinerie ou d'invasion de
» la part de l'ennemi; que ces mêmes lots et par-
» tages soient faits et portent l'empreinte du ca-
» chet public de l'île; leur permettons d'établir
» tel ou tels fiefs, conformes aux priviléges et im-
» munités accordés par ces présentes; que le mo-
» dèle de ces concessions soit fait par nos avocats
» les plus instruits, et délivré ensuite au gou-
» verneur; de jouir de toutes les pêches, pois-
» sonneries, cuivre, plomb, étain, fer, char-
» bon, et de toutes les autres mines (l'or et l'ar-
» gent exceptés), qui se trouveront dans les
» différentes concessions qui leur auront été
» faites, ne nous réservant, pour notre usage,
» que le douzième du produit desdites mines.
» Nous publions et déclarons en outre, que tous
» les enfans qui naîtront à la Jamaïque, de tous

» nos sujets nés en Angleterre, seront réputés et
» seront citoyens anglais du moment de leur nais-
» sance, et qu'ils jouiront à tous égards des mêmes
» priviléges comme tous nos sujets nés en Angle-
» terre; et que toutes les personnes libres pourront
» sans être inquiétées, transporter de toutes les
» parties de nos Etats et dépendances, dans cette île,
» eux, leurs familles et leurs fortunes (excepté l'ar-
» gent monnoyé ou en lingot.) Nous chargeons et
» enjoignons à tous les planteurs, soldats et au-
» tres, d'obéir ponctuellement à tous les ordres
» légitimes qui viendront de notre vrai, amé
» et féal lord Thomas Windsor, maintenant
» gouverneur de notre dite île, ou de tous autres
» gouverneurs qui pourront, par la suite, y être
» envoyés, sous peine d'encourir notre disgrâce,
» et de payer les amendes auxquelles ils seront
» taxés. Donné en notre cour de Whitehall, le
» 14 de décembre.

« P'. Imp: Regem. — *Ceci est la copie fidèle*
» *de l'acte original enregistré et déposé*
» *dans Chapple of the Rolls, et vu par*
» *moi.* »

Pour copie conforme,

HENRI ROOKE, *Cl^r of the Rolls.*

Les habitans de la Jamaïque ont toujours regardé, et avec raison, ces déclarations importantes, comme une reconnaissance et une confirma-

tion solennelle de la part de la cour, des droits qui font partie de la constitution de cette île, dont le Gouvernement ne peut dépouiller un sujet anglais, tant qu'il reste fidèle, et que l'Etat ne peut ni n'a le droit de lui ravir, lorsqu'il émigre, surtout pour l'intérêt de la nation. D'après l'esprit de la proclamation, le Gouvernement, conformément à ses instructions, avait le droit de former une assemblée choisie indistinctement parmi les habitans, et assez nombreuse pour faire les lois qui devaient servir à les gouverner; privilège dont jouissaient leurs concitoyens qui résidaient dans le royaume, avec cette restriction, je pense, que les lois qu'ils feraient ne nuiraient en rien à leur dépendance de la mère-patrie.

Sa Majesté favorisa l'ile de la Jamaïque, d'un cachet pareil au sien, avec les armes suivantes : Une croix rouge chargée de trois ananas, sur un fonds d'argent, supportée par deux Indiens chamarrés de plumes, le tout surmonté d'un crocodile vivant, et pour devise l'inscription suivante :

Ecce alium ramos porrexit in orbem ;
Nec sterilis est crux.

A toutes ces différentes preuves de justice et de bonté de la part du roi, envers les nouveaux colons, on peut ajouter le surcroît d'assurance que leur valut le traité fait avec les Américains, signé et conclu à Madrid, au mois de juin de l'année

1670 ; car quelque temps après le rétablissement de Charles, l'élévation de Cromwell ayant été regardée comme une usurpation, les partisans de la royauté mirent en question de savoir si les conquêtes faites et revêtues de la sanction du Protecteur, pouvaient être légitimement maintenues sous un gouvernement monarchique. Quoique ces sortes d'insinuations fussent vaines, la cour jugea cependant prudent de se prémunir contre les conclusions que l'Espagne pourrait en déduire, ce qui donna lieu au septième article qui était conçu ainsi qu'il suit :

« Le roi de la Grande-Bretagne, ses héritiers » et successeurs, conserveront et posséderont » pour toujours, et avec plein droit de souveraineté et de propriété, toutes les terres, con» trées, îles, colonies et possessions quelconques, » situées dans les Indes-Occidentales, ou dans » telle partie de l'Amérique que le roi d'Angle» terre et ses sujets ont et possèdent actuellement : » sous aucun prétexte ou apparence quelconque, » il ne sera ni ne pourra être fait aucune récla» mation à cet égard ; ni aucunes questions ou » débats à ce sujet, ne pourront à l'avenir être » remis sur le tapis. »

D'après cet exposé, on sent le vide de l'opinion générale sur les prétentions que les souverains d'Espagne, ou leurs sujets, peuvent conserver sur la Jamaïque, ou sur le droit de propriété

qu'ils voudraient réclamer sur cette île, comme n'ayant pas été formellement cédée à la couronne d'Angleterre.

Jusqu'ici l'on voit que le monarque anglais avait défendu avec vigueur les droits légitimes de la couronne, et assuré à ses sujets éloignés la jouissance de leurs propriétés. Malheureusement Charles II manquait de fermeté et de probité. Vers l'époque du traité américain, le roi ou son ministre conçut le projet d'annuller les libertés dont son peuple jouissait en Angleterre. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que le roi vit d'un œil d'envie les privilèges qu'il avait accordés à ses colonies étrangères. Cette jalousie s'accrut davantage à raison de leur nombre; elle se termina enfin par des actes d'hostilités et de violence qu'il exerça envers elles.

L'orage éclata sur la Jamaïque, au commencement de l'année 1678. On adopta pour cette île un nouveau système de législation, presque calqué sur le modèle de la constitution d'Irlande, faite par Poynings; et l'on nomma le comte de Carlisle gouverneur en chef, pour y tenir la main. Le conseil privé d'Angleterre prépara un nouveau code de lois, parmi lesquelles se trouve un acte qui fixe le revenu annuel de la couronne, et que sa Seigneurie avait ordre de présenter à l'assemblée, en lui enjoignant d'accepter le Code en entier, sans aucun amendement ni change-

ment quelconque. Les bills (excepté ceux des lettres-de-change), devaient d'abord être présentés au Gouvernement et au conseil, ensuite transmis au roi pour être rejetés ou approuvés. Quand ils avaient obtenu la sanction du roi, et qu'ils étaient revêtus du cachet royal, ils avaient force de loi, et passaient à l'assemblée générale qui ne devait être convoquée que pour cet objet, ou pour ordonner les subsides nécessaires; et même, dans un cas imprévu, ces subsides devaient se percevoir d'après les ordres particuliers de l'Angleterre.

L'assemblée coloniale fit des représentations, mais la métropole n'y eut aucun égard. La discorde parut bientôt dans l'île, et avec elle la méfiance, le mécontentement, la crainte, la vengeance et la destruction. En 1682, la sagesse vint calmer la douleur des colons, en formant un corps de lois qui fait aujourd'hui la force de la Jamaïque. Parmi tous les sages statuts qui distinguent ce code de lois, trois articles méritent l'attention des lecteurs politiques.

Le premier article ordonne que tout dommage fait par l'ennemi soit payé sur-le-champ par l'État, et aux dépens de tous les sujets, si le fisc n'y suffit pas.

Le second veut que tout maître de vaisseau qui aura porté dans la colonie un homme hors d'état de payer son passage, reçoive une gratification générale de 22 liv. 10 s. La gratification particu-

lière est de 168 liv. 15 s. pour chaque personne portée d'Angleterre ou d'Ecosse ; de 135 liv. pour chaque personne portée d'Irlande ; de 78 liv. 15 s. pour chaque personne portée du continent de l'Amérique ; et de 45 liv. pour chaque personne portée des autres îles.

Le troisième ordonne, lorsqu'un propriétaire de terres n'a pas la faculté de payer l'intérêt ou le capital de ses emprunts, que sa plantation soit estimée par douze propriétaires qui sont alors censés ses pairs. Le créancier est obligé de recevoir ce fonds en paiement du total, au prix de l'estimation, quand même elle ne monterait pas à la valeur de la créance. Si l'habitation excède la dette, il est obligé de restituer le surplus.

Par ce moyen, le créancier est sur ses gardes, et le débiteur plus circonspect dans ses emprunts. L'acte du revenu qui fut décrété en 1728, concilia tous les esprits, et consolida les intérêts divers de la colonie et de la métropole.

Avant l'établissement de ces lois, la Jamaïque, par son interlope et par ses corsaires, s'était enrichie en 1659, des dépouilles du Mexique et du Pérou, qu'on avait évaluées alors à quinze cents millions. Des Portugais, avec un capital de trois millions, dont le souverain avait avancé les deux tiers, s'engagèrent à fournir aux sujets de la cour de Madrid, cinq mille noirs, chaque année, pendant cinq ans que le traité devait durer. Cette

compagnie tira de la Jamaïque la majeure partie de ses nègres.

La cour de Madrid, pour arrêter l'interlope que la Jamaïque faisait sur les côtes du Nouveau-Monde, défendit sous quelque prétexte que ce pût être, de recevoir les bâtimens étrangers dans ses ports. Les Jamaïcains appelèrent alors la force au secours de l'artifice : ils offrirent cinq pour cent aux capitaines des vaisseaux de guerre anglais, pour protéger la fraude entre les sujets des deux couronnes. Ce commerce clandestin continua comme par le passé, dans les rades les moins fréquentées, sur-tout dans le port de Brew, à cinq milles de Carthagène; et dans celui de Grout, à quatre milles de Porto-Bello.

La substitution des vaisseaux de registre aux Galions, ralentit, comme l'Espagne se l'était proposé, la marche de ce commerce. Les habitans et les marchands de la Jamaïque, représentèrent à la cour d'Angleterre qu'ils n'avaient plus d'encouragement pour le commerce. Ils se plaignirent, 1.° de la diminution de leur population; 2.° d'être privés depuis peu de la branche la plus lucrative de leur commerce, qui était celle de porter des nègres et des marchandises sèches à la côte Espagnole; 3.° de voir saisir leurs bâtimens par les Espagnols; 4.° de ne pouvoir plus couper du bois de teinture dans la baie de Campêche et d'Honduras, quoique ces territoires appartinssent

nent dans la liberté de continuer leur commerce avec les Français ; mais en faveur des îles, il assujettit les mélasses étrangères à un droit de cinq sous sept deniers et demi par galon. Depuis on a réduit l'impôt à un sol dix deniers et demi, qui est également levé sur les sirops de la nation et sur ceux de l'étranger. Heureusement pour les îles anglaises, la consommation des mélasses s'est si fort étendue dans le nord de l'Amérique, et celle de l'eau-de-vie de sucre s'est tellement accrue en Angleterre et sur-tout en Irlande, qu'on n'a jamais manqué de débouché pour ces productions.

Le ministère de Londres, pour ranimer le commerce de la Jamaïque, imagina en 1766 de faire de cette île un port franc. Les Espagnols s'y rendirent de tous les côtés ; ils y échangèrent leur or, leur argent, leur vanille, leur indigo, leur cochenille, pour les esclaves, le vif-argent et les produits des manufactures des Anglais.

Les négocians de la Jamaïque avaient rétabli au commencement de l'année 1766, les comptoirs qu'ils avaient abandonnés dans la baie d'Honduras, sur la rivière Noire, tout près des Mousquites, dans l'espoir d'approvisionner par là les provinces de l'intérieur du Mexique. Le succès, dit-on, surpassa de beaucoup leurs espérances.

Pour encourager les efforts du commerce, et donner plus d'importance à la Jamaïque, la cour

d'Angleterre honora le gouverneur de cette île, du titre de capitaine-général de la Jamaïque, et des territoires qui en dépendaient, en Amérique. Cet officier conserve encore ce titre dans sa commission. Par les dépendances, on entend les établissemens des Anglais sur le rivage des Mousquites et de la baie d'Honduras. Cette jurisdiction ayant été imparfaitement définie, elle se trouvait souvent contestée par les habitans, excepté lorsqu'ils voulaient faire reconnaître leurs droits par leurs surintendans respectifs. Dans ces occasions seulement, ils reconnaissaient la jurisdiction supérieure du gouverneur de la Jamaïque, et s'adressaient à lui pour les commissions civiles et militaires. Comme ces deux établissemens ont été rendus à la couronne d'Espagne, d'après la convention qui fut signée à Londres par les deux cours, le 14 juillet 1786, je n'entreprendrai pas de décrire leur état passé ni présent. On peut voir dans *Almen's Parliamentary register, vol. V*, le mémoire que le gouverneur Johnstone a soumis à la Chambre des communes, en 1777, concernant l'établissement du Mousquite. Ce mémoire donne des détails sur ce pays, ses habitans, ses productions, et sur la question entre la Grande-Bretagne et l'Espagne, au sujet de leurs droits respectifs sur ce territoire, qui ont été assez bien discutés.

Les avantages du commerce frauduleux et pré-

caire que la Jamaïque faisait avec le Vieux et le Nouveau Mexique, n'approchent pas des richesses immenses que cette colonie a retirées de ses cultures. Les Anglais, à leur arrivée, avaient trouvé dans cette île la culture du cacao bien établie par les Espagnols. Elle prospéra tant que durèrent les plantations de ce peuple, qui en faisait sa principale nourriture et son négoce unique.

On substitua à cette culture, celle de l'indigo. Le Parlement fit tomber les indigoteries dans toutes les îles anglaises, et plus rapidement encore à la Jamaïque, par une augmentation de droit de 3 liv. 18 sols 8 deniers, sur la livre d'indigo qui se vendait 11 liv. 5 sols. Le Gouvernement sentit la faute qu'il avait sanctionnée; il leva les fardeaux dont il avait chargé cette branche d'industrie, et l'étaya par un encouragement de un sou 3 deniers, pour chaque livre d'indigo que ses établissemens fourniraient. Cette générosité vint trop tard, le mal était fait. Les Jamaïcains, pour obtenir cette gratification, tirèrent cette teinture de Saint-Domingue, et l'introduisirent dans la Grande-Bretagne, comme sortant de leurs plantations.

La culture de l'indigo n'était pas encore abandonnée à la Jamaïque, lorsqu'on y entreprit celle du coton. Le Parlement voyant que le coton de ses colonies ne suffisait pas pour occuper ses ma-

nufactures, supprima en 1766 les droits imposés jusqu'alors sur les cotons étrangers. Une administration prévoyante aurait fait plus encore ; en accordant une gratification passagère aux cotons, qui venaient des possessions nationales, afin d'obvier au découragement que le bas prix et la concurrence de l'étranger pouvaient faire naître.

L'Angleterre n'avait pas à craindre les mêmes résultats pour la culture du gingembre. Cette production occidentale, après avoir eu une valeur assez considérable, tomba vers la fin du dernier siècle, au point qu'elle fut à-peu-près généralement abandonnée dans toutes les colonies, excepté dans la Jamaïque.

Cette île fournit encore à l'Europe une assez grande quantité de piment. L'arbre qui produit l'espèce de piment connu sous le nom de poivre de la Jamaïque, croît ordinairement sur les montagnes, et s'élève à plus de trente pieds. Ses feuilles ressemblent à celles du laurier ; à l'extrémité de ses branches naissent des fleurs auxquelles succèdent des grappes un peu plus grosses que celles du genièvre. On les met sécher au soleil ; elles brunissent et prennent une odeur d'épicerie, qui fait qu'en Angleterre ce piment s'appelle *allspice* (aromate universel.) L'usage en est excellent pour fortifier les estomacs froids et sujets aux crudités. C'est à tort qu'on a avancé que c'est à l'Asie qu'il faut laisser la culture des

épiceries, et que l'Amérique doit se contenter de cultiver le sucre; car ce pays fournit des arbres à épices qui lui sont propres, et ceux de l'Asie, qu'on y a transplantés, y ont très-bien réussi.

Ce fut Thomas Moddifort, et quelques autres habitans de la Barbade, qui enseignèrent à la Jamaïque, en 1668, l'art de faire le sucre. Des colons entreprenans étaient allés, vingt ans auparavant, chercher des cannes à sucre au Brésil. Une suite de voyages à Fernambouc, avait appris à cultiver à la Barbade, ce trésor que les Portugais avaient seuls fourni jusqu'alors. En 1650, ils eurent dans les autres colonies d'Angleterre, des alliées dont l'industrie leur semblait précaire, et dans l'Anglais un rival qui devait un jour s'approprier leurs richesses. Douze cents malheureux, sortis de Surinam, et que la Grande-Bretagne venait de céder aux Hollandais, arrivèrent à la Jamaïque en 1670, et secondèrent les efforts de Moddifort. Les capitaux, l'activité et l'intelligence de ce zélé planteur, le mirent en état de défricher le terrain immense de cette île, et l'élevèrent avec le temps au gouvernement de cette colonie. L'exemple des nouveaux venus excita l'émulation, et les succès continuels des flibustiers donnèrent un nouveau mouvement à ces germes de travail, par l'abondance d'argent qu'ils faisaient entrer chaque jour dans les ports de la Jamaïque. L'île changea de face tout-à-coup. Des édifices

élégans s'élevèrent ; des routes s'ouvrirent de toutes parts, et les ports s'empressèrent d'offrir leurs vaisseaux pour transporter les productions, et sur-tout le sucre de la Jamaïque, qui est supérieur à celui des autres îles anglaises. Sa culture n'a jamais diminué, pas même lorsqu'on lui a associé celle du café. La métropole, pour encourager cette nouvelle branche d'industrie, ordonna que les cafés étrangers paieraient, en entrant dans ses domaines, six livres par quintal, de plus que le café provenant du crû de ses colonies.

Dans le rapport fait à la Chambre des pairs, en 1734, les productions de la Jamaïque importées l'année précédente en Angleterre, ne montaient qu'à 12,138,748 liv. 1 sou 6 deniers. Leur valeur s'est élevée depuis à 40 millions. Entre les mains des Français, cette île serait susceptible de produire le double. Des malheurs, un luxe immodéré, la facilité du crédit, un sol sablonneux médiocrement fertile, dont un tiers n'est pas cultivé à cause de sa mauvaise qualité, ont fait contracter aux Jamaïcains des dettes prodigieuses envers les négocians établis dans leur île, et surtout avec les Juifs. Les deux tiers de leurs biens-fonds se trouvent, pour ainsi dire, engagés par l'immensité des créances qu'on a sur eux.

Description de la Jamaïque, de ses villes et de ses productions.

La Jamaïque est à 28 lieues sud de l'île de Cuba, à 32 lieues ouest de Saint-Domingue; longitude occid., 78, 19-80, 48; latitude, 17, 39-18, 35. Cette île est d'une forme ovale; sa longueur est de 60 lieues de l'ouest à l'est, et sa largeur moyenne dans le centre, est de 16 lieues un tiers, et sa plus grande de 20. Elle va en diminuant jusqu'aux extrémités, dans la forme d'un œuf. Cette île contient quatre millions d'acres, chacun de 720 pieds de roi de long, sur 72 de large, et elle est divisée par une chaîne de montagnes qui s'étend de l'est à l'ouest. Ces montagnes sont couvertes d'une verdure perpétuelle que forme la grande quantité de bois de fer, de cèdre, de gayac, d'acajou, et d'arbres analogues aux pays chauds, qui naissent entre leurs crevasses (quoiqu'il n'y ait point de sol sur leur superficie), et dont la pluie et les brouillards entretiennent la végétation. Elles servent de repaire à quelques serpens et à d'autres animaux malfaisans. Il descend de ces rochers un grand nombre de ruisseaux et de rivières, dont aucune n'est navigable, mais elles abondent en poissons : on y rencontre des crocodiles; et dans les marécages, des lézards et des insectes dangereux. La brise de mer rend la chaleur du jour plus supportable; les nuits sont assez

fraîches par l'effet des fortes rosées qui sont très-nuisibles aux Européens nouvellement débarqués. Les saisons, comme à Saint-Domingue, se divisent en sèches et en pluvieuses. Les pluies y sont plus rares, depuis que l'on a coupé un grand nombre d'arbres sur la crête des montagnes. Les mois de juillet, d'août et de septembre sont remarquables par les torrens d'eaux qui entraînent tout devant eux, et quelquefois par les ouragans qui balaient ce qui a échappé à la fureur des débordemens. Le tonnerre y gronde presque toutes les nuits dans la saison pluvieuse. Les habitations sont toutes situées le long des bords de la mer. Les nègres habitent dans des maisons plus propres que celles des paysans d'Europe; mais dans les montagnes ils vivent en général sous des huttes faites de roseaux, qui ne contiennent que deux ou trois personnes. La majeure partie des propriétaires, pour n'être pas exposés aux ouragans, demeurent dans des maisons basses qui n'ont qu'un étage; dans les villes elles en ont plusieurs.

Le produit de cette île consiste en sucre, dont on exporte annuellement de 68 à 70,000 tonneaux; en rhum, qu'on regarde comme le meilleur des Antilles, et dont on fait le plus d'usage en Angleterre; en une grande quantité de poivre, de gingembre, piment, cacao, coton, indigo, café et tabac; en bois d'acajou, de mancenillier, et plantes propres à la teinture et à la médecine; en confi-

tures, en maïs, en petit mil, en diverses sortes de pois, en patates, en ignames, et en fruits particuliers aux Antilles. On y a naturalisé le canellier, le cotonnier chinois dont on fait le nankin; le *camphrier*, l'arbre à pain, les mangues ou mangos de plusieurs espèces. La viande y est en abondance et bonne. On nourrit les domestiques avec du bœuf salé d'Irlande, et les nègres avec du hareng, de la morue salée, quelque peu de viande salée, du riz et des vivres du pays.

En février 1793, le Roi fit présent à cette Colonie d'une grande quantité d'arbres à pain, que Sa Majesté envoya chercher à Otahity, par le capitaine Bligh, commandant de la frégate la Providence. La population de la Jamaïque consiste en 160,000 noirs, 22,000 blancs et 12,000 mulâtres. Les principales villes sont:

Saint-Iago de la Vega, que les Anglais appellent maintenant *Spanish-Town* (ville espagnole), est encore la capitale de l'île, malgré les progrès de la ville de Kingston, et les efforts que l'amiral Knowles fit en 1756 pour que le siège du gouvernement fût placé dans cette dernière ville. Spanish-Town est située à quelques lieues de la mer, dans une plaine sablonneuse et sur la rivière Cobre, qui, sans être navigable, est la plus belle du pays. C'est le siège de l'assemblée générale, du gouverneur et des tribunaux. Les principaux officiers et les plus riches

colons y font leur résidence. Cette ville a beaucoup perdu de son ancienne splendeur, de sa population et de son étendue primitives. On y remarque encore une assez belle église et une chapelle antique. Le gouvernement et l'édifice élevé en l'honneur de l'amiral Rodney sont deux morceaux assez élégans : du reste, le commerce de cette ville se réduit à peu de chose ; il est totalement entre les mains des Juifs. On y compte près de 2,500 maisons, dont beaucoup ont un ou deux étages, avec des jardins à l'anglaise.

Port-Passage, est une bourgade située au bord de la mer, à l'embouchure de la rivière Cobre, à deux lieues un tiers au sud-est de Spanish-Town. On l'a nommé ainsi, parce que c'est l'endroit de l'île où il se fait le plus d'affaires.

Port-Royal, avant d'être détruit par le fameux tremblement de terre de 1692, était situé dans la partie sud-est de l'île, à l'extrémité d'une longue pointe de terre qui s'avançait à l'ouest d'environ quatre lieues, ayant l'Océan au sud, et une superbe baie qui formait le port au nord ; il était défendu par plusieurs forts et plate-formes garnies de canons. Le port, dans beaucoup d'endroits, avait environ trois lieues de large ; il était si profond, que les bâtimens de sept cents tonneaux mouillaient à quai pour y charger et décharger, et le fond partout était bon pour le mouillage.

La pointe de terre sur laquelle la ville se trouvait, était extrêmement étroite et sablonneuse. Elle ne possédait ni herbe, ni pierres, ni eau douce, ni arbres, ni rien qui pût encourager à y bâtir une ville. Malgré ces inconvéniens, la bonté de la rade qui pouvait contenir mille vaisseaux de ligne, détermina les Anglais à s'établir sur cette langue de terre. Port-Royal, en moins de trente ans, vit s'élever 2,500 maisons élégantes, commodes et spacieuses. Cette ville dut son éclat à un mouvement rapide et continuel d'affaires, formé et entretenu par le commerce des denrées de l'île, par les prises des flibustiers, et par le trafic interlope qu'on avait ouvert avec Saint-Domingue et le Continent espagnol. Elle était si peuplée, et si fréquentée par les négocians et par les habitans, que les maisons s'y louaient aussi cher que dans les rues de Londres les plus propres au commerce. Il y avait peut-être peu de villes dans le monde, où la soif des richesses et des plaisirs, eût réuni plus d'opulence et de corruption.

L'Être Suprême avait fixé le 17 juin 1692, pour l'époque de sa destruction. Le matin de ce jour terrible fut annoncé par un calme et un silence effrayans. La nature resta un moment comme privée de ses fonctions. Les oiseaux éperdus abandonnèrent le séjour des bois, pour chercher un asyle dans les demeures des hommes.

Dans leur vertige ils venaient se tuer contre les murs des maisons ; quelques-uns tombaient à terre à moitié suffoqués ; d'autres trouvèrent leur salut dans le sein des habitans. Un vent léger commença enfin à agiter graduellement le feuillage des forêts , et son souffle redoubla bientôt ; les hurlemens des chiens qui couraient dans tous les sens, en se mordant la queue, le hennissement des chevaux qui écartaient les jambes pour ne pas tomber, les mugissemens des taureaux, qui enfonçaient avec furie leurs cornes dans la terre, le bêlement des moutons, les cris plaintifs et la confusion des autres animaux, convainquirent les hommes stupéfaits et tremblans que la nature approchait d'un crise convulsive. Au même instant, le ciel s'obscurcit, un bruit sourd se fit entendre sous terre, passa des montagnes dans la plaine, et un tremblement affreux détruisit en deux minutes le spectacle brillant qu'offrait la ville de Kingston. Les rochers se fendirent, l'air fut infecté d'une odeur minérale. La terre s'entrouvrit, et reçut dans ses entrailles un nombre considérable de maisons et d'individus qui appelaient à leur secours le ciel et les hommes. Des plantations entières furent transportées à plusieurs milles de leur ancienne situation ; quelques-unes disparurent dans les gouffres de la terre, et d'autres s'affaissèrent sur leurs fondemens. La mer s'élança à travers d'énormes ou-

vertures ; elle fut couverte d'arbres que la terre y jeta et que les vents poussèrent. Ceux des habitans qui eurent le bonheur de s'accrocher aux arbres et aux poutres des maisons, furent sauvés par les canots. Presque tous les bâtimens furent arrachés de leur mouillage, et fracassés les uns contre les autres. La frégate le Swan (le Cigne), qui était en carène, fut emportée sur les sommets des maisons de Port-Royal, qui s'écroulaient dans le sein des ondes en convulsion. Elle eut le bonheur cependant de ne pas chavirer, d'offrir une retraite momentanée à une centaine d'individus, et de leur sauver la vie. 13,000 Personnes trouvèrent la mort dans ce désastre, et 3,000 autres périrent de la contagion qui le suivit.

Le major Kelly, qui était alors à Port-Royal, rapporte que la terre s'ouvrait et se refermait presqu'aussitôt dans diverses places. Il vit quantité de personnes englouties à moitié corps, et d'autres jusqu'au cou, expirer par la pression de la terre : le ciel, qui était serein avant le tremblement, s'était obscurci en une minute, et était devenu aussi rouge et aussi chaud qu'un four. A *Yellow*, la chute des montagnes produisit un craquement terrible, qui fut suivi de gémissemens sourds, et les rues de Port-Royal, qui étaient adjacentes au quai, disparurent sous l'eau. Par une singularité qui confond les efforts et les raisonnemens des hommes, la partie de cette ville qui

s'avance de plusieurs milles dans la mer, échappa à la destruction générale, et le château, qui se trouvait sur cette pointe de terre, ne fut que lésardé.

A *Savannah*, au nord de l'île, sur la côte méridionale de la province de Cornouailles, à 40 li. ouest de Kingston, plus de mille âcres de terre disparurent avec les maisons et les personnes qui s'y trouvèrent. Cet endroit offrit, pendant quelques mois, l'image d'un lac immense. Lorsqu'il se dessécha, on n'y retrouva plus aucune trace des maisons. Le 3 octobre 1680, le débordement des eaux pluviales engloutit quatre cents maisons et quinze cents individus; depuis ce fatal événement, Savannah a eu peine à retrouver son ancienne splendeur.

La leçon terrible que Port-Royal avait reçue, ne fut pas capable d'empêcher les Anglais de rebâtir cette ville proche de ses anciennes ruines. Le 9 janvier 1702, cette ville fut entièrement consumée, à l'exception de deux forts et des magasins du Roi. Le gouvernement ordonna aux habitans d'abandonner un séjour que le ciel semblait réprouver, et de se rendre à Kingston, située sur la rive opposée, à 1 lieue et demie sud-ouest. Les tribunaux et les officiers s'y transportèrent, et depuis cette époque ils ont exercé dans cette ville les fonctions qu'ils remplissaient jadis au Port-Royal.

Comme cette ville offrait de grandes ressources

par la position de son port, on entreprit encore une fois de la rebâtir sur son terrein primitif. Le ciel sans doute avait condamné Port-Royal, comme Jérusalem, à ne plus être rétabli. En effet, la terre sur cette presqu'île ne se laissa fouiller que pour engloutir les édifices que l'orgueil des téméraires humains voudrait y élever. Le 20 août 1722, la nouvelle ville fut détruite par un orage et par l'inondation de la mer. Les vagues franchirent les bornes que la nature leur avait fixées, et inondèrent une vaste étendue de terre; hommes, bestiaux, maisons, tout fut entraîné dans leur cours.

Un convoi considérable qui n'attendait que le moment favorable pour retourner en Europe, fut dispersé, brisé et jeté au loin dans les terres. Il ne resta dans le port qu'un navire marchand et quatre bâtimens de guerre. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est qu'après l'ouragan on fut obligé d'employer cent nègres pendant six semaines à jeter dans la mer les pierres que le vent avait fait voler par-dessus le mur de la ville.

En 1744 un autre ouragan convainquit enfin les Anglais que cette terre rejetterait de son sein des édifices trop exposés à l'inconstance de l'Océan. Port-Royal consiste aujourd'hui en trois grandes rues et en quelques autres plus étroites. Il y a de superbes magasins, une belle église, 1200 maisons, la plupart à deux étages; on y voit un

beau bassin pour caréner et construire des vaisseaux de ligne. Cette langue de terre, qui s'avance plusieurs milles dans la mer, est défendue par une ligne de cent pièces de canon. Elle contient des casernes casematées, vastes et belles.

On voit sur une tombe à Green-Bay (la Baie-Verte), près de la batterie des Apôtres, l'inscription suivante, que j'offre au lecteur, à cause de sa singularité. « Dieu sur tout. Ici repose le » corps de Louis Galdy, écuyer. Il mourut à » Port-Royal le 22 décembre 1736, âgé de » 80 ans. Il naquit à Montpellier en France. » Forcé d'abandonner sa patrie pour cause de » religion, il vint se fixer dans cette île, où il » fut englouti dans le grand tremblement de » terre de 1692. Par un effet de la Providence » divine, une autre secousse le revomit dans » la mer. Il nagea et se débattit miraculeusement » contre les vagues, jusqu'à ce qu'il fut ramassé » par un canot. Après cet évènement, il vécut » encore plusieurs années, jouissant d'une grande » réputation, aimé de tous ceux qui le connaissaient. A sa mort, il emporta les regrets d'un » chacun. »

Lors du tremblement de terre de 1692, Kingston n'était qu'un faible bourg, à cinq lieues est sud de Spanish-Town. L'industrie et l'activité des habitans de Port-Royal en firent bientôt une ville agréable et florissante. Elle est devenue la

centre des affaires et la résidence de l'amiral. Kingston a une demi-lieue de long sur un tiers de lieue de large. Cette ville est divisée par des îlets de cinq cents pas quarrés. Il y a une église, deux synagogues et une chapelle pour les quakers. Ce nouvel entrepôt s'est élevé sur les ruines de celui de Port-Royal. Les bâtimens marchands y chargent et déchargent leurs cargaisons; mais les vaisseaux de guerre mouillent encore à Port-Royal. Elle renferme aujourd'hui plus de mille maisons très-belles, n'ayant qu'un seul étage, au moins cinq cents autres à plusieurs étages, et environ un millier de maisons formant de vastes magasins ou demeures particulières. Il y a beaucoup de jolis jardins, un port très-étendu; et un beau bassin pour caréner et construire des navires marchands.

Tel était l'état des choses, lorsque l'amiral Knowles, en 1756, jugea qu'il convenait au bien de la Colonie que le Gouvernement, au lieu d'être à Spanish-Town, fût établi à Kingston, dans le centre des affaires. Le Corps législatif de l'île adopta ses mesures. Mais une foule d'intérêts particuliers, que le changement ne pouvait manquer de blesser, l'attachement que l'on prend pour les lieux comme pour les choses, des haines personnelles contre l'auteur du projet, et contre la dureté des moyens qu'il employait pour le mettre en exécution, inspirèrent à beaucoup de

gens un éloignement invincible pour un plan qui pouvait bien avoir quelques inconvéniens, mais qui était appuyé sur des raisons décisives et qui présentaient de grands avantages. Du choc de ces sentimens opposés, il s'est élevé un foyer de divisions capable d'embrâser toute la Colonie. Cependant elle a plus à craindre encore de la férocité de ceux de ses nègres qui se sont réfugiés au centre de l'île dans les montagues Bleues.

Lorsque les Espagnols, en 1658, furent obligés d'abandonner la Jamaïque à l'Angleterre, ils y laissèrent un assez grand nombre de nègres et de mulâtres esclaves. Ceux-ci profitèrent du départ de leurs maîtres, pour se retirer dans les lieux les plus inaccessibles, où ils plantèrent du maïs et du cacao. La faim les ayant contraints, avant la récolte, de descendre dans les plaines pour y dérober des vivres, les Anglais les poursuivirent avec acharnement et en massacrèrent un grand nombre. Plusieurs se soumirent à l'esclavage; soixante seulement trouvèrent encore des rochers, pour y vivre ou mourir libres.

Ils dûrent leur salut au refus que les troupes avaient fait de marcher pour achever de les réduire ou de les exterminer, et à la faiblesse des officiers, qui avaient renoncé à ce projet dans la crainte de soulever leurs soldats. Cette condescendance eut des suites funestes. Les esclaves commencèrent peu-à-peu à s'esquiver furtivement. Ils

trouvèrent dans les bois un asile et des compagnons prêts à les assister. On les vit ensuite déserter par essaims, en dépit des partisans actifs qu'on employait contre eux, et auxquels on donnait 90 livres pour chaque noir dont ils présentaient la tête.

Le nombre des rebelles accrut leur audace : jusqu'en 1690 ils s'étaient bornés à fuir. Se croyant enfin assez forts, ils descendirent par bandes, massacrèrent ceux de leurs maîtres qui tombèrent entre leurs mains, pillèrent et brûlèrent diverses habitations; les Anglais parvinrent à les repousser avec perte jusque dans leurs montagnes, où ils construisirent des forts de distance en distance, avec des corps de garde. Ces précautions n'empêchèrent pas les révoltés de recommencer leurs ravages à diverses reprises.

En 1735, les blancs prirent la résolution d'employer toutes les forces de la colonie, pour anéantir entièrement un ennemi qui ne mettait plus de bornes à sa fureur. Les colons marchèrent aux rebelles par différentes routes; ils détruisirent la ville de Nauny, que les Noirs avaient bâtie eux-mêmes dans les montagnes Bleues. Les réfugiés furent réduits à se cacher dans des lieux inaccessibles. Après neuf mois de combats, de courses et de massacres, on abandonna enfin le projet de les soumettre.

Les Anglais ne tardèrent pas à tomber dans un

découragement universel. La frayeur s'empara d'eux ; ils abandonnèrent les terreins voisins des montagnes, et bientôt après les établissemens qui se trouvaient proche des bois ou des broussailles vives dont la nature avait hérissé ces endroits.

Telle était la situation de la Jamaïque, lorsque Trelaunay fut chargé de l'administration de cette colonie. Ce gouverneur, pour mettre fin aux maux qui désolaient cette île, offrit aux rebelles, de concert avec l'assemblée générale, de leur abandonner des terres à cultiver en propriété ; de les reconnaître affranchis du joug de leurs anciens maîtres, de les laisser libres de se choisir des chefs, à condition qu'ils recevraient leur commission du Gouverneur de l'île, qu'ils n'agiraient que d'après sa direction ; qu'ils s'obligeraient à ne plus donner de retraite aux esclaves fugitifs, et qu'ils dénonceraient ou ramèneraient eux-mêmes les déserteurs, pour lesquels on leur payerait une somme fixe. Le traité fut conclu en 1738, à la satisfaction des deux partis.

Malgré cette stipulation, les nègres indépendans recommencèrent leurs ravages. Il y eut des pourparlers ; on s'accusa mutuellement d'infidélité, et les choses en restèrent là. Les esclaves, à leur tour, résolurent d'être libres aussi ; ils convinrent en 1760 de s'armer tous le même jour, de massacrer leurs maîtres, et de s'emparer

du Gouvernement. L'impatience ne leur permit pas d'attendre l'époque dont ils étaient convenus. Quelques-uns des conspirateurs mirent le feu aux habitations avant le jour fixé, et en poignardèrent les propriétaires. L'alarme se répandit sur-le-champ; toutes les forces de l'île furent réunies en un instant; les esclaves se virent contraints de se réfugier dans les montagnes. Les Anglais promirent alors aux nègres sauvages, une somme fixe pour chaque tête d'esclave qu'ils apporteraient. Ces Africains ne tinrent pas à l'appât du gain; ils poursuivirent leurs frères, et en tuèrent un grand nombre par surprise. Les conjurés affaiblis et trahis par leur propre race, se cachèrent dans des endroits inhabités où ils restèrent quelque temps dans l'inaction, se contentant de se procurer furtivement leur nourriture, à la faveur de l'obscurité et du silence de la nuit.

Les révoltés ayant été renforcés pendant plusieurs mois, par les déserteurs qui s'étaient échappés de diverses habitations, ils recommencèrent leurs ravages avec une nouvelle fureur. On fit marcher contre eux les troupes réglées, les milices, et un corps nombreux de matelots. Les esclaves furent vaincus. On en tua ou on en prit un grand nombre; le reste se dispersa dans les bois et au milieu des rochers. Tous les prisonniers furent fusillés, pendus ou brûlés. On plaça les auteurs

de la conspiration, vivans dans des cages de fer, où ils périrent lentement, exposés au soleil ardent de la zône torride; supplice plus cuisant, plus affreux que celui du bûcher.

C'est ainsi qu'en 1803, les Anglais ont puni à la Jamaïque, les quatre derniers matelots de la frégate anglaise, qui s'étaient rendus aux Espagnols de la Côte-Ferme, où le capitaine Hamilton alla reprendre le bâtiment de son roi. Ces quatre matelots faisaient partie de l'équipage qui avait jeté son état-major à la mer. Ils furent pris à bord d'un américain, après avoir échappé pendant treize ans au châtiment qu'ils avaient encouru, et enfermés dans des cages de fer, où ils moururent d'inanition et de chaleur.

Pour prévenir de nouveaux soulèvemens, et empêcher les esclaves de pouvoir exister dans leur retraite, le gouvernement défendit aux habitans d'avoir chez eux des vivres et des provisions pour plus d'un mois. Il les obligea de nourrir les nègres à la main; de sorte que l'existence de la population blanche, noire et jaune, dépend aujourd'hui de l'arrivée d'un de ces convois que la métropole envoie régulièrement tous les trois mois, et des bâtimens américains qui arrivent de temps à autre dans cette île.

Le gouvernement fit afficher une proclamation qui ordonnait de fustiger, dans les places publiques, un esclave qui joue à quelque

jeu que ce soit, qui ose aller à la chasse, ou qui vend autre chose que du lait, des légumes et du poisson. Il ne peut sortir de l'habitation où il sert, sans être accompagné d'un blanc, ou sans une permission par écrit, bien circonstanciée. S'il bat du tambour, ou s'il fait usage de quelque instrument bruyant, son maître est condamné à 225 livres d'amende. Chaque faute est punie sur-le-champ avec cette sévérité qui caractérise la discipline anglaise.

Le nègre esclave reçoit chaque jour pour sa nourriture, une poignée de maïs et un hareng, ou bien un peu de riz et un morceau de lard rance. Ce malheureux est obligé pour satisfaire sa faim, de manger des *agoutis* (rats de cannes), des serpens, des *cossi* (espèce de ver), des *guanoes* (sorte de lézards), et des *manatés* (vaches marines), que l'on prend souvent dans les baies de ce pays, lorsqu'il fait calme. Il n'a pas, comme à Saint-Domingue, un coin de terre à lui, avec des heures fixes pour le cultiver. Il ne reçoit pas non plus du propriétaire, des vivres du pays, ni des grains pour élever ses volailles et ses cochons. Son habillement consiste en une couverture, un bonnet, une chemise de grosse toile, une culotte et une veste qu'on lui donne à Noël pour ses étrennes, et pour porter les jours de fête. Le reste de l'année, il n'a qu'un morceau de toile autour des reins. Les esclaves des îles anglaises,

sont certainement plus malheureux que n'ont jamais été les nègres dans aucune colonie française.

Ce n'est pas seulement à la Jamaïque, aux îles anglaises de l'Amérique, et au continent d'Asie, que l'Anglais exerce sa barbarie : les tribunaux de sa capitale ont retenti plus d'une fois des plaintes élevées contre l'inhumanité de ses marchands d'esclaves. Dans un procès qui eut lieu à Guidhall, pour cause d'assurance, au mois de mars 1783, un capitaine négrier qui avait manqué le port de la Jamaïque, pour lequel il était destiné, feignit de craindre, au milieu des Antilles, de manquer d'eau avant de ratrapper la Jamaïque. Etant tombé malade, il ordonna à son second de jeter par dessus bord quarante-six nègres qui avaient les menottes. Ce misérable exécuta son ordre sur-le-champ. Deux jours après, il lui commanda d'en jeter trente-six autres, et deux jours après quarante autres. Dix noirs qui avaient la permission de prendre l'air sur le pont, sans avoir les menottes, ne voulurent point survivre à leurs malheureux compatriotes, ils se précipitèrent d'eux-mêmes dans la mer. Le bâtiment rentra dans le port avec 480 galons d'eau. Croirait-on, après une conduite semblable, que le dénonciateur qui avait été le brutal instrument de ce vil marchand, ait pu se vanter de son obéissance, en plein tribunal, et avec impunité ?

En 1811, nous avons vu des jugemens de cette nature, tant envers les nègres que les matelots blancs. Tout le monde se rappelle l'aventure de Jeffery, délaissé sur l'île de Sombrero.

Pour faire encore mieux sentir de quel avantage est la possession de la Jamaïque, je vais parler succinctement de sa position, et donner un aperçu des colonies que l'Angleterre possède dans les îles du Vent, dans celles sous le Vent, sur la côte d'Amérique, en Asie, en Afrique et en Europe, et terminer cet ouvrage par des réflexions commerciales et politiques relatives à la France et à l'Angleterre; j'y joindrai un projet d'échange perpétuel avec cette puissance ou toute autre du continent d'Europe.

Avantages de la Jamaïque tant pour la guerre que pour la paix; désavantage actuel de la navigation de cette île. Détail des possessions anglaises dans les Deux-Mondes, et Réflexions commerciales et politiques relatives à la France et à l'Angleterre.

La prise de la Jamaïque serait une perte funeste pour l'Angleterre; elle lui ôterait la suprématie qu'elle a usurpée sur l'Océan Caraïbe. La nature, en plaçant cette île à l'entrée du golfe du Mexique, l'a rendue en quelque façon la clef et l'entrepôt de ce riche pays. L'argent espagnol est le seul qu'on y voie, et l'on ne montre celui

de l'Angleterre que comme une curiosité. Les vaisseaux qui vont de Carthagène à la Havane, sont obligés de passer sur ses côtes. Elle est plus à portée qu'aucune autre île, des différentes échelles du continent d'Amérique, ce qui facilite singulièrement l'interlope immense qu'elle fait avec ce vaste continent, les îles de Cuba et de Saint-Domingue. La multitude et l'excellence de ses rades lui donnent la facilité de lancer des vaisseaux de guerre, de tous les points de sa circonférence; d'attaquer les vaisseaux qui vont à Cuba et à Saint-Domingue, ou qui s'en retournent en Europe; de fournir des armes et des provisions; les noirs de ces deux colonies, et dans un combat au vent de ces deux îles, de pouvoir gagner la Jamaïque, pour ramener dans cet entrepôt les dépouilles du Mexique, du Pérou et des colonies de ses voisins, ses prises ou ses vaisseaux délâbrés, et de les remettre en état de reprendre la mer.

Le ministère de Londres a tellement senti l'importance de la situation de cette colonie, qu'il a honoré le gouverneur de l'île du titre de capitaine-général; il l'autorise, dans sa commission, à s'appeler le gouverneur des Mousquites et de la baie d'Honduras, quoique ces territoires aient été rendus à l'Espagne, le 14 juillet 1786. Il a fait de cette île un port franc, et l'entrepôt général du commerce et des expédi-

tions maritimes de la Grande-Bretagne, dans le Nouveau-Monde. C'est delà que l'Anglais peut s'élancer sur tout ce qui peut tenter sa cupidité; effaroucher son orgueil, ou porter ombrage à son ambition.

Si l'on arrive aisément à la Jamaïque, par les vents alisés, en allant reconnaître les Antilles du Vent qui appartiennent à l'Angleterre, on pourrait aussi, en partant de l'île de Cuba, intercepter le retour des bâtimens de la Jamaïque en Europe, soit qu'ils prennent par le détroit de Bahama, soit qu'ils se déterminent pour le passage sous le vent, par le détroit qui se trouve entre Saint-Domingue et Cuba.

La première de ces deux routes a toute la faveur du vent, durant 200 lieues, le long des côtes de Cuba; car dès qu'on a doublé le cap Saint-Antoine, pour se diriger au nord-est, on éprouve alors les vents contraires; mais ce débouquement se trouve favorisé par l'effet des courans qui portent avec force au nord-est. Dans une guerre avec l'Espagne, les bâtimens de la Jamaïque trouveraient ce passage dangereux, par le risque qu'ils courraient d'être enlevés par les gardes-côtes de la Havane. De ce péril, ils tomberaient dans les divers écueils de la Floride, où les vents et les courans portent avec une violence extrême : aussi en 1746, le capitaine *Edouard*, pour éviter de faire naufrage avec le vaisseau

l'*Elisabeth*, qu'il commandait, aima mieux entrer dans le port de la Havane, quoique son pays fût en guerre avec l'Espagne. Le gouverneur espagnol eut la générosité de lui laisser réparer son bâtiment, et continuer son voyage. L'Anglais en eût-il fait autant?

La seconde route n'offre pas moins de difficulté et de périls. Elle aboutit à une petite île que les Anglais nomment *Crooked*, située à 80 lieues de la Jamaïque. Les bâtimens de cette île sont communément obligés de lutter pendant tout ce trajet, contre le vent d'est; de ranger de fort près les côtes de Saint-Domingue, de peur d'être poussés sur les *Basses* de Cuba, et de passer par le détroit que forment les deux pointes de ces deux grandes îles, où il leur serait difficile en temps de guerre d'échapper à nos corsaires ou à nos vaisseaux, si la métropole encourageait la marine auxiliaire, et tenait un escadre à Saint-Domingue.

Comme les navigateurs qui faisaient voile des *Lucayes*, n'éprouvaient pas les mêmes difficultés, Georges I.er, en 1719, fit partir des forces suffisantes pour réduire ces îles. La plupart d'elles acceptèrent l'amnistie qui leur était offerte, et grossirent la colonie que Wooder Rogers amenait d'Europe.

Ces îles sont au nombre de quatre à cinq cents; elles ne sont pour la plupart que des rochers à fleur d'eau, et couverts de *mangles*, de *raisi-*

niers, de *raquettes*, de *torches*, entremêlés de verdure, de sable et d'un peu de terre végétale. Il y en a quinze assez considérables; savoir, *Bahama*, qui a donné son nom au canal qui sépare la Floride de l'île de Cuba; *Abaco*, *Lucayo*, qui a servi de dénomination générale à ces îles; la *Providence*, ainsi nommée pour avoir sauvé un corsaire; *Andros*, du nom d'un flibustier; *Eleuthera-Guanahani*, surnommé *San-Salvador* par Christophe Colomb; *Exuma*, l'île *Longue*, *Rum-Key*, *Watling*, *Samana*, *Crooked*, la *Fortune*, *Aklin* ou l'île du Château, dont les noms ont été donnés par les premiers flibustiers, suivant la position où ils se trouvaient. Elles sont séparées de la Floride par le canal de Bahama, et forment une longue chaîne au nord-est, qui cerne la côte nord de Cuba, et qui se termine à-peu-près à la hauteur du cap Maizi, à la pointe de cette dernière île. Là commencent d'autres îles appelées *Caïques* et *Turques*; elles comprennent les îles *Plates*, les *Hogsties*, *Mogane*, la grande et la petite *Inague*, la petite *Caïque*, la Caïque des Providenciers, l'anse de l'*Aiguade*, le Caïque du Nord, la grande *Caïque*, la grande et la petite *Saline*, le *Mouchoir* carré, les *Cayes* d'argent, et plusieurs ilôts. L'Angleterre s'est emparée de ces différentes îles au moment de la révolution française. Elles prolongent la chaîne jusques vers le milieu de la côte septen-

trionale de Saint-Domingue, et laissent entre elles cinq passages aux plus grands bâtimens.

Les fortifications que la Grande-Bretagne a fait élever sur la Turque et la grande Caïque, offrent à ses corsaires de la Providence et de la Jamaïque, un mouillage tranquille, une retraite assurée, avec l'empire d'un canal étroit, qui les sépare l'une et l'autre de Saint-Domingue, et qui conséquemment assurent aux corsaires de la Jamaïque la prise des navires français qui partent chargés des riches productions de Saint-Domingue. Si les Anglais n'ont point construit de forts sur les autres îles du débouquement, c'est qu'ils comptent sur la supériorité de leurs manœuvres, pour intercepter ce passage à la navigation de leurs rivaux.

Depuis 1770, les corsaires de la Providence et ceux de la Jamaïque ont poussé l'insolence jusqu'à mouiller dans les ports du nord-est de l'île de Saint-Domingue, qui appartenaient aux Espagnols. C'est delà qu'ils interceptaient tous les bâtimens qui arrivaient d'Europe pour le Cap-Français, ou l'ouest de l'île, ainsi que tous les navires de la partie française de Saint-Domingue, qui s'en retournaient en France ou dans d'autres ports de l'Europe. J'ignore si le cabinet de Versailles a jugé à propos d'en demander satisfaction à la cour de Madrid, dont la tolérance était une infraction tacite des conventions faites avec la France.

Quoique les Anglais ne se fussent pas promis

d'aussi grands avantages des *Bermudes*, leur avidité n'avait pu leur permettre de laisser échapper ce groupe d'îles qui se trouvent à 230 lieues Est de *Charles-Town*, dans la Caroline du Sud. Ils y reconnurent un avantage bien précieux; celui de leur offrir outre une relâche assurée, un point important pour observer les mouvemens des Etats-Unis. Indépendamment du café, du sucre, du coton, du tabac, des limons, des oranges et des bois de construction que l'Angleterre tire des Bermudes, elle a réussi à transplanter dans ces îles les productions d'Europe et du nord de l'Amérique. Elle y fait deux récoltes par an. Les bois de construction, sur-tout les cèdres, dont les Anglais construisent leurs brigantins, sont aussi remarquables par leur dureté et leur durée, que par la vitesse de ces bâtimens. L'Angleterre a trouvé le moyen d'enrichir son commerce de quelques branches d'exportation, en étendant son domaine dans le Nouveau-Monde, et sur-tout de garantir des invasions de l'Europe, la *Jamaïque*, qui se trouve placée de manière à tenir en échec Saint-Domingue et Cuba.

A la tête de ses nouvelles acquisitions, est l'île de *Tabago* qui a douze lieues de long sur quatre de large et trente de circuit. La Cour de Versailles n'a pas su apprécier son importance, si elle l'a cédée sans condition aux Anglais, par le traité de paix de Fontainebleau qui eut lieu en

1763, puisque Tabago joint à un climat tempéré des plaines fécondes qui s'étendent sans aucune inégalité, et qui sont couronnées par des collines dont la pente douce et facile est presque par-tout susceptible de culture. Cette île abonde en sucre, coton, indigo, tabac, végétaux de toute espèce; en arbres les plus utiles, en sassafras de première qualité, en copal, muscade et canelle. On y voit des sources capables de faire tourner des moulins à sucre. Les forêts sont remplies de gibier et de sangliers. Des hâvres sûrs et commodes bornent l'est et le couchant de l'île, qui n'est pas exposée à ces terribles ouragans, qui causent ailleurs de si grands ravages.

La fertilité de la *Grenade*, si l'on en croit Raynal, ne fut pas capable de fixer l'incertitude du cabinet de Versailles, qui n'avait que des forces sans vues, et des moyens sans conduite. Cette île a onze lieues de long sur cinq de large. Elle fut abandonnée aux Anglais par le traité de Fontainebleau. Son sol est extrêmement propre à la culture du sucre, du café, du tabac, de l'indigo. Un lac sur le sommet d'une montagne au milieu de l'île, lui fournit une multitude de rivières qui servent à-la-fois à l'orner et à la féconder. Port-Royal en est la capitale.

Parmi les douze autres îles connues sous le nom de *Grenadines*, qui sont dans le voisinage de la Grenade, et qui dépendent de cette Colo-

nie, les Français occupent, par grace, *Coriacou.* Cette île fait un revenu de onze cent mille francs.

La *Barbade* se divise en onze paroisses; Bridge-Town en est la capitale. Située au vent de toutes les autres Antilles, la Barbade était la seule île commerçante que l'Angleterre possédait aux Iles du Vent. La nature et l'art se sont réunis pour la fortifier: des écueils dangereux rendent inaccessibles les deux tiers de sa circonférence. Et sur la partie de la côte où l'on peut aborder, les Anglais ont tiré des lignes, qui sont défendues de distance en distance, par des forts munis d'une artillerie redoutable. La Barbade a sept lieues de long sur près de cinq de large. Elle fournit du sucre, de l'indigo, du coton, du tabac, des bois de construction excellens, et des bois de marquèterie recherchés. Les Anglais en retirent annuellement plus de quinze mille bariques de sucre, et un nombre considérable de veltes de *rhum* fort estimé. Cette île, indépendamment d'un revenu de plus de 20 millions; sert d'entrepôt commode pour le trafic des nègres, et offre sur-tout les moyens de se faire respecter de ses voisins en temps de guerre, et de s'en faire rechercher en temps de paix.

Les Français, après s'être établis à *Saint-Vincent*, dont la longueur est de neuf lieues et la largeur de sept, le sol fertile, extrêmement propre à la culture des canpes à sucre, de l'in-

digo, du tabac qui est renommé; après avoir utilisé les courans d'eau pure, et une très-faible partie des bois de charpente que cette île produit, sans parler d'un nombre considérable d'arbres fruitiers, dont plusieurs sont particuliers à Saint-Vincent, virent passer leurs fortunes et toutes les douceurs de la vie dont ils jouissaient, entre les mains des Anglais, par le traité de paix du 10 février 1763. Ceux-ci y ont introduit plusieurs arbres fruitiers des Grandes-Indes, entr'autres l'*arbre à pain*, qui a parfaitement réussi. On trouve au nord-ouest et au sud-ouest de l'île des baies et des anses très-commodes. Les Français reprirent Saint-Vincent en 1769, et la rendirent en 1783 aux Anglais, qui en ont chassé les Caraïbes pour pour s'être soulevés contre eux en 1794.

Dès la fin du 17.e siècle, la Grande-Bretagne qui marchait à l'empire des mers, tout en accusant la France d'aspirer à la monarchie du Continent, avait tourné ses vues sur la *Dominique*, non-seulement pour le sucre, le café et le coton qu'elle en attendait, mais encore pour attirer dans cette île les denrées de la *Guadeloupe*, de la *Martinique* et des autres Colonies françaises, afin d'en faire elle-même le commerce interlope, et d'intercepter en outre la navigation de la France dans ses îles du Vent et sous le Vent, et la communication même entre celles-ci et les deux premières. La Dominique, ainsi nommée par les

Espagnols pour avoir été découverte un dimanche, a dix lieues de long sur cinq de large: sa forme est presque ovale. Cet ancien séjour des Caraïbes ayant été conquis sur l'Espagne par l'Angleterre, la possession lui en fut maintenue par la paix de 1763, et confirmée en 1783. L'Angleterre, toujours persévérante dans son but, a déclaré cette île *Port libre*. Par sa situation entre la Martinique et la Guadeloupe, à environ neuf lieues de l'une et de l'autre, elle forme un gouvernement à part. Le sol des plaines de la Dominique, quoiqu'un peu maigre, paraît plus favorable au coton qu'à l'indigo; mais les collines produisent les plus beaux arbres des Indes occidentales. Les Anglais en tirent un peu de sucre et de café, de coton, de maïs, du cacao, de l'anis et du tabac.

Les Anglais, après avoir possédé *Antigues* en 1629, en commun avec les Français, parvinrent à s'emparer de cette île, qu'ils ont gardée en dépit des droits et des prétentions des Espagnols et des Français. Antigues est d'une forme circulaire, d'environ 7 lieues de long sur 25 de large. C'est le siège ordinaire du gouverneur des Iles du Vent, anglaises. Son port, quoiqu'environné d'écueils, est un des meilleurs des Antilles. C'est le chantier le plus sûr et le plus commode pour le radoub de la marine royale. Saint-Jean en est la capitale. Sucre, tabac, coton, fruits de toute

espèce, s'offrent au spéculateur anglais dans cette île, où l'on ne fait pas d'autre eau que celle de pluie, que les habitans recueillent avec le plus grand soin, dans de vastes citernes en tôle, bien conditionnées.

Mont-Serrat, nommée ainsi par les Espagnols à cause de sa ressemblance avec le Mont-Serrado, ou Mont-Coupé en Espagne, lequel a près de deux milles de hauteur perpendiculaire, est une petite île d'environ trois lieues de large sur dix de circonférence; elle est remplie de vallées que les eaux rendent fertiles; elle produit du sucre, de l'indigo, du gingembre et du coton. Les Anglais s'en sont emparés en 1632, et l'ont toujours gardée depuis cette époque.

Dès l'année 1628, les Anglais avaient tourné leurs vues sur *Névis* ou *Nièves*, quoiqu'elle n'offre, comme Mont-Serrat, qu'une rade difficile pour les chargemens et les déchargemens; mais cet inconvénient est bien compensé par la fécondité que de nombreux ruisseaux y entretiennent. Névis a peu d'étendue; son terroir est bon et fertile, et produit beaucoup de sucre, de tabac, de fruits et un peu de coton. Elle fut cédée aux Anglais à la paix de 1783.

Les *Vierges* forment un groupe d'une soixantaine de petites îles et rochers. Ces derniers n'offrent pour la plupart qu'un sol montueux et peu fertile. Les habitans de ces diverses îles cultivent

quelques denrées comestibles, et élèvent des bestiaux qu'ils vendent aux vaisseaux de leur nation. Le chef de ces îles qui appartiennent à l'Angleterre, n'était que le député d'un capitaine général qui résidait à Saint-Christophe, avant qu'Antigues fût devenue le chef-lieu de ces îles.

L'*Anguille*, dont la forme repliée lui a fait donner ce nom, a près de onze lieues de long sur trois et demie de large. C'est un rocher poreux et friable qui produit du maïs, des végétaux et quelques fruits. On y trouve des troupeaux de chèvres, des moutons, des porcs et des bœufs.

L'île de la *Barboude* a sept lieues de long sur quatre de large; elle est entourée de bancs de sable et de rochers sous l'eau, qui en rendent l'abord dangereux de trois côtés. Celui de l'ouest seul est praticable. La Barboude produit un peu d'indigo, beaucoup de fruits, du tabac, du coton, du poivre, du gingembre, d'excellens cocos, de nombreux bestiaux pour l'approvisionnement des îles voisines. On y trouve aussi une espèce de sensitive, appelée *herbe honteuse*, parce qu'elle se flétrit dès qu'on la touche.

Les Vierges, l'Anguille et la Barboude servent principalement de lieu de rafraîchissement aux escadres anglaises, qui viennent s'y approvisionner, ainsi que les îles voisines, en bestiaux, en provisions de bouche, en eau douce et en bois à brûler.

Saint-Christophe, qui avait été le berceau de toutes les Colonies françaises et anglaises dans le Nouveau-Monde, après avoir appartenu en commun aux deux nations depuis 1625, et avoir été un théâtre de carnage jusqu'en 1666, demeura au pouvoir des Français. Elle passa au pouvoir des Anglais en 1713, en vertu du traité d'Utrecht, qui ôta aux Français tout espoir de retour. Cette île, dont la longueur est de huit lieues et la largeur de deux, est coupée dans toute son étendue par des montagnes couvertes de verdure. Le reste forme une belle plaine parsemée d'habitations charmantes. L'on y trouve une belle saline. Après la Jamaïque et la Barbade, Saint-Christophe fournit la plus grande quantité de sucre : elle produit aussi du coton, du gingembre et tous les fruits des Tropiques.

Les Anglais ont profité de la révolution française pour enlever à l'Espagne la riche île de la *Trinité*, qui n'est séparée de la terre ferme que par un détroit d'environ une lieue de largeur. L'île de la Trinité a environ cent dix lieues de circuit. Son sol est fertile ; il abonde en sucre, tabac, indigo, palmiers, cocotiers, fruits divers, coton, cacao, auquel les vents du nord causent quelquefois le plus grand dommage. Le traité d'Amiens de 1802 en a confirmé la propriété à l'Angleterre.

Un rocher de quatre lieues de long sur une

et demie de large, qui s'élève de l'Océan en une pyramide de verdure, ayant fixé l'attention des navigateurs hollandais, ils entreprirent de le cultiver, et lui conservèrent le nom de Saint-Eustache qu'il avait reçu des Espagnols. On trouve sur le sommet de la montagne une plaine très-étendue qui sert de retraite au gibier. Des étangs et des citernes fournissent de l'eau dans toutes les parties de l'île, et y entretiennent la fraîcheur et la verdure où paissent de nombreux bestiaux. Des plantations de sucre et de tabac servent de ceinture à cette Colonie hollandaise, où les Anglais se sont arrangés de manière à y avoir des magasins qui, joints à ceux des Hollandais, se trouvent répandus dans la majeure partie de l'île, dont ils sont aujourd'hui plutôt les maîtres que les hôtes.

Quand on examine le soin avec lequel les Anglais se sont attachés à établir leurs différentes stations depuis la nouvelle Andalousie dans la côte ferme, jusques sur la côte nord-est de la Floride, ainsi que l'opiniâtreté qu'ils ont mise à se maintenir à la Jamaïque, on reconnaît clairement que l'Angleterre s'est emparée soit par la force, soit par la paix, de tous les défilés et de tous les postes les plus essentiels, pour faire la guerre avec avantage dans les Antilles, et pour nuire de tout son pouvoir, pendant la paix, à la prospérité des Colonies françaises, espagnoles, portugaises, hollandaises et danoises.

La soif de l'or chez un peuple commerçant étant un effet de l'imagination bien plus que du besoin, l'Angleterre ne s'est pas rassasiée de trésors. L'habitude d'augmenter ses ressources et ses richesses, l'a poussée à étendre ses posessions sur le Continent d'Amérique. Les Français y possédaient autrefois tout le terrein qui se trouve compris depuis l'embouchure de la Baie d'Hudson dans celle de Baffin, jusqu'au Cap sud de la Floride et de la province de Léon, dans une étendue de 25 à 70 degrés de latitude nord (900 lieues), et de 60 à 100 degrés de longitude ouest (666 lieues deux tiers).

A la paix d'Utrecht, en 1713, le Cabinet de Versailles abandonna aux Anglais la baie et les détroits d'Hudson, avec toutes les terres, les mers, les côtes, les rivières et les places comprises dans le Labrador, dans ce qu'ils appellent aujourd'hui le nord et le sud de Galles; enfin, le *Banc de Terre-Neuve*. Cette île a 117 lieues de long sur 66 de large. Son sol est d'un médiocre rapport, quoique arrosé par plusieurs belles rivières. Cet inconvénient est compensé par une si grande quantité de mines de charbon-de-terre, que si on les exploitait, il y aurait de quoi fournir de ce minéral l'Europe et l'Amérique. Mais ce qu'elle a de plus précieux, ce sont les bois de construction et les grandes pêches de morue qui se font sur les bas-fonds, appelés *Bancs de*

Terre-Neuve. L'Angleterre et les États-Unis emploient annuellement 3000 bâtimens et plus de 10,000 individus. Si l'on joint à ce nombre les Français que le commerce de France occupe à cette pêche, l'on aura une idée de la richesse de cette seule exploitation.

Par le douzième article du traité d'Utrecht, la France céda à l'Angleterre, la Nouvelle-Ecosse, la forteresse d'Annapolis, avec toutes les terres qui en dépendaient, et les pêcheries de toute espèce, particulièrement celles depuis l'île du Cap-Sable, jusqu'au 50.ᵉ deg. nord-est.

Par la paix de Fontainebleau, en 1763, le ministère de Versailles renonça en faveur des Anglais, à tout le continent du nord de l'Amérique, de ce côté du Mississipi, à l'exception de la ville de la Nouvelle-Orléans, et d'un peu de terre autour de cette capitale, parce que le ministère de Londres avait consenti à rendre l'île de Cuba aux Espagnols ; et la Martinique, la Guadeloupe, Marie-Galante, la Désirade, et deux petites îles sur le côté du banc de Terre-Neuve, aux Français.

L'Angleterre ayant renoncé, par ce même traité, à ses prétentions sur l'île neutre de Sainte-Lucie, la France crut qu'elle ne pouvait pas faire moins que de céder à sa rivale, la *Grenade*, les *Grenadines*, les îles neutres de *Saint-Vincent*, de la *Dominique*, de *Tabago*, et de renon-

cera ses droits sur ces îles. La cour de Versailles ne s'apercevait pas que c'était acheter la paix par le sacrifice de plusieurs possessions importantes. En Europe, les Français cédèrent l'île de *Minorque* aux Anglais ; ceux-ci voulurent bien en retour leur remettre *Belle-Ile*.

Par la paix de 1783, la France arracha à l'Angleterre tout le pays qui se trouvait compris entre le 25.e et le 42.e degré de latitude septentrionale, et depuis le 78.e jusqu'au 100.e degré de longitude occidentale, ce qui donne 340 lieues nord et sud, et 440 lieues mineures de l'est à l'ouest sur ce parallèle, pour en assurer la possession aux Américains, à qui la France, dans l'année 1812, a encore cédé la Louisiane, le plus beau pays de l'Amérique, dont l'air est aussi pur que celui du midi de la France, et qui produit tout ce que l'Europe a de plus rare. Les Américains ont profité de la guerre de la France avec l'Espagne, pour occuper la Floride en 1812. Cette usurpation n'ayant pas été confirmée, ils n'y ont point fait d'établissemens, mais aujourd'hui ils s'en sont emparés.

Malgré la perte immense que les Anglais éprouvèrent par le traité de 1783, ils possèdent encore, dans la partie septentrionale de l'Amérique, 560 lieues en latitude nord et sud, et 360 lieues en longitude est et ouest. Ils ont poussé et ils étendent continuellement leurs limites. Dans tous

les environs de la baie de Baffin, où ils ont plusieurs factoreries pour les pelleteries et la pêche de la baleine.

Se serait-on attendu qu'après avoir soutenu glorieusement la guerre maritime dans l'Inde, sous le brave Suffren; dans les Antilles, sous les ordres du comte d'Estaing, de la Motte-Piquet; et dans divers combats particuliers; qu'après avoir forcé l'orgueilleuse Albion à reconnaître l'indépendance des États-Unis; qu'après avoir armé à Cadix, avec l'Espagne, 90 vaisseaux de ligne, 50 frégates et bâtimens légers; 400 transports avec les troupes nécessaires pour faire une descente en Angleterre, qu'après l'avoir contrainte à demander la paix, la France aurait cependant accédé à des cessions aussi fortes et aussi désavantageuses, et qu'à la suite de ce traité de paix, elle aurait signé un traité de commerce qui autorisait les Anglais à introduire leurs marchandises et leurs manufactures en France, à tenir ouvertement boutique dans les principales villes de France; et qui plus est, à faire inscrire sur la façade de ces boutiques, ces mots en gros caractères : MAGASIN ANGLAIS!

L'Angleterre, qui avait prévu que le mécontentement qu'elle avait causé aux États-Unis lui ferait perdre ce pays dans peu d'années, avait cherché une espèce de dédommagement dans les possessions d'Espagne. Elle s'empara, en 1763,

de l'île Pepy, éloignée d'environ 80 lieues à l'est du Cap Blanc, sur la côte des Patagons, et des îles Malouines, qu'elle nomme aujourd'hui Falkland, situées proche du détroit de Magellan. Les Anglais avaient déja formé un établissement à la baie de Saint-George, proche du Cap Blanc, sur la côte de la Pentagonie, lorsque le ministère de Londres ordonna d'établir de l'autre côté du Cap Horn, une place pour servir de relâche et de rendez-vous à ses vaisseaux en cas de guerre avec l'Espagne. Les Anglais s'emparèrent en conséquence des îles d'Yorck, entre Kings'bay (la Baie du Roi) et le Cap Victoire, à l'extrémité sud du Chili, proche du détroit de Magellan. Ils s'établirent ensuite sur la côte nord-ouest de l'Amérique, qu'ils ont nommée la Nouvelle-Albion, située au nord de la Californie; à la rivière Carmel, au port Drake, à Nootka, appelé Détroit du Roi Georges; tout le long de cette côte jusqu'au détroit de Bherrings, dans un espace de 400 lieues, ainsi qu'aux îles de la Reine Charlotte, du Prince de Galles, du Duc d'Yorck, de Georges III et de l'Amiraute. Elles forment un Archipel immense, adjacent à cette partie du Continent qu'ils appellent la Nouvelle-Géorgie, la Nouvelle-Hanôvre, le Nouveau-Cornouailles et le Nouveau-Norfolk.

Quiconque jette les yeux sur la carte de l'Amérique, et observe le nombre étonnant d'éta-

blissemens que les Anglais y possèdent, leur situation par rapport à celle des possessions de la France, de l'Espagne, de la Hollande et du Portugal, verra bientôt que le commerce de ces puissances ne peut échapper aux vaisseaux et aux corsaires que les Anglais peuvent expédier de tous les points de ce vaste pays, sans compter l'avantage que ces ports leur offrent pour envahir les Colonies de ces États.

Les trésors du Nouveau-Monde ne suffisant pas encore aux Anglais, ils portèrent leurs regards et leurs pas vers l'Asie. Ils ne craignirent pas d'abandonner momentanément l'Angleterre, parce que l'expérience leur avait appris qu'elle n'avait pas besoin de places fortes; que la mer était son rempart, qu'elle faisait sa sûreté, sa richesse, que les vents étaient à ses ordres, et que les élémens et l'aveuglement de toutes les puissances de l'Europe conspiraient à sa gloire.

Les Anglais, à l'exemple des Français, des Hollandais, des Espagnols et des Portugais, vinrent s'établir sur les côtes de l'Indostan. Ils profitèrent dans la suite de l'inactivité de ces Européens pour s'étendre dans le Bengale. Les diverses révolutions qui ont fait passer depuis Alexandre-le-Grand la presqu'île de l'Inde entre les mains de Gengis-Khan, de Tamerlan, d'Aurang-Zeb, de Kouli-Khan, d'Hyder-Aly et de Tippo-Saïb, donnèrent l'espoir aux Anglais de

pouvoir un jour s'emparer de la côte est et ouest de l'ancien Empire du Grand-Mogol. Pour ne pas échouer dans leur entreprise, ils fomentèrent des divisions parmi les divers Rajahs, levèrent des corps nombreux de Cipayes et mirent la famine dans le pays en accaparant les riz, aliment quotidien de ces peuples. Les Marattes leur déclarèrent la guerre; mais après vingt années de combats, Tippo-Saïb a perdu la vie et la couronne. Les Anglais se sont emparés de ses Etats, de ses trésors et de ses enfans.

Non contents d'avoir envahi environ 520 lieues d'étendue en latitude nord, et 560 en longitude est, de s'être assurés de l'île de Bombay, dont le port peut contenir mille vaisseaux à l'ancre, ils ont contraint les Portugais à leur céder l'île de Goa avec la riche presqu'île de Salsette. Cette île peut avoir 9 lieues de circuit; son port est un des plus beaux et des mieux fortifiés de ces contrées. La Compagnie anglaise des Indes orientales s'est établie dans l'île de Sumatra. C'est à Bencoolen et au fort Marlborough que ses vaisseaux vont prendre leurs cargaisons de poivre, d'or, d'argent, que l'on tire de la montagne d'Ophir.

La Compagnie anglaise, en 1772, força le *Sooloo de Bornéo* à lui céder le nord de cette île qui abonde en riz, coton, sucre, poivre, camphre, or et diamans. Bientôt après elle a

assujetti ce prince à ses volontés. Cette île a 266 lieues de long sur 233 de large.

Les Anglais ont encore pris possession des îles suivantes :

1.° De la Nouvelle-Guinée. C'est une île longue qui s'étend vers le nord-est jusqu'à environ 180 lieues dans l'hémisphère méridional, et jusqu'à environ 300 lieues en longitude est. Dans un endroit, elle ne paraît pas avoir plus de 17 li. de largeur. Elle est très-productive.

2.° De la Nouvelle-Bretagne. Elle a environ 30 lieues de long sur 20 de large. Cette île est très-fertile; elle abonde en plantains, en cocoyers et en vivres.

3.° De la Nouvelle-Irlande. Cette île a 90 lieues de long, mais elle est en général étroite. On y trouve une quantité prodigieuse de pigeons et d'autres oiseaux.

4.° D'un groupe d'environ 30 îles, qu'ils ont nommées îles de l'Amirauté. Elles offrent les mêmes ressources que les précédentes.

5.° Des îles Pelew, qui ont ensemble 80 lieues du nord au sud, et 120 de l'est à l'ouest.

6.° Des cinq îles Marquises, dont la plus grande a 16 lieues de circonférence.

7.° D'Othahity, qu'ils ont appelé Ile du Roi George. Elle contient environ 9 lieues de longueur du nord au sud, sur 10 de largeur de l'est à l'ouest.

8.° Des îles de la Société, au nombre de 6. Elles peuvent avoir en tout 15 à 20 lieues de circonférence.

9.° D'Oheteroa, qui a 4 lieues un quart de circonférence.

10.° Des îles des Amis, au nombre de 60. Elles peuvent avoir 45 lieues de long sur 7 de large.

Les îles Pelew, les 5 îles Marquises, Othahity, les îles de la Société, d'Oheteroa, et les îles des Amis, servent de relâche à leurs vaisseaux ; elles leur fournissent les rafraîchissemens dont ils peuvent avoir besoin.

11.° De la Nouvelle-Zélande. Cette île a environ 280 lieues de long du nord au sud, sur 60 lieues dans sa plus grande largeur, de l'est à l'ouest. Elle est susceptible de devenir une très-riche Colonie.

12.° Des Nouvelles-Hébrides, au nombre de 20. Elles peuvent avoir en tout 100 lieues du nord au sud, sur 60 de l'est à l'ouest. Elles abondent en fruits et en végétaux.

13.° De la Nouvelle-Calédonie. Elle a 87 lieues de longueur sur environ 10 lieues de largeur. Elle est très-fertile et assez bien arrosée.

14.° Des îles Sandwich, au nombre de 12. Elles peuvent avoir en tout 10 lieues de long sur 5 de large. On y trouve beaucoup d'oiseaux et de végétaux.

15.° Enfin, de la Nouvelle-Hollande, dont ils ont changé le nom en celui de Nouvelle-Galles. Cette île a environ 650 lieues du nord au sud et 850 de l'est à l'ouest. Ses ports sont vastes, bien situés et à l'abri des vents. Le poisson y abonde. L'air ne le cède en rien au plus beau climat de l'Europe. Le sol y est généralement très-fertile; les végétaux et les arbres fruitiers qu'on y a introduits, ainsi que les indigènes, sont aujourd'hui très-abondans. Le bled, les autres productions que cette île est susceptible de produire, et les établissemens que les Anglais y font journellement avec les déportés d'Angleterre, rendront avant peu cette île, dont la surface est aussi grande que celle de l'Europe, le centre de leur commerce et de leurs opérations maritimes dans ces parages, et la feront regarder comme la cinquième partie du monde. Si quelque révolution les obligeait de quitter l'Europe, c'est dans cette île vraisemblablement que le Gouvernement actuel trouverait une retraite assurée, pour maintenir sa dynastie et sa puissance.

Située au sud des Moluques, des Célèbes et des Philippines, elle soumettra tôt ou tard toutes les îles à épices, consolidera le pouvoir des Anglais dans les Indes, et fera trembler la Chine elle-même.

Sous quel point de vue la Chine doit-elle considérer l'ambassade du lord Maccarty, et la per-

mission que les Anglais ont obtenue de l'Empereur, de voyager dans ses Etats, sous prétexte de vérifier l'antiquité du monde et de la religion chrétienne, d'après les monumens, les livres et les traditions qui existent dans ce vaste Empire? Ces missionnaires ne seraient-ils pas plutôt des ingénieurs géographes qui, sous le voile de la religion, ont été chargés de prendre une connaissance exacte de l'intérieur de la Chine, de ses forces, de ses ressources, et d'en faire un relevé fidèle, pour mettre l'Angleterre à même d'étendre son influence sur la Chine au moyen de ses établissemens de l'Inde, et par des flottes et des transports armés qui sortiront de la Nouvelle-Hollande, et qui auront pour relâche dans leur cours, les Moluques, les Célèbes et les Manilles?

Eh! plût à Dieu que les Anglais fussent déjà relégués sur cette île, et que l'Europe fût débarrassée de leurs intrigues; que la Chine alarmée d'un voisinage aussi dangereux, eût la sagesse et la prudence de prendre les mesures nécessaires pour résister à leurs menées sourdes, déjouer leurs projets destructeurs et leur interdire toute espèce de communication avec elle.

Quoi qu'il en soit, Londres, qui du sommet de sa tour voyait ses Colonies croître et prospérer sous ses regards, ses vaisseaux innombrables couvrir de leurs voiles un espace de trois à

quatre mille lieues, et lui former une espèce de pont sur l'Océan, pour communiquer sans relâche d'un monde à l'autre, a cru devoir s'assurer des principales îles de l'Afrique dans les mers de l'Inde, et de l'Océan atlantique, pour y mettre ses bâtimens à l'abri des vagues et des élémens, et leur assurer des rafraîchissemens dans leurs voyages aux Indes ou à leur retour.

Pour cet effet, elle se saisit de Socotra dans l'Océan indien, de Babel-Mandel à l'entrée de la Mer-Rouge, des îles Comore, Madagascar, de Sainte-Helène dans l'Océan atlantique, de l'Ascension, de Saint-Mathieu, de Saint-Thomas, d'Annabon, de l'île du Prince, et de Fernand-Po. Le Continent d'Afrique était trop voisin pour échapper à ses regards; le besoin qu'elle avait d'approvisionner ses Colonies du Nouveau-Monde de bras plus faits pour les travaux des Tropiques, la détermina à former des établissemens dans le Sénégal, à la Malaguette, à Sierra-Leone, au Cap Apollonie, à la Côte-d'Or, au Cap-Blanc, à Juda et à Ardre.

La cupidité qui s'accroît par la possession, poussa ensuite les Anglais dans la Méditerranée; Malthe, Gozo, la Sicile, les Échelles-du-Levant, la Sardaigne, Gibraltar, et depuis les îles Ioniennes, devinrent leur apanage; l'Espagne, le Portugal, leurs Colonies européennes; l'Allemagne, le Dannemarck, la Suède, la Russie, la

Prusse et la Pologne, sont les tributaires de leur industrie. Tant de ressources n'ont pu les satisfaire. Ils ont insisté et obtenu de la France et de l'Espagne de renoncer, en 1816, à la traite des nègres, afin de mettre ces puissances dans l'impossibilité de cultiver en Amérique le sucre et le café, pour pouvoir exercer un jour eux-mêmes le monopole de cette branche de commerce qui s'accroît de plus en plus dans leurs Colonies orientales. Ils ne craignent plus de mettre au grand jour le but de tous leurs désirs, l'asservissement de l'Inde. Le gouverneur Hastings, comme un autre satrape, combat ouvertement pour assurer aujourd'hui cette conquête, qui doit rendre l'Europe tributaire de l'Angleterre. La sainte alliance qui s'est formée pour s'opposer à la trop grande prépondérance de la France en Europe, verra-t-elle avec indifférence celle de l'Angleterre, qui s'étend sur le globe entier? (*Voyez le tableau à la fin du volume.*)

Comme l'on voit, les Anglais ont à eux en propre, tant en Amérique, en Asie, en Afrique, qu'en Europe, non compris leurs trois royaumes réunis et les îles qui en dépendent, 66 établissemens qui ont 4616 lieues et demie de long, et 3078 lieues de large. Les Portugais en ont 17, les Espagnols 14, les Hollandais 21, et les Français 16, qui ont 283 lieues de long et 149 et demie de large. Les 25 établissemens de la Hol-

lande et de la France sont dans ce moment, en très-grande partie, au pouvoir des Anglais, et le revenu de ceux des Espagnols et des Portugais se versant à Londres.

Quand on réfléchit sur l'étendue immense des possessions de l'Angleterre, et sur l'influence nouvelle que la paix lui a donnée dans toutes les Cours de l'Europe, sur la Belgique, la Hollande, le Hanôvre, le Portugal, l'Espagne, etc., on n'a plus de peine à croire que la Grande-Bretagne ait eu 32,000 navires de commerce, qui, à dix hommes chacun, forment un total de 320,000 marins, annuellement occupés à faire refluer les trésors des deux mondes dans sa capitale, indépendamment de 130,000 marins employés dans les douze cents bâtimens de guerre de toute dimension, qu'elle a armés pour maintenir sa domination sur l'Océan; tandis que la France qui a autant de moyens et trois fois plus d'habitans, n'a jamais eu audelà de 3,500 navires de commerce, et de 250 bâtimens de guerre de toute dimension.

On n'en sera pas surpris, si l'on examine surtout que la situation du sud de l'Angleterre, qui fait face à cette partie de la France, depuis Brest jusqu'à Calais, offre une côte saine et navigable depuis le cap *Lézard* jusqu'à Douvres; que l'intervalle de ces deux pointes oppose à la France, outre les deux principaux ports d'armemens de

la Grande-Bretagne, Plymouth et Porsmouth, plusieurs autres baies et ports secondaires de relâche, comme *Mountsbay*, *Hilford*, *Falmouth*, *Torbay*, *Exmouth*, *Folkstone* et les Dunes, en tout neuf ports ou rades sûres, où les escadres peuvent se réfugier au besoin. Il résulte de cette situation avantageuse, que toutes les forces maritimes de l'Angleterre sont en général rassemblées dans ces divers lieux, d'où elles peuvent appareiller pour attaquer dans la Manche les bâtimens français qui n'ont que très-peu de points de relâche sur la côte de France opposée à ces mouillages; et que jusqu'à ce jour, les Français n'ont pu, qu'avec désavantage, entrer dans ce canal, pour en disputer la possession aux Anglais, qui s'en sont arrogé la propriété, et l'ont même surnommé Canal Anglais. Cet avantage les a mis à même de prendre et de garder les îles de *Guernesey* et de *Jersey*, et même d'insul-sulter nos côtes soit par des descentes, soit enfin en mouillant dans nos rades foraines, d'où ils interceptent impunément notre cabotage, pour y exercer ouvertement la contrebande.

Mais la nature libérale a donné à la France les moyens de balancer ces avantages; c'est à elle d'en tirer parti.

Depuis Brest jusqu'à Calais, la situation de nos ports semblait n'offrir anciennement aucun endroit commode pour l'armement et la relâche

de nos escadres, lorsque sous Louis XVI le Gouvernement décida, d'après l'examen des Ingénieurs, que l'on pouvait faire un port d'état à Cherbourg. L'entreprise était d'autant plus difficile, qu'il fallait forcer la nature, faire disparaître l'inégalité que les alentours de la rade et du port présentaient; employer ces déblais, en les jetant à soixante pieds de profondeur dans la mer, à former contre une marée formidable une digue en demi-lune, afin de maîtriser la fureur de l'Océan, et donner au port un mouillage sûr et commode.

Cette entreprise était des plus hardies et des plus difficiles. Après plusieurs délibérations, on résolut de l'exécuter. L'Océan parut s'indigner de tant d'audace. Mais il détruisit en vain les cônes qu'on avait jetés pour asseoir les premiers fondemens; en vain la révolution mit des obstacles à ces travaux; on les a continués avec plus ou moins d'activité, au milieu de nos guerres avec le Continent d'Europe. L'Océan a été subjugué: il a cédé au génie des Français, et *Cherbourg* aujourd'hui a l'honneur d'être un port d'état, qui tient celui de Portsmouth en échec. A cet avantage, Cherbourg joint celui d'une situation d'autant plus heureuse, qu'il se trouve à moitié chemin, entre *Brest* et *Calais*. Ce port cependant est trop éloigné de celui de Brest, et sa situation ne lui est d'aucun avantage, si dans cet intervalle

il n'est pas appuyé à l'*est* et à l'*ouest* par d'autres ports secondaires.

Car le golphe, depuis l'île de *Bréhat* jusqu'à *Coutances*, n'offrant à la marine aucun port sûr et commode pour ses relâches, il est impossible aux vaisseaux français, après un combat, ou dans une tempête, de se sauver, s'ils sont enfoncés dans cette partie de la côte, qui embrasse la Bretagne et la Normandie. Les marins s'accordent tous à dire, qu'un port dans l'étendue que je décris, serait de la plus grande utilité pour nos escadres.

Besoin indispensable de nouveaux ports. — En effet, lorsqu'on examine la côte depuis *Avranches* jusqu'à la pointe de la Hogue, l'on voit qu'elle gît nord et sud; que depuis Avranches jusqu'à l'Ile de *Bréhat*, la côte s'étend de l'est à l'ouest, ce qui forme un angle ouvert d'environ 90 degrés, et d'un enfoncement d'environ un degré (ou 20 lieues).

D'après les renseignemens que j'ai pu me procurer, il paraît qu'il serait possible de faire un port d'état dans l'ancien marais de *Dól*, qui se trouve entre la ville de ce nom, Cancale et Châteauneuf, à trois lieues Est de Saint-Malo. La mer submergeait autrefois ce marais, qui occasionne des fièvres pestilentielles endémiques. Il en est séparé maintenant par une digue, sur laquelle se trouve la route qui porte le nom de

Dôl. Elle vient de Saint-Malo, passe devant Cancale pour se rendre à Dôl, et delà en Normandie.

Cette opération aurait trois buts d'utilité publique. Le premier, de procurer un port d'état indispensable; le second, d'assainir le séjour de cette ville et de ses environs; le troisième, de donner une nouvelle existence à Dôl et à Cancale, dont la rade défendue par le fort des *Rimens*, qui est sur l'île des *Landes*, serait la rade d'avant-garde. Le marais de Dôl a assez d'étendue pour former une rade vaste, et un port aussi spacieux que commode, proche du Mont de Dôl, sur lequel on pourrait établir une citadelle formidable pour le défendre, indépendamment des autres forts qui seraient en avant, de chaque côté et au fond de l'entrée de la rade.

La route de Cancale à Dôl passerait alors derrière le port de cette ville, sur la digue que l'on ferait pour garantir les terres basses de l'irruption de la mer, et les îles *Chosey* fourniraient les pierres de taille dont on aurait besoin.

Cette entreprise, au premier abord, paraîtra difficile, et certaines personnes la jugeront même impossible: cependant, si on la compare avec la digue prodigieuse que Richelieu fit construire en pleine mer, au milieu des ennemis, pour réduire La Rochelle; si on veut la mettre en parallèle avec l'entreprise du port de Cher-

bourg, on verra qu'elle offre moins de difficulté que celle-ci pour le travail, puisque cette terre est molle et unie, et offre plus de sureté pour nos vaisseaux, puisque l'ennemi n'oserait se hasarder, sur-tout en hiver, à les poursuivre dans ce cul-de-sac, d'où il ne pourrait pas se relever, dans un vent d'ouest, ni de nord-ouest.

Utilité du port de Dól. Si le fameux Tourville, sous Louis XIV, avait eu le port de Dól pour refuge, lors du célèbre combat qu'il soutint en juillet 1692, avec 44 vaisseaux, contre les escadres combinées de l'Angleterre et de la Hollande, fortes de 88 voiles, ce brave commandant n'eut pas été contraint de s'enfoncer dans le *Raz Blanchard*, de disperser sa flotte et d'en brûler une partie. La France eut conservé dans cette guerre la suprématie des mers qu'elle avait alors.

Le port de Dól, je le répète, est d'une nécessité indispensable pour la France; il est d'autant plus utile, qu'il appuierait celui de Cherbourg, qui fait face au port de Portsmouth; qu'il ferait rentrer au pouvoir de la France les îles Guernesey et Jersey, qui faisaient autrefois partie de l'ancienne Normandie. La réunion de ces îles donnerait de bons mouillages à la France: elle ôterait à l'Angleterre ces entrepôts de contrebande, si pernicieux à la France; elle faciliterait le commerce

de la côte nord de la Bretagne avec la côte ouest de la Normandie, ainsi que l'attérage des prises, soit à Granville, soit à Cancale, soit à Dôl, avantage que *Saint-Malo* ne peut pas offrir, à cause de sa situation et de son éloignement.

Port de Saint-Malo. Quoique les écueils nombreux qui se trouvent à la sortie du port de Saint-Malo, empêchent que les bâtimens un peu gros ne puissent y entrer sans courir des risques, et qu'ils ne puissent éviter de se heurter dans la rade, à la marée montante ou descendante; cependant il serait possible de remédier à ces désavantages, et de faire de Saint-Malo un port d'état et de commerce, qui ne demanderait pas infiniment de travail. Pour cet effet, il faudrait fermer le port un peu avant l'embouchure de la rivière de *la Rance*, faire tomber cette rivière dans le bassin, qui se trouve entre Saint-Malo, la Cité, Saint-Servan et Tallard, et couper la digue qui joint Saint-Malo au chemin de Cancale.

Si le Gouvernement accordait aux négocians et aux habitans de cette ville la franchise de leur port, ou une exemption d'impôts pendant un certain nombre d'années, nul doute qu'ils ne se chargeassent de cette opération. Pour l'accélérer, le Gouvernement n'aurait qu'à fournir une certaine quantité de galériens, pour aider les ouvriers que le commerce emploierait.

Quelques Malouins, peut-être, regarderont le port de Dôl, ouvrage si essentiel, comme nuisible à leurs intérêts particuliers ; cependant le bien de quelques individus ne doit pas l'emporter sur l'intérêt général. D'ailleurs, on sait qu'il ne faut pas toujours s'en rapporter à des pilotes côtiers, ni à des capitaines caboteurs, qui ne suivent qu'une habitude routinière qui leur fait voir quelquefois des dangers et des difficultés où il n'en existe pas d'aussi redoutables que ceux qu'ils désignent aux ingénieurs du Gouvernement, lorsque ceux-ci font la tournée des côtes.

Je pourrais citer plusieurs faits remarquables à l'appui de ce que j'avance ; mais un seul suffira. Jérôme Bonaparte, commandant le *Vétéran*, vaisseau de 80 canons, après avoir quitté les États-Unis, se rendit sans accident sur les côtes de France. Poursuivi de très-près par six vaisseaux anglais, et ne sachant quel parti prendre pour éviter d'être fait prisonnier, ni quel moyen employer pour sauver le vaisseau qui lui avait été confié, il consulta le pilote-côtier qui l'avait accompagné dans son expédition. Cet homme déclara, comme les autres marins du bord, que le *port de Benaudet*, devant lequel il se trouvait, ne pouvait recevoir que des barques, et qu'il ne lui restait plus d'autre parti à pren-

dre, que celui de faire côte, s'il ne voulait pas tomber au pouvoir de l'ennemi. Comme on allait exécuter cette triste résolution, un *matelot de Quimper* s'avance, offre sur sa tête, malgré les assertions du pilote-côtier, d'entrer et de mouiller le vaisseau dans la petite rivière de Benaudet, où jadis les pilotes-côtiers et les capitaines caboteurs prétendaient que les grosses barques pouvaient à peine trouver assez d'eau pour elles. Jérôme voyant l'assurance avec laquelle ce matelot persistait dans son opinion, se détermina à tout hasard, à lui en laisser faire l'essai. Le matelot, sans perdre de temps, saisit sur-le-champ la barre du gouvernail, ordonne la manœuvre nécessaire, et parvient à faire entrer le vaisseau dans la rivière de Benaudet; cet homme est le premier qui ait eu la gloire de mouiller un vaisseau de ligne dans cet endroit, et d'avoir, par une manœuvre hardie, conservé un bâtiment de guerre à l'État. J'ignore si ce brave marin a reçu la récompense due à ceux qui rendent de pareils services.

Ports des Hébihiens et de la Frenaye.

A environ trois lieues à l'ouest de Saint-Malo, on rencontre au milieu des rochers, un excellent mouillage nommé les *Hébihiens*, et plus loin un autre

dans la baye de la Frenaye, du côté de la pointe de Saint-Cask, où les caboteurs se réfugient pour se soustraire à la poursuite des croiseurs ennemis. J'observerai cependant que ces deux ports n'offrent pas autant de ressources que le marais de Dôl, sous le rapport des travaux, de la sûreté maritime, et de l'utilité publique. Malgré cela, avec un peu de travail et quelques redoutes, ils pourraient toujours servir de relâche momentanée aux bâtimens de guerre français. Ceux du commerce y trouveraient alors un asyle assuré contre les vaisseaux ennemis; cette opération peu dispendieuse donnerait à la France deux mouillages sûrs, autour desquels s'élèveraient avec le temps deux villes maritimes.

Port de Roscoff. Indépendamment de la nécessité absolue d'un port d'état dans le vaste golfe qui s'étend depuis Saint-Malo jusqu'à la Hogue, et des fortifications aux Hébihiens et à la Frenaye, il serait important d'avoir un port à un quart de lieue de Roscoff, dans la partie ouest de cette ville où il se trouve une très-grande saline dans laquelle on laisse entrer la mer par le moyen des écluses; on peut aisément la convertir en un port d'état respectable. Son entrée serait à l'ouest de la ville de Roscoff, que l'on fortifierait. Elle serait garantie au nord par l'île de Bas, sur laquelle on élèverait quelques batteries; et à l'est,

par les récifs qui se trouvent dans cette partie qui est réellement dangereuse.

Pour se convaincre de l'importance du port de Roscoff, il suffit d'observer qu'il est presque à l'ouvert de la Manche, et qu'il fait face à celui de Plymouth; il offrirait une relâche sûre à une escadre qui, à la sortie de Brest pour entrer dans la Manche, aurait soutenu un combat, ou éprouvé un coup de vent de sud-ouest, ou de nord-ouest, et qui ne pourrait plus regagner Brest. Dans le cas où ces évènemens auraient lieu à l'est du port de Roscoff, l'escadre française, désemparée ou non, pourrait relâcher momentanément à la Frenaye ou aux Hébihiens, et regagner ensuite le port de Saint-Malo ou celui de Dôl, ne pouvant doubler la pointe de la Hogue pour se rendre à Cherbourg, sans être entièrement prise ou détruite.

Ces différens ports, avec un autre du côté du *Hâvre*, et un autre entre *Calais* et *Ostende*, donneraient à la France la facilité de rassembler ses escadres dans la Manche, où elles trouveraient plusieurs mouillages à de petites distances; et, dans un combat de mer, d'envoyer promptement des renforts à ses flottes. La France n'aurait plus la douleur de voir ses flottes succomber le plus souvent sous la supériorité du nombre, sans savoir où se réfugier pour se réparer. Elle ne ver-

rait plus ses vaisseaux coulés par l'ennemi ou détruits par ses propres marins, par les rochers, par le feu ou par les naufrages.

Lorsque Bonaparte, en 1805, faisait à Boulogne des préparatifs de descente contre l'Angleterre, Sir Sidney Smith et les autres marins anglais rassuraient leurs concitoyens, en plein parlement, sur les moyens maritimes de la France, parce qu'ils ne consistaient, disaient-ils, que dans de frêles embarcations qu'ils surnommaient *coquilles de noix*, et que la France n'avait aucun port d'état à l'est de Brest et de Cherbourg, pour protéger efficacement ces sortes d'expéditions. C'est aussi cette raison qui avait déterminé Bonaparte à fortifier Anvers et les autres ports de la Hollande, afin d'assurer l'invasion de l'Angleterre, qui avait toujours été le plan qui lui tenait le plus à cœur, pour pouvoir consolider son système continental.

D'après cet exposé rapide, on voit combien il serait important que le Gouvernement ordonnât de former un port d'état, depuis *Ostende* jusqu'à *Calais*; un autre entre le *Hâvre* et *Cherbourg*; d'en construire un à *Dôl*, d'améliorer le port de *Saint-Malo*; de fortifier les mouillages des Hébihiens, de la Frenaye et de Benaudet, enfin de convertir la *Saline de Roscoff* en un port d'état: ces opérations terminées, les Anglais deviendraient plus circonspects; le pavillon français

flotterait librement dans la Manche; leurs rivaux redouteraient avec raison les moyens de descente de la France, et la Manche alors ne serait plus connue que sous le nom de canal de la France.

Quant à la Méditerranée, on pourrait former un port de relâche à *Brescou*, dans le golfe de Lyon, commune d'Agde, en prolongeant la jetée et en faisant venir la rivière par un canal dans ce port factice. Cette opération coûterait au plus deux millions. *Marseille* est susceptible de quelques améliorations, ainsi que la côte qui conduit de Brescou à la forteresse de *Figuières.*

Tels sont les moyens puissans que la France pourrait offrir pour faire respecter ses côtes, et assurer à ses vaisseaux un abri contre toute insulte. Puisse le gouvernement se persuader qu'une marine imposante peut seule lui assurer l'indépendance des mers, et la préserver de la guerre avec l'Angleterre; parce que cette puissance sait, à n'en pas douter, que c'est le seul rempart qu'on puisse lui opposer, et que la saine politique l'engagera à tout sacrifier, plutôt que de se compromettre avec un ennemi redoutable, défendu de tous côtés par des forteresses imposantes !

FIN.

à la Française.

…S ANCES AUXQUELLES ELLES APPARTIENNENT.

		Les Portugais y avaient huit factoreries.	Les Hollandais y avaient dix factoreries.	Les Français y possédaient Conyméré, Rajahpour, Pondichery, Chandernagor, et des Loges à Calicut et à Surate.
	»	»	»	»
	»	»	«	»
	»	»	»	»
	»	»	»	»
	»	»	Aux Hollandais	»
	»	»	»	»
	»	»	Idem.	»
oll	»	Idem.	»	»
em	»	Idem.	»	»
	… Espagnols	»	»	»
	»	Idem.	»	»
	»	»	Aux Hollandais	»
	»	Idem.	«	»
	»	Idem.	«	»
	»	»	Idem.	»
	»	Idem.	»	»
	»	»	»	»
	»	»	»	»
	»	»	»	»
	»	»	»	Aux Français.
	»	»	»	»
	»	»	»	»
	»	»	»	»
	»	»	»	»
	»	»	»	»
	»	»	»	»
	»	»	»	»

